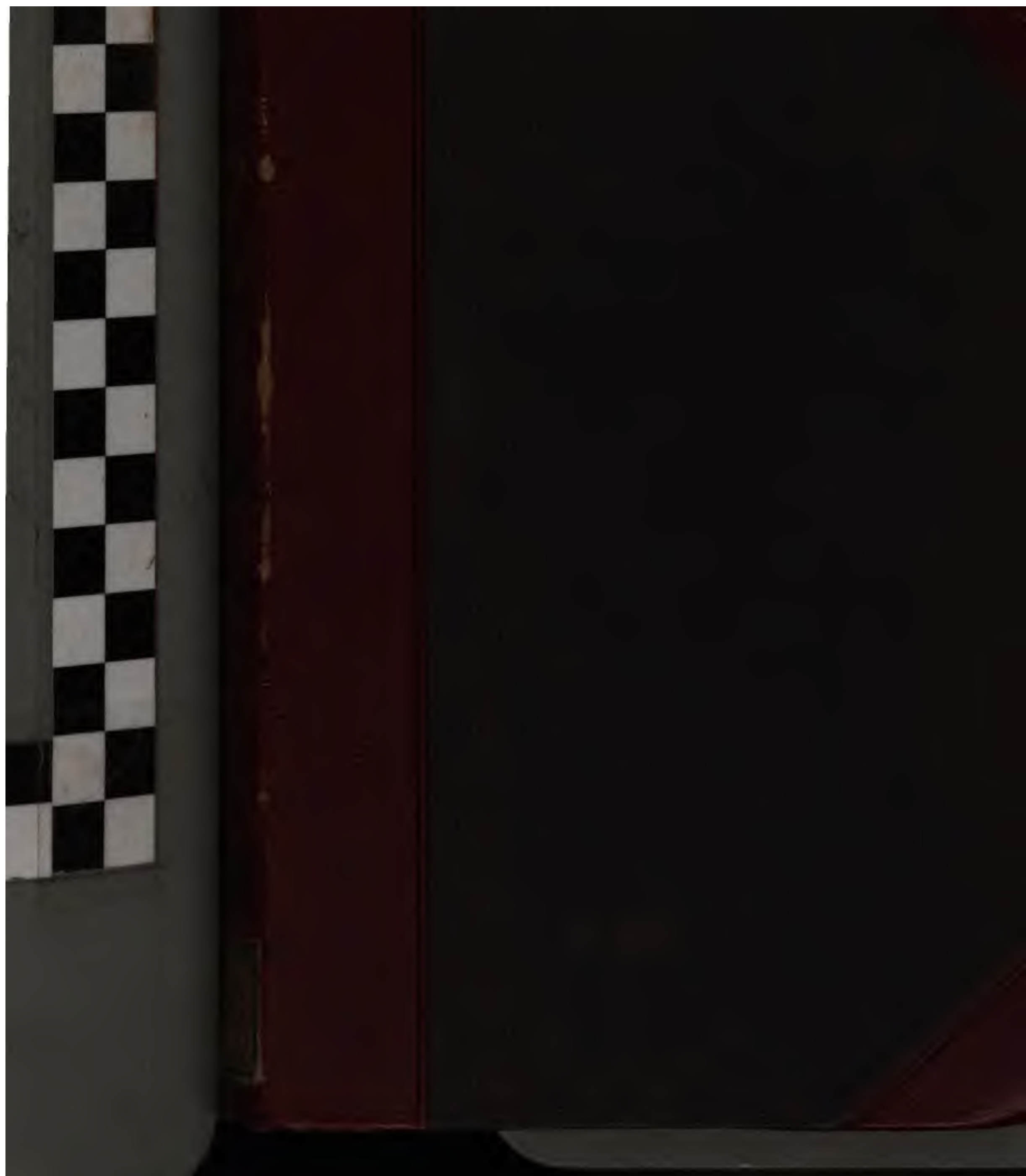
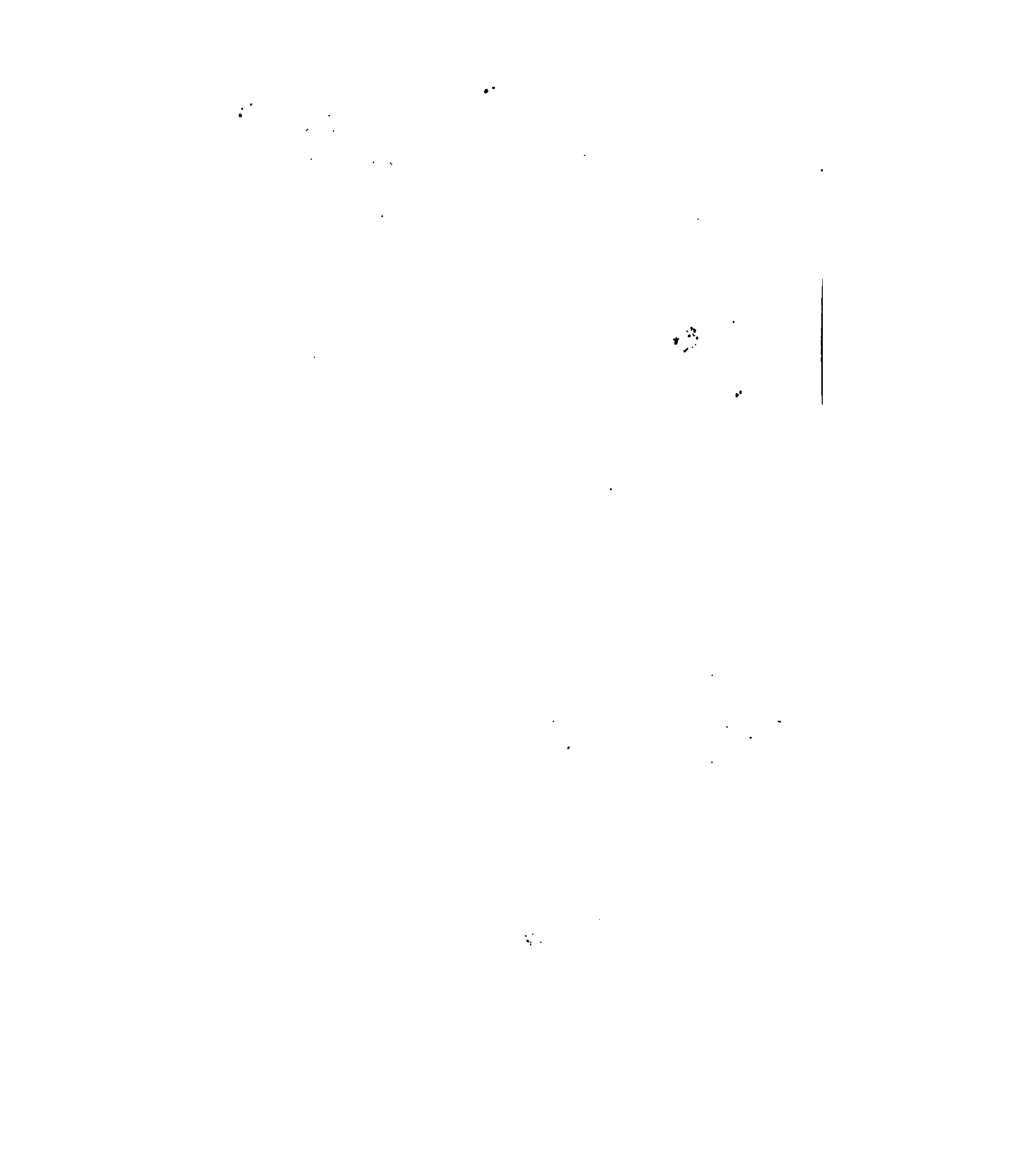






Keep the

DEUXIÈME ÉDITION

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PENDANT LA RÉVOLUTION

L'AMOUR
SOUS LA TERREUR

PAR

M. DE LESCURE



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS



L'AMOUR

SOUS LA TERREUR

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉS PAR E. DENTU, ÉDITEUR

LES MAITRESSES DU RÉGENT. Études d'histoire et de mœurs sur le commencement du XVIII[e] siècle. 2[e] édition, revue et corrigée. Un fort vol. in-18............ 4 »

LES CONFESSIONS DE L'ABBESSE DE CHELLES, FILLE DU RÉGENT, 1 vol. in-18, orné d'un portrait inédit................ 3 »

NOUVEAUX MÉMOIRES DU MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU (1696-1788), rédigés d'après des documents en partie inédits. 4 forts vol. grand in-18 jésus........................ 14 »
— Tome I[er], LA JEUNESSE DE RICHELIEU. — Tome II, LES DEUX RÉGENCES. — Tome III, LOUIS LE BIEN-AIMÉ. — Tome IV, LA FIN D'UN MONDE.

MÉMOIRES DU MARQUIS DE BOISSY (1791-1866). rédigés d'après ses papiers et sa correspondance (sous le pseudonyme de Paul Breton). 2 vol. in-8°, avec portrait et fac-simile d'autographe.. 12 »

LES CHEVALIERS DE LA MOUCHE-A-MIEL. 2 vol. gr. in-18 jésus. 6 »
— Tome I[er], LES OISEAUX DE SCEAUX.. — Tome II, LA FRONDE DES GENÊTS.

LA DRAGONNE. 2[e] édition. 1 vol. grand in-18 jesus....... 3 50

LES CADETS DE GASCOGNE, 1 vol. grand in-18 jésus........ 3 »

LE CHATEAU DE BARBE-BLEUE. 1 vol. gr. in-18 jésus....... 3 »

MADEMOISELLE DE CAGLIOSTRO. 2[e] édit. 1 vol gr. in-18 jésus. 3 50

LE DÉMON DES MONTCHEVREUIL. 1 vol. gr. in-18 jésus...... 3 »

LES FEMMES PHILOSOPHES. 1 vol. gr. in-18 jésus. *Ouvrage couronné par l'Académie française*.................. 3 50

PARIS. — IMP. P MOUILLOT, 13-15, QUAI VOLTAIRE. — 19727.

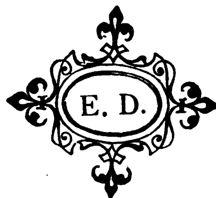
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PENDANT LA RÉVOLUTION

L'AMOUR

SOUS LA TERREUR

PAR

M. DE LESCURE



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1882

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE PENDANT LA RÉVOLUTION

L'AMOUR SOUS LA TERREUR

I

LES AMOUREUX DE CHARLOTTE CORDAY

Recherche des motifs mystérieux de l'assassinat de Marat par Charlotte Corday. — La légende et l'histoire. — Est-ce une tragédie sans amour que celle que Charlotte dénoue par un coup de couteau ? — Oui, Charlotte a aimé. — Devise de Charlotte : *Corde et ore*. — En faveur de qui la bouche a-t-elle trahi le secret du cœur ? — Liste des amoureux de Charlotte. — Examen et discussion des témoignages. — Le comte Henri de Belzunce. — Fouquier-Tinville, auteur de la légende de Belzunce. — Le général Félix de Wimpfen l'a accréditée. — Raisons de notre incrédulité. — M. de Pontécoulant contredit l'hypothèse relative à Belzunce et penche pour Barbaroux. — Influence des Girondins sur Charlotte. — La revue des volontaires de Caen. — Coïncidences prises pour des solidarités et des complicités. — Barbaroux blâme le crime de Charlotte. — Témoignage de M. Vaultier. — Erreur politique de Charlotte. — Le choix de la victime expiatoire atteste l'absence d'un complot girondin. — Barbaroux à Caen, en juin 1793. — Décadence précoce de sa beauté physique et de son énergie morale. — Il est accompagné à Caen, non sans scandale, par sa maîtresse Zélie, ci-devant marquise et devenue républicaine. — Témoignage de Pétion. — Anna, Julia et Zélia. — *Apologie de l'inconstance*, par Barbaroux. — Opinion de Madame Roland, de Louvet, de F. Vaultier. — Inductions tirées de la tragédie de *Charlotte*

Corday, par Salles. — Barbaroux lui-même désigne Adam Lux comme seul capable du rôle de l'amant, dans la fiction comme dans la réalité. — Prétendants hypothétiques et romanesques; M. de Franquelin. — M. de la Sicotière démontre que Franquelin est un mythe. — M. de Boisjugan de Mingré a existé, mais rien ne lie son sort à celui de Charlotte. — Adam Lux. — Ses relations avec les Girondins. — Sa réprobation de l'attentat du 31 mai et du 2 juin. — Son projet de suicide expiatoire. — Il publie, le lendemain de l'exécution de Charlotte Corday, une brochure en son honneur. — Raccourci de la biographie d'Adam Lux. — Passages de sa brochure concernant Charlotte Corday. — Sa lettre d'adieux à sa femme. — Il est arrêté. — Singulier plaidoyer en sa faveur du docteur Wedekind. — Adam Lux proteste contre cette défense. — Il est guillotiné le 4 novembre 1793. — Lettre admirable de Ch. Bougon-Longrais, ex-procureur général syndic du Calvados, à sa mère, la veille de son exécution. — Si Charlotte a jamais aimé quelqu'un, c'est lui. — Ses relations avec elle. — Portrait physique et moral de Bougon-Longrais. — Etranges coïncidences du samedi 13 juillet 1793. — Lettre de Charlotte à Barbaroux. — Passage qui concerne Bougon-Longrais. — Il est arrêté dans la même retraite que le prince de Talmont, qui l'avait sauvé. — Il est guillotiné à Rennes, le 5 janvier 1794. — Charlotte et Bougon. — Madame Roland et Buzot.

I

Tout le monde connaît l'assassinat de Marat par Charlotte Corday, le 13 juillet 1793.

Mais si tout le monde connaît l'acte auquel la chaste Judith de la Gironde, la digne petite-fille de Corneille a dû la gloire, voilée de deuil, des héroïsmes coupables, si tout le monde en connaît les effets, si funestes à ceux que Charlotte voulait sauver, il n'en est pas de même des mobiles qui le provoquèrent.

Les motifs qui armèrent le bras de mademoiselle de Corday et l'exaltèrent au point de lui faire plonger son couteau dans le cœur d'un homme sans

défense qu'elle ne connaissait pas, la veille de leur unique entrevue, sont demeurés mystérieux et controversés.

Une légende, de plus en plus luxuriante, a environné l'histoire de cet attentat extraordinaire de ses fictions parasites. Le cœur n'a point voulu laisser à la tête le triste honneur du rôle principal dans un tel drame. L'imagination des contemporains s'est épuisée à la recherche et à l'invention des mobiles secrets, des sentiments romanesques qui semblaient seuls pouvoir convenir à l'explication d'un meurtre sans cela inexplicable. Nul n'a voulu voir là une tragédie sans amour. C'est dans les miracles de l'amour qu'on a cherché, à l'envi, la cause de ce prodige de haine : l'assassinat d'un démagogue à elle personnellement inconnu par une jeune fille de vingt-cinq ans, que son sexe, sa condition, son âge, son éducation, ses antécédents semblaient prédestiner aux héroïsmes de la pitié plus qu'à ceux de la haine.

La passion de la gloire, de la liberté, de la patrie, a-t-on dit, ne saurait suffire à fournir la raison de cette aberration. Un seul sentiment humain manque de logique et s'en passe : c'est l'amour, que l'on peint justement aveugle. C'est donc l'amour, avec ses espérances ou ses colères, qui a mis aux mains de Charlotte le poignard libérateur et vengeur. Et de même que dans tous les crimes de l'homme on a cherché la femme, on a cherché l'homme dans le crime de la fière et pudique vierge du Calvados, qu'on a supposée n'avoir pu être rendue inexorable que par un excès même de sensibilité.

Ce sont les résultats de cette recherche passionnée, qui a donné lieu à tant de tours de force d'induc-

tion et de chefs-d'œuvre de subtilité, que nous nous proposons d'exposer et de juger.

Après avoir montré l'erreur, nous espérons pouvoir démontrer la vérité, faire, dans l'acte de Charlotte Corday, la part exacte des mobiles qui l'ont inspiré et déterminé, conduire enfin les lecteurs avides d'une opinion impartiale et raisonnée à l'appréciation la plus proche de la certitude sur un événement dont Dieu seul sait tout le secret.

Nous entrons immédiatement en matière par la liste même des personnages auxquels la tradition populaire ou l'imagination des romanciers de l'histoire ont fait l'honneur, souvent immérité, de les croire animés pour Charlotte d'un sentiment partagé par elle, mais d'ailleurs noble et pur comme elle.

II

Voici donc cette liste, contre laquelle nous nous abstiendrons d'user d'un premier argument qui ne serait cependant pas sans valeur, tiré du nombre même de ceux qui la composent.

Il est vrai que chaque parrain présente son filleul comme unique et attribue à Charlotte un choix exclusif de toute compétition et de tout partage.

Enumérons donc tous ceux dont la candidature au cœur de Charlotte repose sur quelque patronage; nommons les parrains, exposons les motifs à l'appui et les raisons contraires. Nous arriverons ainsi à un triage préliminaire qui écartera sans rémission de la

lice la plus grande partie des prétendants et nous laissera seulement en présence des sujets sérieux.

C'est ainsi que nous trouverons peut-être celui (le plus modeste et le plus obscur de tous), qui ne s'est point vanté d'une conquête à laquelle il n'osait point prétendre, mais dont les aveux indirects et les demi-confidences de deux lettres testamentaires ont trahi les titres à l'affection, sinon à l'amour de mademoiselle de Corday.

Car Charlotte aima, il n'y a point lieu d'en douter. Et son acte même le prouve. Il n'est point d'âme de Romaine où il ne soit possible de trouver ce coin de tendresse, ce défaut de la cuirasse stoïque par où la flèche est entrée, par lequel l'héroïne est femme [1].

La solitude et son démon, dont parle Michelet, les lectures viriles et profanes, ni Plutarque, ni Corneille, ni Jean-Jacques, ni l'abbé Raynal, n'ont pas seuls inspiré et armé Charlotte.

Une personne capable d'une si grande haine contre les tyrans, le dut être aussi d'une grande pitié pour les victimes.

A plusieurs fois, à son départ, durant son interrogatoire, Charlotte pleura. Ces larmes attestent que ce grand cœur eut ses tendresses, ses faiblesses peut-être, dans le sens cornélien du mot. L'amazone normande a une devise parlante, qui ne peut tromper. *Corde et ore*, dit cette devise : *de cœur et de bouche.*

Voyons comment, quand et pour qui la bouche a pu paraître trahir le secret du cœur.

1. « Une imagination vive, un cœur sensible me promettaient une vie bien orageuse », dit d'elle-même Charlotte Corday dans sa lettre à Barbaroux.

La liste des personnages auxquels on a prêté pour Charlotte Corday de tendres sentiments, plus ou moins partagés, comprend :

1° Le comte de Belzunce;
2° Barbaroux;
3° M. de Franquelin;
4° M. Boisjugan de Mingré;
5° Adam Lux.

Nous ne parlons pas, bien entendu, des arbitraires, paradoxales, monstrueuses hypothèses qui ont pu fleurir dans l'imagination des trente-huit auteurs de pièces ou tableaux dramatiques consacrés à Charlotte Corday, et dont quelques-uns ont donné à Marat ou à Fualdès (qui fut juré au tribunal révolutionnaire et siégea dans le procès de Charlotte Corday, double circonstance étrange et peu connue) le rôle amoureux.

Nous allons consacrer une courte étude critique à chacun de ces personnages, et nous commencerons par le premier en date dans la tradition : M. de Belzunce.

III

Il s'agit du comte Henri de Belzunce, major en second au régiment de Bourbon-Infanterie, massacré à Caen le 12 août 1789, au milieu d'une de ces séditions populaires fréquentes en province qui suivirent le signal du 14 juillet et firent de nombreuses victimes parmi les officiers assez imprudents pour

les braver, assez énergiques pour prétendre les réprimer, malgré la complicité de leurs soldats.

Le jeune comte de Belzunce fut dans ce cas. Il paya de la vie un courageux mépris de l'émeute et du fétichisme révolutionnaire, et le crime de sa mort fut aggravé par des profanations cyniques perpétrées sur son cadavre, partagé en lambeaux, que la populace promena dans une sorte de triomphe cannibalesque.

Le comte de Belzunce était le parent de l'abbesse du même nom qui avait présidé, au couvent de la Sainte-Trinité, à Caen, à l'éducation de Charlotte.

Charlotte avait donc pu le voir et le connaître; aussi, cette mort précoce et tragique d'un aristocrate à venger parut à Fouquier-Tinville pouvoir expliquer ce meurtre, dont il n'était pas fâché de diminuer la grandeur importune en l'attribuant à une vengeance de jolie femme amoureuse, plutôt qu'à l'exaltation d'un sentiment politique et patriotique désintéressé.

C'est en effet le sinistre pourvoyeur du tribunal révolutionnaire qui a pris sous sa protection et paternellement mis en circulation le bruit d'après lequel Charlotte aurait tué Marat pour venger Belzunce.

Il écrivait au comité de sûreté générale, dans une lettre qui appartient aujourd'hui à M. Feuillet de Conches :

Citoyens,

Je vous observe que je viens d'être informé que cet assassin femelle (Charlotte Corday) était l'amie de Bel-

zunce, colonel, tué à Caen dans une insurrection, et que, depuis cette époque, elle a conçu une haine implacable contre Marat, qui avait dénoncé Biron, qui était parent de Belzunce, et que Barbaroux paraît avoir profité des dispositions criminelles où était cette fille contre Marat pour l'amener à exécuter cet horrible assassinat.

Signé : FOUQUIER-TINVILLE.

Cette fable, accréditée par le farouche et galant accusateur public, a rencontré chez un contemporain, fort différent, le général Félix de Wimpfen, chef malheureux de l'insurrection avortée de l'Ouest contre le despotisme conventionnel, une confirmation des plus inattendues.

Dans une note de l'*Histoire de France* de M. de Toulongeon, on trouve, sous l'autorité du général, la double assertion que voici : Charlotte aurait été d'abord ardente royaliste, et elle aurait éprouvé pour M. de Belzunce un tendre sentiment bientôt si cruellement déçu dans ses espérances.

Cette hypothèse, vigoureusement battue en brèche par la dialectique de nos bénédictins de la critique appliquée à l'histoire révolutionnaire [1], ne supporte plus aujourd'hui l'examen.

Marat n'a pu être pour rien, par ses déclamations sanguinaires, dans la mort du jeune comte (en admettant qu'il fût jeune), arrivée le 12 août 1789, c'est-à-dire un mois juste avant l'apparition du premier

1. Nous donnons ce nom, qui implique de notre part beaucoup d'estime et de reconnaissance, à ces infatigables chercheurs ou collectionneurs, M. de la Sicotière, M. Ménétrier, par exemple, et, surtout, M. Charles Vatel. Non moins curieux, non moins heureux dans ses trouvailles, notre confrère et ami Jules Claretie a de plus qu'eux les qualités de l'historien et de l'écrivain.

numéro du fatal *Ami du peuple*, qui est du 12 septembre de la même année.

M. Henri de Belzunce, d'ailleurs, n'était point *le neveu*, comme on l'a dit, de l'abbesse protectrice et bienfaitrice de Charlotte, mais son *parent éloigné*. Il était de la branche des Belzunce de Macaïe, tandis qu'elle descendait des Belzunce de Castelmoron.

Rien n'établit la présence à Caen, avant la circonstance qui lui fut si fatale, du comte de Belzunce. L'abbesse de ce nom était décédée le 3 février 1787, et il ne vint à Caen en garnison qu'en avril 1789.

Il est impossible d'établir, par un témoignage quelconque, que le jeune officier ait connu l'abbesse de son nom et l'ait visitée, encore moins qu'il ait connu Charlotte.

Il l'eût connue qu'il n'eût sans doute que médiocrement goûté la société d'une jeune fille pauvre et retirée, d'une beauté grave et froide, peu aimable dans le sens frivole du mot, d'une grâce un peu gauche, d'un sérieux un peu âpre, qui s'inquiétait plus des idées que des modes, se nourrissait de lectures viriles et s'exaltait à la pensée des vertus républicaines et des héroïsmes antiques.

Tout établit l'incompatibilité d'humeur entre cette stoïque et pudique jeune fille et le brillant, bouillant, galant, étourdi officier, aristocrate fieffé, des plus zélés et provoquants, car il fut la victime, et l'unique, du soulèvement du 12 août 1789.

Comment donc croire à des relations qui ne reposent sur aucun fondement, et qui, bien loin de trouver quelque probabilité dans une naturelle sympathie, un mutuel attrait, semblent avoir été contrariées par d'insurmontables dissidences de goûts et d'opinions?

Un témoignage contemporain des plus autorisés nous paraît devoir faire décisivement pencher du côté de la négative la balance où nous le jetons.

C'est celui du comte Gustave Doulcet de Pontécoulant, le neveu de la vénérable coadjutrice de l'abbesse de Belzunce, le député du Calvados, le proscrit de la Terreur. Il connaissait Charlotte, elle le connaissait et elle l'estimait assez pour avoir songé à le charger de sa défense par une lettre qui ne lui fut communiquée que lorsque, en le flétrissant injustement d'avoir refusé une mission qu'il n'avait pas connue, Charlotte était déjà, depuis deux jours, morte sur l'échafaud.

M. de Pontécoulant ne croit pas à l'amour de Charlotte pour un jeune homme exalté dans un sens contraire au sien, et qu'elle n'aurait pu rencontrer avant la mort de sa parente, au parloir de l'abbaye aux Dames, qu'à un âge qui n'est pas celui des sentiments exclusifs et passionnés; rien d'ailleurs, selon lui ne prouve qu'elle l'ait jamais connu.

Il pense, au contraire, « que la beauté physique du député de Marseille (Barbaroux), sa mâle éloquence, sa verve méridionale, n'avaient point laissé de produire une vive impression sur l'imagination exaltée de la jeune républicaine [1]. »

Jusqu'à quel point les conversations politiques que Charlotte eut avec les Girondins proscrits, et avec le plus beau, sinon le plus éloquent d'entre eux, réagirent-elles sur ses sentiments intimes? C'est ce qu'il convient maintenant d'examiner.

1. *Souvenirs historiques et parlementaires du comte de Pontécoulant,* t. I, p. 204.

IV

L'influence des Girondins sur Charlotte Corday, l'impression produite sur son imagination et sur son cœur par les préparatifs de la courte et inégale lutte engagée par l'insurrection fédéraliste normande contre la tyrannie de Paris et le despotisme proscripteur de la Montagne ne sont pas contestables.

C'est le jour de la revue des volontaires de Caen, allant rejoindre à Evreux l'armée de Wimpfen, que semble s'être achevé pour elle le combat intérieur; c'est ce jour-là que sa résolution paraît s'être arrêtée de donner à Pétion, qui avait paru suspecter son courage, un démenti décisif, et de signaler son voyage à Paris par un *exploit* sur lequel les hôtes de l'hôtel de l'*Intendance* étaient loin de compter.

Bien loin, en effet, d'avoir été suggéré par eux, le projet de Charlotte leur demeura inconnu; et quand éclata la fatale nouvelle de cet attentat qui les compromettait sans profit, ils le déplorèrent, l'improuvèrent hautement et sincèrement: car ils se sentaient perdus.

L'insurrection normande, l'assassinat de Marat, il y avait là plus qu'il n'en fallait pour les vouer à l'implacable vindicte de l'opinion et des lois.

Sur l'appréciation du crime dont on leur attribue si à tort l'inspiration, les Girondins n'ont jamais varié.

Ils ont admiré le courage et le dévouement de cette

jeune fille s'immolant à ce qu'elle croit le salut, mais ils ont réprouvé l'acte ; ils n'avaient point la religion du stérile poignard; ils savaient que Marat mort était plus dangereux pour eux que Marat vivant.

Le témoignage de M. F. Vaultier, le témoin et l'historien de l'insurrection normande, atteste le blâme de Barbaroux; celui-ci se montra, devant lui, atterré quand il reçut la nouvelle de l'attentat commis par cette jeune fille qu'il ne connaissait pas assez pour avoir deviné son dessein.

Il ne l'avait vue que *trois fois* depuis le 15 juin, toujours rapidement et publiquement, en présence des nombreux assistants qui remplissaient les salons de l'*Intendance.*

Le choix de Marat comme victime suffirait seul d'ailleurs à disculper Barbaroux.

Il fallait une jeune fille peu au fait de la lutte des partis et de la valeur des hommes pour croire étouffer dans le sang de Marat cette doctrine de la Terreur dont il était le grand prêtre.

Barbaroux et madame Roland connaissaient mieux leurs véritables ennemis. La mort de Marat ne leur était d'aucune utilité, car il n'avait pas même le crédit d'un Hébert, dont l'arrestation provoqua la journée du 31 mai, tandis que les persécutions exercées contre Marat n'avaient indigné que lui.

S'ils eussent eu une victime à désigner au poignard du fanatisme, ce n'eût pas été Marat, mais plutôt Robespierre et surtout Danton, chefs de la faction dominante et leurs irréconciliables adversaires.

Nous ne développerons pas ce point qui est hors de conteste pour quiconque a lu les *Mémoires de*

madame Roland[1] et les *Souvenirs de l'insurrection normande dite du fédéralisme*, par M. F. Vaultier[2].

Barbaroux a donc ignoré, bien loin de l'avoir suggéré, le projet de Charlotte, dont l'exécution devait tant contribuer à le perdre.

Et c'est là précisément ce qui le rend exclusif de toute préoccupation du sort personnel de Barbaroux, par suite ce qui dément toute hypothèse de tendres sentiments entre Charlotte et celui qu'on appelait, aussi ironiquement que sincèrement, l'*Antinoüs de la Gironde*.

Nous allons voir ce qu'il faut penser au juste de cette qualification d'un homme alourdi, énervé par l'ambition et le plaisir, précocement obèse, trop corrompu pour apprécier, sous leur fière et dure enveloppe, les savoureuses qualités d'une personne sans légèreté et sans coquetterie.

Disons immédiatement que la vérité est d'après le témoignage de Louvet, de Meillan, de M. Vaultier, que les relations de Charlotte et de Barbaroux à Caen furent rares, courtes, presque banales; que rien n'indique que la beauté athlétique et un peu vulgaire, d'ailleurs à son déclin, du député marseillais ait frappé Charlotte, peu accessible à ces impressions matérielles et profanes; qu'au contraire, il résulte des propres conversations de Barbaroux après l'événement, qu'il se reprochait et regrettait de n'avoir pas deviné et mieux apprécié une personne si

1. Voir les citations dans le curieux et consciencieux ouvrage, plein de trouvailles, publié par M. Ch. Vatel et intitulé : *Charlotte Corday et les Girondins*, 3 vol. in-8°. Plon, 1864-1872. T. I. (*Préface*, p. LXI et suivantes.)
2. Publiés par M. Georges Mancel, Caen, Legost-Clérisse, 1858. (P. 102-104-109.)

extraordinaire, mais qui, au milieu du mouvement et des distractions de sa vie à Caen, l'avait laissé presque indifférent.

Voyons maintenant, avant la preuve décisive, réservée pour la fin, ce qu'était en juin 1793 ce Barbaroux trop vanté au physique et au moral, et sous quel aspect de décadence, sensible même aux yeux étrangers, il apparaissait déjà à ses meilleurs amis.

En ce qui touche le physique, nous croyons que la vérité est dans le juste milieu entre les hyperboles optimistes de madame Roland et d'Anacharsis Clootz, et entre les exagérations en sens contraire de Liautard ou de Granier de Cassagnac.

Sans admettre, comme ces derniers, que Barbaroux « eût la face ultra-rubiconde et passablement bourgeonnée », qu'il fût « un bellâtre bouffi, commun et essoufflé », il est juste de reconnaître avec Louvet qu'il était affligé, à vingt-huit ans, de l'embonpoint d'un homme de quarante.

La tête posée sur cette carrure massive, tête aux cheveux noirs, aux yeux noirs, aux belles dents, à la trace bleutée d'une barbe tellement noire, que son ombre survivait au rasoir et brunissait le teint chaud et mat du tribun; cette tête était plus remarquable par la régularité des traits que par leur harmonie et leur charme.

Ce magnétique attrait, Barbaroux paraît l'avoir possédé dans sa première et florissante jeunesse; mais un usage précoce et prodigue de son prestige, durant une vie vouée à l'ambition et à la galanterie, l'avait quelque peu émoussé.

Ramené à la fidélité par le dégoût même et la fati-

gue de l'inconstance, il affichait plutôt les conquêtes du passé qu'il ne prétendait à celles de l'avenir, et il voyageait suivi, à Caen même, au milieu de collègues qui déploraient cette faiblesse chez un républicain et chez un proscrit, d'une femme que Pétion désigne, dans la partie inédite de ses *Mémoires,* sous le nom de ***Zélia.***

Voici la citation, qui a son importance, en dehors de son intérêt de curiosité.

Une femme que j'étais fâché de voir attachée à nos pas accompagnait celui qu'elle aimait (Barbaroux); elle nous compromettait, et donnait lieu à des propos désagréables... Zélia est une ci-devant marquise, mais républicaine. Elle demeurait dans un hôtel où nous occupions une chambre, Buzot, Louvet et moi. Souvent, pour charmer nos peines, Louvet nous racontait quelques anecdotes aussi jolies que son *Faublas.*

Cette Zélia, marquise républicaine entraînée dans l'orbite de l'étoile pâlissante de la Gironde, était la troisième de cette trilogie de femmes mêlées à sa vie, et que Barbaroux désigne lui-même sous le nom d'Anna, Julia et Zélia, dans la quatrième partie de ses *Mémoires*, aujourd'hui considérée comme perdue, mais qui avaient passé complets sous les yeux malins de Lecointre, auquel nous devons ces citations et analyses.

De son côté, M. Frédéric Vaultier [1], qui s'était lié avec Barbaroux pendant son séjour à Caen, en 1793, le montre alors *assez vivement occupé d'une femme* qu'il ne nomme pas.

Ce devait être cette Zélia ou Zélis à laquelle Bar-

1. *Souvenirs,* etc., p. 162.

baroux, qui se piquait de faire des vers et ne manquait pas de talent poétique, avait adressé une Épître ou *Apologie de l'inconstance* commençant ainsi :

« Zélis, on se lasse de tout... »

Il la lut à son ami durant une promenade qu'ils firent ensemble, et Barbaroux semble ne pas avoir tardé à se débarrasser d'une cohabitation importune à lui-même comme à ses amis, car il était seul durant la suite de cette triste odyssée terminée par une mort tragique.

Il avait cédé à la fois, en refusant d'associer plus longtemps une femme à sa proscription, aux conseils de la générosité et à ceux de la raison. Ses amis ne lui avaient pas épargné, en effet, les représentations sur l'inconvenance de cette compagnie, au moment où les circonstances appelaient les résolutions les plus graves et les plus stoïques.

Madame Roland, tenue au courant, sans doute par Buzot, écrivait, le 7 juillet 1793, six jours avant l'attentat de Charlotte :

Et ce jeune Bx. (Barbaroux) ne fait-il pas des siennes dans cette terre hospitalière ? C'est pourtant le cas d'oublier de s'amuser, à moins que de savoir, comme Alcibiade, suffire à tout également[1] ?

Elle fait allusion, dans ses *Portraits et Anecdotes*, à *cet amour du plaisir*, qui est à côté des belles qualités de Barbaroux, et risque parfois de *prendre*

1. *Lettres de madame Roland*, p. 48. — *Charlotte Corday et les Girondins*, par M. Ch. Vatel, t. III, p. 478 et suiv.

la place de l'amour de la gloire et *d'affaisser une trempe excellente.*

Louvet, de son côté, peint à merveille ce côté efféminé d'un beau caractère quand il s'écrie :

Je t'ai vu, mon cher Barbaroux, au milieu des plaisirs variés dont t'enivraient tour à tour mille enchanteresses attirées par ta beauté, mais aussitôt délaissées par ton inconstance.

Cet homme galant jusqu'au bout, à qui la Marseillaise Annette donnait un fils naturel au milieu même d'août 92, et qui se montrait systématiquement inconstant dans sa conduite comme dans ses vers, n'avait rien de ce qui pouvait attirer ou retenir une pure et noble fille, avide d'idéal et d'infini, comme Charlotte Corday.

M. F. Vaultier reconnaît le fait, quand il dit de Barbaroux : « Il ne pouvait songer à mademoiselle de Corday, étant alors préoccupé d'une autre personne. »

Ce qui a pu donner lieu à ce bruit, à cette tradition de l'amour de Barbaroux pour Charlotte et réciproquement, tradition dont madame Louise Colet, Ponsard et les dramaturges étrangers Von Appen et Ginrdt, se sont fait les organes, c'est la présence incontestée d'une femme auprès du député girondin, habitant avec lui à l'hôtel de l'*Intendance*, à Caen, et s'y promenant à son bras dans les jardins.

Mais cette femme n'était pas et ne pouvait être Charlotte Corday, quoique un dessin du temps de la collection Saint-Albin (1825, n° 107), représentant l'Antinoüs de la Gironde se promenant dans les jardins de l'*Intendance* à Caen, avec une femme à

[illegible]

[illegible] Epit[illegible]

[illegible] ainsi :

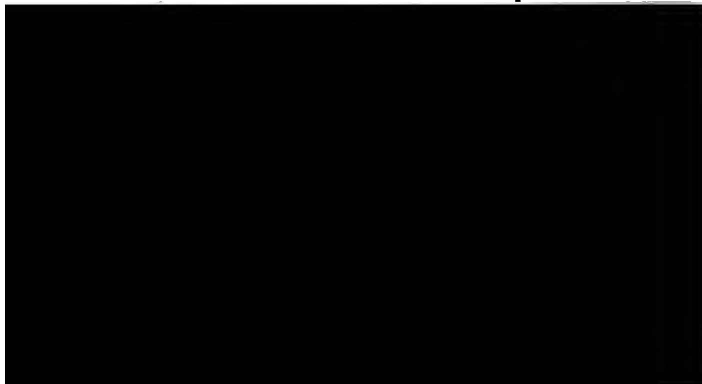
[illegible]

[illegible] promenade [illegible] semble ne pas [illegible] important [illegible] seul [illegible] terminée par [illegible]

[illegible] d'associer [illegible] aux consé[illegible] Ses amis ne [illegible] représentations [illegible] moment [illegible] les résolutions les plu[illegible]

[illegible] sans dou[illegible] six jours avan[illegible]

[illegible] pas des sienne[illegible]



son bras, désigne arbitrairement Marie de Corday comme étant cette femme.

Cette attribution, qui n'est qu'une médisance par rapport à Barbaroux, se trouve être une calomnie par rapport à l'héroïne.

Un témoignage décisif, venu des Girondins eux-mêmes, lève à cet égard tous les doutes, et c'est par lui que nous finirons.

Il existe une tragédie de *Charlotte Corday*, composée par le Girondin Salles, pendant sa proscription même, récemment publiée par M. Moreau-Chaslon, puis par M. Vatel, et sur laquelle l'auteur consulte ses amis errants d'abord, et ensuite enfermés avec lui.

On a les observations de Pétion, de Buzot et de Barbaroux; admirable feuilleton dramatique et critique, dit de cette dernière M. Jules Janin.

Eh bien! l'élément romanesque de cette tragédie, écrite entre deux si tragiques réalités, était représenté par le galant et efféminé Hérault de Séchelles, l'Alcibiade de la Montagne, comme Barbaroux fut celui de Gironde.

Ce personnage est considéré par les trois amis comme indigne de Charlotte Corday, qu'abaisse l'amour d'un homme qui ne pouvait la comprendre.

Là-dessus, Barbaroux, bien loin de faire allusion à des souvenirs personnels, et à cette tradition qui a commencé de son vivant et le flatterait si elle ne calomniait pas une personne trop admirable pour être aimée, et qui mérite d'être adorée; Barbaroux désigne comme le seul homme capable de porter le masque d'une telle fiction celui que son enthousiasme pour Charlotte devait conduire à l'échafaud, celui qui ne

put la voir impunément dans la fatale charrette, sous le vêtement rouge des parricides, le front auréolé de je ne sais quel éclat céleste, Adam Lux, le député de Mayence, dont nous aurons à parler bientôt.

L'enquête est, croyons-nous, fermée, et la légende des amours de Barbaroux et de Charlotte Corday tombe définitivement au rebut des hypothèses. Continuons à percer, à travers la fiction, le chemin de la vérité.

V

Ni Michelet, ni Louis Blanc, disons-le du reste à leur décharge, n'ont cru à l'amour de Charlotte pour Belzunce, pour Barbaroux encore moins.

Ils n'y croient pas davantage pour M. de Franquelin ou pour M. de Boisjugan de Mingré, prétendants sans consistance, purs héros de roman sur lesquels il suffit de souffler pour les voir s'évanouir, ombres vaines, nées du rêve d'une nuit.

Nous aurons d'autant moins de peine à expédier M. de Franquelin que son existence est aussi fabuleuse que son amour.

Il est sorti d'un commérage de vieille femme, fécondé par l'incubation successive d'un conteur aimable, M. Paul Delasalle, et d'un des plus séduisants romanciers de l'histoire, M. de Lamartine.

Un érudit qui connaît comme personne l'histoire de la Révolution et celle de la Normandie, M. Léon de la Sicotière, a fait justice de la légende Franquelin

en quelques lignes dont chacune emporte son morceau. Il n'y a qu'à le citer. C'est bref et net comme un bon arrêt :

M. Paul Delasalle [1], et après lui M. de Lamartine [2], ont admis une légende bien plus romanesque encore. Un jeune homme du nom de Franquelin serait venu, quelque temps après le supplice de Charlotte, mourir à Vibraye (Sarthe) de douleur et d'une fluxion de poitrine. Il portait toujours sur son cœur un portrait et des lettres de Charlotte Corday, et il aurait exigé en mourant que ces lettres et ce portrait fussent ensevelis avec lui.

Le secret, longtemps gardé, aurait été divulgué par une vieille gouvernante qui, voyant un jour dans la galerie d'un amateur du Mans (M. de Saint-Rémy) une copie de la *Charlotte Corday* de Scheffer, aurait reconnu, sans hésiter, dans les traits de l'héroïne, ceux de la jeune fille dont Franquelin, son ancien maître, contemplait si souvent l'image, adorée plus de quarante ans auparavant.

Outre que ce nom de Franquelin n'a laissé aucun souvenir, ni dans la ville de Caen, ni dans la famille de Charlotte de Corday, ni même à Vibraye, faut-il relever tout ce qu'offre d'invraisemblable une pareille reconnaissance après un si long temps écoulé ? Faut-il surtout faire remarquer que le portrait de Charlotte, que Scheffer a placé dans son tableau, est entièrement de fantaisie ? Il m'en a fait lui-même l'aveu à une époque où l'on n'avait pas encore retrouvé l'original d'Hauër, en regrettant de ne pas avoir eu à sa disposition de portrait authentique. Si l'amante de Franquelin ressemblait à la Charlotte de Scheffer, nous pouvons affirmer que ce n'était pas la véritable Charlotte Corday [3]. »

Ajoutons que M. Vatel achève ce personnage légendaire en constatant que les registres des décès de

1. *Charlotte Corday*, 1845, p. 64.
2. *Histoire des Girondins*, livre XLIV, n° 11.
3. *Charlotte Corday et Fualdès*, par L. de la Sicotière, 1867, p. 6.

Vibraye, de 1792 à 1795, ne contiennent point le nom de Franquelin.

M. de Boisjugan de Mingré, du moins, n'est pas un mythe. Son existence et sa mort sont judiciairement établis.

Les relations entre la famille Godefroy de Boisjugan et madame de Brétheville, la tante de Charlotte Corday, auprès de laquelle elle vivait à Caen, sont notoires.

Un des membres de cette famille, M. de Boisjugan de Mingré, fut fusillé en 1792, comme émigré pris les armes à la main.

Là-dessus on a échafaudé tout un petit roman, dont le château de cartes ne repose que sur des hypothèses.

M. Frédéric Vaultier, M. Louis Dubois, contemporains de Charlotte, qui l'ont connue, mentionnent la tradition, mais déclarent n'avoir pu recueillir aucun renseignement qui la conrfime [1].

Il en est de même de M. Ch. Vatel, qui a bien voulu nous l'affirmer personnellement.

VI

Nous arrivons au député de Mayence, Adam Lux, à celui que Barbaroux désignait à Salles comme seul digne de jouer dans sa tragédie le rôle d'amoureux

1. *Souvenirs de l'insurrection normande de 1793*, p. 107.

de Charlotte, rôle qu'il avait joué dans la réalité jusqu'à donner son sang en témoignage à cette passion idéale, mystique, héroïque qui le conduisit à l'échafaud.

Non pas qu'il y ait eu, entre Adam Lux et Charlotte, le moindre rapport personnel et direct.

Tout se passa dans l'imagination d'un homme exalté par l'attentat du 31 mai et du 2 juin, par la proscription des Girondins et l'acte antique, mais surtout les paroles romaines de l'inutile vengeresse de son parti.

Rien n'établit que Lux ait connu Charlotte et l'ait même jamais vue avant le jour de son supplice.

Mais il n'est pas possible de douter de l'impression que ce dernier fait avait produite sur le cerveau enflammé d'un ami enthousiaste et déçu de la liberté et de l'humanité.

Adam Lux connaissait les Girondins; il était lié avec Pétion et Guadet, auxquels il écrivait, et il eut pour compagnon de détention à la Force, Champagneux, chef de bureau au ministère de l'intérieur, futur mari d'Eudora Roland, fille unique de la célèbre victime de la Révolution.

Ces relations incontestables suffisent pour faire comprendre deux choses: la réprobation de l'attentat du 31 mai, et l'admiration pour Charlotte Corday. C'étaient deux sentiments naturels à quiconque estimait et fréquentait les Girondins, à quiconque déplorait, dans l'intérêt même de la République, la lutte entre les deux grands partis révolutionnaires, la Montagne et la Gironde, arrivée durant l'été de juin 1793 à une sorte de paroxysme furieux.

Mais ni Champagneux, compagnon de captivité d'Adam Lux à la Force, du 4 août au 2 novembre 1793, ni son compagnon Georges Kerner, qui le visita pendant sa détention et a laissé des souvenirs intéressants sur leurs relations, n'ont fait allusion à la passion qui lui est attribuée pour Charlotte.

Adam Lux, cœur naïf, imagination exaltée, dévorée de cette soif de concorde et de paix qui ne s'apaise que dans les sphères éternelles et dont il chercha en effet à éteindre, dans une mort volontaire et exemplaire, la sublime fièvre, désapprouvait également l'assassinat de Marat et la proscription des Girondins.

Il était, dès le mois de juin, tourmenté de la pensée, que ne combattait pas assez l'amour incontestable pourtant qu'il avait pour sa femme, Sabine Reuter, et ses trois enfants, de se tuer sur la cime même de la Montagne, après avoir offert, dans une sorte de discours expiatoire, sa vie en sacrifice aux Furies qui divisaient l'Assemblée.

Il était arrivé, par une direction différente du même sentiment, à espérer que son sang, ainsi volontairement versé, apaiserait les influences funestes qui poussaient à s'entre-déchirer les enfants de la même patrie et les partisans de la même cause ; de même que Charlotte avait cru, en immolant Marat, ouvrir avec son poignard une ère nouvelle de liberté et de paix.

C'est un amour exalté du pays natal ou du pays adoptif, une commune passion pour ces idées généreuses que calomniait et compromettait une lutte d'ambition poussée jusqu'à la guerre civile, qui mirent à la main de Charlotte Corday et d'Adam Lux l'arme des résolutions extrêmes.

Seulement les conseils de Guadet firent renoncer le député de Mayence à ce projet de suicide expiatoire, plus théâtral qu'efficace, dont il lui avait fait confidence.

Pour Charlotte, n'ayant communiqué à personne un dessein qu'elle avait conçu dans la solitude, elle n'en put être dissuadée par personne, ce que les Girondins, s'ils l'eussent connu, se fussent certainement crus obligés d'essayer dans leur intérêt même.

Charlotte frappa Marat et fit un martyr du démagogue assassiné.

Adam Lux renonça à se frapper en pleine assemblée ; mais il publia, dès le lendemain de l'exécution de Charlotte, une brochure en l'honneur des Girondins et en son honneur, qui était, pour le suicide d'un homme qui bravait ainsi à la fois toutes les colères de l'opinion dominante, toutes les puissances dont un signe suffisait pour envoyer à l'échafaud, une arme beaucoup plus sûre qu'un pistolet ou un poignard.

Cette brochure, dont nous allons parler, et qui était une protestation déclamatoire contre la tyrannie jacobine, l'expulsion des Girondins, fut naturellement dédiée à celle dont la vie et la mort remplissaient à ce moment toutes les imaginations et tous les cœurs, à celle que les patriotes et les libéraux persécutés du moment voyaient passer dans leurs rêves attristés, à celle qu'ils considéraient comme l'image même, comme la personnification tragique de leur foi, à celle qu'André Chénier glorifiait sans la connaître, à celle qu'Adam Lux déclarait, après l'avoir vue passer sur la charrette fatale, plus grande que Brutus.

Disons maintenant en bref ce que c'était que cet Adam Lux, ce qu'il fit, et comment il mourut, victime volontaire d'une noble exaltation politique, montrant sans le savoir à sa fille préférée, héritière de ses talents et de son sort, cette route du suicide où elle devait, victime de l'exaltation littéraire et d'une passion romanesque pour Jean-Paul Richter, le suivre vingt années plus tard.

Jean-Adam Lux était né le 27 décembre 1765, dans le village d'Obernburg, près d'Aschaffenbourg-sur-le-Mein, dans l'électorat de Mayence [1].

A dix-neuf ans, ses études terminées, il fut promu au grade de docteur en médecine et en pharmacie.

Il n'exerça point la médecine, par suite d'une répugnance pour les études anatomiques qui cadre bien avec son humanitarisme ardent.

Il entra comme gouverneur dans la maison d'un riche bourgeois de Mayence, y fit la connnaissance d'une jeune parente, nommée Sabine Reuter, et l'épousa peu après.

Il se retira dans une petite terre achetée dans le village de Kostheim, en face de Mayence, et y vécut tranquille, au moins extérieurement, au milieu des travaux de la vie champêtre et des plaisirs domestiques. Bon cultivateur, bon mari, bon père; heureux si tout le monde l'eût été autour de lui et si ses rêveries et ses lectures, développant en lui l'instinct de réforme et échauffant les levains d'une exaltation naturelle, ne l'eussent jeté, quand les

1. Cette date est authentique. Elle résulte de l'acte de baptême publié par M. Ch. Vatel (tome I, préface 257), que n'a pas connu le biographe de Lux, M. Louis Bamberger, auteur d'un article des plus intéressants sur cet étrange personnage. (*Revue moderne*, 1er octobre 1866.)

circonstances le permirent, tout enfiévré et enivré, dans les vicissitudes de l'action !

En septembre 92, demeuré Allemand par le fonds de ses idées, il se sent gagné au triomphe des idées françaises, et, combattu entre le patriotisme et l'amour de la liberté, il blâme les illusions de la coalition, et ne trouve que dans l'incorporation de son pays à la France le moyen de concilier ces deux sentiments, tout vibrants en lui : la haine de la guerre et celle de la servitude.

Un mois plus tard, le 22 octobre 1792, les armées de la République vinrent occuper Mayence et la plus grande partie de la rive gauche du Rhin.

Un décret de la Convention nationale du 17 décembre 1792 avait enjoint aux provinces conquises de se donner des constitutions libres, et le 17 mars 1793, une convention nationale rhéno-allemande se réunit à Mayence pour délibérer sur l'organisation du pays.

Une proposition d'incorporation à la République française fut votée à une grande majorité le 22 mars.

Adam Lux, qui avait puissament contribué à ce résultat, fut délégué par l'Assemblée, avec le célèbre Georges Forster et un négociant nommé Potocki, pour porter à la Convention le procès-verbal et en solliciter l'homologation.

Le 29 mars, les trois députés arrivèrent à Paris, et le 30, la Convention ratifia solennellement en leur présence l'acte d'incorporation.

Adam Lux demeura à Paris, où la lutte des partis, la nouveauté des événements avaient pour lui l'attrait de l'abîme.

Il se plongea dans la lecture des feuilles publiques

et la pratique des assemblées, que sa connaissance particulière de la langue française lui rendait faciles.

La fermentation de ces lectures et de ces spectacles s'aigrit bientôt en lui jusqu'à le conduire à la pensée désespérée d'un suicide exemplaire.

La nouvelle de l'entrée des Prussiens à Mayence (le 22 juillet) acheva d'irriter cette exaltation, dont la vue de Charlotte Corday montant à l'échafaud avait allumé en lui le volcan.

Le volcan avait fait explosion dans son second pamphlet intitulé : *Charlotte Corday, par le député extr. A. Lux.* Cette brochure est du 19 juillet, surlendemain de la mort de l'héroïne, exécutée le 17.

Déjà, le 13 juillet, le jour même de l'assassinat de Marat, Lux avait attiré sur lui l'attention et la colère des jacobins en leur jetant à la tête un *Avis aux citoyens français*, où il épargnait si peu la tyrannie montagnarde, qu'il se jugeait lui-même impardonnable et appelait sur lui la foudre par cet ironique défi : « Après une telle déclaration, il sera de votre convenance de me faire l'honneur de vos cachots ou de votre guillotine. »

Dès le 24, ce vœu funèbre était exaucé.

On lit aux registres d'écrou conservés aux archives de la Préfecture de police la mention suivante :

« *Adam Lux*, entré à la Force le 24 juillet 1793, transféré à la Conciergerie le 2 novembre, condamné à mort et exécuté le 14 brumaire an II (4 novembre 1793). »

Nous n'avons plus maintenant qu'à citer les passages de la brochure d'Adam Lux qui concernent Charlotte Corday.

..... Charlotte Corday, âme sublime, fille incomparable! je ne parlerai point de l'impression que tu feras sur le cœur des autres; je me bornerai à énoncer les sentiments que tu as fait naître dans mon âme.

Le mercredi 17 juillet, jour de son exécution, vers le soir, je fus surpris de ce jugement dont cependant je n'ignorais aucun détail : j'en savais à peu près assez pour conclure que cette personne devait montrer un courage extraordinaire.

C'était la seule idée de ce courage qui m'occupait dans la rue Saint-Honoré, en la voyant approcher dans la charrette; mais quel fut mon étonnement lorsque, outre une intrépidité que j'attendais, je vis cette douceur inaltérable au milieu des hurlements barbares!... ce regard si doux et si pénétrant! ces étincelles vives et humides qui éclataient dans ces beaux yeux, et dans lesquels parlait une âme aussi tendre qu'intrépide; yeux charmants qui auraient dû émouvoir les rochers! Souvenir unique et immortel! regards d'un ange qui pénétrèrent intimement mon cœur, qui le remplirent d'émotions violentes, qui me furent inconnues jusqu'alors; émotions dont la douceur égale l'amertume, et dont le sentiment ne s'effacera qu'avec mon dernier soupir! Pendant deux heures, depuis son départ jusqu'à l'arrivée à l'échafaud, elle garda la même fermeté, la même douceur inexprimable: sur sa charrette, n'ayant ni appui ni consolateur, elle était exposée aux huées continuelles d'une foule indigne du nom d'hommes. Ses regards, toujours les mêmes, semblaient parcourir cette multitude pour chercher s'il n'y avait point un humain...

Elle monta sur l'échafaud,... elle expira,... et sa grande âme s'éleva au sein de Caton, de Brutus, et de peu d'autres, dont elle égale ou surpasse les mérites. Elle s'éleva et laissa à tout humain des souvenirs, et à moi des douleurs et des regrets intarissables.

Charlotte, âme céleste, n'étais-tu qu'une mortelle? L'histoire a-t-elle ton semblable? Triomphe, France, triomphe, Caen! car tu as produit une héroïne dont à Rome ou à Sparte on cherche en vain un semblable exemple.

Elle quitta la terre qui n'était plus digne d'elle; elle passa comme un éclair; mais, Français, elle nous laissa le souvenir de ses vertus : ce souvenir, si aimé et si doux ne sera jamais perdu pour mon cœur, il augmente et soutient mon amour pour cette patrie, pour laquelle elle voulut mourir, pour m'encourager à aimer cette patrie dont j'ai l'honneur d'être un fils adoptif. Je n'aurai plus besoin désormais de me ressouvenir des Spartiates et des Romains; car il me suffira de penser continuellement à Charlotte Corday, dont l'héroïsme et les vertus sont au-dessus d'une plume aussi grossière que la mienne, mais dont j'honorerai la mémoire par mes mœurs. La seule idée de cet ange allant à la mort me fera mépriser la puissance de ses bourreaux...

Ici Adam Lux s'interrompait pour ajouter, en une note directement adressée auxdits bourreaux, l'apostrophe suivante :

S'ils veulent aussi me faire l'honneur de leur guillotine, qui désormais, à mes yeux, n'est qu'un autel sur lequel on immole les victimes et qui, par le sang pur versé *le 17 juillet,* a perdu toute ignominie; s'ils le veulent, dis-je, je les prie, ces bourreaux, de faire donner à ma tête abattue autant de soufflets qu'ils en firent donner à celle de Charlotte; je les prie de faire pareillement applaudir à ce spectacle de tigres par leur populace cannibale. Ah! Parisiens! est-ce vous qui restez paisibles pendant qu'on commet dans vos murs autant d'horreurs qu'autrefois on voyait de galanterie?... Tu me pardonneras, sublime Charlotte, s'il m'est impossible de montrer dans mes derniers moments le même courage et la même douceur qui te distinguaient: je me réjouis de ta supériorité; car n'est-il pas juste que l'objet adoré soit toujours plus élevé et toujours au-dessus de l'adorateur?

Après avoir exhalé ce vœu sinistre qui devait cette fois être exaucé, Adam Lux continuait son imprécation :

..... Son souvenir suffira pour élever mon âme au-dessus de l'intérêt personnel, pour m'engager à l'obéissance aux lois dont nous attendons le règne; son souvenir m'engage à toutes les vertus républicaines, et, par conséquent, à la haine implacable des ennemis de la liberté, des fripons, des anarchistes et des bourreaux;... usurpateurs du 31 mai, vous qui, pour échapper aux supplices mérités par vos forfaits, avez trompé les Parisiens et les Français! je cherchais ici le règne de la douce liberté; mais je trouvai l'oppression du mérite et de la vertu, le triomphe de l'ignorance et du crime.

Je suis las de vivre au milieu de tant d'horreurs que vous commettez et de tant de malheurs que vous préparez à la patrie! Il ne me reste plus que deux espérances: ou, par vos soins, en victime de la liberté, de souffrir, de mourir sur cet échafaud honorable, ou de concourir à faire disparaître vos mensonges, qui sont la véritable source du fédéralisme et de la guerre civile, afin que votre tyrannie finisse avec l'erreur, qu'au même lieu de sa mort l'immortelle Charlotte ait une statue avec cette inscription :

Plus grande que Brutus!

Adam Lux qui, depuis le 7 juin, aspirait à la mort, avait à cette date adressé à sa femme ses derniers adieux dans une lettre testamentaire, qui n'avait ajourné l'exécution de sa résolution de « donner l'exemple » nécessaire pour dénouer la crise que sur les représentations de Guadet, mais tout en lui déclarant que, « si les choses continuaient, il ne survivrait pas, » vit enfin, le 24 juillet, ses désirs exaucés. Il fut arrêté à son domicile, à l'hôtel des *Patriotes-Hollandais*, rue des Moulins, et incarcéré.

La hache, qu'il avait bravée si intrépidement, demeura trois mois suspendue sur sa tête, sans doute grâce aux démarches que quelques-uns de ses com-

patriotes et amis faisaient en faveur d'un homme qu'ils représentaient comme fou, c'est-à-dire comme irresponsable de ses actes.

Telle fut évidemment l'intention du docteur Wedekind, qui, sous le voile de l'anonyme, publia dans le *Journal de la Montagne* du 4 septembre une sorte d'apologie brutale de son malheureux ami, qu'il déprécie pour le sauver, et qu'il affecte de traiter, pour mieux déguiser son but secret, avec la commisération mêlée de mépris d'un médecin sans-culotte.

Il raconte les circonstances qui ont troublé la raison du philosophe. Il hausse les épaules à son rêve déçu « de mœurs patriarcales et républicaines dont il s'était forgé dans la solitude la délicieuse idée ». Il le montre ensorcelé par les Brissotins et enivré par la vue de Charlotte Corday, de la folie de la mort.

Il réclame pour lui un hôpital ou l'Amérique.

Le passage le plus curieux de ce plaidoyer est le suivant :

Une autre circonstance a complété cette folie. Lux aimait beaucoup sa femme, et quoiqu'il ait un tempérament extrêmement ardent, il a vécu, depuis qu'il est séparé d'elle, dans une chasteté sévère. Cette nouvelle situation a augmenté le trouble de ses sens, et la vue de Charlotte Corday, la seule femme peut-être qu'il ait remarquée depuis qu'il est à Paris, ayant fait sur lui une impression physique extrêmement forte, a porté au comble le trouble, la confusion et la noire mélancolie qui régnaient déjà dans son âme. Il a parlé à tort et à travers de Charlotte Corday, il a dit qu'il désirerait mourir pour elle, et, à la suite de ce propos, il a été mis en prison.

Peut-être ce singulier avocat eût-il gagné sa cause

s'il eût pu obtenir l'acquiescement de son client à son système de défense ou tout au moins son silence.

Mais Adam Lux s'indigna, protesta, et écrivit au *Journal de la Montagne*, qui enregistra sa réclamation le 26 septembre, qu'il n'était pas assez fou pour vouloir vivre, que ce qui prouvait qu'il était un sage, c'est qu'il voulait mourir.

Et il mourut le 4 brumaire an II, sous le même couteau qui avait tranché la tête de Charlotte Corday.

VII

Nous avons terminé la partie critique de notre travail. Nous arrivons à sa partie historique, c'est-à-dire à celle où, après avoir démontré irréfutablement, nous le croyons, que Charlotte Corday n'a éprouvé ni peut-être inspiré à Belzunce, à Barbaroux, à Franquelin, à Boisjugan, à Adam Lux une passion directe, personnelle, vivante, méritant le nom d'amour, nous devons nous hasarder à nommer notre candidat et à lui faire les honneurs de cette scène vide.

Oui, si Charlotte a jamais aimé, si jamais la vue d'un homme a fait rougir son visage et battre son cœur, on peut dire hardiment : *Le voilà !* du personnage modeste et touchant que nous allons introduire devant le lecteur.

Nous procéderons sans coquetterie (un sentiment de vanité artistique serait peu de saison dans ce triste voyage à travers les ombres), mais dans l'unique intérêt de la vérité, qui aime ces éclats subits et procède parfois par impression foudroyante, comme font le peintre ou le sculpteur qui dévoilent d'un seul coup leur tableau ou leur statue.

Nous croyons que le public ne lira point, sans une de ces émotions qui éclairent autant qu'elles brûlent, la lettre suivante, retrouvée par M. Vatel dans un des dossiers des archives du tribunal révolutionnaire, à Rennes, et adressée par un proscrit normand, le matin même du jour où il fut exécuté, — à sa mère !

Voici ce document qui ne devait jamais aller à son adresse, car la justice révolutionnaire, qui faisait si peu de cas du respect de la vie humaine et des formes les plus sacrées de la loi, ne s'inquiétait guère de lettres d'adieux de ses victimes, et l'épître suprême, retrouvée *soixante-dix-neuf ans* après avoir été écrite, dans le poudreux dossier du greffier de Rennes, ne parvint pas plus à sa destination que la lettre de Charlotte Corday à Barbaroux ou celle de Marie-Antoinette à madame Élisabeth.

De la prison de Rennes, le 5 janvier 1794, le dernier de mes jours, à huit heures du matin.

Ma tendre et respectable mère,

Dans quel moment je vous écris ! Qu'allez-vous apprendre... !

Ne soyez plus inquiète de mon sort, bientôt il va être terminé ! Ah ! ma mère, que votre courage ne vous

abandonne pas dans ces instants cruels ; le mien est inaltérable et brave la mort et les bourreaux.

Qui l'eût cru, que les soins que vous donniez à mon enfance, que l'exemple si cher de vos vertus, que les travaux de ma jeunesse, que mes efforts suivis de quelques succès, que cette carrière brillante qui semblait s'ouvrir devant moi, que ce témoignage fréquent de l'estime et de l'amitié publiques, ne dussent me conduire qu'à ce terme fatal : l'échafaud ! L'échafaud ! Mais ce nom, jadis si affreux, ne rappelle plus maintenant l'idée de l'infamie et du crime. Depuis les malheurs de la France, il a été trop de fois honoré et ennobli.

Je ne vous parlerai ni de mon jugement ni de mes juges ; bientôt un tribunal supérieur prononcera sur leur sentence et calmera mon ombre irritée. Ils doivent lire cette lettre ; j'en ai dit assez.

Les citoyens de Caen, ceux du Calvados, en se rappelant quelle fut parmi eux ma conduite, et quels furent les derniers actes de mon administration, sauront quel crime l'on m'impute. Ma signature aux arrêtés relatifs à l'insurrection départementale du mois de juillet dernier, voilà la cause ou plutôt le prétexte de ma mort.

Au reste, j'ai entendu les motifs de mon jugement ; la seule faveur que je demande à mes juges, c'est de les faire imprimer comme ils les ont lus.

Mais, prêt à rentrer dans le sein de l'Éternel, ces tristes détails s'échappent aisément devant moi, et font place à des considérations plus puissantes.

Non, ma mère, il n'en coûte pas à votre fils de quitter la vie ; depuis longtemps elle avait cessé d'avoir des charmes pour moi. Éloigné de vous, *privé des personnes qui m'avaient été les plus chères,* ne voyant plus, pour ainsi dire, dans les Français que des hommes lâches ou féroces, témoins les proscriptions sanguinaires qui poursuivent les vertus, le courage et les talents au milieu de la terreur qui glace toutes les âmes et éteint tous les sentiments généreux, sans espoir de voir bientôt finir cette crise terrible, *que me reste-t-il à désirer, si ce n'est de mourir ?*

Encore si dans mes derniers instants j'avais pu, *comme ma chère Cordais*, m'endormir au sein d'une illusion

douce et trompeuse, et croire au retour prochain de l'ordre et de la paix dans ma patrie... Mais non, j'emporte avec moi l'idée déchirante que le sang va couler à plus grands flots !

Oh ! Charlotte Cordais ! oh ! ma noble et généreuse amie, toi dont le souvenir occupa sans cesse ma mémoire et mon cœur, attends-moi, je vais te rejoindre ! Le désir de te venger m'avait fait jusqu'à ce jour supporter l'existence. Je crois avoir assez satisfait à ce devoir sacré ; je meurs content et digne de toi.

Adieu, ma tendre mère, adieu ! L'instant approche, on me presse, on m'enlève jusqu'à la douceur de m'entretenir plus longtemps avec vous. Adieu ! je vous embrasse, vous et les amis fidèles qui sont encore présents à ma mémoire et auxquels je consacre, ainsi qu'à vous, tous mes sentiments, tous mes hommages et mon dernier soupir[1].

Cette admirable lettre est signée : *Ch. Hy. Bougon-Longrais*, ex-procureur général syndic du Calvados.

Celui qui l'écrivait était alors âgé de *vingt-sept ans*. Les victimes de la République, comme ses héros, étaient jeunes, et bien peu des uns et des autres ont dépassé la jeunesse !

Aux termes de son signalement dans un passeport à lui délivré le 13 juin 1793, il était de taille moyenne (cinq pieds trois pouces). Il avait les cheveux blonds, les yeux bleus, le nez aquilin.

Du reste, son portrait au physionotrace existe dans les collections de MM. Léon de la Sicotière et Charles Renard, de Caen, et sera reproduit prochainement.

1. Archives de la Cour d'appel de Rennes. — Ch. Vatel *Charlotte Corday*, etc., t. I. Préface, p. CCXIII et suiv.

Sa lettre suffit pour attester les qualités morales qu'il alliait à un incontestable attrait physique.

C'était là cette figure grave et douce, c'était là ce jeune homme marqué du sceau de l'éloquence, de l'esprit et de la vertu, ce magistrat républicain, épris de l'antique, nourri de Plutarque et de Corneille, dont sa prose mâle et simple respire la stoïque influence, qui devait faire sur Charlotte une autre impression que l'Antinoüs emphatique et blasé de la Gironde.

Bougon-Longrais d'ailleurs, né à Caen, secrétaire général du département du Calvados en 1791, puis procureur général syndic en 1792, connaissait Charlotte.

Il en était connu; il en avait été distingué. La communion aidant de leurs goûts littéraires et de leurs opinions politiques, ils s'étaient liés autant que le permettait, des deux côtés, une égale réserve, et faisaient partie de la même société, autant qu'on peut employer ce mot pour indiquer les rencontres et les relations intermittentes d'un jeune homme grave, occupé, studieux, et d'une jeune personne vivant isolée auprès d'une vieille tante, et ne faisant dans le monde même, à la faveur de l'émancipation générale des mœurs dont la Révolution avait été le signal, que de rares apparitions.

Réservée, pudique, inflexible sur les décences, en un mot puritaine, la jeune et aimable nièce de madame de Brétheville ne vivait pas cependant complètement recluse et solitaire.

Elle gouvernait la maison; elle avait à Caen des relations qu'elle cultivait. Elle avait la demi-liberté

d'un âge touchant à la majorité. M. Louis Dubois se souvenait d'avoir pris part avec elle à un déjeuner de quinze personnes. Bougon-Longrais lui prêtait des livres, et elle lui communiquait par écrit ses impressions littéraires et politiques.

Tous ces faits symptomatiques d'une liaison assez familière sont attestés par le témoignage d'un contemporain, historien autorisé de l'insurrection normande, M. Frédéric Vaultier.

On lit dans ses notes, à la suite du nom de Bougon-Longrais :

> C'était un jeune homme de manières tout à fait distinguées, plein de talent et d'activité, d'un extérieur aimable et d'une élocution des plus faciles (quoique peut-être un peu empâtée), d'un esprit solide et cultivé. A l'époque de l'insurrection et longtemps auparavant, Bougon avait été en relations d'amitié et de correspondance littéraire et politique avec mademoiselle de Corday. C'est à lui qu'elle empruntait les ouvrages de philosophie moderne dont la lecture avait pour elle un attrait si décidé.

Mesnil, autre administrateur du département, avait affirmé à M. Vaultier :

> Qu'à Lisieux, au retour de la campagne de Brécourt, Bougon avait communiqué une vingtaine de lettres par lui reçues de Charlotte et toutes relatives à des sujets de littérature ou de politique.

M. Louis Dubois, après avoir rappelé les personnes qu'il voyait chez M. Lévêque, président du directoire du département du Calvados, signale parmi elles « ce Bougon-Longrais, dont l'éloquence tirait un vif éclat de sa voix imposante et sonore », et il ajoute en note :

Il avait eu avec mademoiselle de Corday quelques rapports qu'entretenait leur goût commun pour la littérature. Bougon-Longrais avait une noble et belle figure; il s'exprimait avec autant de facilité que d'élégance et d'énergie.

Eh bien! étrange accumulation de coïncidences! le samedi 13 juillet, l'insurrection normande avortait misérablement par la faiblesse de Wimpfen, par la trahison de Puisaye, dans l'échauffourée de Brécourt, près de Vernon; et Bougon-Longrais ne rentrait à Caen, désespéré de cette expédition décevante, que pour y devancer les troupes jacobines victorieuses, y apprendre la nouvelle de la mort de Marat (et par quelle main!) et partir pour cette aventureuse odyssée dont nous connaissons la tragique issue.

Ce même jour, samedi 13 juillet, Adam Lux lançait dans le public son *Avis aux citoyens français*.

Ce même jour, samedi 13 juillet, Marat avait écrit le matin dans *le Publiciste de la Révolution française, par Marat, l'Ami du Peuple,* cette apostrophe à Carra par laquelle il fermait brusquement la polémique qui s'était élevée entre eux.

Marat reprochait avec violence à Carra, envoyé près de Dumouriez, en septembre 1792, de n'avoir pas coupé la retraite au *despote Guillaume* et de ne pas l'avoir amené captif à Paris.

Carra se défendait en disant que le roi de Prusse avait levé le camp trop vite pour qu'on pût le prendre.

— *Alors,* répliquait Marat, *il fallait le poignarder*. Voici le passage :

Deux mots à Carra : Tu me demandes des preuves, traître, les voici dans tes réponses mêmes. Tu dis que tu n'arrivas que le 30 septembre, que le lendemain les

ennemis levèrent le camp... Que faisais-tu donc? Est-ce ainsi qu'agissaient les consuls romains, que parfois tu veux singer? *Où était le poignard de Brutus?*

Le même jour, samedi 13 juillet, au moment même où son public idolâtre lisait dans le journal des colères du peuple cette nouvelle glorification du poignard de Brutus, le poignard de Brutus, dans la main de l'héroïne du Calvados, frappait le tyran, qui expirait dans un bain rougi par son sang.

Le lundi 15 et le mardi 16 juillet, dans cette admirable lettre à Barbaroux dont les nuances diverses et les déclarations en apparence contradictoires ont été si bien expliquées dans une dissertation qui est un modèle achevé de critique historique et morale, Charlotte écrit au député girondin, à propos de Bougon-Longrais, ces lignes si pleines de choses pour ceux qui savent comprendre à demi-mot, qu'un dramaturge allemand, le baron de Senkenberg, auteur d'une tragédie sur Charlotte Corday, publiée à Francfort-sur-le-Mein en 1797, n'a pas hésité à deviner dans Bougon-Longrais, sur ce seul témoignage, l'homme le plus cher au cœur de Charlotte.

Comment ne pas donner ce titre en effet à celui dont le souvenir s'est mêlé à celui de son père à l'heure des déclarations testamentaires, et à qui elle adresse par l'intermédiaire de Barbaroux (l'intermédiaire d'un autre employé dans toutes les circonstances où l'on n'oserait pas parler directement) des adieux dont un sang-froid affecté ne dissimule pas assez l'émotion, et qui pour quiconque sait que cette lettre devait être lue par ses juges, ses gardiens, ses bourreaux,

et que Charlotte ne l'ignorait pas, semblent presque un aveu ?

Je vous prie, citoyen, de faire part de ma lettre au *citoyen Bougon,* procureur général syndic du département. *Je ne la lui adresse pas pour plusieurs raisons ; d'abord, je ne suis pas sûre que dans ce moment il soit à Evreux ; je crains de plus qu'étant naturellement sensible, il ne soit affligé de ma mort ; je le crois cependant assez bon citoyen pour se consoler par l'espoir de la paix ; je sais combien il la désire, et j'espère qu'en la facilitant j'ai rempli ses vœux* [1].

Barbaroux ne reçut pas cette lettre, et ne put, par conséquent, pas la communiquer à Bougon, à qui Charlotte n'osait point l'adresser, par suite de motifs qu'elle énumère tous... excepté peut-être le véritable.

Bougon, proscrit, errant, « tomba entre les mains des Vendéens, qui ne l'auraient pas plus épargné que les Jacobins. Le prince de Talmont le sauva. C'était vers la fin de brumaire an II (la mi-novembre 1793), à l'époque du siège de Granville. Ce fut dans la même retraite que tous deux furent pris à la Basouge-du-Désert, près de Fougères [2].

Le 16 nivôse an III (5 janvier 1794), Bougon monta à Rennes sur l'échafaud de la Terreur.

Les lettres de Charlotte Corday qu'il possédait et dont certainement il ne s'était pas séparé, qu'il portait sans doute comme des reliques sur sa poitrine, ont disparu de son dossier.

La plupart des juges révolutionnaires étaient doublés d'un curieux qui collectionnait pour l'avenir,

1. M. Ch. Vatel, *Dossier du Procès de Charlotte Corday.*
2. Louis Dubois, p. 10.

afin de se ménager des ressources ou des pardons. Courtois, Lecointre, Isoré, Jullien de Paris, ont laissé des trésors d'autographes précieux. Le testament de Louis XVI et celui de Marie-Antoinette ont été ainsi retrouvés pour l'histoire dans les papiers de ceux qui les envoyèrent à la mort.

Où sont les lettres de Charlotte Corday à Bougon-Longrais?

En 1868, il a été vendu à Londres aux enchères publiques une collection d'autographes, parmi lesquels figurait une lettre de Charlotte Corday à Bougon-Longrais, *l'homme qu'elle aimait à Caen.*

Ainsi s'exprime le catalogue, qui pourrait bien avoir dit vrai, en dépit de la réputation des catalogues.

Oui, nous le croyons fermement, un jour viendra où l'on aura la preuve que le seul homme auquel Charlotte a pu penser est celui auquel personne n'avait pensé pour elle, le véritable adorateur qui s'est caché si longtemps, avec la modestie du mérite et la fière pudeur des passions sincères, derrière des prétendants usurpateurs, et que si Charlotte a aimé quelqu'un, c'est Bougon-Longrais, comme on a découvert récemment que le seul homme que madame Roland ait aimé, c'est Buzot.

Buzot, Bougon, hommes de la même opinion, du même caractère, du même talent, du même sort, tous deux morts pour la République qui les a maudits, tous deux morts amoureux et aimés d'une femme qui n'a pas dit leur nom, et qu'ils n'ont pas nommée!

II

LE CŒUR DE MARAT

Marat amoureux, Marat aimé ! — Comment et pourquoi : — L'homme et le temps. — Logique génevoise et finesse italienne de Marat. — Il a fait illusion dans son rôle, à tout le monde, excepté à madame Roland et à Fabre d'Eglantine. — Raisons du prestige intime de Marat. — Il a toujours défendu les femmes, qui le lui rendent en pitié et même en admiration. — D'ailleurs on a exagéré la laideur et la sordidité du personnage ; son diogénisme est un déguisement. — Portrait de Marat par Fabre d'Eglantine. — Il donne l'idée d'un personnage original, excentrique, plutôt que grotesque et répugnant, tel que l'a peint Rœderer. — Aveux de Marat lui-même. — Un roman de Marat. — Portraits de lui vraiment signalétiques et caractéristiques. — La marquise de Laubespine. — Il la délivre de son mari et la sauve d'une mort honteuse. — Un libérateur et un sauveur sont toujours beaux. — C'est Brissot qui a levé le voile sur ce mystérieux épisode de la vie de Marat. — Nous ne la voyons pas auprès de son fascinateur en 91 et 92. — Son costume et son intérieur à cette époque. — Simonne Evrard est la Thérèse Le Vasseur de Marat. — Association à la fois conjugale et commerciale. — Influence heureuse et dévouement héroïque de Simonne Evrard et de sa sœur. — Promesse de mariage donnée comme étrennes le 1er janvier 1792. — Veuvage fidèle de Simonne Evrard. — Elle garde fièrement avec Albertine Marat la mémoire de son amant. — Elle meurt le 24 février 1824. — Albertine Marat meurt seulement en 1841. — Mademoiselle Fleury, du Théâtre-Français. — Rares vestiges de ses relations avec Marat. — Le vautour fascinateur de colombes.

I

Marat amoureux ! Marat aimé ! Pour comprendre ce qui, sans ces explications, demeurerait incompréhensible, il faut se bien représenter le temps, l'homme surtout, et se rappeler quelques traits essentiels de la physionomie physique et morale de Marat.

Remarquons-le bien, c'est surtout parce qu'il concorde à merveille avec le cadre de son temps, que le portrait de Marat jure tant avec le cadre du nôtre. Cet homme nous semble fantastique, oscillant sans cesse entre l'odieux et le ridicule ; aux yeux des gens qui s'étaient nourris de Voltaire et de Rousseau, et qui appliquaient à la destruction d'une monarchie et d'une société les principes de l'*Encyclopédie,* Marat apparaissait tout autre, sous un jour, presque un rayonnement héroïque. C'était un savant méconnu, un philosophe persécuté, un homme fou de l'amour de l'humanité, dont la démence, pour devenir peu à peu furieuse, n'en demeurait pas moins sacrée.

Ajoutons que ce n'est pas d'une façon grossière et vulgaire, mais avec toutes les ressources d'un étonnant génie de charlatan, avec toute la logique suisse et toute la finesse italienne que Marat, Sarde par son père, Genevois par sa mère, joua sa tragi-comédie.

C'est à ce point que la perfection de son rôle a fait illusion à la plupart des spectateurs, qui applaudirent naïvement un homme considéré comme de bonne foi. Seuls, une femme, et des plus perspicaces

sous ses apparences d'exaltation et de déclamation, madame Roland, et un auteur comique des plus distingués, Fabre d'Églantine, l'auteur du *Philinte de Molière*, devenu pour son malheur un homme politique, ont très bien démêlé le vrai et le faux de l'attitude et du rôle de Marat.

Madame Roland nous l'a montré se dédommageant dans les élégances épicuriennes de son intérieur, des vêtements sordides et de la pâleur famélique, qui faisaient son costume et son prestige.

Fabre d'Eglantine a aussi percé à jour l'hypocrisie de ce diogénisme théâtral.

Quand on a lu, dans les *Mémoires* de l'Égérie de la Gironde, le récit de la réception galante faite à madame Montané venant réclamer l'appui de Marat en faveur de son cousin Bonnecarrère; quand on a lu la pénétrante et mordante Notice consacrée au même sinistre acteur par Fabre d'Eglantine, on comprend que ce roué déguisé en cynique, que ce faux avocat de la misère, que ce faux apôtre de la mort qui savourait en secret toutes les recherches du luxe, toutes les voluptés de la vie, que cet incorruptible subventionné, que cet ami du peuple, qui n'en affectait les méfiances, les brutalités, les fureurs, que pour mieux faire oublier l'ancien médecin des gardes du corps du comte d'Artois, avait au fond toutes les passions du folliculaire, tous les appétits de l'artiste.

On n'est plus étonné que ce contemporain de Louvet et de Laclos, ce lecteur des *Aventures du chevalier de Faublas* et des *Liaisons dangereuses* ait exercé, par des moyens divers, et en leur parlant le langage qui convenait aux circonstances, un

irrésistible ascendant sur certaines femmes, tour à tour éprises du monstre par curiosité, ou du proscrit par pitié.

L'histoire de la Révolution est pleine de ces contradictions plus apparentes que réelles. Les conquêtes de Mirabeau, les bonnes fortunes de Danton, les succès de tout genre de Robespierre dans la maison de Duplay, s'expliquent tout aussi bien que les triomphes galants du beau Barbaroux ou du beau Hérault de Sechelles, quand on songe qu'il y eut des jours où Mirabeau fut doux, Danton tendre, Robespierre aimable.

Marat semblait plus digne de pitié que d'admiration; mais qui ne sait que la pitié a fait plus de dupes et plus de victimes que l'admiration; et qui peut mesurer l'effet sur une femme *sensible* (elles l'étaient toutes à cette époque par excellence de la sensibilité), l'effet de la charmante surprise de rencontrer dans Marat, une fois son déguisement dépouillé et son masque jeté, un homme?

Cet homme qui cachait ainsi des restes qu'il savait rendre irrésistibles d'élégance, d'éloquence et même de grâce, avait d'autant plus de droits à l'indulgence du sexe qui se dit volontiers opprimé, qu'il l'avait toujours défendu contre ses oppresseurs et semblait lui-même expier, par sa déchéance, les nobles crimes de sa compassion.

Aussi est-ce la reconnaissance et la pitié qui donnèrent à Marat, parmi ces femmes dont il n'hésitait jamais à prendre la défense dans l'*Ami du peuple*, où l'on trouve, à chaque numéro, des réclamations ou des doléances de victimes de la tyrannie conjugale, un groupe de consolatrices, plus courageuses,

plus tendres et plus fidèles que lui. Voltaire a dit « qu'il n'est pas de crapaud qui n'ait sa crapaude; » mais la boutade ne saurait s'appliquer à Marat. Les femmes qui l'aimaient étaient jeunes, belles, riches et s'attachaient à sa fortune persécutée par un de ces attraits, de ces vertiges de pitié qui mettent à leurs héroïnes un bandeau sur les yeux.

D'ailleurs, nous le répétons, parce que cela est nécessaire, la proverbiale laideur et la proverbiale malpropreté de Marat ont été fort exagérées, et Fabre d'Eglantine, quoique son ennemi, n'hésite pas à y voir surtout un *air* d'emprunt, un jeu de théâtre dans ce *Portrait* trop ressemblant, sans être flatté le moins du monde, pour que nous ne lui empruntions pas quelques lignes :

Marat était de la plus petite stature; à peine avait-il cinq pieds de haut. Il était néanmoins taillé en force, sans être ni gros ni gras; il avait les épaules et l'estomac larges, le ventre mince, les cuisses courtes et écartées, les jambes cambrées, les bras forts, et il les agitait avec vigueur et grâce. Sur un col assez court, il portait une tête d'un caractère très prononcé; il avait le visage large et osseux, le nez aquilin, épaté et même écrasé; le dessous du nez proéminent et avancé; la bouche moyenne et souvent crispée dans l'un des coins par une contraction fréquente; les lèvres minces, le front grand, les yeux de couleur gris jaune, spirituels, vifs, perçants, sereins, naturellement doux, même gracieux, et d'un regard assuré; le sourcil rare, le teint plombé et flétri; la barbe noire, les cheveux bruns et négligés; il marchait la tête haute, droite, et en arrière, et avec une rapidité cadencée, qui s'ondulait par un balancement des hanches; son maintien le plus ordinaire était de croiser fortement ses deux bras sur sa poitrine... Le son de sa voix était mâle, sonore, un peu gras, et d'un timbre éclatant [1].

1. *Portrait de Marat*, par Fabre d'Églantine, in-8° de 24 pages. Paris, Maradan, an II.

Ajoutons à ce portrait, plein d'une vie intense, et qui donne, comme on le voit, l'idée d'un personnage original, excentrique, plutôt que grotesque et répugnant, tel que l'a peint Rœderer, quelques traits de l'esquisse morale que Marat a tracée de lui-même dans ce journal étrange où il mêle fréquemment à ses homélies démagogiques, des confidences personnelles et des apologies auto-biographiques. « Né avec une âme sensible, une imagination de feu, un cœur ouvert à toutes les passions exaltées. » Ainsi se peint-il dans son numéro de *l'Ami du peuple*, du 14 janvier 1793 [1].

On comprend, même quand on n'a pas lu ses ouvrages philosophiques et scientifiques, ses romans, — car Marat a écrit aussi son roman : *Les Lettres polonaises, Aventures du jeune comte de Potowski*, écrit de 1771 à 1774, et publié seulement en 1847 dans le *Siècle*, et en 1848 en deux volumes in-8° par le bibliophile Jacob; on comprend que Marat ait pu se dire sensible, et ait pu faire illusion sous ce rapport à certaines femmes, trop dévoyées elles-mêmes pour être bien clairvoyantes.

Enfin, né le 24 mai 1743, Marat, à sa mort, le 13 juillet 1793, avait à peine commencé la cinquantaine, et c'est plusieurs années auparavant que Simonne Évrard s'était attachée à lui. Pour madame de Laubespine, leur liaison semble être antérieure à la Révolution et se rapporter à la période de sa pleine et ardente virilité.

Si le lecteur veut se donner, par une image fidèle,

1. *Marat, l'ami du peuple*, par Alfred Bougeart, 1865, t. I, p. 64. — *Curiosités de l'histoire de France*, par P.-J. Jacob, bibliophile, 1858, 2e série, p. 281.

l'idée plastique de ce physique et de ce moral de Marat, entre quarante-cinq et cinquante ans, il n'a qu'à choisir parmi les cent cinquante portraits, la plupart apocryphes, du personnage, les seuls qui soient vraiment signalétiques et caractéristiques : le Marat de la collection Chèvremont; le Marat peint par Boze, gravé par Beisson; le Marat expirant, la tête penchée hors de sa baignoire, chef-d'œuvre réaliste de l'idéaliste David; enfin le Marat dessiné par Gabriel [1].

Quand on aura considéré ces divers portraits, quoique aucun ne nous donne le Marat intime, le Marat bonhomme, le Marat qui s'agenouilla un jour, la main sur le cœur, les yeux attendris, devant madame de Laubespine, on comprendra qu'il ne lui ait paru ni ridicule, ni repoussant, ennobli qu'il était par les triomphes de son dévouement, et qu'elle n'ait pas refusé à l'homme doublement libérateur qui l'avait défendue contre son mari et arrachée à la mort, la charité du cœur qu'il implorait lui-même.

II

Car tel fut le double mérite de Marat aux yeux de la marquise de Laubespine. Ami de la maison, il l'avait protégée contre la plus abominable des tyrannies domestiques; médecin, il l'avait prise condamnée par Bouvart et il l'avait guérie. Aux yeux d'une femme à

1. Collection Vignères, gravé par Flameng en tête de l'opuscule intitulé *Marat* (Notice sur sa vie et ses ouvrages), par M. Charles Brunet, Paris, Poulet-Malassis, 1862.

laquelle il a rendu de tels services, un homme, fût-il Marat, est toujours beau, puisqu'il paraît toujours l'être. Il a le prestige du bienfait, l'empire du secret partagé, l'attrait de cette pitié admirative qu'inspirent seuls ceux qui sont capables de l'éprouver et que Marat dut éprouver ou feindre d'éprouver à merveille, puisque selon lui, il l'a écrit dans son livre de l'*Homme*, publié en 1775 : « la pitié est un sentiment factice, acquis dans la société. »

C'est un des hommes qui ont le mieux connu Mirabeau et Marat dans leur jeunesse, à leur début, — avant 89, le théâtre et le rôle, — Brissot, qui a soulevé le voile sur cet épisode de sa liaison avec madame de Laubespine. C'est dans ses *Mémoires* qu'il faut en chercher les détails que nous n'avons pu ici que résumer en quelques mots [1].

Ni Brissot, ni le témoin dont son éditeur invoque la déposition n'ont précisé l'époque de cette liaison avec la marquise de Laubespine, pas plus que sa durée.

Cette femme, « dont la délicatesse d'esprit, selon Brissot, rendait la conversation très séduisante, douce, aimable, bonne, » n'eut-elle point le courage de pousser jusqu'au bout sa mission régénératrice? Renonça-t-elle à apprivoiser le fauve un moment adouci dont le canon de juillet 89, comme un signal de curée, déchaîna les instincts carnassiers? Préféra-t-elle à cette destinée errante, la prison du foyer conjugal, ou la liberté de la solitude? Enfin ne survécut-elle que peu de temps à la cure plus apparente peut-être que réelle de ce médecin qui semble surtout l'avoir sauvée... de son mari?

1. *Mémoires de Brissot*, publiés par M. de Montrol, 1829-1830, 4 vol. in-8°, tome I, p. 347.

Toujours est-il que nous ne la voyons pas auprès de son fascinateur en 91 et 92, à l'époque du dernier domicile de la rue des Cordeliers, n° 30 (actuellement rue de l'École-de-Médecine, n° 20), et à l'époque du costume de son rôle, du proverbial uniforme si cher aux masses : le mouchoir des halles noué autour de sa tête crapuleuse, la roupe verte à collet de fourrure, l'espadon et le pistolet des prétoriens sectionnaires étalant leurs pommeaux à sa ceinture.

A ce moment, où une malicieuse peinture de madame Roland, dont les apologistes ont en vain contesté la fidélité, confirmée point par point par le procès-verbal d'apposition des scellés [1] nous ouvre cet intérieur à la pauvreté apparente, au confortable secret, où Marat trouvait de la soie pour reposer ses membres et des fleurs pour caresser ses yeux ; à ce moment, où l'irruption de la vierge vengeresse fait éclater le bruit dans ce silence et étale un peu brusquement à la lumière le mystère du sanctuaire démagogique, nous ne trouvons auprès de Marat que la figure vulgaire et le dévouement subalterne d'une pseudo-épouse, d'une gouvernante, d'une sœur (moralement parlant) de la Thérèse Levasseur de Rousseau.

Marat avait épousé comme lui Simonne Évrard, au temple de la Nature, en prenant le soleil à témoin de cette union sans pudeur, suivant le rituel édénique remis à la mode par le cynique auteur des *Confessions* et naïvement traduit dans

1. Voir *Mémoires de madame Roland* (éd. Dauban), p. 317, et le procès-verbal conforme d'apposition de scellés. (Greffe du sixième arrondissement.)

les gravures et les romans de l'époque. Seulement n'en ayant pas eu d'enfant (un tel homme n'en devait pas avoir), il n'avait pas été obligé de les mettre à l'hôpital.

C'est en 1790 que l'auteur du panégyrique exalté consacré à Marat[1] fixe la date de l'association à la fois conjugale et commerciale, d'affection et d'intérêt, nouée entre Marat et Simonne Évrard. Marat était revenu de Londres en mai, décidé à reprendre la publication de *l'Ami du peuple*, mais fort embarrassé pour le faire, faute d'argent et de presses, l'invasion domiciliaire du 22 janvier de cette année ayant détruit ses instruments de propagande et ses moyens d'existence.

Malgré sa famille, malgré bien d'autres obstacles, Simonne Évrard, fille ou sœur (Michelet et d'autres ont dit femme) d'un imprimeur, consentit à enchaîner sa jeunesse (elle était née à Tournus-Saint-André (Saône-et-Loire), en 1764 et avait vingt-six ans en 1790) à la maturité flétrie de l'aventurier politique, sa fortune, relativement belle, à sa misère.

C'est grâce à son *apport* que Marat put fonder une imprimerie pour son journal; c'est grâce à son activité, à sa gaieté, à ses soins et à ceux de la sœur que Simonne avait entraînée avec elle dans l'orbite de l'astre populaire, que Marat eut une maison meublée et fleurie, une table bien servie, un *chez lui* enfin au lieu des refuges précaires ou mercenaires de sa vie errante jusqu'alors.

Il récompensa ce zèle héroïque par une promesse de mariage donnée à Simonne Évrard, *comme*

1. Alfred Bougeart, t. I, p. 339 et suiv.

étrennes, le 1er janvier 1792, et qui fut retrouvée dans ses papiers.

Cette promesse n'énonce comme circonstance déterminante qu'un départ pour Londres qui justifie ce gage consolateur de l'absence, et ne livre pas le secret de l'obstacle qui empêchait la réalisation de l'union projetée[1].

Du reste, il faut le reconnaître, cette Simonne Évrard, après avoir témoigné à Marat, qu'elle ne quitta pas plus dans la mort que dans la vie, un dévouement passionné, porta dignement et fièrement son veuvage, refusant de la Convention tout secours pécuniaire, et mettant son orgueil à rester fidèle à l'ombre terrible et idolâtrée, avec Albertine Marat, non moins passionnée qu'elle pour cette mémoire.

Simonne Évrard mourut le 24 février 1824, des suites d'une chute faite dans l'escalier de ce réduit obscur de la rue de la Barillerie, 33, où la sœur et la veuve de Marat vivaient d'une petite rente de 560 francs, dernier débris de la fortune consacrée à la publication de l'*Ami du peuple*.

Albertine Marat est morte seulement dans les premiers jours de novembre 1841.

Nous avons été moins heureux, comme découverte de faits positifs et de chiffres précis, en ce qui concerne les relations évidemment accidentelles et passagères de Marat avec mademoiselle Fleury, du Théâtre-Français.

Les uniques vestiges que nous retrouvions de

1. Voir l'ouvrage de M. Charles Vatel : *Charlotte Corday et les Girondins*, etc., t. I, p. CCCXXIII et CLXVIII et suiv., où la promesse de mariage est reproduite.

cette hospitalité donnée à Marat, vagabond, par la spirituelle, fantasque et galante actrice, sont une curieuse lettre de Marat dans l'*Ami du peuple* du 20 septembre 1791, et une déclaration de Ferrières au club des Jacobins, le 18 février 1794. Il y annonçait « que la citoyenne Fleury, du Théâtre-Français, emprisonnée, venait d'être rendue à la liberté pour avoir sauvé Marat à l'instant où 4000 hommes avaient investi sa maison, ainsi que le citoyen Van Hove et sa fille qui avaient participé à ce trait de patriotisme[1]. »

Pour mademoiselle Fleury, nous ne la retrouvons plus que dans l'amusant récit d'une scène de coulisse avec Legouvé, par Arnault, qui nous la montre ayant gardé quelque chose de rauque et d'effarouché de son commerce, si court qu'il ait été, avec cet oiseau sinistre et funèbre, cet oiseau de proie de la Révolution qui s'appelle Marat, et qui, comme on le dit des vautours, a joui du privilège de fasciner les colombes[2].

1. Alfred Bougeart, t. I, p. 286.
2. *Souvenirs d'un sexagénaire,* par Arnault, de l'Académie française. Paris, 1833, t. IV, p. 264.

III

LE ROMAN DE ROBESPIERRE

Les surprises de l'histoire intime de la Révolution. — Après Marat amoureux, Danton bon fils et bon mari. — Son apprivoisement domestique; son amollissement par le bonheur conjugal. — Robespierre est un autre homme; avec lui nous changeons de mystères. — Il préfère être l'homme de toutes les femmes que celui d'une seule. — Son prestige sur le sexe faible. — Beau moment pour les *grêlés*. — L'appartement de la rue de Saintonge, au Marais; l'appartement de la rue Saint-Florentin. — La maison Duplay. — Il échappe à sa sœur Charlotte pour y revenir. — Nostalgie de l'ombre. — Habits typiques. — Le dessin de Gautherot. — Portrait physique et moral de l'homme. — Jeunesse académique et badine. — Les *Rosati* d'Arras. — Discours de réception en vers. — La *Coupe vide*. — Madrigal à Ophélie. — Goûts élégants. — Amour de jeunesse. — Aveux pudiques du biographe. — Anaïs Deshorties. — Passion déçue. — Témoignage de Charlotte Robespierre. — Madame Leduc. — Vie de Robespierre à Paris. — Cornélie Duplay. — La marquise de Saillant. — La marquise de Chalabre. — Prédilections intellectuelles de Robespierre. — J. J. Rousseau et Racine. — La famille Duplay. — La veille du 9 thermidor. — Promenades aux Champs-Elysées et aux jardins Marbeuf. — Le chien *Brount*. — Les petits Savoyards. — La prédiction de Danton. — Mort de madame Duplay. — La veuve vierge. — Le médaillon de Collet.

Nous avons cherché le cœur de Marat, et nous avons constaté que le sinistre apôtre des rancunes et

des vengeances populaires, que le farouche cynique auquel il fallait quatre cent mille têtes avait gardé jusqu'au bout une fibre d'égoïste tendresse, avait été, par moments, un homme romanesque et *sensible*, dans le sens profane et galant du mot.

Ce même fond de sensibilité aigrie, ce même goût des femmes, ce même incroyable prestige exercé sur elles, nous nous attendions à les trouver, avec bien plus de raison, chez Danton, homme d'imagination et de plaisir, capable de tous les entraînements, même des généreux, doué de l'éloquence et surtout des vices de Mirabeau.

Pourtant, en ce qui le concerne, nous sommes revenu à peu près bredouille de nos recherches. Chose étrange! qui n'empêche point d'ailleurs les goûts voluptueux, les distractions galantes, les orgies secrètes prêtées au vénal tribun, cet homme qui fit pleurer tant de mères, semble avoir adoré la sienne, qui lui rendait cette affection passionnée, et ne lui survécut, — jusqu'en octobre 1813, — que pour le pleurer plus longtemps; ce cynique, dont la parole hardie et la verve brutale suaient le vice, paraît avoir été, sans superstition cependant pour la fidélité conjugale, un mari tendre et ardent. Il fut gouverné par ses deux femmes, il fut un *vir uxorius* dans toute la force du terme, amolli à ce point par l'amour légitime, qu'il ne sut, au moment du duel suprême, ni fuir ni lutter, et que le loup abâtardi se laissa égorger comme un mouton.

Tous les historiens, même les plus sérieux, attribuent cet attiédissement, cet amollissement, cet avachissement si caractéristiques de Danton, qui ne retrouva que grâce aux jeûnes réparateurs de la cap-

tivité, quelque chose de son ancienne énergie devant le tribunal révolutionnaire et l'échafaud, à l'empire énervant exercé sur lui par le mariage. Tous disent qu'il avait, dans la lune de miel prolongée de son second mariage, dépouillé à la fois les haines et les forces par lesquelles il fut un moment si terrible.

Avec Robespierre nous avons affaire à un autre homme; et si sa vie privée n'est pas demeurée moins énigmatique que sa vie publique, au moins au point de vue du dessein final, du but suprême, nous changeons avec lui de mystères. Nous sommes en face d'un célibataire qui le demeura par nécessité, et semble s'être résigné avec assez de facilité à cet égoïsme de son ambition, favorisé par un tempérament et un caractère qui lui faisait aimer et craindre à la fois la société des femmes, lui firent en tout cas préférer être l'homme de toutes les femmes que celui d'une seule.

Tous les historiens ont été frappés du contraste de ce goût de la galanterie superficielle et passagère, avec une invincible répugnance contre toute liaison suivie, toute passion à fond, tout engagement définitif. Un autre contraste non moins frappant, c'est celui de l'incontestable prestige, sur la plus belle moitié du genre humain, d'un homme physiquement peu doué, dont la grêle élégance, le costume suranné, l'allure féline, le visage chafouin, les immuables lunettes n'avaient rien d'entraînant. A une époque moins exaltée, moins passionnée, moins au-dessus de tout préjugé, Robespierre eût pu, sans calomnie, être taxé de laideur. Il n'en fut pas moins un homme à fascination, à conquêtes, qui ne demeurèrent pla-

toniques que parce qu'il recula devant son succès, et, implacablement économe de son temps, de sa santé, de sa réputation, se contenta toujours de la fleur de ses bonnes fortunes. Il eut tous les bonheurs à cette époque où l'on vivait si vite qu'on n'y regardait pas de si près, et où les engouements de la place publique et du salon, les bonnes grâces de la popularité et de la fortune galante vont de préférence à des hommes disgraciés, au moins en apparence, de la nature.

Les femmes de ce temps donnaient vraiment sans compter. Ce fut un beau moment pour les *grêlés*. Le docteur Robinet (quoique biographe on n'en est pas moins médecin) ne peut s'empêcher, non sans quelque étonnement, de constater que Mirabeau, dont la liste galante est presque aussi longue que celle de don Juan, était taillé comme un portefaix et avait la figure horriblement couturée par la petite vérole. Marat avait l'air d'un batracien furieux; Danton, l'heureux époux, Camille Desmoulins, adoré de l'adorable Lucile, avaient payé aussi leur tribut à la petite vérole. (Camille était même bègue par-dessus le marché.) Robespierre complète le quatuor. Il a aussi la mine d'un hibou effarouché; il fuit la lumière dans ses sombres logis de la rue de Saintonge, au Marais, puis dans cette chambre cellulaire, chez les Duplay, donnant sur une cour étroite, remplie de l'aigre bruit des rabots et des scies.

Sa sœur, Charlotte Robespierre, qui l'a un moment reconquis sur l'idolâtrie affectée et l'accaparement, matériellement, mais non moralement désintéressé de la famille de l'entrepreneur de menuiserie, l'enlève triomphante, dans un clair et relativement

élégant appartement de la rue Saint-Florentin.

Mais bientôt l'incorruptible tombe malade; il regrette son obscurité, son humidité; il a la nostalgie de cette cour d'où l'on ne voit le ciel que comme du fond d'un puits; il faut le rendre à sa chambre chez le menuisier, à ses bruits accoutumés d'ouvriers qui tirent la scie ou de jeunes filles qui chuchotent et folâtrent en repassant un jabot ou en laissant brûler des confitures.

Cet homme si fidèle à ses appartements ne l'était pas moins à ses vêtements. Il tenait à laisser de lui au peuple, puis à la postérité, l'image de l'homme incorruptible à la nouveauté, immuable dans ses principes et qui, de même qu'il n'eut qu'une passion, celle du bonheur du genre humain, n'eut qu'un domicile et qu'un habit. On ne lui en connaît guère que trois ou quatre, ce qui est bien près d'un seul, car il ne les porta que successivement : l'habit rayé de 1789, l'habit olive de 1792, et le fameux habit bleu de ciel (culotte nankin) avec lequel il présida la fête de l'Être suprême et avec lequel il monta sur l'échafaud.

Tout ce que nous savons de Robespierre en donne, certes, l'idée d'un homme peu aimable. En dehors des nombreux portraits du temps qui le montrent les jambes de plus en plus maigres, l'estomac de plus en plus rentrant, le teint de plus en plus bilieux, les yeux de plus en plus verts et bordés de rouge par les veilles, le nez de plus en plus relevé, le profil de plus en plus aigu, nous avons eu occasion de voir récemment un dessin de Gautherot, représentant Robespierre à la tribune. C'est le Robespierre des derniers temps, usé, pâli, fatigué, peut-être découragé, mais gardant, au-dessus de ce troupeau de la Conven-

tion qu'il régente encore, cette allure roide, rogue et pédagogique qui persista chez lui jusque devant la mort. Il a le teint blafard, les pommettes saillantes, l'œil cave où brille un regard gris; il porte l'habit nankin, rayé de vert (c'est le quatrième connu); un gilet blanc, rayé de bleu; la cravate blanche, rayée de rouge. Le dessinateur a soigneusement noté ce costume, et il n'a eu garde d'oublier les besicles relevées (à l'envers) sur le front, aux ailes de pigeon décollées par la sueur oratoire : sueur de triomphe, près de devenir la sueur d'angoisse.

Voilà bien l'homme. Né le 6 mai 1758 (un peu plus d'un an avant Danton), qui se douterait qu'il n'a que trente-six ans? Il semble avoir toujours été grave, roide, anguleux, être né vieux enfin. Pourtant il n'en est rien. Robespierre a eu sa jeunesse, comme les autres, même une jeunesse aimable, badine, et qui savait sourire. Cet homme glacial a eu son printemps. Il a été presque frais, presque pimpant; il a eu des succès de barreau, d'académie, de salon. Il a fait partie (avec Carnot) de la joyeuse et littéraire Société des *Rosati*, d'Arras, où l'on portait une rose à la boutonnière, où l'on buvait du vin rosé, où l'on célébrait les roses de la nature et de la vie, où l'on voyait tout en rose. Entre deux Mémoires justificatifs, entre le *Discours* couronné par la Société royale des arts et des sciences de Metz, et l'*Éloge de Gresset*, que l'Académie d'Amiens eut le mauvais goût de ne pas couronner, Robespierre trouvait le temps de faire bonne figure à la fois à l'Académie d'Arras, où il avait été reçu en 1783, et à la société des *Rosati*, où il répondait en vers, suivant la règle, au confrère chargé de le complimenter :

Je vois l'épine avec la rose
Dans les bouquets que vous m'offrez,
Et, lorsque vous me célébrez,
Vos vers découragent ma prose.
Tout ce qu'on m'a dit de charmant,
Messieurs, a droit de me confondre, etc.

Il faisait une chanson intitulée : *la Coupe vide*, dont voici le dernier couplet :

Amis, de ce discours usé,
Concluons qu'il faut boire;
Avec le bon ami Ruzé,
Qui n'aimerait à boire?
A l'ami Carnot,
A l'aimable Cot,
A l'instant, je veux boire;
A vous, cher Fosseux,
Au groupe joyeux,
Je veux encor boire.

Ce même homme à qui on disait (en vers également) que sa voix d'Amphion attendrirait une panthère, madrigalisait aussi avec succès.

Crois-moi, jeune et belle Ophélie,
Quoi qu'en dise le monde et malgré ton miroir,
Contente d'être belle et de n'en rien savoir,
Garde toujours ta modestie.
Sur le pouvoir de tes appas
Demeure toujours alarmée;
Tu n'en seras que mieux aimée
Si tu crains de ne l'être pas.

Oui, cela est de Robespierre, du Robespierre élégant, précieux, musqué, frisé de 1787, qui garda jusqu'en plein sans-culottisme le culte des bas

blancs, des souliers à boucle, de la poudre, du jabot et des manchettes de batiste, et chez qui le goût passionné des oiseaux et des fleurs survécut à cette terrible époque où sa tyrannie abattait les têtes et étouffa tant de grandes ou touchantes voix humaines.

Ce Robespierre de 1787 doit avoir eu son amour de jeunesse. Il l'eut en effet. Il en eut même plusieurs, et de ceux même dont l'ivresse un peu nue appelle le pudique manteau du silence. On peut en croire là-dessus son idolâtre biographe :

« Jeune homme, il eut de ces attachements sur lesquels une discrétion facile à apprécier nous commande de jeter un voile, et qui, du reste, n'intéressent en rien l'histoire[1]. »

M. Hamel fait toutefois exception en faveur d'un de ces épisodes de jeunesse qui lui paraît mériter d'être signalé, parce qu'il demeura constamment pur, et faillit aboutir au mariage.

Un ancien notaire, M. Robert Deshorties, avait épousé en secondes noces une des tantes de Robespierre, Marie-Éléonore-Eulalie. D'un premier mariage il avait eu une fille nommée Anaïs. Les deux jeunes gens s'aimèrent et se le dirent, cela est certain. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que l'élection de Robespierre comme député aux États généraux, et son départ pour la capitale, contrarièrent le dénouement légitime de cette passion qui ne semble point d'ailleurs avoir dépassé les limites d'un mutuel attrait de cœur et d'une commune aspiration au nœud final. Mais, comme il arrive souvent de ces amours

1. *Histoire de Robespierre,* d'après des papiers de famille, les sources originales et des documents entièrement inédits par Ernest Hamel, t. I, p. 86.

morts dans leur fleur et qui laissent pourtant dans la mémoire une trace plus durable, un parfum plus doux que les amours séchées dans leur maturité, Robespierre semble avoir gardé toute sa vie le souvenir amer et délicieux à la fois de ce bonheur rêvé avec la fiancée de son choix, surtout quand elle se fut résignée à l'apporter à un autre. Y eut-il là violation d'une promesse, même d'un serment, déception d'un espoir fidèle? Charlotte de Robespierre, dans ses *Mémoires*, semble le dire [1]. Toujours est-il qu'Anaïs Deshorties ne tarda point à donner sa main et son cœur à un avocat distingué, M. Leduc, un ami de Robespierre, qui avait sur lui l'énorme avantage de la présence réelle et de la résidence. Madame Leduc, dont la vie fut attristée par la perte précoce de son mari et la fin tragique de celui qui avait failli l'être, n'est morte que le 28 avril 1847, laissant une mémoire honorée.

A Paris, Robespierre vécut pauvrement, frugalement, solitairement, tout entier aux sombres et souterrains travaux par lesquels il allait lentement surgir à la lumière. L'ambition ne laissait guère de place aux autres sentiments dans cette âme déjà tarie, glacée, et où Cornélie Duplay, seule, fera briller une dernière chaleur, un dernier rayon, fera sourdre un maigre filet d'attendrissement.

En dehors des idolâtries exaltées, mais qu'il laissa platoniques, et qui semblent d'ailleurs avoir été des coups de tête plus que des coups de cœur, dont Robespierre fut l'objet; en dehors de ces liaisons

1. *Mémoires de Charlotte de Robespierre sur ses deux frères*, à la suite du t. II des *Œuvres de Maximilien Robespierre*, publiées par Laponneraye, 1840, p. 401.

plus politiques que galantes, dont témoignent les lettres de la marquise de Saillant, sœur de Mirabeau, de la marquise de Chalabre (trouvées dans ses papiers), et que la faction hostile qui conspirait thermidor essaya de calomnier et de ridiculiser, par l'affaire de Catherine Théot, Robespierre donna certainement à sa passion pour Cornélie Duplay tout ce qui lui demeurait de sensibilité.

Cette passion fut une passion à la Rousseau, c'est-à-dire quelque peu déclamatoire, guindée, d'imagination encore plus que de sentiment. Robespierre était un admirateur enthousiaste de Rousseau, qu'il avait eu occasion de voir une fois et qui avait peut-être deviné et salué prophétiquement en lui le disciple destiné à l'application de son système, le dictateur selon l'esprit d'*Emile* et du *Contrat social.* Aussi Robespierre ne lisait que Rousseau, qui lui fournissait ses idées, et Racine, qui l'avait séduit par la pureté et l'harmonie de sa forme, et sur les vers duquel il aiguisait et polissait sa prose.

Cornélie Duplay, âgée de vingt-cinq ans, était une grande personne d'une beauté fière, accentuée, un peu rude et mâle, et d'un caractère viril. Elle avait traversé l'éducation du couvent chez les religieuses de la Conception, voisines de la maison, pour demeurer ensuite, tout en partageant avec sa mère le gouvernement domestique, livrée à ces électriques courants d'idées nouvelles qui enchantèrent et dévorèrent l'âme de Manon Phlipon. C'était en effet une sorte de madame Roland avant le mariage, à la fois enthousiaste et raisonneuse, éprise du même idéal de grandeur et de vertu profanes.

Duplay, qui avait gagné à la sueur de son front

une quinzaine de mille livres de rente, représentées par la propriété de trois maisons qui ne se louaient plus guère, et qui s'était refait entrepreneur de menuiserie pour réparer les brèches creusées par la Révolution dans sa fortune, avait un fils et quatre filles : Éléonore, l'aînée; Sophie, la seconde, mariée à un avocat d'Issoire, nommé Auzat (nous avons vu le contrat de mariage, qui est de 91, aux minutes de maître Turquet, successeur médiat de Thion de La Chaume, le notaire d'alors); Victoire qui ne fut jamais mariée, et dont il fut question un moment pour Saint-Just, et Élisabeth, qui devait épouser, en août 93, le compatriote et l'ami de Robespierre, le conventionnel Le Bas, son séide. Il se brûla la cervelle quand il vit son maître atteint, le 9 thermidor, par le coup de pistolet de Méda. Il fut le père de ce Philippe Le Bas, qui fut précepteur de Napoléon III et membre de l'Institut.

On sait que lors de l'échauffourée du Champ de Mars, de l'attroupement séditieux des signataires de la pétition de déchéance, dispersé sur la première application de la loi martiale par les gardes nationaux de La Fayette, requis par Bailly, Robespierre, inquiet pour sa sûreté, avait accepté l'asile que lui offrait Duplay, son admirateur et son ami. Il ne devait plus sortir de cette maison tutélaire (sauf une courte désertion rue Saint-Florentin, où la mère Duplay vint le reprendre à sa sœur, qui l'avait enlevé) que pour aller aux Jacobins, puis à la Convention, prononcer ce fameux discours dont il attendait le suprême triomphe, et qui le perdit irrémédiablement.

Ce discours, il l'avait longuement médité, corrigé

poli, tantôt dans sa chambre de la rue Saint-Honoré, au milieu de l'hospitalité patriarcale des Duplay, tantôt sous les ombrages de Montmorency, où l'entourait la famille, tantôt dans les allées des Champs-Élysées et du jardin Marbeuf. Là, il en récitait des fragments à Éléonore, qui lui donnait le bras et s'arrêtait avec lui pour mieux l'écouter, tour à tour enivrée d'un sombre enthousiasme, et tourmentée par de mélancoliques pressentiments.

La dernière promenade, les dernières confidences eurent lieu le 5 thermidor, la veille de la séance des Jacobins qui livra Robespierre à sa fatalité. Le tyran s'attendrissait presque par moments, aux caresses du chien familier Brount, et aux naïves chansons, accompagnées par la vielle criarde, des petits Savoyards, auxquels il faisait largesse, et qui le remerciaient en l'appelant : *Mon bon Monsieur*.

Le 9 thermidor, Robespierre était jeté sanglant, mutilé, sur la table de cette salle de la Convention où il assistait agonisant, au milieu des injures de ses anciens courtisans et de ses anciens sicaires, à la ruine, en quelques discours et quelques décrets, de sa laborieuse tyrannie.

Le lendemain il passait, avec Saint-Just, Couthon et les nombreux proscrits qu'il entraînait avec lui, sur les charrettes du supplice, devant cette maison Duplay, où il avait vécu ses meilleurs jours. Elle avait les contrevents fermés, comme le jour où il y avait entendu, caché derrière les volets, Danton marchant à la mort entre Hérault de Séchelles et Camille Desmoulins, jeter à la demeure du rival qui le tuait la malédiction et la prédiction vengeresses: *J'entraîne Robespierre, Robespierre me suit !*

La prophétie s'était réalisée. La maison Duplay était vide de ses habitants, tous jetés aux prisons par une réaction sans pitié. Madame Duplay succombait dès la nuit du 10 thermidor, emportée par l'apoplexie selon les uns, selon les autres étranglée par les mégères et les furies de Sainte-Pélagie, auxquelles on l'avait donnée en proie. Cornélie survécut à celui que la mort seule avait empêché de payer, en l'épousant, la dette de trois ans d'hospitalité. Jusque sous la Restauration, une femme en deuil, vierge qui se considérait comme veuve, recueillie dans un unique et jaloux souvenir, porta souvent de son cœur à ses lèvres un médaillon modelé par Collet, image fidèle, maudite de tous et par elle bénie, de celui qui fut Robespierre!

IV

LES AMOURS DE PRISON

Intérêt moral de l'histoire des fléaux et catastrophes. — La peste de Florence. — Philosophie du *Décaméron*. — La Terreur a ses drames tout faits. — La cité dolente. — Contrastes moraux et sociaux. — Les femmes. — Toutes meurent bien, sauf madame Du Barry. — Il suffit pour cela du courage. — Autres traits caractéristiques. — La population des prisons est loin d'être exclusivement aristocratique. — La Terreur a tué autant de républicains que de royalistes. — Etranges promiscuités. — Physionomies successives de la prison sous la Terreur. — Les prisons *muscadines*. — Revue à vol d'oiseau des cages révolutionnaires. — Port-Libre. — Bénignité exceptionnelle de son régime. — Administration de la captivité par un fermier général. — Achat obligé d'un chien de garde. — Cercle du soir. — Vie de château. — Poètes attitrés. — Vigée. — Coittant. — Bouts-rimés et concerts. — L'appel de neuf heures. — Inégalités dans l'égalité. — La promenade de l'Acacia. — Réticences du journal de Coittant. — Les grandes et honnestes dames. — Les secrets de la cour du Cloître. — Tendres mystères. — Un mot de Fiévée. — Le Luxembourg. — Deux phases dans le régime de la captivité. — Phase préventive; phase répressive. — Souvenirs d'Héléna Williams. — Relation anonyme. — Témoignage de Beaulieu. — Fronde suprême. — Industrieux stratagèmes. — La société du Luxembourg. — Le maréchal et la maréchale de Mouchy. — Souvenirs et regrets. — Camille et Lucile Desmoulins. — Cas de psychologie morale et immorale. — Miracles de prison. — La captivité refait et défait la famille. — Folie de la vie aux prises avec l'idée de la mort. — Le cri de la chair et le cri du cœur. — Les sursis pour cause de grossesse. — Olympe de Gouges. — La comtesse de Kolly. — La marquise de Charry. — Mademoiselle de Croiseille. — Vers de Beauvoir inscrits sur le mur de la prison des Carmes. — Récit de Beaulieu. — Vogue

I

Ce n'est pas dans les temps calmes et doux, quand la vie des nations s'écoule sans incidents, au milieu de la monotonie d'une sorte de bonheur domestique, et qu'elles n'ont pas d'histoire, qu'il faut étudier le cœur humain. Le modèle est alors au repos, et c'est dans le mouvement seul qu'il offre une prise intéressante à l'observateur. Qui n'a pas vu la mer pendant la tempête, quand le vent soulève ses profondeurs, quand l'éclair illumine ses obscurités, quand la foudre viole ses mystères, ne connaît pas la mer. De même celui qui n'a pas vu l'homme aux prises avec la passion, ses orages, ses éclairs, sa foudre, ne peut se flatter de le connaître comme individu ; et il ne peut se flatter davantage de le connaître comme nation, comme société, celui qui ne l'a point vu

sous le coup des commotions et des catastrophes d'une guerre, d'une invasion, d'une famine, d'une peste, d'une révolution, de l'un de ces malheurs publics, de ces crimes qu'expient les plaies d'Égypte, que punissent les fléaux de Dieu.

De là vient l'intérêt de curiosité passionnée, souvent justifiée par des inspirations heureuses et de précieuses observations, qui de tout temps a attiré la prédilection du moraliste et du romancier vers ces récits où l'histoire prend le caractère d'un drame et montre en action les passions qui s'y agitent, sous l'œil de Dieu qui le mène. De là, par exemple, l'attrait particulier, captivant, poignant, qui fait lire et relire l'histoire de la peste d'Athènes, par Thucydide; de la peste de Florence, par Villani; de la peste de Marseille, par Lemontey. Sans la peste de Florence on n'eût peut-être pas eu le *Décaméron* de Boccace. Vous savez comme il y a vivement rendu ce contraste, qui l'avait frappé et qu'on retrouve ailleurs dans toutes les catastrophes semblables, de l'égoïsme et de l'héroïsme, des instincts les plus bas et les plus hauts de la nature humaine, suscités, surexcités tour à tour et parfois dans la même personne, de façon à produire toutes les variétés et tous les excès du courage et de la peur.

Cette langueur des âmes saturées d'horreur et de pitié, cet attendrissement nerveux ou cette exaspération cérébrale de tout un peuple, cette contagion des plus généreux ou des plus grossiers sentiments, cette mélancolie farouche des uns, cette gracieuse insouciance des autres, ce mélange étonnant de pusillanimité et de fanfaronnade, de mépris et d'amour de la vie, ces hommes qui s'efféminent dans la volupté,

ces femmes qui se virilisent par le sacrifice, ces misérables cris de la chair et ces sublimes cris du cœur : tout cela avait frappé l'observateur dans Boccace. On le sent à travers le voluptueux scepticisme de ses récits galants où une société corrompue, qui vient de passer par le fer et le feu de la médecine divine, quand, lasse des palliatifs, elle recourt aux caustiques, se relève avec grâce de sa déchéance, se console avec esprit de son humiliation, se dédommage de la crainte par l'espérance, et, comme la nature secoue son linceul d'hiver à l'approche du printemps, s'ouvre aux influences régénératrices, aux vents de renaissance qui y feront s'épanouir de nouveau les imaginations et les cœurs.

Après Boccace, qui a fait de la peste de Florence le cadre funèbre de ses riants récits, Manzoni a emprunté à la peste de 1630 le plus intéressant épisode de ses *Fiancés*. La peste de Marseille, en 1720, et les curieuses relations qui nous l'ont montrée sous ses divers aspects : le populaire, l'intime, le moral, le social, l'économique, le scientifique, n'ont pas encore, que nous le sachions, suscité de chefs-d'œuvre. Mais le chef-d'œuvre peut venir. Pour l'histoire de la Révolution, et dans l'histoire de la Révolution, l'histoire de la Terreur, le drame y est si bien fait, on sent si bien la main du maître dans la réalité, que la fiction n'a pas encore osé lutter contre lui, et toute tentative de mettre la Révolution au théâtre a semblé jusqu'ici frappée d'une sorte de fatale stérilité.

La *Charlotte Corday* de Ponsard n'est pas une exception suffisante pour constituer argument à l'encontre. En fait de romans, sans compter le *Chevalier de Maison-Rouge*, de Dumas, et le *Stello* de

Vigny, ne peut-on pas citer les *Girondins* de Lamartine, qui, s'ils ne visaient pas à n'être que de l'histoire, seraient un de nos meilleurs romans historiques? Et la mine est toujours ouverte, avec ses filons d'une richesse inouïe. Le lecteur en jugera par celui que nous explorons : l'histoire de l'amour sous la Terreur, et où nous ne voulons en ce moment suivre qu'une simple veine : les amours de prison.

II

Qu'on se figure Paris, comme la France, mais avec le degré d'acuité que prête la vie forcément commune aux levains d'incompatibilité d'humeur, partagé en deux moitiés fort inégales : une majorité grossière, turbulente, oppressive, de parvenus populaires qui, ne pouvant obtenir la complicité, la tolérance, le silence, pas même la peur de la minorité, persécute ses adversaires, étouffe ses contradicteurs, met aux yeux indiscrets le bandeau de la captivité, scelle les lèvres moqueuses du verrou de ses geôles; qui, enfin, impatientée du rire obstiné, exaspérée par le sang-froid imperturbable de ses victimes, se résout à assassiner ceux qu'elle a emprisonnés et coupe court à la contradiction par le tranchant de la guillotine. Dans la réprobation de tous les partis honnêtes, ce régime s'appelle la Terreur, du nom de son unique moyen d'action.

Prenons la fin de l'année 1793 pour type de cette situation étrange, inouïe, de la coexistence de deux

sociétés : l'ancienne, qui n'a encore rien oublié; la nouvelle, qui n'a encore rien appris; de deux Frances ennemies intimes, sœurs brouillées qui se déchirent sur le sein maternel de la capitale ensanglantée, et dont le duel est arrivé à cette heure d'acharnement implacable, fatal, où le salut de l'une dépend de la perte de l'autre, et où la mort seule de la vaincue peut assurer la vie de la victorieuse.

Pour parler en faits et en chiffres plus saisissants, plus éloquents peut-être que toutes ces images, rappelons que le peuple a pris d'assaut les Tuileries, que la royauté a été abolie et le roi supprimé; que Louis XVI, dit Louis Capet, est allé au supplice, regagnant en majesté morale, depuis sa déchéance, tout ce qu'il avait perdu en prestige matériel : bonhomme à Versailles, bourgeois à Paris, sans énergie au palais, sans dignité à l'Assemblée, un héros au Temple, un martyr sur l'échafaud. La veuve Capet l'a suivi, non sans avoir épuisé ce que les yeux d'une femme, d'une mère, d'une reine, peuvent contenir de larmes; après quelques billets, quelques cris dignes de Corneille, elle est morte dans un silence plus sublime encore. L'ange qui porta sur la terre le nom d'Élisabeth est allée la rejoindre au rendez-vous du ciel. Il ne demeure au Temple qu'une jeune fille qui s'épanouit et se flétrit à la fois dans l'ombre et le deuil où pleurent ses quinze ans; et un enfant qu'on a essayé en vain de corrompre, à qui on a fait balbutier, inconscient, le mensonge du crime de sa mère, qu'on abrutit, n'ayant pu le déshonorer, qu'on tue au jour le jour, à petits coups, n'ayant pas osé le tuer d'un seul coup.

Ces quelques détails caractéristiques permettent

de ne pas insister sur les autres. L'énumération suffit. La Convention règne; les comités gouvernent; c'est-à-dire que la Convention met en lois les motions des Jacobins et leurs proscriptions en décrets, que les comités gouvernent à la condition de ne pas contrarier la Commune, de ne pas mécontenter les sections, de sacrifier les généraux aux soldats, de leur imposer à la fois l'obéissance dans le commandement et la victoire avec l'indiscipline; de remplir les prisons, de pourvoir le tribunal révolutionnaire, de rassasier l'échafaud. La Fayette, dépopularisé, est en fuite. Dumouriez a trahi sa fortune et souillé ses lauriers; l'étranger a reculé, mais pour reprendre cet élan qui l'a porté un moment jusqu'en Champagne.

La province est en feu. Lyon résiste; Toulon menace; la contre-révolution intrigue, l'émigration s'agite, la Vendée se bat. La Révolution, ivre de démagogie, folle de patriotisme, voyant partout des ennemis, s'exaspère jusqu'à ce délire aveugle pendant lequel elle égorge ses propres enfants. Mirabeau ne lui a échappé que par la mort. Danton lui-même ne trouve pas grâce devant elle, et l'échafaud des Girondins se teint de son propre sang, qu'y effacera celui de Robespierre lui-même.

La légendaire Bastille a disparu, et le peuple a dansé sur ses ruines en août 89; le bon plaisir royal et la tyrannie ministérielle ne peuplent plus Saint-Lazare de fils de famille en correction; Bicêtre, de fous supposés; For-Lévêque, de comédiens rebelles; Vincennes, de philosophes; mais la lettre de délation a remplacé la lettre de cachet, et il suffit d'une carte civique perdue ou refusée, d'une rancune de domestique, d'un calcul de débiteur, d'une vengeance de

mari ou de maîtresse, d'une dénonciation même anonyme, de l'excès de zèle après boire d'un membre quelconque d'un comité révolutionnaire quelconque qui vous soupçonne d'être suspect, pour être jeté dans une de ces vingt-quatre prisons, peuplées de dix-mille accusés coupables par ce seul fait, que les massacres de septembre ont vidées une première fois, que la hache révolutionnaire met en coupe réglée et où le comble du bonheur, la meilleure chance de salut, consiste à être oublié.

La foule des détenus qui languit ou s'étourdit, maudit ou défie, pleure ou rit, espère ou se désespère, appelle la mort ou regrette la vie, dans cette cité dolente dont les vingt-quatre geôles cernent la cité triomphante de leur bruit incessant de sanglots et de chansons, de verres et de verrous, de grilles qui grincent et de charrettes qui roulent, appartient à l'élite de l'ancienne société politiquement condamnée et moralement coupable, que l'ironique et pathétique récit de La Harpe nous a montrée riant de la prophétie de Cazotte dans le dernier festin de son dernier salon.

Et les voilà, surpris dans leurs suprêmes illusions ou leurs suprêmes fanfaronnades, jetés, sans avoir eu le temps de se reconnaître, avec quelques hardes hâtives pour toute garde-robe, quelques louis furtifs pour toute fortune, du palais à la rue, de la voiture à la charrette, de la soie à la bure, du duvet à la paille, de la satiété à la faim, des commerces élégants aux plus rebutants voisinages, des intimités choisies à la brutale promiscuité, de la liberté à la servitude, de l'espérance au désespoir, de la vie à la mort.

L'ancienne cour, l'ancienne noblesse, l'ancienne

magistrature, l'ancienne bourgeoisie, l'ancien clergé, l'ancienne finance, l'ancienne littérature, tout cela n'est plus à Versailles, ou aux Tuileries, ou au Louvre, ou au Palais, ou à l'hôtel des Fermes ; tout cela est à Port-Libre, au Luxembourg, à Saint-Lazare, aux Madelonnettes, à la Conciergerie ; tout cela est au régime de la geôle et de la pistole, en vertu d'écrous dont le registre mêle les noms des Mouchy, des Noailles, des Montmorency, des Gramont, des la Trémoille, des Broglie, des Brienne, des Biron, des Nicolaï, des Malesherbes, des Rosambo, des Trudaine, des Montalembert, des Florian, des Roucher, des Chénier, des Buffon, des Lavoisier, des Bailly.

Et les femmes ! Passe encore pour les hommes, que les rudes hasards de la vie militaire, parlementaire, littéraire, ou même de la simple vie de cour, ont façonnés à l'épreuve du danger, du devoir, du sacrifice, de l'affront. Mais les femmes ! pourquoi les femmes, sexe jusque-là respecté, sacré, inviolable faiblesse, vertu ornée de grâce, vice paré de beauté, quel crime ont-elles pu commettre qui les destitue du pardon et permette de les guillotiner comme les hommes ?

Mourir ! elles qui, pour la plupart, n'étaient préparées qu'à la vie et n'ont pensé qu'à la rendre douce à elles et aux autres ! En prison ! y songez-vous ? Sans fard, sans rouge, sans mouches, sans poudre, sans coiffeur, sans soubrette, sans abbé, sans poète, sans sigisbé ? Mais comment peut-on donc faire pour vivre en prison ? Et mourir en pleine jeunesse, en pleine beauté, en plein bonheur, en plein amour ! Sur l'échafaud, en place publique, sous l'impudique soleil, de la main bru-

tale du bourreau, au risque de faiblir, de pleurer peut-être, de paraître lâche ou de paraître laide ! Mais c'est impossible et vous n'y pensez pas ! Ce fut possible, et cela fut, et toutes moururent à merveille, mieux que des hommes et la plupart mieux qu'elles n'avaient vécu : toutes, excepté la royale courtisane madame Du Barry, qui pâlit, pleura, se pâma, eut la chair de poule devant le couteau et se jeta en vain aux genoux de Sanson : *Grâce ! monsieur le bourreau !*

Des autres, frivoles ou sérieuses, innocentes ou dépravées, honnêtes femmes, épouses modèles, même exemplaires (il y en eut), ou épouses légères, mères égoïstes, héroïnes pieuses ou profanes, pas une ne faiblit, pas une ne trembla, ne trébucha du guichet à la charrette et de la charrette à l'échafaud. Ce secret, où l'avaient-elles appris ? Ce courage, qui le leur avait donné ? Certes, ce n'était pas la foi, car le plus grand nombre ne l'avait pas.

Beaucoup avaient songé à emporter leur Plutarque ou leur Rousseau pour consoler les ennuis de la captivité, se faire une âme à la romaine, un visage à la Julie ; quelques-unes peut-être avaient mis dans leur sac ou dans leur poche, pour nourrir d'idées de triomphe et d'images de volupté les rêves du sommeil ou de l'insomnie, les classiques de la littérature de boudoir, les chefs-d'œuvre familiers de la toilette, confidents et tentateurs du chevet, fruit défendu savouré en contrebande du mari, en fraude de l'amant : le *Sopha*, ou les *Bijoux indiscrets*, ou la *Religieuse*, ou le *Chevalier de Faublas* et les *Liaisons dangereuses*, deux succès plus récents de roués de lettres devenus des roués politiques, les Louvet et les Laclos.

Bien peu avaient songé aux *Heures*, à l'*Évangile*, à l'*Imitation*. Beaucoup avaient oublié jusqu'à ces prières élémentaires de l'enfance apprises entre deux baisers. L'Être suprême était le Dieu abstrait de celles qui ne voulaient pas s'en passer ni s'en occuper. Dieu commode, culte peu gênant, puisqu'il se composait de l'absence de tout culte. Oui, parmi ces dames bercées moralement sur les genoux de Voltaire et de Rousseau, la plupart étaient de véritables païennes, épicuriennes, adorant la Nature, exaltant l'Humanité, croyant au progrès indéfini de M. de Condorcet, voyant dans le bonheur le but de la vie, le devoir dans la bienséance, la vertu dans le sentiment et ne comprenant pas qu'on s'agenouille ailleurs que dans le boudoir.

De ces belles et nobles philosophes, qui ne croyaient pas aux miracles de Jésus et avaient cru à ceux de Mesmer ou de Cagliostro, les plus sages, les plus honnêtes, comme une duchesse de Choiseul, une maréchale de Beauvau, n'admettaient d'autre religion que la morale et d'autre guide que la conscience; les autres, en fait de dévotion, n'allaient pas au delà de la franc-maçonnerie, et si elles eussent pris un directeur par curiosité, eussent choisi Lamourette, Gobel ou l'abbé Fauchet.

Voilà la société, celle-là même qui applaudissait, en loges découvertes, aux impertinentes saillies de Figaro, ou qui assistait, en loges grillées, aux spectacles de mademoiselle Guimard ou aux parades de Collé, que la Terreur, devenue non un moyen de gouvernement, mais un système de gouvernement, jeta brusquement sous les grilles et mit aux prises avec une persécution qui eût exigé la foi ardente, la

pureté farouche, le stoïcisme enthousiaste des premiers chrétiens sacrifiant, dans les catacombes, sur un autel fait d'un tombeau. Pourtant, nous l'avons dit et nous le montrerons, nul n'y faiblit, n'y défaillit devant le bourreau. C'est que s'il faut de la vertu pour bien vivre, il suffit du courage pour bien mourir, et que ce courage a ses sources humaines comme il a ses sources divines, et peut être inspiré, à certains moments, par l'honneur, la vanité ou même l'ennui.

A ces contrastes, qui rendent si intéressante, si curieuse, l'étude des mœurs de la prison sous la Terreur, il convient de joindre d'autres traits caractéristiques.

Il faudrait se garder de croire, par exemple, que la population des prisons sous la Terreur fût exclusivement aristocratique ou ecclésiastique. De tout temps, il y eut très peu de prêtres. Les massacres de septembre à l'Abbaye, à la Force, aux Carmes, avaient décimé le clergé, et cette hécatombe avait bu le plus pur de son sang. La population des prisons se renouvelle incessamment, recrutée par la loi des suspects et fauchée par le bourreau, suivant un ordre de proscription qui, selon la progression même des événements, ira des Constituants aux Girondins, des Girondins aux Dantonistes, et des Dantonistes aux Hébertistes. De telle sorte que se coudoieront dans la prison et dans le supplice des hommes que tout semblait devoir séparer, et que réunira ironiquement, jusqu'au dénouement fatal, la plus étrange des communautés de sort.

Après d'Esprémesnil et Chapelier, étonnés de se trouver sur la même charrette, dont l'un demande à

l'autre, en écoutant les huées populaires : *A qui s'adressent-elles?* et reçoit cette morne réponse : *A tous deux!* on verra de bien autres promiscuités, de bien autres accouplements. La veuve de Philippe-Égalité s'asseoira dans le préau sur la même pierre, portera le même deuil, versera les mêmes larmes que la veuve Desmoulins, la veuve Hébert et la veuve Momoro.

A peine le groupe des aristocrates frondeurs, des sceptiques incorrigibles, qui ont chanté contre l'Autrichienne les couplets de Champcenetz et qui ont fait une galerie plus curieuse qu'émue, le 6 octobre, au sinistre retour de Louis XVI et de la famille royale, ramenés en triomphe de Versailles par la populace victorieuse, dont les trophées sont des têtes de gardes du corps, a-t-il été moissonné par le talion révolutionnaire, que lui succèdent sur les gradins du tribunal et sur les planches rouges de l'échafaud des proscrits qui n'ont rien de royaliste, des victimes dont tout le crime consiste à avoir résisté à la licence au nom de la liberté, et à l'arbitraire au nom de la loi.

La Terreur, on ne l'a pas assez remarqué, depuis la mort des Girondins, a immolé beaucoup plus de modérés que de ci-devant, de républicains que de royalistes. De cette superposition constante de couches sociales et politiques différentes, naissent pour l'observateur et le moraliste une inépuisable fécondité, une perpétuelle variété d'aperçus.

Enfin, deux autres traits qui expliqueront bien des choses en apparence inexplicables, c'est que la Terreur, plus pressée de frapper fort que de frapper juste, non seulement emprisonne parfois sous les mêmes

verrous des familles entières, associant dans la suspicion de leur chef jusqu'aux femmes, jusqu'aux enfants, jusqu'aux membres les plus évidemment innocents et inoffensifs, mais encore n'a pas le temps d'organiser dans ses prisons la séparation des catégories, ni même celle des sexes. De sorte que longtemps, dans certaines prisons, toujours dans certaines autres, objet d'une faveur du hasard ou d'une ironie du maître, on peut voir ce double et étonnant spectacle : des salons où se perpétue le défi de l'ancienne politesse, de l'ancienne urbanité, de l'ancienne galanterie, gardés par des guichetiers en carmagnole et servis par des maîtres d'hôtel en bonnet rouge ; des jardins à la promenade en commun, des réfectoires aux repas fraternels, où se rencontrent parfois le dénonciateur et le dénoncé, le tyran de la veille et celui du jour, que remplacera peut-être celui du lendemain.

Tels sont les principaux traits, qu'il était indispensable de faire ressortir d'abord, de cette physionomie générale du régime des prisons sous la Terreur, dont nous allons maintenant étudier un à un les détails.

III

Et d'abord, le cadre avant les figures, le tableau avant les portraits, l'histoire avant la chronique. La prison révolutionnaire sous la Terreur, surtout au début, n'est pas, ce qu'on pourrait croire au premier

abord, sinistre, rébarbative, sombre, humide, l'abîme claustral de la légende. Si Sainte-Pélagie, la Conciergerie, par exemple, sont de véritables prisons, dont le séjour ne justifie que trop le frisson qu'on éprouve en y entrant et où l'attente de l'échafaud est si triste, si morne, si privée d'air, de jour, qu'elle en donne l'impatience et que la mort elle-même y semble libératrice, il n'en est pas de même de certaines résidences privilégiées, enviées, de certains Edens de captivité où s'émousse et s'endort dans des délices relatives le besoin de la liberté.

Rien ne manque presque que le droit d'en sortir à cette catégorie de prisons appelées *muscadines*, par opposition aux prisons *jacobines*, qu'on souhaite bientôt quitter, fût-ce par la porte de la mort. « Les maisons d'arrêt, dit un écrit du temps, nouvellement instituées, le Luxembourg, Port-Libre, les Carmes, les Bénédictins anglais, Saint-Lazare, le couvent des Anglaises du faubourg Saint-Antoine, où d'heureux détenus n'ont longtemps connu de chaînes que celles de l'amour, où ils coulaient des jours délicieux dans les bras des belles prisonnières leurs compagnes, au milieu des jardins, des vergers, des berceaux et des présents de la nature : toutes ces maisons ne sont que des prisons *muscadines;* les guichetiers y sont polis, ils parlent un langage intelligible, et quand on y est transféré de Pélagie, de la Conciergerie, des Madelonnettes ou de la Force, on serait tenté de les prendre pour des académiciens. O vous qui n'avez vécu que dans ces maisons, si vous voulez savoir ce que c'est que d'être en prison, tâchez de vous faire mettre à la Conciergerie. »

On verra que, même à la Conciergeric, il y avait

avec le sort des accommodements, et que même cet enfer ne fut pas pour quelques-uns et pour quelques-unes sans consolation et sans espérance. Mais continuons notre revue sommaire, à vol d'oiseau, si le mot ne jure pas trop avec cette inspection des cages, par Port-Libre.

C'est le chansonnier et vaudevilliste Coittant (il n'y perdit rien de sa belle humeur), qui nous en fera les honneurs.

Port-Libre, traduction révolutionnaire de Port-Royal, et ceci nous indique sa situation, vulgairement appelée aussi la Bourbe, de la rue de ce nom, était agréablement placé et en bon air. A la date du 26 frimaire an II (16 décembre 1793), cette maison servait d'asile à deux cents et quelques détenus, dont vingt-sept fermiers généraux et vingt-sept receveurs généraux des finances, qui y avaient été envoyés par décret et réunis, soit afin d'être plus à portée de se concerter pour la reddition de leurs comptes, soit pour y recevoir en commun la leçon de philosophie d'un si brusque changement de condition.

Parmi les autres prisonniers remarquables par leur qualité ou leur fortune, on distinguait M. de Périgny, ancien administrateur des domaines; son gendre, M. de la Millière, ex-intendant des ponts et chaussées, M. Angran, ex-président au Parlement; le ci-devant comte de Bar, avec sa mère et sa femme; un groupe féminin notable se composant, avec ces dames, de mesdames d'Aguay, de Crosne avec son fils, âgé de quartorze ans; des Minières, avec son fils et sa fille; de Chabot et Du Plessis, avec chacune sa fille.

Hâtons-nous d'ajouter que ce groupe devait échapper à la faux révolutionnaire.

« Les hommes habitaient ce qu'on appelle le grand bâtiment, composé de deux étages ayant chacun un grand corridor et trente-deux cellules, les unes n'ayant vue que sur l'Observatoire et sur la rue d'Enfer et les autres sur le cloître, qui servait autrefois de cimetière.

« Au bout de chaque corridor, il y avait deux grands poêles chauffés.

« Il y avait en outre un autre bâtiment, faisant face à la rue d'Enfer et ayant vue sur la campagne. Il était élevé de trois étages, à chacun desquels il y avait trois grandes salles communes où, dans les premiers jours de la translation, on coucha jusqu'à vingt et vingt-deux. Celle du rez-de-chaussée portait le nom de l'Unité, celle du premier, celui de salle du Républicain, et celle du second, celui de salle des Sans-culottes. La troisième était divisée en quatre chambres à feu et à trois ou quatre lits. Les femmes occupaient un bâtiment séparé par un guichet. La décence et les mœurs exigeaient cette séparation. Les riches étaient au corridor du premier, dans des cellules à deux lits, et les sans-culottes au deuxième... Les deux corridors ne communiquaient pas ensemble. Un factionnaire placé au pied de l'escalier qui y conduisait ne laissait passer que pour aller aux latrines. »

La maison était sous la direction du concierge Haly, petit despote, sombre de visage et d'humeur, esprit brouillon qui perdait facilement la tête dans les mille détails d'un gouvernement compliqué, et s'en vengeait alors sur le premier venu, mais qui, tout compte fait, et surtout comparé à d'autres, n'était pas un trop méchant homme.

Si nous passons au régime de la maison, — de

décembre 1793 à prairial de l'année suivante, époque où la Commune, après une visite générale des prisons, en prit l'administration intérieure et où la population de Port-Libre, accrue presque au chiffre de six cents détenus, fut incessamment renouvelée par les transferts et les envois au tribunal révolutionnaire, d'où peu revenaient, — nous sommes agréablement étonnés de sa bénignité vraiment exceptionnelle.

Les détenus étaient divisés en trois classes, dont la première, composée des opulents, se nourrissait à ses frais et subvenait aux frais de la nourriture et de l'entretien des deux autres; c'était, comme on voit, le privilège renversé.

Il y avait au fond du corridor du premier un grand foyer, qu'on appelait le salon, dans lequel on dressait six tables de seize couverts chacune, où dînaient les riches. Une subvention de trente sous par jour, fournie par les *dîneurs*, servait à l'ordinaire des pauvres, qui se contentaient de la desserte et des reliefs de la table. Les indigents avaient droit au pain payé par les mêmes libéralités, plus ou moins volontaires.

Pour subvenir aux dépenses de la maison, on avait établi une administration intérieure qui était parfaitement organisée. Le fermier général de Bagneux la dirigeait. Un trésorier faisait la recette, alimentée exclusivement par la contribution volontaire des riches, et ordonnançait toutes les dépenses : bois, eau, lumière, poêle, tablettes dans les cellules, chaises et autres menus meubles. Et ce n'était pas un petit budget : les frais de la garde montaient chaque jour à cent cinquante livres. Parmi les dépenses

extraordinaires, dans tous les sens du mot, il faut comprendre l'achat d'un chien de garde, qui coûta 240 livres. Faire payer aux prisonniers les frais de garde, c'est un des plus beaux traits de cette jovialité dont la Terreur, comme le remarque Rivarol, assaisonnait volontiers sa férocité.

Le soir était le meilleur moment de la journée, et il offrait à l'ennui des distractions, au chagrin des consolations qui parfois le faisaient oublier. On se réunissait au salon, autour d'une grande table, sur laquelle chaque arrivant, homme ou femme, déposait en entrant sa lumière. Les hommes lisaient, écrivaient sur la grande table. Ceux qui se bornaient à se chauffer, avaient l'attention de parler bas. C'était l'aspect d'un cabinet de lecture bien tenu et, grâce à la profusion des lumières, illuminé *à giorno*.

Pour les femmes, rangées autour d'une petite table voisine de la grande, elles y travaillaient, non sans chuchoter (exiger le silence eût été trop rigoureux), à des ouvrages de leur sexe, tricot et broderie.

L'heure du souper levait toutes les consignes, tous les interdits; le mouvement, le bavardage et la gaieté qui s'échappe du choc des pensées et des sentiments dans les conversations animées reprenaient leurs droits. Chacun s'empressait de mettre son couvert et l'ambigu ne comptait guère que des convives riants.

C'était tout à fait la vie de château. Rien n'y indiquait la prison : point de grilles, point de verrous, un simple loquet aux portes. Bonne compagnie, excellent ton, égards entre hommes, galanterie raffinée vis-à-vis des femmes. C'était à se croire en famille et entre amis, dans un vaste et patriarcal manoir de

province. Pour compléter l'illusion et varier le divertissement un peu uniforme de l'ambigu, on avait tantôt concert, tantôt jeux d'esprit et récréations académiques. Vigée, l'auteur de la *Fausse Coquette* et de l'*Entrevue,* le spirituel et aimable frère d'une non moins aimable et spirituelle sœur, grande artiste par-dessus le marché, madame Le Brun, Coittant et quelques amateurs bien doués, tels que M. de Laval-Montmorency, se disputaient dans des bouts-rimés parfois très galamment remplis les suffrages de l'assistance.

D'autres fois on se bornait à la lecture de menus ouvrages nés de l'inspiration de la veille ou du jour. Plus souvent encore, le ci-devant baron de Wirbach, la meilleure viole que des auditeurs fort compétents eussent jamais entendue, charmait l'auditoire en jouant de l'instrument qu'il maniait avec tant de maëstria, ou accompagnait quelque romance langoureuse ou quelque chanson badine, faisant passer les cœurs et les visages des diverses nuances de la mélancolie aux diverses expressions de la gaieté.

Quand la sonnette de l'appel de neuf heures avait dispersé l'assemblée et vidé le salon, il restait les conversations en groupes plus restreints et moins éclairés du foyer, où on lisait en commun le journal du soir, et celles des chambres, où on commentait les nouvelles en particulier. Puis comme, pour être geôlier, on n'en est pas moins homme, et que l'incarcération préventive, à titre de suspect présumé innocent, permettait l'interprétation indulgente d'une règle non encore fixée, des cartes de faveur, payées au concierge, dont ces revenus irréguliers grossissaient singulièrement le casuel, assuraient à leurs

titulaires le droit exceptionnel d'achever la soirée chez leurs connaissances logées dans les bâtiments extérieurs de la maison, ou de recevoir la visite de leurs parents et de leurs amis dans une chambre à feu, plus commode et plus claire. Les sans-culottes murmuraient de ces atteintes à l'égalité; mais l'argent triomphait de tout et établissait même alors que jusque dans la captivité et la mort, où semble triompher l'égalité humaine, les abus et les privilèges trouvent moyen de se glisser.

Le nécessaire exercice, la salutaire diversion de la promenade ne faisaient pas défaut non plus, à la saison, aux détenus de Port-Libre.

Cette mention des promenades nous servira de transition pour expliquer que, lorsque l'adoucissement de la saison en permit l'usage, il coïncida avec un certain resserrement dans les autres avantages et tolérances du lieu, une certaine aggravation des servitudes de régime et de surveillance. L'accroissement du nombre des détenus de deux cents à six cents ne permettait plus l'intimité, et la prise de possession de l'administration des prisons par la Commune, en prairial, avait été précisément la conséquence d'une recrudescence dans la fièvre terroriste, passée de la crise de prévention à la crise de répression, et réalisant désormais ses menaces par des convois quotidiens entre la prison et le tribunal, le tribunal et l'échafaud.

Pourtant, si le régime du réfectoire et de la ration, taxée à cinquante sous par tête, succéda bientôt, trop tôt, à cette période d'attente insoucieuse, enjouée, où l'on ne protestait contre la rigueur d'un sort encore clément que par une certaine langueur de

cœur, une certaine ombre sur le visage, jusqu'au dernier moment, le journal de Coittant l'atteste, l'urbanité et la gaieté gardèrent leurs droits aux réunions du salon. Les agréments de l'esprit, les charmes du sentiment continuèrent de présider aux entretiens en commun ou aux rencontres plus solitaires de ces cours plantées en jardins, qui offraient aux causeurs et aux rêveurs, aux amis et aux amants la promenade des palissades dont on n'eut la jouissance qu'en prairial; la promenade du cloître, ci-devant cimetière des religieuses, avec la fraîcheur de ses arceaux, l'ombre de ses quatre grands ifs et de sa vingtaine de tilleuls; enfin, la promenade de l'Acacia.

« Quand celle des palissades fut prête et que les communications furent établies, il s'y rendait peu de monde, et on n'y voyait guère que les veuves, enfants et parents de ceux qui avaient été suppliciés. C'était là qu'ils se livraient à leur douleur. Ils se réunissaient, se consolaient mutuellement de leurs pertes, et la terre fut souvent imbibée de leurs pleurs.

« La promenade de l'Acacia tirait son nom d'un grand et bel acacia autour duquel on avait fait un banc de gazon. C'était le rendez-vous de la gaieté. On s'y retirait après l'appel et on y prenait le frais jusqu'à onze heures du soir. Ceux qui occupaient les logements environnants pouvaient y passer la nuit, car on ne la fermait pas... »

Ici le lecteur devient songeur et il est permis de deviner, au sourire qui s'épanouit sur ses lèvres et au malicieux scintillement de ses yeux, la nature des tableaux qui passent dans son imagination.

Aussi, par une précaution toute naturelle, Coittant s'est-il empressé de le mettre en garde contre de peu charitables suppositions. On peut comprendre la nécessité de cet « honni soit qui mal y pense, » hommage à la discrétion plus qu'à la pudeur et à la galanterie plus qu'à la vérité, quand on songe que les auteurs de ces Relations sur les prisons de la Terreur, publiées au lendemain de thermidor, pouvaient rencontrer dans les salons ou dans la rue leurs compagnons et leurs compagnes d'infortune.

Ce qu'on aurait pu dire à l'oreille, ou en petit comité de gens se consolant, à force de rire, d'avoir failli tant pleurer, et empressés à réparer le temps perdu en cultivant les espérances qui naissaient pour beaucoup d'agréables souvenirs, ne pouvait supporter le grand jour de la publicité. Mais Coittant dépasse la mesure et, de crainte d'aller trop loin dans l'indiscrétion, recule vraiment trop en arrière de la vérité quand il écrit gravement, sans pouvoir se flatter de faire illusion à personne, surtout à luimême : « Cependant tout se passait avec la plus grande décence et jamais aucune anecdote scandaleuse n'a exercé la critique ni flatté la méchanceté. » Notre vaudevilliste dit cela sans rire, mais ce n'est pas l'envie qui lui en manque.

Il y a des témoignages qui s'enlèvent toute autorité par l'excès de prudence ou de zèle, et il y a des témoins qui n'en sont pas fâchés. Coittant se dédommageait dans l'intimité de ces réticences de sa déposition publique. Il en savait et il en contait de bonnes sur les grandes et honnestes dames des prisons de la Terreur, comme le père de M. d'Haussonville, au dire de son fils, le spirituel auteur des *Souvenirs*, en

savait et en disait de bonnes sur les grandes et honnestes dames de l'émigration, les hasards de leur vie nomade, les piquantes rencontres d'hôtellerie, leurs malignes revanches de l'invasion, leur art de corriger les rigueurs du sort à la faveur du complaisant incognito de la vie à l'étranger.

Le comte d'Haussonville d'ailleurs s'est bien gardé d'écrire ses souvenirs, de peur que quelque jour ils ne fussent imprimés. Coittant a imprimé les siens, parce qu'il y avait des avantages, au lendemain de la Terreur, à avoir figuré parmi ses victimes. C'était un brevet de bonne compagnie et plus d'un s'en fit un sort.

La fortune politique de Riouffe, mort préfet, baron et favori de l'Empire, commença par le succès de ses curieux et émouvants récits, et le même motif ne nuisit point, tant s'en faut, à celle, encore plus grande, du comte Beugnot. Coittant visait à moins haut dans ses ambitions plus modestes.

Mais les avantages du succès de ses Relations, si minces qu'ils fussent, valaient encore la peine d'être ménagés, et le plaisir de médisance que lui eussent procuré certaines révélations sur les moyens de tromper les ennuis de la captivité, qui firent regretter à d'autres autant d'avoir reconquis la liberté que de l'avoir perdue, n'était pas à mettre en balance avec la perspective de duels et de procès qui s'ouvrait devant le violateur des secrets des nuits de l'Acacia, le profanateur des tendres mystères de la Cour du Cloître. Il faudra donc demander à d'autres moins circonspects ce qu'il n'a pas voulu ou osé divulguer, et quand il a parlé, il faudra deviner ce qu'il ne dit pas à travers ce qu'il dira. « La politique, a dit

Fiévée, c'est ce qu'on ne dit pas. » Il en est un peu de mêm ede l'histoire.

Il faut savoir comprendre à demi-mot et même savoir interpréter le silence des chroniqueurs et deviner ce qu'ils retiennent à travers ce qui leur échappe.

Coittant n'était pas homme à se contenir à l'excès, à se modérer jusqu'à la sécheresse, et ses récits n'ont rien de janséniste. Mais s'il lui eût été permis de dire tout ce qu'il savait et tout ce qu'il n'avait pas oublié, on trouverait fade ce qu'on trouve piquant.

Quel carnaval de joyeuses médisances, au lieu de ce journal de carême où à peine de temps en temps on trouve un os croustillant à ronger! On en peut juger par les révélations de Riouffe et de Beugnot sur les accommodements qui tempéraient, même à la Conciergerie, à la condition de les payer, la rigueur des règlements; sur les relâchements d'une vigilance prétendue incorruptible, les complaisances secrètes des grilles inexorables, et les bonheurs furtifs qui, pour plus d'un, y poussèrent et y fleurirent au milieu des larmes.

Ces révélations confirment singulièrement la valeur du témoignage de Coittant; car elles donnent la mesure de ce qui était possible sous le régime de la plus dure prison de Paris, de celle qui était consacrée aux désespérés, aux irréconciliables, et qu'on pouvait considérer comme l'antichambre de l'échafaud. Si de ce qui se passait impunément là où on était vraiment le plus surveillé, le plus gêné, le plus en prison, on conclut à ce qui devait se passer là où on l'était le moins, là où, hormis la faculté de sortir, on jouissait de presque tous les avantages

de la liberté, on arrive à une belle marge de conjectures qui ne sont pas plus calomnieuses qu'absurdes.

Nous nous sommes quelque peu étendu sur les détails qui concernent Port-Libre, parce que le régime qui le régissait, et que nous avons décrit, fut, avec des variations et des vicissitudes diverses, le régime type des prisons dites *muscadines*. Nous passerons sous silence Saint-Lazare, qui forme le sujet d'une étude spéciale que domine la figure d'André Chénier.

Mais il est facile de se convaincre, par exemple, en examinant de près ce qui se passait au Luxembourg, que Coittant, dans ce qu'il a dit de Port-Libre, n'a rien exagéré. Il y eut d'ailleurs en général, il ne faut pas l'oublier, deux périodes, deux phrases bien distinctes, mais qui firent plus ou moins sentir leurs différences selon les lieux, dans le régime des prisons. Dans la première, les détenus sont incarcérés seulement à titre de suspects et jouissent des immunités accordées au prévenu présumé innocent. C'est le temps des installations improvisées, de la vie en commun, du gouvernement de famille, du régime préventif.

A ce régime succède le régime répressif. La Révolution est passée de la crainte à la haine, de la présomption à l'accusation; on commence la répression dès la prison. L'encombrement irrite les rapports, aigrit les inimitiés, précipite les jugements, si on peut donner ce nom à de simples constatations d'identité. Les anciennes prisons, d'abord évitées par la pitié des autorités, sont employées de préférence, par le sentiment contraire.

La Conciergerie, les Madelonnettes sont le type de la prison pendant la seconde phase de la Terreur. Port-Libre et le Luxembourg sont le type de la première, et une certaine bénignité de régime y survit, jusqu'au dernier moment, à l'uniformité de rigueurs étendant son réseau de deuil sur toutes les autres prisons.

Le Luxembourg, où l'on renferma d'abord les députés prévenus de fédéralisme (2 juin 1793), ne devint prison pour les autres citoyens qu'au 20 vendémiaire (le 11 octobre). Une *Relation* du temps nous a donné des détails piquants sur cette hâtive inauguration. Les premiers détenus furent des étrangers, Anglais et Anglaises pour la plupart, parmi lesquels figurait miss Héléna Williams, amie des Girondins, qui a raconté sa captivité au Luxembourg dans ses *Souvenirs sur la Révolution.*

« C'est par ces étrangers que fut reçu le brillant contingent des suspects de la section de Grenelle. Des enfants, des adolescents ; quelques ci-devant dames de haut parage, traînant à leur suite de fringantes femmes de chambre; des nobles avec leurs domestiques et quelques plébéiens honnêtes et pauvres (le ton de la Relation indique que l'auteur n'est pas aristocrate, ce qui n'en donne que plus de prix à la franchise de ses révélations) arrivèrent au nombre de près de cinquante, sur les dix heures du soir, à la lueur d'une quantité prodigieuse de flambeaux, escortés par un bataillon entier, après avoir traversé à pied les rues de Paris processionnellement.

« Le concierge, nommé Benoît, septuagénaire, plus respectable encore par ses vertus que par son âge (ce *concierge respectable par ses vertus* fera

sourire ceux qui ne se reportent point par la pensée au temps de l'influence de Diderot et de Rousseau et de leurs exagérations de sentiment) les reçut avec humanité; il n'avait pas de lits à leur offrir, mais on voyait qu'il souffrait plus encore que ceux auxquels il ne pouvait présenter que les quatre murailles.

« Chacun se prête un mutuel secours; les blouses, les redingotes et les manteaux servent de matelas pour reposer la chair délicate des dames, et le gentilhomme se trouve fort heureux de bivouaquer sur une chaise à côté du sans-culotte.

« Dès le lendemain, chacun reçut son lit de sangles, son matelas, de l'épaisseur d'une omelette soufflée, et le traversin économique.

« A mesure qu'il arrivait de nouveaux pensionnaires, le sensible Benoît les conduisait vers ceux qui, par leur profession, leur pays, leur caractère, leur section ou leur âge, semblaient promettre au détenu une société plus agréable. Déjà les petits comités se resserraient dans un cercle plus étroit; l'amour avait le plus de part dans le choix des sociétés.

« Les Anglaises, moins vives, mais aussi tendres que les Françaises, se rangèrent à leur tour sous les drapeaux de la galanterie; les petits vers, les petits couplets, le jeu, la médisance et la musique remplissaient les journées... »

Au témoignage anonyme que nous venons de citer, Beaulieu ajoute l'autorité du sien en le confirmant par plusieurs détails caractéristiques de la liberté relative dont on jouissait au Luxembourg jusqu'en prairial 94, et de la gaieté tempérée par la politesse qui y régnait.

Il s'y sentit un peu dépaysé et y fut même suspect pendant quelque temps, à cause de son étonnement, en trouvant au Luxembourg, au sortir de la sombre atmosphère des brutalités diogéniques, des gaietés farouches de la Conciergerie, le langage et les façons de la meilleure compagnie. C'était passer de la taverne au salon. La comparaison n'est pas trop forte pour donner l'idée de la différence des milieux.

« La société du Luxembourg, dit-il, y avait transporté une partie de ses usages; on s'y tenait sur la réserve, on s'y traitait avec les égards habituels entre gens qui se fréquentent sans se connaître; souvent même on les affectait. M. de Nicolaï, président de la Chambre des comptes, ne passait jamais le seuil d'une porte où il rencontrait quelqu'un qu'après un combat de politesse pour savoir qui passerait le premier... »

Cette société raffinée, qui n'avait pu se résoudre au sacrifice civique de la politesse, n'avait pas davantage renoncé à sa frivolité, à son insouciance.

« On tâchait d'oublier la tyrannie et les tyrans pour chercher le plaisir jusque dans les guichets des prisons révolutionnaires. On jouait à toutes sortes de jeux, on faisait de la musique et bonne chère autant qu'il était possible; chacun s'arrangeait de manière enfin qu'il lui restât le moins possible le temps de réfléchir à la triste situation où il était réduit. Les prisons étaient devenues le rendez-vous de la bonne compagnie. Tous les honnêtes gens qui n'étaient pas encore détenus y accouraient en foule; c'était là où l'urbanité française s'était réfugiée. »

Comme nous l'avons expliqué, les ombrages croissants de la tyrannie des comités, les déclamations des

clubs, l'exaspération progressive, sous l'aiguillon d'un patriotisme exalté, des passions révolutionnaires provoquèrent le resserrement graduel des mailles d'abord relâchées du réseau sous lequel s'ébattait encore joyeusement, dans une sorte de Fronde suprême, la société ancienne, narguant la nouvelle du rire de son insoucieuse impénitence. Jusqu'au bout les détenus du Luxembourg, dont le nombre, accru jusqu'à près de mille, exigeait des mesures de surveillance plus vigilantes et plus étroites, gardèrent le privilège du salon commun, du café ouvert à tous, des bruyantes parties de barres ou de galoche dans les cours et les allées du jardin intérieur ou réservé.

Mais le régime devint uniforme, la frugalité de la table réglementaire, taxée à cinquante sous par jour, transforma les épicuriens en spartiates malgré eux; les communications avec le dehors furent réduites à la lettre hebdomadaire. La promenade dans le jardin, dont on avait longtemps laissé au public l'entière jouissance, et qui permettait le langage des yeux, des signes même, échangeant entre les détenus et les passants amis ses éloquences muettes, fut interdite aux abords de la zone contiguë au château, étroite frontière marquée par un cordeau et gardée par des sentinelles impitoyables. On n'avait pu du moins borner aussi l'horizon et mettre des barrières jusque dans les airs.

Alors l'industrie des prisonniers se procura, au moyen de lorgnettes d'abord tolérées, bientôt confisquées, mais jamais en totalité, les dédommagements et les consolations de la vue lointaine des maisons dont les hauts étages se peuplaient d'êtres chéris, agitant les signaux de la fidélité et de l'espérance.

Si l'on veut avoir, pour en garder l'impression finale et la moralité, une idée exacte de ce brusque renversement des conditions, de ces préjugés survivant à la ruine, de ces élégances de salon ou de ces frivolités de boudoir résistant aux déchéances et aux promiscuités de la prison, de ce bizarre et caractéristique mélange des opinions et des fortunes politiques les plus diverses, précipitées dans la personne de leurs représentants, victimes de l'instabilité révolutionnaire, en pâture à l'impopularité, en proie au bourreau ; si on veut enfin, avant de passer à des histoires plus légères et à des types plus romanesques, faire connaissance avec un couple vénérable dont la dignité, l'affection conjugale, le tranquille héroïsme firent l'admiration des détenus du Luxembourg, il faut lire les quelques lignes suivantes, d'une vivacité si pittoresque, d'une philosophie si humouristique, empruntées à une relation anonyme, publiée par l'*Almanach* et par l'*Histoire des prisons :*

« C'est un spectacle assez divertissant de voir arriver dans un misérable fiacre deux marquis, une duchesse, une marquise, un comte, un abbé et deux comtesses, qui s'évanouissent en descendant et qui ont la migraine en montant. Il n'y a pas encore longtemps que je vis arriver la femme de Philippe le guillotiné ; elle loge à côté de Bazire et de Chabot, qui sont toujours au secret et se morfondent en entendant la voix aigre d'un colporteur qui crie : « La grande colère du *Père Duchesne* contre le frocard Chabot. » Dans le même corridor logent M. de la Borde de Méréville, M. le président de Nicolaï, Mélin, ci-devant commis de la guerre sous Ségur. Dans l'autre corridor, à main gauche, habitent

M. de la Ferté, M. le duc de Lévis, M. le marquis de Fleury, M. le comte de Mirepoix ; tous les matins en se levant ils braquent leurs lunettes d'approche, et ils ont l'agrément de voir que leurs hôtels ne sont pas changés de place dans la rue de l'Université. Au bout du corridor, dans la bibliothèque, repose un groupe de généraux qui se racontent les uns aux autres leurs victoires.

« Les prisonniers sont au nombre de dix à douze dans une chambre : chacun fait ses dispositions, comme Robinson lorsqu'il n'espéra plus voir rentrer dans la baie aucun vaisseau du continent ; chacun a son lit de sangle et le petit matelas. Les uns font leur cuisine, pendant le gigot à la fenêtre pour l'attendrir ; les autres ont recours à la marmite perpétuelle du traiteur Coste... »

Le narrateur philosophe nous montre, comme dans toutes les prisons, les riches au Luxembourg payant pour les pauvres et s'essayant de bonne grâce à la pratique de la fraternité ; mais un trait caractéristique de cette prison qu'il se garde bien d'omettre, c'est qu'elle est celle qui fournit les plus curieux échantillons, les plus étranges exemples de l'instabilité de la fortune révolutionnaire et des ingratitudes populaires, puisqu'on y vit figurer à la fois les chefs de tous les partis : Constituants, puis Girondins, puis Dantonistes, puis Hébertistes, et que ce ne fut que sur le refus du savetier-administrateur de police Witcheritz que Robespierre n'y fut pas incarcéré, en compagnie des ombres de toutes ses victimes, depuis Chapelier jusqu'à Camille Desmoulins.

« C'est là, dit notre auteur, qu'on voit les hommes de tous les partis et de toutes les fractions qui aimaient

la liberté pour leur compte. L'aristocrate le plus encroûté est auprès du monarchien, qui se querelle avec le modeste Feuillant. Le fédéraliste peste contre tous les trois et leur prouve qu'ils n'ont rien entendu à la contre-révolution, et que tout se serait arrangé pour le mieux sans la révolution du 31 mai. »

Parmi les hôtes les plus typiques du Luxembourg, figuraient, comme nous l'avons dit, le maréchal et la maréchale de Mouchy, dont nous devons rectifier l'image, tournant à la caricature, que trace la plume irrévérencieuse de notre chroniqueur :

« Dans un cabinet, à droite, vivent conjugalement et paisiblement M. le maréchal et madame la maréchale de Mouchy, qui trouvent que les comités révolutionnaires n'ont pas le sens commun d'enfermer des gens de leur qualité, qui ont donné leurs chevaux pour les charrois et cinq cents livres pour les veuves de la section.

« Le maréchal a l'habit marron, la veste descendue sur les genoux, les cheveux blancs et ressemble méthodiquement à un ministre protestant. Quant à la maréchale, elle a pris le costume aimable de nos sans-culottes femelles, en conservant cependant la forme du caraco de 1777, les deux falbalas qui ombragent le derrière. Il n'est point rare de rencontrer la ci-devant maréchale en pet-en-l'air, un bougeoir dans la main gauche, une canne dans la droite, grimpant l'escalier avec la précipitation d'une bergère de Suresnes qui gravit le Mont-Valérien. »

La réalité est plus belle et plus noble que ce malin croquis. D'autres relations nous montrent le maréchal et la maréchale, touchant exemple de l'amour conjugal en cheveux blancs, entourés de la vénération géné-

rale de leurs compagnons de captivité. Cette vénération devint une contagion de pieux attendrissements lorsqu'on apprit, au Luxembourg, que le maréchal et sa femme venaient d'être transférés à la Conciergerie. On sait ce que cette formule, anodine en apparence, cachait en réalité de terrible.

La sinistre nouvelle émut tout le monde, dans un lieu cependant où on était blasé sur les spectacles tristes et où la douleur chez les uns, l'égoïsme et la peur chez les autres tarissaient les larmes. C'est au milieu d'une haie de leurs compagnons d'infortune, transformés par le respect et la pitié en courtisans du suprême adieu, que le maréchal, donnant le bras à la maréchale, comme jadis aux jours de fête, la conduisit à la charrette de la Conciergerie, recevant avec un calme modeste l'hommage de cette protestation muette des visages en deuil.

Lorsque l'huissier du tribunal révolutionnaire était venu le requérir brusquement de descendre au greffe, le maréchal, mettant le doigt sur ses lèvres, lui avait fait signe de parler bas, afin de ne pas éveiller la maréchale, qui dormait. Le farouche messager ayant objecté qu'elle était aussi requise : « Puisqu'il faut qu'elle vienne, avait répondu douloureusement le maréchal, c'est moi qui l'avertirai. » Et c'est avec ces fières et tendres paroles qu'il avait rempli le triste devoir qu'il n'avait voulu céder à personne : « Madame, il faut descendre; Dieu le veut, adorons ses décrets : vous êtes chrétienne; je pars avec vous, je ne vous quitterai point. »

Et au seuil du guichet une voix ayant murmuré : « Courage, monsieur le maréchal ! », le vieux soldat se retourna sur un geste plein d'une intrépide rési

gnation et s'écria : « A quinze ans, j'ai monté à l'assaut pour mon roi ; à près de quatre-vingts ans, je monterai à l'échafaud pour mon Dieu. »

Tous deux, en effet, moururent ensemble, comme ils avaient vécu ensemble, fièrement et tendrement. Et si l'on veut mesurer ce qu'il leur avait fallu de courage et de foi pour supporter sans faiblir l'épreuve suprême, il faut savoir que l'épreuve quotidienne de leur captivité s'envenimait de souvenirs particuliers, d'un si poignant et si ironique contraste avec le présent, qu'il leur fut impossible de ne pas sentir combien il est plus dur d'être malheureux aux lieux mêmes où l'on fut heureux.

Or, nous lisons dans les *Souvenirs* de la famille de madame de Montagu que, lorsque les dames de Noailles, la maréchale, sa fille la duchesse d'Ayen et sa petite-fille la vicomtesse de Noailles, destinées à un holaucauste commun, arrivèrent au Luxembourg, en avril 1794, elles y trouvèrent le maréchal et la maréchale de Mouchy, qui y étaient déjà détenus depuis cinq mois, et le chroniqueur domestique ajoute :

« On les logea dans un petit entresol très étroit, au-dessus de la chambre qu'occupaient leurs parents. Cette chambre était elle-même au-dessus de celle où était née la maréchale de Mouchy, qui avait été également mariée au palais du Luxembourg. Tristes rapprochements ! Et quels entretiens ils devaient avoir ensemble ! »

Ce n'est pas seulement pour le toujours tendre couple octogénaire des Mouchy que le séjour au Luxembourg fut aggravé par ces souvenirs du passé, qui empoisonnent le cœur lorsqu'aucune douceur

d'espérance ne se mêle à leur amertume. Parmi les prisonniers qui attendirent au Luxembourg l'heure de la mort, figurèrent Camille Desmoulins et, après lui, sa femme, Lucile Duplessis. Or, c'est dans les allées du jardin du Luxembourg que, dans l'été de 1784, Camille, alors avocat au Parlement, avait vu pour la première fois, accompagnée de sa mère, celle qui devait être en 1790, après l'épreuve de cinq ans de vicissitudes et d'obstacles franchis un à un, sa femme.

C'est au Luxembourg que, durant ces cinq ans de cour assidue, il cherchait à la rencontrer, à s'asseoir un instant auprès d'elle, à recevoir une réponse verbale, entrecoupée de rougeurs et de rires, aux messages dont l'abbé de Landreville, collaborateur de Camille pour un opéra de *Daphnis et Chloé*, qui ne fut jamais joué, était le complaisant porteur. C'est au Luxembourg qu'il demeurait rêveur sur son banc, quand madame Duplessis, qu'il caressait, qu'il enjôlait, à laquelle il murmurait tout ce qu'il n'osait dire à sa fille et qui se prêtait en souriant à ce rôle d'intermédiaire, était partie avec Lucile; après s'être mis à la place qu'elles avaient occupée, il se levait et suivait dans les allées la trace de leurs pas, avec ces gestes bizarres et ces lambeaux de monologue qui faisaient se retourner vers lui les passants intrigués, et fuir effrayés les oiseaux perchés sur les branches de la verdoyante voûte.

Enfin, le 29 décembre 1790, à Saint-Sulpice, avec Pétion, Brulart, Brissot et Robespierre pour témoins, Camille recevait, à côté de Lucile, la bénédiction nuptiale des mains de son ancien maître au collège Louis-le-Grand, cet abbé Bérardier qu'il devait arracher aux massacres de septembre.

Et moins de quatre ans après, la mère de Camille, Lucile et Camille étaient morts, les deux derniers sur l'échafaud, malgré les supplications et les objurgations adressées à Robespierre, témoin de leur mariage et auteur de leur mort, comme de celle de Brulart, de Brissot, de Pétion, ses co-témoins.

Et de tout ce bonheur il ne demeurait qu'un berceau voilé de deuil, et dans ce berceau un enfant, le petit Horace, voué lui-même à une mort précoce.

Et avant de mourir, c'est au Luxembourg que Camille, puis Lucile, sa veuve, avaient été enfermés, et c'est du Luxembourg que Camille lui écrivait ces lettres déchirantes qu'il est impossible de lire sans pleurer.

Quelle meilleure transition que ces souvenirs, que ces rapprochements pour passer de la description du théâtre à l'analyse de quelques-uns des drames ou des comédies d'amour qui s'y jouèrent, qui y ébauchèrent leur intrigue ou y reçurent leur dénouement à travers ces rires ou ces larmes, qui se mêlent dans toutes les vicissitudes de la passion humaine, mais dont le comique intense et le tragique féroce ne se rencontrent nulle part au même degré shakespearien que dans l'histoire intime de la Terreur.

IV

La plupart des prisons de la Terreur dont nous avons essayé d'esquisser la physionomie ressemblaient, on l'a vu, fort peu à des prisons, mais plutôt

à des maisons de retraite, à des châteaux d'internat, à des couvents laïques et très profanes, à des collèges où des écoliers des deux sexes, de tous les âges, et surtout de celui des premières rides et des premiers cheveux blancs, recevaient gaiement, à l'école du malheur, les suprêmes leçons de l'expérience.

De tels prisonniers, appartenant à toutes les classes de la société, mais surtout à celles dont le nouvel ordre de choses avait proclamé la déchéance, ne ressemblaient pas non plus au type ordinaire du prisonnier, et les oiseaux n'étaient pas moins curieux que la cage. Rien chez les détenus appartenant à l'aristocratie, et même chez les compagnons d'infortune bourgeois et populaires que leur donnait le quotidien tour de roue de la fortune révolutionnaire, la plus aveugle de toutes, et que gagnaient la contagion du bien vivre, l'émulation du bien mourir, ne répondait au type hâve, hagard, sordide, famélique du captif vulgaire.

Jetés dans le premier cercle de l'abîme par une sorte de coup de bascule subit, de chance d'un jeu de hasard où la tête était l'enjeu, tous ou presque tous se montraient beaux joueurs, faisant la part naturelle au désir et à l'espérance du gain, mais sans faiblesse et sans inutiles regrets s'il leur arrivait de perdre. Ils traitaient la vie comme une maîtresse aimable, mais infidèle, dont il faut s'attendre à être quitté, parfois au meilleur moment, et avec une philosophie tout épicurienne ils savouraient ses faveurs, consolés d'avance de sa disgrâce.

Avec de tels sentiments, que quelques-uns affectaient jusqu'à la fanfaronnade, mais que la majorité ressentait plus ou moins, des hommes et des femmes

disposés à faire si bon marché de la vie et n'estimant pas que sa perte valût une larme, ne l'étaient pas moins à faire bon marché de tout le reste. Chacun prodiguait donc à l'envi aux rares heureux hasards de l'heure présente les restes de sa fortune, de son esprit, de son cœur.

On peut aller loin en un jour, quand on se fait une loi d'oublier le passé et de ne pas songer à l'avenir : « Soyons heureux aujourd'hui, car nous mourrons peut-être demain » est une maxime de conduite qui abrège beaucoup les préliminaires des relations, simplifie beaucoup les procédés de la tactique galante, épargne beaucoup de scrupules dans l'attaque, encore plus dans la résistance, et ne laisse guère de place à une belle défense. Le temps est passé des sièges en règle, avec approches successives, lignes de circonvallation, mines, contre-mines et camouflets. Le temps est passé des voyages romanesques à l'aventure, sans savoir où, où le plaisir de chercher le but le fait parfois oublier. On n'a plus le temps de rêver; on voyage pour arriver.

L'heure de l'occasion unique est brutale; le triomphe est aux impatients. Le ciel se prend d'assaut.

L'amour est si pressé sous les grilles, que c'est à peine si, dans son intérêt même, il laisse à la volupté les derniers voiles de la pudeur. Le premier baiser est si près du dernier! Quel argument décisif, irrésistible pour la capitulation qu'un simple regard humide, jeté sur ce sort commun, fatal, inévitable, et bientôt détourné langoureusement sur le présent, tendant d'un air mystérieux et doux, comme un esclave fidèle, la coupe d'ivresse des dernières amours!

Bien peu n'osèrent point, bien peu résistèrent! Ce fut une contagion de tendresse, une émulation d'immolation mutuelle, de réciproque sacrifice. Qu'on tienne compte de l'exaltation de l'esprit des hommes, de l'exaltation du cœur des femmes aux prises avec cette situation neuve et terrible, aux rares mais charmantes compensations : la vie en commun dans une prison antichambre du tribunal révolutionnaire, vestibule lui-même de l'échafaud; on comprendra l'enthousiasme sentimental des hommes, la généreuse folie des femmes, dont plus d'une, rouée jadis, se sentit redevenir naïve par la pitié, et dont mainte autre, naïve jusque-là, se jeta tête baissée dans la dépravation.

Aussi quels cas curieux pour l'observateur de casuistique morale, ou si l'on veut, immorale! quelles étranges et parfois monstrueuses aberrations du sentiment! quels revirements inattendus! on vit des condamnés aller à la mort en chantant, en riant, l'œil triomphant de la récente victoire, la lèvre rassasiée de volupté, avec un air de matin nuptial. On vit des acquittés protester contre l'arrêt sauveur et maudire la liberté reconquise, après avoir gémi de la liberté perdue.

Le régime de la prison fit de bien autres miracles profanes : on vit des maris, qui jusque-là avaient professé qu'il était ridicule d'aimer sa femme, faire la cour à la leur et se trouver très bien de la nouveauté; et on vit des femmes se résigner sans trop se plaindre, faute de mieux, à aimer leur mari. La philosophie avait amélioré les lois, mais corrompu les mœurs; elle avait fondé la nation, mais dissous la famille; la Révolution, sans s'en douter, répara le mal; la pri-

son refit la famille, l'attente de l'échafaud renoua les nœuds du mariage.

L'histoire intime de la Terreur, si elle contient plus d'un épisode qui ne peut appartenir qu'à la liste des faiblesses de la nature, des curiosités de la galanterie irrégulière, compte des traits absolument stoïques, absolument romains de dévouement conjugal. On vit des femmes comme l'héroïque Lavergne, femme du commandant de Longwy, crier : *Vive le roi!* pour accompagner leur mari à la mort.

C'était là la sublime et terrible folie de la mort. D'autres eurent la folie de la vie. Le cri de la chair l'emporta sur le cri du cœur. Sont-elles à blâmer? Qui pourrait ne pas les plaindre? Plus d'une, et c'est ici que nous revenons à notre sujet par un de ses côtés les plus délicats, se déclara enceinte, après avoir fait tout ce qu'il faut pour l'être et obtenir un sursis que le tribunal, sur avis des médecins, n'osait pas toujours refuser.

Il faut donc bien le dire, parmi les causes qui multiplièrent, pendant la captivité, les fautes et les chutes, ce ne serait pas assez de mentionner les facilités des relations, les tentations de l'occasion, les entraînements de la sympathie, les égarements de la pitié; il ne faut pas oublier les suggestions de la peur. Les femmes grosses n'allaient pas à l'échafaud, sauvées par ce fruit innocent que recélaient leurs entrailles, et que rendait inviolable avec elles un dernier reste de respect de la nature et de l'humanité. Mais il fallait avouer sa faute, reconnaître sa honte, que dis-je! la proclamer. Et peut-être y avait-il dans ce moyen de sursis un calcul raffiné de barbarie plus encore qu'un scrupule d'humanité : mettre la vie au

prix du déshonneur, offrir le salut en prime à l'impudeur.

Quelques-unes acceptèrent. Michelet nous a montré dans cette défaillance la malheureuse Olympe de Gouges : « Par une triste réaction de la nature dont les plus intrépides ne sont pas toujours exempts, amollie et trempée de larmes, elle se remit à être femme, faible, tremblante, à avoir peur de la mort. On lui dit que des femmes enceintes avaient obtenu un ajournement du supplice. Elle voulut, dit-on, l'être aussi. Un ami lui aurait rendu, « en pleurant, » dit Michelet sans rire, le triste office dont il prévoyait l'inutilité.

« Les matrones et les chirurgiens consultés par le tribunal furent assez cruels pour dire que s'il y avait grossesse, elle était trop récente pour qu'on pût la constater. Elle reprit tout son courage devant l'échafaud. » M. Wallon, dans sa récente *Histoire du tribunal révolutionnaire*, nous a initiés aux plus secrets mystères du dossier de la comtesse de Kolly; on y trouve la trace de trois déclarations successives de grossesse aboutissant à une visite, à un sursis, trois déclarations de honte inutiles, car le tribunal révolutionnaire, impatienté, finit par passer outre et l'envoya telle quelle à la mort.

La marquise de Charry, elle aussi, eut vainement recours au même moyen, traité de subterfuge. Le 5 thermidor (jeudi 23 juillet 1795), quatre des compagnes d'André Chénier à Saint-Lazare, mesdames de Saint-Aignan, de Meursin, Joly de Fleury et d'Hinnisdal, se déclarèrent enceintes pour éviter l'échafaud. La déclaration ayant été reconnue fausse par les officiers de santé commis à cet effet, sauf pour

madame de Saint-Aignan (qui habitait en prison avec son mari), le sursis ne fut maintenu que pour elle, et ses trois amies ne réussirent qu'à retarder d'un jour le dénouement fatal.

Toutes ces femmes étaient jeunes; mais combien l'était plus encore cette demoiselle de Croiseille, qu'une *Relation* sur la prison des Carmes nous montre enceinte (elle était âgée de quatorze ou quinze ans) et lisant avec des larmes les vers composés et gravés par son amant Beauvoir (guillotiné le 5 thermidor) sur les murs de la prison des Carmes, qu'ils avaient habitée ensemble, où ils avaient cherché et trouvé ensemble le bonheur dans l'amour :

Amour, viens recevoir ma dernière prière,
Accorde à Désirée un avenir heureux;
Daigne ajouter surtout à sa belle carrière
Les jours que me ravit un destin rigoureux.
Si de l'excès des malheurs qu'on essuie
Naît quelquefois notre félicité,
Bientôt sera répandu sur ma vie
Le charme heureux qui suit la volupté.
Mon cœur brûlant adore Désirée.
Quand Atropos viendra trancher mes jours,
Le dernier des soupirs sera pour les amours
Qui lui diront combien elle fut adorée.

Les vers sont mauvais. Ce sont des vers de sous-lieutenant (l'auteur l'était). Mais quand on songe aux circonstances dans lesquelles ils furent (la veille de la mort) composés et gravés sur le mur d'une prison, on retrouve dans les sentiments la poésie qui n'est pas dans les mots, et on est ému par leur intensité et leur éloquence.

L'amour de la vie, la crainte de la mort n'étaient

pas, en prison, le seul mobile de ces défaillances de l'humanité, de ces retours à la nature, effrontés ou naïfs, de ces fautes contre le devoir et la pudeur. Il y eut d'autres causes à des sacrifices plus tristes, erreurs non de l'égoïsme, mais du dévouement.

Deux Relations sur la prison du Luxembourg, celle du réactionnaire Beaulieu et celle d'un autre chroniqueur resté anonyme, mais qui ne fait pas mystère de ses sentiments républicains, racontent la cruelle déception d'une jeune femme digne d'un meilleur sort et qui immola inutilement à l'amour conjugal la fidélité conjugale elle-même.

Le récit de Beaulieu nous révèle encore un trait singulier des mœurs de la prison : le culte des reliques profanes, la religion des images, la vogue incroyable de l'art et du commerce des portraits. Par un pressentiment trop justifié le plus souvent, par une prévoyance toujours raisonnable et touchante, les détenus employaient volontiers leur temps et consacraient leurs dernières ressources à se faire peindre. Suvée, Le Roy, Hubert Robert, Boze et les quelques autres artistes de talent emprisonnés avaient renoncé à l'idéal pour la réalité, à l'art pour le métier, et c'est à l'industrie frivole et pieuse à la fois qu'ils exerçaient en captivité que nous devons les dernières images d'André Chénier et de Roucher, par exemple, fixées pour la postérité et ennoblies comme d'une anticipation d'immortalité par le rayon de la lampe de la suprême veille.

Madame de Condorcet, on le sait, vivait avec sa sœur malade, son enfant et une gouvernante, et entretenait son mari dans la retraite, d'où il sortit pour mourir, avec le produit d'une petite boutique de lin-

gerie, tenue par un serviteur, et celui, plus lucratif, de son talent pour les portraits, qu'elle exerçait dans l'entresol au-dessus, rue Saint-Honoré, numéro 352.

« Plusi[illegible] des puissants du moment, dit Michelet, v[illegible] faire peindre. Nulle industrie ne pr[illegible] sous la Terreur; on se hâtait de [illegible]ne ombre de cette vie si peu [illegible] pureté, de dignité, qui était [illegible]ait là les violents, les en[illegible]dut-elle pas entendre! Q[illegible]les! Elle en est restée att[illegible] pour toujours. Le soir, [illegible]blante et le cœur brisé, e[illegible] jusqu'à la rue Servando[illegible]chée sous les tours de Sa[illegible]re rencontrée, elle mon[illegible] réduit du grand homme; [illegible]r filial donnaient à Cond[illegible]joie, de bonheur... »

C'était en effet encore le [illegible] bonheur dans le travail, le dévouement, la [illegible]té, la mutuelle tendresse s'augmentant de la mutuelle estime; et Condorcet eût pu attendre ainsi la fin de l'orage en écrivant son *Tableau des progrès de l'esprit humain*, dernier livre dont des pensées testamentaires attendrissent en plus d'une page la gravité, sans le double scrupule qui empoisonnait la joie mélancolique du philosophe : la crainte de voir sa femme, frêle de corps autant que forte d'âme, succomber au fardeau, la crainte de perdre son hôtesse, la bonne madame Vernet; car l'hospitalité donnée aux proscrits était

punie de mort. C'est là ce qui poussa Condorcet à la résolution magnanime et fatale de quitter sa retraite et, en cas de malencontre, de recourir au remède catonien et de retrouver la liberté dans la mort.

Mais revenons au récit de Beaulieu, et nous comprendrons mieux pourquoi Condorcet renonça volontiers au supplice d'une vie dont celle qu'il aimait pouvait être réduite à payer trop cher la rançon.

« Une jeune femme assez gentille, qui avait du talent pour la peinture, avait obtenu d'accompagner son mari au Luxembourg pour le consoler et tirer en même temps parti de son art dans la prison, où cet art était très recherché. Il fut un temps où chacun de nous regardait sa mort comme certaine; dans cette triste persuasion, c'était encore une jouissance de couper une portion de nos cheveux, d'en entourer des médaillons, des portraits, et de les faire passer à nos femmes, à nos mères, à nos enfants, aux personnes chères enfin, que nous ne devions plus revoir; encore fallait-il les plus grandes précautions pour faire sortir ces tristes présents. Les guichetiers ne voulaient s'en charger qu'à des conditions très dures; plusieurs même ne le voulaient pas.

« La dame peintre faisait au surplus fort bien ses affaires, et elle avait lieu de croire que son mari, qui n'avait été emprisonné que pour quelques misérables rixes de section qui ne valaient pas la peine d'être remarquées, obtiendrait facilement sa liberté; elle ne paraissait pas même la désirer. L'avantage qu'elle retirait de sa détention lui en faisait facilement oublier les désagréments. Quelle fut sa douleur lorsqu'elle apprit que Boyenval, à l'instigation d'un autre *mouton* moins apparent que lui, mais qui en

voulait à son mari, l'avait mis sur sa liste ! Elle va trouver Boyenval, le sollicite, le supplie, lui fait observer que son mari est un homme simple, sans fortune, qui n'avait ni la volonté ni le pouvoir de servir les contre-révolutionnaires. Boyenval l'écoute, la considère et lui promet de sauver son mari, mais à une condition... La malheureuse femme rougit, pâlit, hésite et finit par se livrer aux embrassements du monstre, qui maintient le mari sur l'infernale liste et le fait traîner le lendemain sur l'échafaud. »

Il y a quelque consolation à apprendre que le misérable périt à son tour sur l'échafaud, parmi les complices de Fouquier-Tinville.

La plupart des aventures galantes qui remplissent la chronique scandaleuse des prisons sous la Terreur, et que nous n'avons qu'à effleurer, parce qu'à travers la vulgaire uniformité des faits nous recherchons la curiosité morale, le trait caractéristique d'une époque dans l'histoire et d'une crise dans l'humanité, n'avaient rien de ces mobiles héroïques et de ces tragiques dénouements ; si la nature y affichait ses droits, ce n'étaient pas les plus nobles ni les plus innocents.

Aussi comprend-on l'indignation et le dégoût qui s'emparent d'André Chénier contemplant, solitaire et farouche, le train du monde à Saint-Lazare et voyant les hommes et les femmes s'y agiter dans de frivoles intrigues, si au-dessous des mâles soucis de son désespoir. C'est à ce mépris du moraliste, alternant chez lui avec la colère du politique, que sont dus ces *Iambes* publiés pour la première fois par son neveu et dernier éditeur, où respire un si amer désenchantement de l'humanité et où son stoïcisme

parle parfois, par un écart inattendu, la langue du cynisme.

On vit, on vit infâme. Eh bien ! il fallait l'être ;
L'infâme après tout mange et dort.
Ici même, en ces parcs où la mort nous fait paître,
Où la hache nous tire au sort,
Beaux poulets sont écrits : maris, amants sont dupes,
Caquetage, intrigues de sots.
On y chante, on y joue, on y lève des jupes ;
On y fait chansons et bons mots.
L'un pousse et fait bondir sur les toits, sur les vitres
Un ballon tout gonflé de vent,
Comme sont les discours des plats... bélîtres
Dont Barère est le plus savant.
L'autre court, l'autre saute ; et braillent, boivent, rient,
Politiqueurs et raisonneurs ;
Et sur les gonds de fer soudain les portes crient.
Des juges-tigres nos seigneurs
Le pourvoyeur paraît. Quelle sera la proie
Que la hache appelle aujourd'hui... ?
Chacun frissonne, écoute ; et chacun avec joie
Voit que ce n'est pas encor lui.
Ce sera toi demain, insensible imbécile...

La traduction libre, trop libre, en langue vulgaire, brutale, soldatesque, jacobine, de ce tableau de mœurs tracé par un poète, c'est la fameuse invective de Marino, l'ancien marchand de porcelaine de la rue Saint-Honoré, l'ancien juge à Commune-Affranchie, le membre de la Commune chargé de la police des filles et de l'inspection de la prison du Luxembourg.

Les aventures galantes dont la prison était le théâtre, grâce à la promiscuité des sexes et à la complicité des ombrages du jardin, le scandalisèrent un jour à ce point (lui-même) qu'il déclara, en pestant, que ce n'était pas là une prison, mais une... petite maison (nous traduisons à notre tour pudibon-

dement la traduction libre du citoyen censeur), qu'il se crut obligé de mettre bon ordre à la tolérance, en resserrant le cordon de sentinelles, gardiennes du cordeau tricolore indicateur des limites du jardin réservé, et qu'il mit à l'intérieur les détenus au régime spartiate de la chambrée et de la gamelle. Le diable n'y perdit rien, parce qu'il est impossible de surveiller en détail un personnel de près de mille détenus répandus dans des bâtiments immenses, que la ruse est fille d'Ève et que le fruit défendu est meilleur que les autres.

C'est au Luxembourg qu'une aventure et mésaventure de la citoyenne d'Orme... qui, dit le chroniqueur, se payait avec usure de quelques années d'une abstinence forcée, et quelques autres du même genre firent tardivement prendre à l'administration de police le parti de séparer la nuit les deux sexes. Car le jour il y avait dans les cours, au jardin, au réfectoire, mille moyens de se rencontrer, et les ombres de la nuit et le sommeil des gardiens ne sont pas seulement complices des larcins d'or et d'argent. « Un jeune homme du dehors s'était, à prix d'argent, ouvert les portes de la prison et, caché derrière un paravent, seule barrière à la curiosité indiscrète... » (le reste se devine facilement). « La dame surprise en flagrant délit feint se fâcher, jette les hauts cris, se dit frappée, crie au viol et s'évanouit. Pendant cette scène l'Adonis s'échappe avec la légèreté d'un trait et se fait ouvrir le guichet à la faveur d'arguments que le bon Basile appelait jadis irrésistibles. »

C'est à la Force qu'arriva cette autre histoire, qui donne une idée des scènes non plus de galanterie vulgaire, mais de passion héroïque qui avaient par-

fois pour théâtre le cachot transformé non en boudoir, mais en infirmerie, par un intrépide dévouement. Écoutez le chroniqueur :

« Le fils Sombreuil arriva, escorté de trente gendarmes. Vingt ans, des maîtresses, le goût des plaisirs que la jeunesse entraîne et l'éloignement politique des affaires que nécessitent la dissipation et la chasse, n'ont pu le garantir du sort des conspirateurs. Une femme adorable et tendrement adorée venait le voir quelquefois : elle le trouva un jour dans un accès de fièvre affreuse : à la hâte, elle dépouille les habits de son sexe, se couvre de ceux de son amant, s'attache au chevet de son lit et lui prodigue ses soins. Elle y resta trois jours et trois nuits. »

C'est le même chroniqueur qui nous cite un trait d'exaltation dans la passion, d'amour plus fort que la mort et couvrant de baisers de sanglantes reliques, digne des romanesques légendes du temps des Valois :

« J'ai vu une femme suivre à l'échafaud l'amant le plus tendrement aimé. Elle accompagna ses tristes dépouilles jusqu'au lieu où l'on devait les ensevelir. Là, elle flatte la cupidité du fossoyeur, si on veut lui remettre la tête qu'elle réclame : — Des yeux bleus où régnait l'amour et que la mort vient d'éteindre, la plus belle chevelure blonde, les grâces de la jeunesse flétries par le malheur ! voilà l'image de celui que je viens chercher : cent louis sont la récompense. C'est le prix que je mets à votre service. — La tête est promise.

« On vient en tremblant la prendre dans le suaire le plus beau. L'amour ne veut confier qu'à lui ses

transports et ses projets; mais la nature ne peut partager son délire. Cette infortunée ne peut résister aux combats qu'elle éprouve; elle tombe au coin de la rue Saint-Florentin, et son dépôt et son secret paraissent aux yeux effrayés des voisins et des passants. Elle fut conduite au comité révolutionnaire de la section des Champs-Élysées. »

Enfin, c'est à la Conciergerie elle-même, en dépit de tous les obstacles, dans l'inexorable prison d'où on ne sortait que pour aller au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire à l'échafaud, que des amants trouvèrent la force et les moyens d'un suprême rendez-vous, changèrent l'enfer en paradis et en nuit nuptiale la veille du supplice, glissant ainsi de l'amour à la mort. C'est Beugnot, curieux observateur et révélateur indiscret de moins nobles mystères, qui a levé le voile sur un de ces étranges et touchants tableaux d'embrassement suprême, dont la tragique poésie des circonstances empêche la nudité d'être cynique.

Il n'est pas de prison assez humide, assez sombre, assez triste pour qu'un rayon de soleil ne trouve pas moyen de s'y glisser, pour que, dans quelque creux de muraille, piquant sa vrille vivace dans un peu de poussière mouillée d'une goutte de suintement, quelque pâle fleur ne trouve à s'épanouir; il n'est pas de Terreur assez puissante pour fermer le cœur de l'homme, pour y tarir complètement la source de tendresse, de captivité assez étroite, de réalité assez écrasante, pour supprimer le rêve, pour étouffer l'idéal. La Conciergerie même, nous venons de le dire, et nous allons le prouver, eut ses romans; et c'est aux curieux récits de Riouffe, de Beaulieu, du comte

Beugnot que nous emprunterons nos derniers tableaux et nos derniers portraits.

« Combien peu de personnes, — s'écrie le chroniqueur anonyme de l'*Almanach des prisons* (1795) et de l'*Histoire des prisons*, de Nougaret (1797) — en parcourant ces superbes galeries, ces salles immenses du Palais, songent qu'elles foulent aux pieds des hommes, leurs semblables, entassés dans des cachots; surtout depuis que les convulsions révolutionnaires avaient fait refluer les victimes jusque dans les dégoûtants corridors qui conduisent à ces habitations de la misère, du désespoir et de la mort! Quel contraste! Au-dessus, de jolies boutiques remplies de parfums, de ce que les modes offrent à la coquetterie de plus élégant; d'aimables marchandes qui, d'un œil agaçant et d'une bouche mignonne, appellent l'attention des curieux; des bibliothèques chargées de livres où il n'est question que de philosophie et d'humanité: au-dessous, à la distance de l'épaisseur d'une voûte, des verrous, des grilles, des gémissements, des haillons, une puanteur insupportable, un air infect, des guichetiers ivres parlant un langage extraordinaire, chargés d'énormes clefs et suivis de chiens faits comme eux pour répandre l'épouvante. »

Tout cela fait très bien dans une déclamation humanitaire et sentimentale fort justifiée d'ailleurs, moins l'hyperbole, par la réalité d'un sort assez rigoureux pour qu'il soit nécessaire d'en exagérer l'âpreté. Le témoignage de prisonniers célèbres, déposant avec l'autorité du souvenir de leurs souffrances et du regret des consolations et des dédommagements qui les allégèrent parfois au point de les leur rendre chères, va rétablir, sous ce masque rébarbatif, la vérité des

traits parfois souriants, parfois aimables, de la Conciergerie elle-même.

Et d'abord écartons l'épouvantail, plus dérisoire qu'effrayant, de ces chiens de garde, soi-disant féroces, qui n'étaient pas plus incorruptibles que leurs maîtres, et aux dépens desquels s'égaya plus d'une fois la malice des prisonniers, plus ennuyés qu'effrayés de leurs aboiements.

« Parmi ces chiens, dit notre relation, il en est un distingué par sa taille, sa force et son intelligence. Ce cerbère se nomme *Ravage*. Il était chargé la nuit de la garde de la cour du préau... Des prisonniers avaient, pour s'échapper, fait un trou (en argot un *housard);* rien ne s'opposait alors à leur dessein, sinon la vigilance de Ravage, et le bruit qu'il pouvait faire. Ravage se tait : mais le lendemain matin, on s'aperçoit qu'on lui avait attaché à la queue un assignat de cent sous avec un petit billet où étaient écrits ces mots : *on peut corrompre Ravage avec un assignat de cent sous et un paquet de pieds de mouton. Ravage* promenant et publiant ainsi son infamie, fut un peu décontenancé par les attroupements qui se formèrent autour de lui et les éclats de rire qui partaient de tous côtés. Il en fut quitte, dit-on, pour cette petite humiliation et quelques heures de cachot. »

Le lecteur voit qu'on pouvait et qu'on savait encore rire de tout à la Conciergerie, pour n'en pas pleurer, et que le Français y demeurait encore spirituel. Il y devenait aussi plus tendre que jamais, l'incertitude du lendemain amollissant forcément les âmes et l'approche de la fin de la vie faisant à la plupart un impérieux besoin du désir de jouir dignement de

ses restes. Désir profane, épicurien, si l'on veut, mais qui ne rencontrait guère, dans cette génération élevée par les philosophes, de contradicteurs ou de rebelles. Et cela à ce point que ce besoin d'oubli, cette soif de l'ivresse de volupté triomphèrent de toutes les répugnances, de toutes les incompatibilités et produisirent les rapprochements les plus bizarres, les réconciliations les plus inattendues. Ecoutez là-dessus le chroniqueur, dont il faudra à temps gazer pudiquement les naïves révélations.

Après avoir franchi la première grille (j'ai déjà dit qu'il y en a quatre) vous vous trouvez dans une enceinte formée toute de barreaux de fer. Lorsque les communications avec l'extérieur subsistaient, c'est là que les prisonniers de ce côté voyaient leurs connaissances. Les femmes dont la sensibilité est plus grande, le courage plus résolu, l'âme plus compatissante, plus portée à secourir, à partager le malheur, les femmes étaient presque les seules qui osassent y pénétrer, et il faut le dire, c'était surtout elles qu'on aimait à y recevoir. Là, les maris redevenaient amants et les amants redoublaient de tendresse ; il semblait qu'on fût convenu de se dépouiller de cette pudeur grimacière, très bonne quand on peut attendre des moments plus favorables et des lieux plus commodes. Les plus tendres baisers étaient sans cesse pris et rendus sans résistance comme sans scrupule, etc.

L'auteur ne se fait pas faute d'insister à plusieurs reprises sur des détails dont la nudité est loin d'être innocente et a besoin de la feuille de vigne.

Revenons au côté des *Douze*. Ce côté a aussi une cour qu'occupent les femmes. La partie occupée par les hommes n'a d'autre promenade qu'un corridor obscur, dans lequel il faut tenir le jour un reverbère allumé, et un petit vestibule, séparé de la cour des femmes par une grille. Les

hommes peuvent parler aux femmes, même les embrasser à travers cette grille, et plus d'une fois les tendres épanchements de l'amour ont fait oublier aux malheureux l'horreur de leur demeure.

Ces récits cythéréens, qui contrastent si fort avec leur cadre, paraîtraient incroyables s'ils n'étaient confirmés par le témoignage du comte Beugnot dont les souvenirs de 93 sont pleins de tableaux semblables, peints d'une touche vive et fine, qui atteste le spectacle *vu, vécu*, l'observation d'après nature.

Au milieu de ces tableaux lugubres qui se renouvelaient chaque jour, les femmes françaises ne perdaient rien de leur caractère; elles sacrifiaient avec assiduité au besoin de plaire. La partie de la prison que nous habitions donnait sur la cour des femmes. Le seul local où nous pouvions respirer un peu moins mal à notre aise était un local de dix à douze pieds de long sur sept de large, formé de deux cintres de voûte, qui servait de repos à l'escalier et de passage de la cour des femmes au guichet. Cette espèce de corridor était fermé, du côté de la cour, par des grilles de fer, mais dont les barreaux n'étaient pas tellement resserrés qu'un Français n'eût jamais qu'à se désespérer.

Le corridor était notre promenade favorite; c'était la seule; nous y descendions dès qu'on nous avait extraits de nos cachots. Les femmes sortaient à la même heure, mais pas aussitôt que nous. La toilette revendiquait ses imprescriptibles droits. On paraissait le matin dans un négligé coquet, dont les parties étaient assorties avec tant de fraîcheur et de grâce, que l'ensemble n'indiquait pas du tout qu'on eût passé la nuit sur un grabat, et le plus souvent sur une paille fétide. En général, les femmes du monde qu'on conduisait à la Conciergerie y conservaient jusqu'au bout le feu sacré du bon ton et du goût. Quand elles avaient paru le matin en négligé, elles remontaient dans leurs chambres, et sur le midi, on les voyait des-

cendre habillées avec recherche, coiffées avec élégance. Les manières n'étaient pas celles du matin; elles avaient quelque chose de plus prononcé et une sorte de dignité; sur le soir, on paraissait en déshabillé. J'ai remarqué que presque toutes les femmes qui le pouvaient étaient fidèles aux trois costumes de la journée; les autres suppléaient à l'élégance par la propreté compatible avec le local. La cour des femmes possédait un trésor, une fontaine qui leur donnait de l'eau à volonté; et je considérais chaque matin ces pauvres malheureuses qui n'avaient apporté avec elles, qui ne possédaient peut-être qu'un seul vêtement, occupées autour de cette fontaine à laver, à blanchir, à sécher avec une émulation turbulente. La première heure du jour était consacrée par elles à ces soins, dont rien ne les aurait distraites, pas même un acte d'accusation. Richardson a observé que le soin des hardes et la fureur de faire des paquets balançaient s'ils ne dépassaient, dans l'esprit des femmes, les plus hauts intérêts.

Je suis persuadé que, à cette époque, aucune promenade de Paris n'offrait de réunions de femmes mises avec autant d'élégance que la cour de la Conciergerie, à midi; elle ressemblait à un parterre orné de fleurs, mais encadré dans du fer. La France est probablement le seul pays et les Françaises les seules femmes du monde capables d'offrir des rapprochements aussi bizarres, et de porter sans effort ce qu'il y a de plus attrayant, de plus voluptueux, au sein de ce que l'univers peut offrir de plus repoussant et de plus horrible. J'aimais à considérer les femmes à midi; mais je préférais leur parler le matin, et je prenais ma part des entretiens plus intimes du soir, quand je ne courais risque de troubler le bonheur de personne; car le soir, tout était mis à profit, les ombres croissantes, la fatigue des guichetiers, la retraite du plus grand nombre des prisonniers, la discrétion des autres, et dans ce moment de paix qui prélude à la nuit, on a béni plus d'une fois l'imprévoyance de l'artiste qui a dessiné la grille. Cependant les êtres capables de cet inexplicable abandon avaient leurs arrêts de mort dans la poche...

J'ai été à peu près témoin de quelque chose de plus

fort en ce genre. Une femme âgée de quarante ans, mais fraîche encore et qui conservait de beaux traits et une taille élégante, fut condamnée à mort dans la première décade de frimaire, avec son amant, officier dans l'armée du Nord, jeune homme qui paraissait réunir un esprit élevé à une charmante figure. Ils descendirent du tribunal vers les six heures du soir. On les sépara pour la nuit.

La femme sut mettre en œuvre des moyens de séduction dont elle usa avec succès. Elle obtint qu'on la réunirait à son amant. Ils donnèrent cette dernière nuit aux amours, épuisèrent encore une fois la coupe de la volupté, et ne s'arrachèrent en quelque sorte des bras l'un de l'autre que pour monter sur la fatale charrette.

Je n'ai jamais pu que m'étonner de cet héroïsme, pour lequel je ne me sentais pas fait du tout. Il n'est pas encore décidé dans mon esprit s'il dégradait ou s'il rehaussait le peuple qui en a fourni des exemples; mais du moins est-il vrai qu'il lui donne une physionomie qui n'est qu'à lui. Le voisinage des femmes nous procurait des dissipations moins sérieuses et dont j'étais plus jaloux. Il nous arrivait souvent de déjeuner avec elles. Des bancs à peu près à hauteur d'appui étaient adaptés de part et d'autre à la grille; on y posait pêle-mêle et avec toute la confusion du local et du moment, non pas les apprêts mais les services du déjeuner, et s'il restait quelque espace du côté des femmes, les grâces ne manquaient pas de s'en emparer. A la vérité ce n'était pas de celles qui se déploient avec abandon sur une chaise longue, et qui s'arrondissent autour d'un thé élégant; elles étaient moins empruntées et bien plus piquantes. Là, tout en dépêchant des mets que l'appétit assaisonnait un dépit du fournisseur, les propos délicats, les allusions fines, les reparties brillantes étaient échangés d'un côté de la grille à l'autre. On y parlait agréablement de tout sans s'appesantir sur rien. Là, le malheur était traité comme un enfant méchant dont il ne fallait que rire, et dans le fait on y riait très franchement de la divinité de Marat, du sacerdoce de Robespierre, de la magistrature de Fouquier, et on semblait dire à toute cette valetaille ensan-

glantée : Vous nous tuerez quand il vous plaira, mais vous ne nous empêcherez pas d'être aimables[1].

Nous pourrions citer plus d'un autre exemple du même genre. Il nous a suffi de donner une idée de l'exaltation d'imagination et de sensibilité développée chez les hommes et surtout chez les femmes par les épreuves de la Terreur et le régime des prisons, des comédies et des drames d'amour qui s'y nouèrent ou s'y dénouèrent au milieu de rires intrépides ou de larmes sublimes, des idylles imprévues qui s'épanouirent au pâle rayon des préaux, des romans hâtifs dont l'appel du pourvoyeur du tribunal révolutionnaire força de précipiter les dernières pages, des fleurs de poésie et de sentiment qui y poussèrent dans la mélancolie et dans la solitude, et que le bourreau étouffa dans le sang. Il nous a suffi d'indiquer surtout le trait caractéristique, la note dominante de cette étude.

La leçon qui en découle, la moralité qui s'en dégage, c'est l'incontestable supériorité morale de la femme sur l'homme, durant cette épreuve de la Terreur, au point de vue du courage et du dévouement, de la pitié et de l'amour. Il n'y a qu'un cri là-dessus parmi les nombreux annalistes des prisons. Tous s'inclinent devant la femme, la glorifient et la bénissent, pour les consolations qu'ils lui ont dues, pour les exemples qu'ils en ont reçus d'abnégation toujours et souvent de vertu. Tous, dans des hommages empreints de la sentimentalité déclamatoire du temps, mais émus et sincères, tombent à tour de rôle aux pieds de ce sexe auquel les prisonniers de

1. *Mémoires du comte Beugnot*, etc., t. I, p. 200-203.

la Terreur ont dû, en dépit des geôliers et des sentinelles, des murailles et des verrous, la mère dévouée, l'épouse fidèle, la fille intrépide, la sœur tendre, la maîtresse parfois héroïque, pourvoyeuses infatigables, solliciteuses sans découragement, messagères des espérances du salut ou des suprêmes adieux, que ne rebutaient pas les plus répugnants moyens de communication, et qu'on entendit plus d'une fois porter jusqu'à travers les fétidités d'un canal d'égout, au père, au mari, à l'amant, les nouvelles où ils puisaient le courage de vivre ou celui de mourir.

Il y a lieu d'insister là-dessus, ne fût-ce que pour ennoblir notre sujet et corriger la vulgarité inévitable du tableau de certaines défaillances, par la touchante poésie des épisodes, plus nombreux encore, de courage et de dévouement dont abonde l'histoire des prisons.

Beaulieu rappelle avec émotion que le dévouement de sa femme et de bien d'autres était parvenu à apprivoiser un geôlier suisse, nommé Straale, et à dompter cet ours des prisons jusqu'à en faire le complice et le complaisant de toutes les petites fraudes imaginées par une ingénieuse tendresse pour adoucir le sort de ceux qui leur étaient chers.

« Ma femme venait tous les jours, avec un enfant de quelques mois qu'elle allaitait, passer deux ou trois heures à la porte de la prison, ou rôder dans le jardin avec cette innocente créature, sous les fenêtres du terrible château. Straale avait l'air de la repousser avec rudesse, et cependant il était rare qu'il ne lui accordât pas tout ce qu'elle demandait. Les complaisances de cet honnête homme étaient pour

moi du plus grand prix. Séparé de ce qui m'était le plus cher au monde et n'osant espérer que ce ne serait pas pour jamais, un mot qui m'était transmis de la part de cette femme infortunée, que sa conduite rendait si intéressante, que rien ne fatiguait, quoiqu'elle fût de la complexion la plus délicate, me causait un ravissement inexprimable. »

Et après un mélancolique retour sur le passé, sur cette femme dont le dévouement avait été à la hauteur de toutes les épreuves et lui avait fait bénir jusqu'à cette captivité qui lui avait permis de la mieux connaître et de l'admirer autant qu'il l'aimait, sur cette femme que de nouvelles vicissitudes, que de nouvelles angoisses, supérieures non à son courage, mais à sa force, moissonnèrent prématurément, ainsi que son enfant, Beaulieu paye en ces termes émus un juste tribut d'éloges au sexe tout entier que la Terreur ne put terrifier, et qui y développa, mêlées aux délicatesses féminines, des énergies viriles si inattendues :

« L'hommage que je rends ici à l'infortunée qui m'a appartenu est commun à la généralité des femmes françaises pendant la Révolution ; il serait difficile de montrer plus de constance, plus de courage, plus de perspicacité à consoler, à préserver les objets de leur tendresse et même ceux à qui elles n'étaient attachées que par les convenances et les liens du devoir : elles se sont élevées au-dessus des hommes dans cette dangereuse circonstance. Les amis, les frères ont fui leurs amis, leurs frères ; ils osaient à peine approcher des lieux de leur détention ; ils osaient à peine élever la vue sur les tours qui les renfermaient... Les femmes seules ont tout bravé. »

Un autre chroniqueur, celui auquel nous devons la Relation de la captivité à la Mairie, à la Force et au Plessis, s'écrie à son tour :

« La Révolution a mis à découvert le côté faible des hommes : égoïstes, craintifs ou dissimulés, ils ont toujours marché de profil, recherchant les hommes en place, les sacrifiant à leur chute. Les femmes, au contraire, ont retrempé leurs âmes dans le désordre commun ; elles ont tout bravé pour donner consolation à l'infortune et asile à la proscription... »

« Que de ruses ingénieuses, s'écrie à son tour l'auteur de la Relation sur le Luxembourg, que d'artifices innocents la tendresse inventait pour tromper la vigilance des cerbères et essuyer les larmes de l'amitié ! Dans une botte d'asperges bien serrées les unes contre les autres, on trouvait un petit mot d'écrit ; dans un ourlet, une main habile cousait une lettre consolante ; dans le corps d'un poulet, le détenu trouvait des aliments pour son cœur ; on enveloppait du beurre, du fromage, des œufs ou du fruit dans différents morceaux de papier qui, rapprochés les uns des autres, offraient un journal intéressant ou des lignes tracées par l'amour. »

« Tendres écrits, dit encore le chroniqueur de la Force, serments d'être fidèles, de secourir le malheur, de n'abandonner jamais la nature et l'innocence, vous surpreniez la vigilance de nos féroces gardiens dans le pli d'un mouchoir, dans le bec d'un pigeon, dans l'ourlet d'une cravate; vous nous portiez des paroles d'amour, de tranquillité et d'espérance ! »

A cette même prison du Luxembourg, un petit chien, digne messager de la fidélité, servait de cour-

rier entre un détenu et sa femme, portant autour de son cou sa boîte à lettres sous la forme d'un collier.

Beugnot, dans ses *Mémoires*, a raconté avec quelle intrépidité industrieuse sa femme s'attacha à son sort, en adoucit l'amertume, en corrigea la rigueur, lui porta sans se rebuter des habits et des vivres sous le déguisement d'une des pourvoyeuses de la geôle, et obtint de haute lutte avec l'administrateur de police Danger son transfert à la Force, c'est-à-dire pour lui l'oubli et le salut. C'est lui qui nous l'a montrée, dans une scène cornélienne, lui faisant promettre de ne recourir au poison libérateur, qu'après lui avoir fait des adieux, durant lesquels sans doute elle espérait obtenir de le partager avec lui ; et plus tard, malade, un moment mourante des fatigues et des émotions de son dévouement, ne croyant pas avoir acheté trop cher le salut de son mari au prix de sa santé et de sa beauté, dont les fièvres de la Terreur dévorèrent la fleur.

Car si les exemples du dévouement, de l'héroïsme de l'amour libre, romanesque, sensuel, ne manquent pas dans l'histoire intime des prisons, les exemples du dévouement, de l'héroïsme de l'amour conjugal ne leur cèdent en rien, et y sont encore plus nombreux. On peut dire que la famille sortit épurée, régénérée, revivifiée de ces épreuves terribles d'une société qui en avait si fort miné la base, le mariage, dont les étais furent de nouveau cimentés par les larmes de la pitié, de l'admiration, de la gratitude, comme la persécution rendait au clergé étonné de compter des martyrs, un prestige nouveau, et restaurait et solidifiait, en mêlant à leurs poussières le sang des Carmes et de l'Abbaye, les autels profa-

nés et diffamés. Nous insistons avec plaisir sur ces détails, qui nous en feront pardonner d'autres moins édifiants; ils sont tous à l'honneur de ce sexe qui compta encore plus de femmes fortes que de femmes faibles dans les prisons de la Terreur. L'œil s'arrête avec respect et attendrissement sur des figures comme celles de madame Beugnot, de madame Roucher, de madame de Lamartine et de tant d'autres, célèbres ou inconnues, dont l'admiration a inspiré à M. de Ségur sa *Galerie morale des femmes*, et à Legouvé son poème du *Mérite des femmes*.

Il est doux, au sortir de ces relations souvent trop indiscrètes, malgré leurs réticences, et qu'anime le sourire malin d'une philosophie ironique et sceptique, de rentrer dans la connaissance du régime et de la vie des prisons par une autre porte que celle des témoignages médisants et de la chronique scandaleuse. Ce dédommagement compensateur, réparateur de tant de révélations scandaleuses, nous le devons à ces confidences de Beugnot, de Boucher, qui nous montrent la captivité sous un aspect beaucoup plus édifiant, et nous racontent par quels miracles d'industrie et de courage, le dévouement conjugal ou filial permit à certains détenus de goûter jusqu'au bout le bonheur domestique en prison, d'y continuer pour ainsi dire, grâce à de fréquentes visites et à de plus fréquentes lettres, les travaux, les devoirs, les plaisirs, de la vie de famille.

Les deux volumes publiés par le gendre de Boucher, M. Guillois, après la réaction thermidorienne, et qui contiennent sous ce titre heureux de *Consolations de ma captivité*, que le poète prisonnier leur avait donné lui même, le *Recueil* des lettres qu'il échangea

presque quotidiennement durant une année avec sa femme, sa fille et ses amis sont, en ce genre, un monument unique, d'un intérêt historique, d'un charme littéraire et d'un attrait moral que nous ne pourrions trop signaler et louer. Le cœur y double le talent de Roucher en lui prêtant de ces pensées et de ces mots qui ne viennent pas de l'esprit.

Il gagne à la lecture de ces épanchements d'une âme douce et honnête, dont l'épreuve de la captivité, qui en abattit tant d'autres, avait au contraire tendu les ressorts jusqu'à la vertu, de mériter encore plus notre estime comme homme que comme poète ; et nous ne pouvons refuser à ses lettres un hommage d'admiration attendrie que n'obtiennent pas souvent ses vers.

Nous y gagnons, nous, de terminer sur une impression salutaire, sympathique, à l'honneur d'une société parfois calomniée, où le feu sacré des anciennes mœurs ne s'était point partout éteint, à l'honneur de la nature humaine qui se réhabilite à nos yeux par quelques graves et pures figures, par quelques beaux caractères que la décadence et la corruption universelle ont respectés et font ressortir ; nous y gagnons de terminer, sur quelques rafraîchissants, rassérénants exemples de fidélité conjugale et de vertu domestique, cette histoire intime de la prison révolutionnaire, qui nous en offre tant de contraires.

Roucher fut d'abord enfermé à Sainte-Pélagie, où il passa quatre mois en bonne compagnie, car il avait pour compagnons de disgrâce et de captivité le ci-devant comte d'Estaing, le vainqueur de la Grenade, le ci-devant duc de Lauzun, et le peintre

Robert, qui n'avait que la noblesse du talent et de la réputation, dont les révolutions ne dégradent pas. Hormis que sa chambre était triste et que le soleil n'y entrait pas, Roucher, il le reconnaît lui-même, dans un élan de reconnaissance, vécut à Sainte-Pélagie, où il était couché sur ses matelas, où il écrivait sur son bureau, où il étudiait dans ses livres, où il mangeait une nourriture apprêtée au foyer domestique, où il recevait la visite de sa fille Eulalie, où on lui permettait de garder des journées entières son fils Emile « aussi bien qu'il soit permis de l'être lorsque, ne l'ayant pas mérité, on regrette la présence journalière de sa femme, de ses enfants et de ses amis. »

Quand il fut transféré à Saint-Lazare, Roucher ne perdit pas au change. Il dit adieu sans regret à la chambre morne et froide, au corridor bruyant, au poêle commun où, comme dans une tabagie anglaise après dîner, son odorat de poète botaniste, habitué au parfum des fleurs, se révoltait contre la fumée nauséabonde des pipes, et où sa verve patriotique s'éteignait au milieu du bruit grossier des verres et des chansons de corps de garde et d'estaminet, célébrant, à la façon populaire, la prise de Toulon.

Roucher écrivait le 24 pluviôse an II à Mme L..., une de ses amies :

Si j'étais ici, ma bonne amie, aussi près de vous et des miens que je l'étais à Sainte-Pélagie, loin de me plaindre de ma translation, je m'en louerais hautement. Une situation aussi avantageuse que celle de Saint-Lazare, et pour l'étendue, et pour l'air, et pour la perspective, n'est nullement comparable à celle d'une prison obscure, étroite, privée d'air et entourée de toutes parts de hautes

murailles. J'avais, à la vérité, une cellule où je ne dépendais que de moi seul, pour mon sommeil et mon travail, et ce motif, joint à celui de la proximité, m'avait accoutumé aux grilles, aux verrous et au peu d'air respirable... A Saint-Lazare, au contraire, on ne rencontre rien de ce qui importune ou fatigue les yeux et les poumons. Ma chambre, placée au troisième, donne, par une très grande fenêtre, juste sur le milieu d'une bien belle cour intérieure, au delà de laquelle s'étend un immense parc, auquel s'associe la vue des faubourgs et de la campagne que termine au bout de l'horizon le mont Valérien.

Quant aux jouissances intérieures, ce sont, à chaque étage, quatre larges et longs corridors qui communiquent librement entre eux, et la faculté pleine et entière de se promener au grand air dans la vaste cour dont je vous ai parlé.

La petite poste se charge de nos lettres cachetées après que nous les avons fait viser chez le concierge. Elle nous apporte les réponses cachetées de même, et nous les recevons à l'instant de leur arrivée, quand elles ont passé par le même examen. Dans tout cela il y a, vous le voyez, de très bons motifs pour se retrouver mieux ici que dans la rue de la Clé. La subsistance journalière ne peut pas m'arriver, il est vrai, aussi commodément; mais ce n'est pas là un grand inconvénient, quand, d'un autre côté, on n'est pas assez sybarite pour vouloir chaque jour des provisions fraîches; et qu'importe la nouveauté pourvu qu'elles soient saines! Je vous assure qu'avec de l'appétit (et le grand air ici l'augmente) on trouverait notre nourriture excellente, quand même elle serait moins bonne que celle qui m'arrive.

Nous avons cité deux longs fragments de cette lettre, parce qu'ils contiennent des détails précieux sur le régime intérieur, pendant la phase de bénignité que nous avons trouvée à peu près partout, de cette prison de Saint-Lazare, à laquelle nous avons tant de raisons de nous intéresser littérairement puisqu'elle

compta sur le livre d'écrou des noms aussi chers aux lettres que ceux de Roucher et d'André Chénier.

Cette intéressante et touchante correspondance de Roucher avec sa fille, sa femme et ses amis, est d'ailleurs d'une saveur d'honnêteté, d'un parfum de vertu et de piété domestique qui pénètre et attendrit le lecteur. Il est impossible de lire sans émotion, les lettres où Roucher réconforte le courage de sa femme[1], pourvoyeuse infatigable, nouvelliste industrieuse, providence vigilante de son foyer de captivité comme de son foyer de liberté, que les soucis et les craintes de sa tâche multiple abattent physiquement et moralement, qui a ses crises de doute et de défaillance pendant lesquelles, minée par une si longue absence du chef de famille, elle se sent achevée par la pensee d'une séparation plus cruelle encore et pleure d'avance des larmes de veuve.

Roucher, qui a pour résister à la captivité, — bien qu'au printemps le souvenir de ses promenades champêtres le remplisse de mélancoliques regrets, — le travail, une société choisie, des compagnons d'infortune instruits et aimables comme Chabroud et Robert, qui peut lire et dédier tour à tour ses vers à de gracieuses pécheresses réhabilitées par la charité, comme Mademoiselle Dervieux, ou à d'honnêtes et charmantes femmes comme la mère du jeune de Maillet, Roucher, qui a toutes les ressources contre l'ennui et

1. Madame Roucher, née Hachette, de la famille de l'héroïne, est morte à Paris en 1822. — On trouvera la *Correspondance de Roucher*, dégagée de longueurs ou de répétitions inutiles, dans le volume de notre nouvelle série de la *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle*, intitulée : *Mémoires sur les comités du salut public, de sûreté générale et sur les prisons.* Librairie Firmin-Didot. 1878.

en plus la paix de la conscience et les illusions d
candide optimisme politique. Roucher qui peut,
une double faveur prolongée jusqu'aux dern
temps de sa détention, achever tour à tour épisto
rement l'éducation littéraire et morale de sa f
Eulalie, et commencer verbalement celle de son
Emile, poétique Joas qui dort dans la chambre
son père, à si peu de distance du coup qui le f
orphelin, Roucher est moins à plaindre que
femme.

Aussi c'est lui qui la console, qui la distrait,
la récompense par les plus justes éloges et les p
tendres hommages d'un dévouement conjugal
maternel dont elle a mérité de demeurer une
plus sympathiques images, une des personnificati
les plus caractéristiques.

Parmi ces illustrations, ces héroïnes de l'am
conjugal et maternel, il faut encore citer madame
Lamartine, la mère du grand poète, qui a dû à
influence le meilleur de son cœur et de son tal
Son fils lui a rendu maintes fois hommage, n
part avec plus d'éloquence et de charme que dan
livre qu'il a consacré entièrement à la mémo
maternelle, qui est comme son monument littéra
et qu'il a intitulé : *le Manuscrit de ma mère*. C
à ce livre, où madame de Lamartine se peint et
loue elle-même, sans le savoir, dans ses prop
confidences à Dieu, qui n'étaient point destinées
hommes et auxquelles le public a été initié d
une respectable intention d'hommage et d'exe
ple, c'est à ce livre que nous emprunterons
curieux et touchants détails qui suivent.

Le père de Lamartine eut le courage de refuse

ses amis d'émigrer, il eut aussi celui de refuser le serment à des ennemis et il donna sa démission d'officier, mais non de serviteur fidèle et de courtisan du malheur. Il fut du nombre des hommes de cœur qui, sans illusion sur la durée de l'intermède de sécurité relative due à l'acceptation de la Constitution de 1791, se rangèrent autour du roi menacé, et après avoir perdu le droit de lui servir de gardes, le reprirent au jour du danger. Blessé au 10 août en défendant les Tuileries contre l'assaut populaire, arrêté, puis délivré par un hasard miraculeux, M. de Lamartine ne revint dans ses foyers que pour être de nouveau signalé, arraché aux bras de sa femme, qui nourrissait alors son fils Alphonse, et enfermé dans la prison de Mâcon, pendant qu'elle demeurait seule dans l'hôtel de son beau-père, sous la surveillance de quelques soldats de l'armée révolutionnaire.

Séparés par les murs d'une prison, M. et madame de Lamartine ne cessèrent point pour cela de se voir ni même de s'entendre. La haine ne saurait songer à tout, au contraire de l'amour, qui profite aussitôt du moindre oubli de la haine. L'amour, qui est plus fort que la mort, est aussi plus fort que la captivité. Il lui suffit d'une occasion, d'une facilité, si petite qu'elle soit, d'une maille relâchée, et aussitôt le réseau est ouvert et, à défaut de la délivrance, la consolation y passe.

Sur les derrières de l'hôtel de mon grand-père, qui s'étendait d'une rue à l'autre, il y avait une petite maison basse et sombre, qui communiquait avec la grande maison par un couloir obscur et par des petites cours étroites et humides comme des puits. Cette maison servait à loger d'anciens domestiques retirés du service de mon

murailles. J'avais, à la vérité, une cellule où je ne dépendais que de moi seul, pour mon sommeil et mon travail, et ce motif, joint à celui de la proximité, m'avait accoutumé aux grilles, aux verrous et au peu d'air respirable... A Saint-Lazare, au contraire, on ne rencontre rien de ce qui importune ou fatigue les yeux et les poumons. Ma chambre, placée au troisième, donne, par une très grande fenêtre, juste sur le milieu d'une bien belle cour intérieure, au delà de laquelle s'étend un immense parc, auquel s'associe la vue des faubourgs et de la campagne que termine au bout de l'horizon le mont Valérien.

Quant aux jouissances intérieures, ce sont, à chaque étage, quatre larges et longs corridors qui communiquent librement entre eux, et la faculté pleine et entière de se promener au grand air dans la vaste cour dont je vous ai parlé.

La petite poste se charge de nos lettres cachetées après que nous les avons fait viser chez le concierge. Elle nous apporte les réponses cachetées de même, et nous les recevons à l'instant de leur arrivée, quand elles ont passé par le même examen. Dans tout cela il y a, vous le voyez, de très bons motifs pour se retrouver mieux ici que dans la rue de la Clé. La subsistance journalière ne peut pas m'arriver, il est vrai, aussi commodément; mais ce n'est pas là un grand inconvénient, quand, d'un autre côté, on n'est pas assez sybarite pour vouloir chaque jour des provisions fraîches; et qu'importe la nouveauté pourvu qu'elles soient saines! Je vous assure qu'avec de l'appétit (et le grand air ici l'augmente) on trouverait notre nourriture excellente, quand même elle serait moins bonne que celle qui m'arrive.

Nous avons cité deux longs fragments de cette lettre, parce qu'ils contiennent des détails précieux sur le régime intérieur, pendant la phase de bénignité que nous avons trouvée à peu près partout, de cette prison de Saint-Lazare, à laquelle nous avons tant de raisons de nous intéresser littérairement puisqu'elle

compta sur le livre d'écrou des noms aussi chers aux lettres que ceux de Roucher et d'André Chénier.

Cette intéressante et touchante correspondance de Roucher avec sa fille, sa femme et ses amis, est d'ailleurs d'une saveur d'honnêteté, d'un parfum de vertu et de piété domestique qui pénètre et attendrit le lecteur. Il est impossible de lire sans émotion, les lettres où Roucher réconforte le courage de sa femme[1], pourvoyeuse infatigable, nouvelliste industrieuse, providence vigilante de son foyer de captivité comme de son foyer de liberté, que les soucis et les craintes de sa tâche multiple abattent physiquement et moralement, qui a ses crises de doute et de défaillance pendant lesquelles, minée par une si longue absence du chef de famille, elle se sent achevée par la pensee d'une séparation plus cruelle encore et pleure d'avance des larmes de veuve.

Roucher, qui a pour résister à la captivité, — bien qu'au printemps le souvenir de ses promenades champêtres le remplisse de mélancoliques regrets, — le travail, une société choisie, des compagnons d'infortune instruits et aimables comme Chabroud et Robert, qui peut lire et dédier tour à tour ses vers à de gracieuses pécheresses réhabilitées par la charité, comme Mademoiselle Dervieux, ou à d'honnêtes et charmantes femmes comme la mère du jeune de Maillet, Roucher, qui a toutes les ressources contre l'ennui et

1. Madame Roucher, née Hachette, de la famille de l'héroïne, est morte à Paris en 1822. — On trouvera la *Correspondance de Roucher*, dégagée de longueurs ou de répétitions inutiles, dans le volume de notre nouvelle série de la *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France pendant le* XVIII[e] *siècle*, intitulée : *Mémoires sur les comités du salut public, de sûreté générale et sur les prisons.* Librairie Firmin-Didot. 1878.

adressant ainsi au prisonnier toutes les caresses dont elle me couvrait à son intention.

Ce bonheur de se voir de loin et de s'entretenir par signes ou par lettres ne fut pas le seul. Rien n'est impossible à deux êtres qui s'aiment. Ils finissent toujours par se rejoindre.

De temps en temps, quand la nuit était bien sombre, la lune absente et les réverbères éteints par le vent d'hiver, la corde à nœuds glissait d'une fenêtre à l'autre, et mon père venait passer des heures inquiètes et délicieuses auprès de tout ce qu'il aimait.

Dix-huit mois se passèrent ainsi, amers et doux à la fois. Puis vint le 9 thermidor et cette révolution de la terreur et de la pitié, faite par des gens las de trembler, et qui tuaient pour ne pas être tués. Leur délivrance devint la délivrance universelle. Les prisons se rouvrirent, les tribunaux révolutionnaires lâchèrent leur proie. La famille de Lamartine épargnée, et à qui la révolution n'avait coûté que des larmes, se reconstitua autour des aïeux, pleins de jours, étonnés de mourir dans leur lit, sous le toit héréditaire reconquis. Toujours fier et droit, le père de Lamartine refusa de profiter, au mépris des traditions, des lois nouvelles, et abandonna à son frère aîné la fortune dont il eût pu revendiquer sa part égale. Il renonça aux bénéfices d'un partage et s'en tint à la modique légitime que son contrat de mariage lui avait assurée. Jusqu'au jour où la mort rétablit les choses et lui rendit progressivement par droit de succession l'opulence qu'il avait sacrifiée au scrupule d'honneur et d'obéissance, il alla vivre pauvre, libre et heureux dans la petite

terre de Milly, gentilhomme à 3000 livres de rentes, agriculteur et chasseur, trouvant que pour la santé de l'âme et la joie du cœur un foyer modeste gardé par une femme sage et pieuse, au besoin intrépidement dévouée, et une table frugale, couronnée de beaux enfants, sont encore ce qu'il y a de meilleur et de plus sûr en ce monde.

Les honnêtes femmes n'étaient pas les seules à avoir et à montrer du courage.

C'est Beugnot aussi qui nous a montré une femme, et une femme de la dernière lie populaire et galante, une fille, ennoblie depuis par son courage et rachetée par sa charité, reprochant au duc du Châtelet éperdu, un accès de faiblesse honteux et le faisant remonter de sa déchéance à l'honneur de son nom et à la dignité de son rang par la plus inattendue des mercuriales sur ces lèvres souillées par la prostitution :

« Je n'ai vu qu'un seul homme donner des marques de pusillanimité, ce fut M. du Châtelet. Il arriva des Madelonnettes dans un pitoyable état d'ivresse.

« On le jeta sur un grabat, où il passa la nuit. Le lendemain, il avait retrouvé sa raison et n'y gagnait guère. Il colportait çà et là ses plaintes, ses larmes, ses regrets, et paraissait stupéfait de ne rencontrer personne disposé à se mettre à l'unisson avec lui. Il se présenta à la grille des femmes, et là comme ailleurs il pleurait et marmottait des lamentations. Une fille, plus qu'une fille, le regarde comme un objet nouveau et se fait expliquer ce qu'il est. Mieux instruite, elle s'approche et lui dit : « Fi donc! vous pleurez? sachez, monsieur le duc, que ceux qui n'ont pas de nom en acquièrent un ici, et que ceux qui en

ont un doivent savoir le porter. » On devine que le personnage de qui partait cette verte leçon était un aristocrate, et rien de si vrai. On demandera où diable l'aristocratie allait se nicher? Elle s'est nichée là, chez une malheureuse fille des rues, qui soutint jusqu'au bout son rôle avec un genre d'héroïsme dont n'aurait été susceptible aucune des virtuoses des salons de Coblentz. »

Celle qui parlait ainsi et qui agit encore mieux, trouvant une mort de martyre pour finir et purifier une vie de courtisane, c'était cette Églé dont il faut emprunter à Beugnot le curieux et intéressant portrait.

Elle s'appelait Eglé, et était âgée de dix-sept à vingt ans; elle logeait depuis deux ans, rue Fromenteau, où elle était descendue d'un galetas du faubourg Saint-Antoine. La malheureuse avait été victime, comme tant d'autres, de la corruption de nos mœurs, et en était devenue ensuite un agent très actif. Une âme s'était conservée forte dans ce corps flétri par mille souillures; Eglé détestait le nouvel ordre de choses et ne s'en cachait pas. Elle publiait ses opinions au coin des rues, et en accompagnait le développement de propos et de cris séditieux. La police l'avait fait arrêter et conduire à la Conciergerie avec une de ses compagnes à qui elle avait inculqué son poison aristocratique et la rage de le répandre. Chaumette avait eu le projet de faire traduire ces deux malheureuses au tribunal, en même temps que la reine, et de les envoyer toutes trois à la mort sur la même charrette.... Les comités du gouvernement d'alors trouvèrent quelque inconvénient à cette gaieté; il fut décidé que Marie-Antoinette d'Autriche irait seule à la mort, et on réserva la pauvre Eglé pour une meilleure occasion.

Trois mois s'étaient écoulés depuis la mort de la reine, et il est probable qu'Eglé et sa compagne auraient pu se faire oublier, si la première avait gardé la retenue la plus ordinaire, mais elle aurait trouvé de la honte à

dissimuler ou seulement à retenir sa pensée, et elle y donnait un essor tellement séditieux au milieu de la Conciergerie, que Fouquier voulut en finir avec elle.

On ne se donna pas la peine de dresser un nouvel acte d'accusation contre ces deux filles; on retrouva celui qui avait été préparé lors du projet de Chaumette, et il fut signifié dans sa simplicité première, en sorte qu'Eglé et sa compagne se trouvaient, textuellement et précisément, accusées d'avoir été d'intelligence avec la veuve Capet, et d'avoir conspiré avec elle contre la souveraineté et la liberté du peuple. Je l'ai vu et je l'atteste.

Eglé était fière de son acte d'accusation, mais indignée des motifs qu'il renfermait. Elle ne pouvait pas concevoir qu'on pût mentir d'une manière aussi bête, et lançait contre le tribunal, de ces sarcarmes grivois, qui avaient bien leur mérite, mais dans sa bouche seulement. Je l'interrompais au milieu d'une de ces philippiques, et je lui disais : « Malgré tout cela, ma chère Eglé, si on t'eût conduite à l'échafaud avec la reine, il n'y aurait pas eu de différence entre elle et toi, et tu aurais paru son égale. — Oui, me répondit-elle, mais j'aurais bien attrapé nos coquins. — Et comment cela ? — Comment? Au beau milieu de la route je me serais jetée à ses pieds, et ni le bourreau ni le diable ne m'en auraient pas fait relever. »

Devant le tribunal, Eglé avoua le propos et les exclamations royalistes qu'on lui imputait; mais quand on arriva à l'article de ses relations avec la reine : « Pour cela, dit-elle, en levant les épaules, voilà qui est beau, et vous avez, par ma foi, de l'esprit; moi, complice de celle que vous appelez la veuve Capet, et qui était bien la reine malgré vos dents; moi, pauvre fille, qui gagnais ma vie au coin des rues, et qui n'aurais pas approché un marmiton de sa cuisine! Voilà qui est digne d'un tas de vauriens et d'imbéciles tels que vous. »

Malgré cette sortie, Eglé obtint de la faveur au tribunal. Un juré observa que probablement l'accusée était ivre, lorsqu'elle avait tenu les propos qu'on lui imputait, puisque, dans le moment même, elle n'était pas de sang-froid, et quelques autres jurés, anciennes connaissances

de l'accusée, appuyaient l'observation. Eglé repoussa avec le même front et les protecteurs et les motifs de la protection; elle soutint que, s'il y avait quelqu'un d'ivre dans l'honorable assistance, ce n'était point elle, et pour prouver qu'elle avait tenu à dessein et de sang-froid les propos qu'on lui imputait, elle se mit en devoir de les reproduire dans toute leur vérité, et il fallut prendre des précautions sérieuses pour lui imposer silence. On la força de s'asseoir, et le tribunal passa à sa compagne.

Celle-ci trouva dans les jurés la même sensibilité, sans doute à cause de la même connaissance. Moins décidée qu'Eglé, elle hésitait et acceptait le brevet d'ivresse qui devait la sauver de la mort. Eglé indignée, rompit le silence et cria à sa compagne que sa faiblesse était un crime *et qu'elle se déshonorait* (le mot est précieux). Elle la rappela au courage et à la vérité! Celle-ci, confuse et tremblante en face d'Eglé, plus encore que devant ses juges, abjura un moment d'erreur, confessa qu'elle aussi s'était rendue coupable de sang-froid.

Le tribunal mit une juste différence dans sa décision; il envoya Eglé à l'échafaud comme une aristocrate incorrigible, et se contenta d'enfermer pour quelque vingtaine d'années sa compagne à la Salpêtrière.

A la lecture du jugement, Eglé entendit en souriant les dispositions qui la déclaraient convaincue du crime de contre-révolution et la condamnaient à la mort; mais quand on vint à l'article de la confiscation de ses biens : «Ah! voleur, dit-elle au président, c'est là que je t'attendais! Je t'en souhaite de mes biens! je te réponds que ce que tu en mangeras ne te donnera pas d'indigestion.» Eglé, en descendant du tribunal, plaignait sa compagne de sa conduite, et était assez satisfaite de la sienne; elle craignait seulement *d'aller coucher avec le diable;* je rends ses termes. L'ange de cette prison, le bon M. Emery, la rassura sur cette frayeur et elle sauta sur la charrette avec la légèreté d'un oiseau [1]....

Et maintenant trêve d'anecdotes et de traits isolés.

1. *Mémoires du comte Beugnot,* t. I, p. 204-207.

La physionomie de la Terreur en prison est suffisamment indiquée dans ses originalités. Il s'agit d'achever de la caractériser, en ajoutant au tableau l'attrait décisif et touchant de quelques figures choisies, types de pécheresses ou d'héroïnes profanes qu'auréolise dans l'histoire un éternel rayon d'amour ou de pitié, depuis une Amélie de Sainte-Amaranthe ou une marquise de Charry jusqu'à la comtesse de Custine, une veuve aux traits raciniens, et à la cornélienne madame Roland.

V

Le 31 juillet 1787, était célébré, dans la chapelle du château d'Anisy, manoir de plaisance de l'évêque de Laon, le mariage de François de Custine et de Delphine de Sabran. L'évêque, monseigneur de Sabran, donnait à sa petite-nièce et à celui qui devenait son petit neveu la bénédiction nuptiale, et prononçait un discours plein de raison et de sentiment, qui attendrissait tout le monde.

Les jeunes époux, dont aucun n'avait vingt ans (la mariée en avait à peine seize) étaient tous deux charmants, tous deux riches, tous deux l'espérance en fleur de deux grands noms. Ils s'unissaient sous les auspices les plus heureux, attrait mutuel, accord de toutes les convenances, et entraient dans la vie par la porte d'or. François de Custine, fils du gentilhomme accompli, futur héros de la confiance enthousiaste de la Révolution, future victime de son

incurable et aveugle méfiance, entrait en ménage avec la jouissance de 30,000 livres de rentes. Sa femme lui apportait deux cent mille livres de dot et une pension de six mille livres, faite par son grand-oncle l'évêque. Tous deux allaient demeurer sous le toit de leur mère et belle-mère, l'excellente et charmante amie du spirituel chevalier, puis marquis, de Boufflers, devenue sa femme aux jours troublés de l'émigration.

C'est elle qui, dans cette exquise *Correspondance* récemment publiée, nous a tracé les tableaux divers de ces jours de fêtes à la Florian, le déjeuner gala au jardin, les députations enrubannées de bergers et de bergères conduites par le bailli, les compliments naïfs, les chansons badines aux couplets sans fin, le bal champêtre, les parties de pharaon, et la fête allégorique de Philémon et Baucis organisée à l'Elysée de Bartais par le galant chanoine Leclerc, le maître de cérémonies de Monseigneur, et le divertissement des *Noces de Gamache*, prétexte trouvé par le bon évêque pour donner à dîner à tous ses paysans.

Jetons le voile sur les doux mystères de ces années heureuses qui n'ont pas d'histoire, et arrivons à l'année 1793, où la publicité fait irruption avec la populace dans cette vie tranquille et où Delphine de Sabran, belle-fille et femme de ceux que poursuit, sous le nom des *traîtres Custine*, la furie révolutionnaire, éprouve, à vingt-deux ans, les plus cruelles douleurs qui puissent mettre en deuil pour jamais le cœur d'une épouse et d'une mère. Comme le tableau a changé, en cinq ans, d'un acte à l'autre de cette vie dramatique!

Nous sommes au milieu du mois d'août 93, aux

jours les plus chauds de cet ardent été, le plus chaud du siècle, où un soleil tropical brûlant les cerveaux ajoutait encore à l'exaltation de la fièvre démagogique et patriotique. Le général Custine, accusé de trahison, se défend devant ses juges avec l'énergie de l'honnête homme et du soldat. A l'éloquence de ses colères, de ses plaintes, de ses reproches, une femme frêle comme une jeune fille, gracieuse et charmante en dépit des flétrissures du malheur précoce qui n'a pu éteindre sa beauté, ajoute l'éloquence muette de ses regards, de ses larmes. La constance de son dévouement filial, sa présence continuelle sur les marches du Palais ou sur les bancs du prétoire émeuvent les jurés, attendrissent les tricoteuses, inquiètent Fouquier-Tinville. Elle ne parvient pas à sauver son beau-père, mais lui a rendu doux le passage des dernières espérances aux derniers adieux; il meurt en chrétien, en soldat, et dans son suprême billet la recommande à son fils en la bénissant (28 août 1793).

Ce fils, qui s'est signalé aussi par son courageux dévouement, qui a fait placarder sur les murs de Paris la défense de son père, ce fils, malgré sa double campagne de volontaire, malgré le service rendu à la Révolution par cette curieuse et étrange mission secrète à Berlin, où Narbonne l'a envoyé pour essayer de débaucher le duc de Brunswick et d'enlever à la coalition future son meilleur général, malgré la hardiesse de ses opinions politiques et philosophiques et les gages donnés aux idées du jour, ce fils est bientôt arrêté, enfermé à la Force et, dès le mois de janvier 1794, il aura payé à l'implacable tyrannie qui peuple les prisons et fatigue l'échafaud la dette du nom qui le condamne.

Admirablement dévouée à son beau-père, Delphine de Custine se montre héroïquement dévouée à son époux. Abandonnant aux soins d'une servante dévouée l'enfant,' unique fruit d'une union heureuse; sorti récemment de son sein, et que son âge met à l'abri de fureurs qui n'épargnent pas les tombeaux, mais pour qui les berceaux sont encore inviolables, madame de Custine ne quitte plus les marches du Palais. Les habits bleus (les gendarmes) de service la connaissent et pour elle adoucissent la rigueur de leurs consignes; les guichetiers en bonnet rouge la saluent; les chiens eux-mêmes, farouches pour tout étranger, la regardent comme de la maison, flairent doucement sa robe et, cachant leurs crocs, lèchent ses mains. Et pourtant on sait si ces dogues assermentés sont tendres, eux qu'on voit tous les soirs, chargés de la police des corridors, y faire le vide en quelques sinistres aboiements, eux qui, au besoin, ramènent à l'ordre, en lui prenant le poignet dans la gueule, le prisonnier retardataire ou récalcitrant.

C'est là que pendant plusieurs mois Delphine de Custine vint chaque jour, gagnant peu à peu tout le monde à son charme, au point de se ménager, jusque dans la fille du concierge Le Beau, la complice et l'instrument d'une conspiration de salut qui n'échoua que devant l'héroïque refus de celui qui en était l'objet. Nous trouvons dans *la Russie en 1839*, l'ouvrage le plus connu de son fils, le marquis Astolphe de Custine, héritier de l'esprit paternel, mais avec une pointe de singularité qui a parfois rendu son personnage équivoque, un récit un peu *romancé* par sa fantaisie, qui n'en est pas moins aussi touchant que curieux, de cet épisode si honorable de la vie de sa mère,

et bien digne de celle dont il trace le portrait suivant:

« Il a fallu des combinaisons uniques dans l'histoire pour former une femme telle que ma mère; on ne retrouvera jamais le mélange de grandeur d'âme et de sociabilité produit en elle par l'élégance et le bon goût des conversations qu'on entendait dans le salon de sa mère, dans celui de madame de Polignac, à Versailles, et par les vertus surnaturelles qu'on acquérait sur les marches de l'échafaud de Robespierre, quand on avait du cœur. Tout le charme de l'esprit français du bon temps, tout le sublime des caractères antiques se retrouvaient en ma mère, qui avait la physionomie et le teint des blondes têtes de Greuze avec un profil grec. »

Madame de Custine, selon le récit de son fils, avait comploté, d'accord avec la propre fille du concierge de la Force, Louise Le Beau, qu'elle avait entièrement gagnée à sa cause, de faire sortir son mari de la Force sous des habits de femme. Le succès, favorisé par une fille dévouée, au courant des êtres de la maison, et par une femme résolue, n'avait rien d'invraisemblable.

L'histoire des prisons sous la Terreur est pleine de romans de ce genre, qui n'ont pas tous avorté. M. de Custine n'était pas de haute taille; il avait une figure assez délicate pour faire illusion; les factionnaires et les guichetiers étaient habitués à voir presque chaque jour la femme du prisonnier traverser les guichets et gagner la rue accompagnée par la fille du concierge. Il avait donc été convenu, à l'insu du captif, qu'il revêtirait les vêtements de sa femme et s'affublerait du chapeau, du voile et de la robe

noire dont elle avait impunément, depuis la mort de son beau-père, affiché le deuil, qu'on n'avait pas osé lui interdire. Tandis que la fille du concierge gagnerait la rue par un escalier dérobé et une issue secrète gardée par des geôliers sans défiance, madame de Custine, vêtue des habits de Louise, et qui devaient la faire prendre pour Louise, grâce à une assez grande ressemblance physique, accompagnerait jusqu'à la rue son mari, qui, à la faveur de son déguisement, passerait pour madame de Custine.

Malheureusement pour ce petit *imbroglio* libérateur, M. de Custine refusa obstinément de se prêter à la métamorphose et d'acheter son salut au prix d'un expédient qui lui sembla, malgré tout, hasardeux et indigne de lui. Rien ne put triompher — ni l'image de son enfant évoquée devant lui, ni les prières de sa femme, ni celles de sa complice, qui se jetèrent toutes deux en larmes à ses pieds — de sa fierté de soldat, de ses scrupules de mari et de père. Ne craignant rien pour lui, il craignait tout pour les deux femmes qui se vouaient si aveuglément à sa délivrance.

Il refusa ce sacrifice de leur vie qu'elles faisaient à la sienne. Il ne voulut pas voir le succès; il ne songea qu'à un échec qui eût été à la fois ridicule, car un homme arrêté sous des habits de femme l'est toujours, et odieux, car l'échec du complot c'était la mort certaine, implacable, à brève échéance, pour les complices de son évasion. Après un admirable et pathétique combat du dévouement qui s'obstinait à sauver Custine contre son dévouement à lui, qui refusait le salut au prix du danger de ses libératrices, il fallut renoncer à la lutte, et Louise, décou-

ragée dut entraîner madame de Custine désespérée.

L'ami fidèle qui l'attendait dans la rue, M. Guy de Chaumont-Quitry, ne put que la ramener en voiture chez elle, rue de Lille, avec les trente mille livres en or et le contrat de deux mille livres de rentes qui devaient être le prix de la rançon du prisonnier et assurer, dans sa fuite et dans son exil, le sort de Louise Le Beau.

— Tout est perdu! s'écria en pleurant madame de Custine, qui se sentait déjà veuve, quand elle put parler librement avec son ami : il ne veut pas se sauver.

— J'en étais sûr, répondit simplement M. de Chaumont-Quitry, qui connaissait bien son ami.

Quelques jours après cette scène cornélienne eut lieu la suprême entrevue dont un incident tout à fait shakespearien changea brusquement les pleurs en un accès de ce rire nerveux, spasmodique, irrésistible, inextinguible, qui est aussi un des éléments et un des résultats de l'émotion tragique.

François de Custine, dans l'intervalle, avait été transféré à la Conciergerie et devait comparaître le lendemain devant le tribunal révolutionnaire, embarrasser et irriter ses juges par la précision et la fermeté de ses réponses, et ne se taire que devant l'arrêt de mort qui lui fermait la bouche. Pendant la suprême veille, car il ne pouvait se faire et ne se faisait pas illusion sur le succès de la défense qu'il préparait, il ne manqua pas du moins de la consolation de revoir celle qui avait su, à prix d'or, obtenir la faveur de ses derniers adieux.

Ma mère, dit le marquis de Custine, s'approcha de

mon père avec calme, l'embrassa en silence et s'assit pendant trois heures auprès de lui. Durant ce temps, pas un reproche ne fut exprimé : la mort était là. Le sentiment, trop généreux peut-être, qui avait amené cette catastrophe était pardonné, pas un regret ne fut avoué : le malheureux avait besoin de toutes ses forces pour couronner son sacrifice. Peu de paroles furent échangées entre le condamné et sa femme; mon nom seul fut prononcé plusieurs fois, et ce nom leur brisa le cœur... Mon père demanda grâce... ma mère ne parla plus de moi; minuit approchait. Craignant de se trouver mal, elle allait se lever et se retirer.

Le condamné l'avait reçue dans une salle qui servait d'entrée à plusieurs chambres de la prison. Cette salle commune était assez grande, basse et obscure; tous deux s'étaient assis près d'une table sur laquelle brûlait une chandelle; un côté de la salle était vitré, et derrière les vitres on entrevoyait la figure des gardiens.

Tout à coup on entend ouvrir une petite porte jusqu'alors inaperçue; un homme sort, une lanterne sourde à la main; cet homme, bizarrement costumé, était un prisonnier qui allait en visiter un autre. Il avait pour vêtement une petite robe de chambre, ou plutôt une sorte de camisole un peu longue bordée de peau de cygne, et dont le nom même était ridicule; des caleçons blancs, des bas et un grand bonnet de coton en pointe, orné d'une énorme fontange couleur de feu, complétaient son ajustement : il s'avançait dans la chambre lentement, à petits pas, glissant comme les courtisans de Louis XV glissaient, sans lever les pieds, lorsqu'ils traversaient la galerie de Versailles.

Quand la figure fut arrivée tout près des deux époux, elle les regarda un instant sans dire mot et continua son chemin; ils virent alors que ce vieillard avait du rouge.

Cette apparition contemplée en silence par les deux jeunes gens les surprit au milieu de leur désespoir féroce, et sans songer que le rouge n'était pas mis là pour farder un visage flétri, mais qu'il était peut-être destiné à empêcher un homme de cœur de pâlir devant l'échafaud du lendemain, ils partent ensemble d'un éclat de rire terrible ;

l'électricité nerveuse triompha un moment de la douleur de l'âme.

L'effort qu'ils faisaient depuis longtemps pour se cacher leurs pensées avait irrité les fibres de leur cerveau; ils furent surpris sans défense par le sentiment du ridicule, la seule émotion sans doute à laquelle ils ne s'étaient point préparés; aussi, malgré leurs efforts, ou plutôt à cause de leurs efforts pour rester calmes, ils s'abandonnaient à des rires désordonnés et qui dégénérèrent bientôt en des spasmes effrayants. Les gardiens, que leur expérience révolutionnaire éclairait sur ce phénomène du rire sardonique, eurent pitié de ma mère plus que, dans une autre occasion, quatre ans avant cette époque, la populace de Paris, moins expérimentée, n'avait eu pitié de la fille de Berthier.

Ces hommes entrèrent dans la salle et emportèrent ma mère, pendant une crise nerveuse qui se manifestait par des éclats de rire toujours renouvelés, tandis que mon père resta seul livré aux mêmes convulsions.

Telle fut la dernière entrevue des deux époux et tels urent les premiers récits dont on berça mon enfance.

Madame de Custine ne demeura pas sur ces adieux si étrangement interrompus par un double paroxysme nerveux. Elle reçut, le soir même du jour où elle était devenue veuve, une lettre testamentaire, confidente des suprêmes pensées de son malheureux mari et dans laquelle il semblait encore l'embrasser à travers la mort. Nous ne citerons de cette lettre, publiée dans tous les recueils sur les prisons, que quelques fragments caractéristiques de l'homme et du temps. La lettre est écrite au moment de partir pour l'échafaud, le 14 nivôse an II (3 janvier 1794).

« Je ne puis mieux commencer ma dernière journée qu'en te parlant des douloureux et tendres sentiments que tu me fais éprouver. Je les repousse

quelquefois et quelquefois ils ne peuvent être éloignés. Que vas-tu devenir? Te laissera-t-on du moins ton habitation, du moins ta chambre? Tristes pensées, tristes images!

« J'ai dormi neuf heures. Pourquoi ta nuit n'a-t-elle pas été aussi calme? Car c'est ta tendresse, non ta peine, qu'il me faut. Tu sais déjà le sacrifice que j'ai fait : j'ai un pauvre compagnon d'infortune qui t'a vue petite et qui a l'air d'un bon homme; on est trop heureux en finissant ses maux de soulager ceux des autres; fais savoir cela à Philoctète; j'ai oublié de te dire que je m'étais défendu à peu près seul et seulement pour les gens qui m'aiment. Il faut se quitter... je t'envoie mes cheveux dans cette lettre. La citoyenne... promet de te remettre l'un et l'autre; témoigne-lui-en ma reconnaissance.

« C'en est fait, ma pauvre Delphine, je t'embrasse pour la dernière fois! Je ne puis pas te voir, et si même je le pouvais, je ne le voudrais pas. La séparation serait trop difficile et ce n'est pas le moment de s'attendrir. »

La *veuve Custine,* comme l'appelle l'arrêté du Comité de sûreté générale du 21 ventôse an II, signé Dubarran, David, Lavicomterie, Élie Lacoste, Vadier, Amar, Louis (du Bas-Rhin), qui change la mise en arrestation chez elle, rue de Lille, en ordre d'incarcération à Sainte-Pélagie, et *à défaut de place* dans toute autre maison d'arrêt, était destinée à épuiser la coupe amère et à éprouver pour son compte les angoisses de la captivité dans l'attente de la mort, après les avoir éprouvées en communion avec son beau-père et son mari.

En vertu de l'ordre précité, elle fut conduite à ce

couvent des Carmes, rue de Vaugirard, dont voici l'histoire en raccourci. Ensanglanté par les massacres de septembre, abandonné par les derniers religieux en novembre 92, loué le 4 mars 93 pour trois, six, neuf, moyennant 4,280 livres, aux sieurs Dufrancastel et Langlois, jardinier et traiteur associés, pour l'exploitation des lieux en bal public, dit *bal des Tilleuls*, il fut enfin converti, par éviction de ces locataires, en suite d'un arrêté du Comité de salut public, en maison de détention (novembre 93), dont le sieur Roblâtre, menuisier, eut la direction en qualité de concierge (21 décembre 1793).

Madame de Custine fut jetée là en mars 1794 et ut à subir tous les inconvénients d'un régime d'installation hâtive et de surveillance rigoureuse, plus sévère que celui de Port-Libre, du Luxembourg et de Saint-Lazare, mais qui n'était pas non plus sans être tempéré par quelques accommodements et quelques compensations. La compagnie, du moins, y était excellente, et le ton généralement digne de cette société, fleur des salons et des boudoirs, que devait moissonner la faux revolutionnaire.

Coittant, qui y fut transféré à la fin de juillet 1794 et qui y regretta amèrement Port-Libre, fait de la prison des Carmes un tableau qui doit avoir été un peu noirci par sa mélancolie, car il ne répond pas tout à fait à celui qu'en a tracé miss Elliott. Il est vrai que depuis mars jusqu'à juillet la Terreur avait redoublé de fureur, à ce point que si les choses avaient duré, le bourreau eût fini par n'avoir plus, comme le montre une estampe ironique du lendemain de thermidor, qu'à se guillotiner lui-même. « Ici, dit Coittant, les corridors ne sont point éclai-

rés, on n'a pas toujours la jouissance du jardin ; l'on n'a pu longtemps entrevoir que par leurs fenêtres les femmes qui sont détenues au nombre de vingt, et ne mangent au réfectoire qu'après les hommes.

« Les corridors sont vernis ; quoique spacieux, ils sont peu aérés... Les détenus ne soignent point leur personne, comme à la *Bourbe* : ils sont décolletés, pour la plupart sans cravate ; en chemise, en pantalon, malpropres, les jambes nues, un mouchoir autour de la tête, point peignés, la barbe longue. Les femmes, nos tristes compagnes d'infortune, sombres, rêveuses, sont vêtues d'une petite robe ou d'un pierrot, tantôt d'une couleur, tantôt d'une autre. Du reste, on est assez bien nourri... »

Parmi les huit cents personnes qui, du 16 décembre 93 à la fin d'octobre 94, habitèrent la prison des Carmes, et qui y furent, hommes ou femmes, contemporains de séjour avec madame de Custine, il faut citer le vicomte Alexandre de Beauharnais, ancien président de l'Assemblée nationale pendant la fuite de Varennes, ancien général en chef de l'armée du Rhin, et sa femme, future impératrice des Français ; le marquis de Kercado, Boucher d'Argis, conseiller au Châtelet ; le prince de Salm-Kirbourg, l'amiral de Montbazon-Rohan, Champrenetz, le clair de lune de Rivarol, le rédacteur des *Actes des Apôtres ;* Deschamps-Destournelles, ancien ministre ; le maréchal de camp de Gouy d'Arcy, le général Hoche, le comte de Soyecourt, le duc de Béthune-Charost, M. de Hérault-Caumont, beau-frère de La Roche Jacquelein ; Claude Santerre, ancien commandant de la garde nationale de Paris, Guillaume Vernon, valet de chambre du roi, que l'ordre

d'arrestation qualifie facétieusement de *Louis le Raccourci*, et le poète Vigée, Parmi les femmes, nommons, outre madame de Beauharnais, la duchesse d'Aiguillon, née de Noailles; madame Charles de Lameth, madame de Bragelonne, supérieure des Ursulines, et sa sœur, la marquise de Paris-Montbrun; la veuve de Lescot-Fleuriot, ancien maire de Paris...

Madame de Custine fut encore mise là à de rudes épreuves, moins par les rigueurs d'un séjour et d'un régime qu'adoucirent pour elle d'aimables relations, et ces prévenances exceptionnelles qu'attiraient le charme de son visage et le renom de ses infortunes, que par la pensée de son fils, confié aux soins d'une servante alsacienne, Nanette Malriat, qui n'allait trouver personne à ce rendez-vous de Pyrmont, en Westphalie, — où sa maîtresse s'apprêtait à la rejoindre avec un faux passeport quand elle fut arrêtée, sur la dénonciation de sa femme de chambre, — et par la pensée de sa mère, madame de Sabran, qui courait à Berlin, en société avec son fils et le marquis de Boufflers, son futur mari, les bonnes et les mauvaises fortunes de l'émigration.

Elle trouva du moins dans les égards dont l'entouraient la sympathie et l'admiration de ses compagnes et de ses compagnons d'infortune la seule consolation dont fût susceptible sa douleur. Elle était logée dans le même cabinet que madame de Beauharnais, et elles se rendaient réciproquement les services de femme de chambre. Que de confidences curieuses et touchantes durent échanger ces deux femmes si sensibles et si éprouvées! et quelles conversations intéressantes ce devaient être que celles

qui mettaient aux prises l'esprit vif et hardi d'Alexandre de Beauharnais, l'enjouement langoureux de sa femme et les grâces, plus héroïques encore que romanesques, de ces femmes viriles, madame d'Aiguillon, madame de Lameth, madame de Custine, qui n'avaient aucun des préjugés de leur caste et avaient applaudi à la pacifique aurore de cette révolution dont le midi orageux se teignait de sang.

S'il faut en croire cette médisante caillette de miss Elliott, dont les doucereux commérages ne sont pas toujours sans malice, un sentiment plus tendre que l'amitié aurait adouci sur ses derniers jours les regrets d'Alexandre de Beauharnais et troublé la sécurité précaire de sa femme, qui se flattait d'avoir reconquis l'infidèle et se désolait d'avoir à le céder à la mort. S'il eût été épargné, il semble que la rivale de madame de Beauharnais, rivale malgré elle sans doute, eût été madame de Custine. C'est-là un de ces romans comme en ébauchait tant l'oisiveté mélancolique de la prison et dont beaucoup n'eurent point de dénouement ! Écoutez là-dessus miss Elliott :

« Elle était jeune, pleine d'imagination ; elle était Française, et au bout de six semaines elle avait repris courage ; si bien que cette pauvre madame de Beauharnais, qui paraissait vraiment trop attachée à son mari, en devint très malheureuse. J'étais sa confidente et j'employai tous les moyens possibles pour persuader Beauharnais de ménager les sentiments de sa femme, qui jusque-là avait voué une amitié sincère à madame de Custine. Je suis loin de supposer que les choses aient dépassé la limite des convenances, mais certainement Beauharnais était plus amoureux que je ne saurais le dire, et la petite

femme paraissait répondre assez volontiers à toutes ses attentions. »

Toujours est-il que les adieux de Beauharnais à sa femme et à madame de Custine furent doublement déchirants et que, selon miss Elliott, l'une des deux, qui n'était pas sa femme, n'aurait jamais souri depuis la mort de M. de Beauharnais. Le marquis de Custine est naturellement plus réservé ; il se borne à raconter qu'en passant devant sa mère pour aller à l'échafaud M. de Beauharnais lui donna un talisman arabe, monté en bague, qu'elle a toujours conservé comme une relique particulièrement chère à son souvenir.

Madame de Custine, délivrée quelque temps après thermidor, demeura à Paris pour y reconquérir sur la spoliation, avec le même courage opiniâtre qu'elle avait en vain consacré à y défendre la vie de son beau-père et de son mari, les débris de leur fortune. Elle y parvint, vécut sous le Consulat et l'Empire à l'écart des pompes officielles, réfugiée, avec des souvenirs peut-être sans espérance, dans un des fauteuils dirigeants de cette Fronde des salons dont Chateaubriand était le dieu et madame de Staël la prophétesse. Elle illumina un moment sa tête rêveuse du reflet des premiers rayons de la gloire de l'auteur du *Génie du christianisme ;* comme madame de Beaumont et après elle, en même temps que madame de Mouchy, madame de Duras et bien d'autres, elle réchauffa son esprit et consuma son cœur au soleil de cet égoïste et décevant génie.

Il demeure de ces intimités romanesques quelques lettres de passion et de jalousie dont Sainte-Beuve a soulevé les voiles, et une page des *Mémoires d'Outre-tombe*, oraison funèbre insuffisante, hommage

distrait payé en menue monnaie d'argent (madame Récamier s'étant réservé tout l'or), à cette poétique et mélancolique châtelaine de Fervacques, qui, ayant ramassé le sceptre léger tombé de la main de madame de Beaumont, se para, de 1803 à 1806, d'une influence plus apparente que réelle sur le plus mobile et le plus impérieux des hommes. Elle mourut le 13 juillet 1826, toujours belle, à cinquante-six ans, quand elle n'eut plus rien ni personne à aimer et que s'éteignit dans son cœur, entièrement désenchanté, cette flamme de dévouement qui était celle même de sa vie.

V

LA DERNIÈRE SEMAINE

DE LA VIE D'ANDRÉ CHÉNIER

L'André Chénier inconnu. — Contrastes et fatalités de son sort. — André Chénier homme politique. — Le poète citoyen, le voluptueux stoïque, orateur par indignation, journaliste par mépris. — Il est arrêté par hasard. — Il est perdu par les démarches de son père pour le sauver. — Il périt, deux jours avant le 9 thermidor, le cœur obsédé par une plus douce image que celle de la gloire. — Son arrestation arbitraire. — Il passe à Saint-Lazare quatre mois et vingt jours. — La retraite de la rue de Satory. — Retour à Paris au commencement de 1794. — Le citoyen Guénot. — Résistance goguenarde d'André au porteur d'ordres du Comité de sûreté générale. — Exaspération du citoyen Guénot. — L'engrenage. — Date de l'écrou d'André Chénier. — Démarches intempestives de son père. — Age d'André au moment de son incarcération. — Statistique curieuse et émouvante. — Tour de force de Beugnot. — Portrait d'André Chénier. — Le premier soin de tout prisonnier. — André se trouve, à Saint-Lazare, en pays de connaissance. — Le marquis d'Usson. — Roucher, Ginguené, Suvée, les deux frères Trudaine. — Les femmes d'André Chénier. — Madame de Bonneuil. — *Camille*. — Comment madame Vigée Le Brun parle de madame de Bonneuil dans ses *Mémoires*. — Le fameux souper grec. — Témoignage d'Ar-

nault. — Revue des prisons au 14 novembre 1792. — Au 17 mars 1793. — *La loi des suspects.* — Multiplication et encombrement des prisons. — La maison Saint-Lazare. — Monstrueuse loi du 22 prairial (10 juin 1794). — Le concierge Naudet. — Correspondance de Roucher avec sa fille. — Régime d'abord bénin de Saint-Lazare. — Les dîners en ville. — Cercle du soir. — Reconstitution, d'après les traditions de la famille et de l'amitié, de la société d'André à Saint-Lazare. — Le préau, les repas communs. — Comment Ginguené fut sauvé. — Madame Ginguené. — Madamé Landais. — Le mot ambigu de Barère. — Le chef du bureau des dossiers. — Sauveur de Chénier et madame Landais. — André refuse de s'évader. — Pourquoi ? — Mesdames de Flavigny, de Meursin, de Fleury, d'Hinnisdal. — Aimée de Coigny. — Portrait de sa mère, par madame de Genlis. — — Sa passion pour l'anatomie. — Le château de Mareuil. — Le chevalier de l'Isle. — Mariage et divorce d'Aimée de Coigny, duchesse de Fleury. — Divorce provisoire de Mathieu Dumas et de Lanjuinais. — Le divorce par amour. — La jeune captive. — Elle survit à la Terreur. — M. de Montrond. — Il paye cent louis sa radiation et celle d'Aimée de Coigny des listes fatales. — Il épouse Aimée de Coigny. — Séparation de fait. — Liaison consolatrice. — Népomucène Lemercier. — Il avait connu André Chénier à Luciennes. — Son éloge funèbre de la comtesse Aimée de Coigny. — *Alvar.* — *Mémoires* perdus. — Recrudescence de la tyrannie révolutionnaire. — Commission d'enquête. — Le juré Trinchard. — Perquisition générale dans les prisons. — Perquisition à Saint-Lazare. — La fouille. — Révolution administrative à Saint-Lazare. — L'administrateur Bergot. — Le concierge Semé. — Visites par les yeux. — La mort par feu de file. — Engorgement des prisons. — Les fournées. — Rapport d'Herman. — Arrêté du Comité de salut public du 7 messidor. — Manini, Coquery, Faro. — La conspiration des prisons. — Les délateurs. — André Chénier est inscrit sur la liste. — La haine de Collot d'Herbois. — Inculpation singulière. — *Le broc de tisane.* — Marché des radiations. — Visite de M. de Chénier. — Son mémoire à la commission d'enquête. — Son entrevue avec Barère. — Le *Chant du Départ.* — Vers d'André applicables à son père. — Son portrait par Suvée. — Un mot de Vauvenargues. — Derniers vers. — La fournée du 3 thermidor. — Les sursis pour cause de grossesse. — Madame de Saint-Aignan. — Pourquoi on n'exécutait plus place de la Révolution. — Les bœufs du char de l'Agriculture. — Succès des exécutions. — Les curieux de l'échafaud. — La fournée du 7 thermidor. — Roucher. — Les actes signifiés à André étaient dressés au nom de son frère Sauveur.—Corrections de la dernière heure. — Griefs de l'acte d'accusation contre André. — La salle de la *Liberté.* — Composition du tribunal et du jury révolutionnaires. — Pepin-Desgrouettes. — La place du *Trône renversé.* — Roucher et André Chénier

sont immolés les premiers. — La fosse commune de Picpus. — Marie-Joseph Chénier. — Scènes chez Isoré et madame Landais. — Le père et la mère d'André Chénier. — La fatale requête. — La conjuration vengeresse. — Mort du père d'André Chénier.

I

Il n'est personne aujourd'hui qui ne connaisse cette touchante figure de notre histoire littéraire et politique, et qui n'ait soulevé son voile de deuil.

Pour le vulgaire, André Chénier n'est que le héros du plus dramatique épisode d'un roman célèbre d'Alfred de Vigny : *Stello*, et le personnage le plus remarquable d'un tableau célèbre de Müller : l'*Appel des condamnés*[1]. Pour les lettrés, c'est un grand poète mort dans sa fleur, un grand citoyen assassiné, à trente et un ans, par la haine des factions qu'il avait démasquées et combattues.

On comprend quelle sympathie particulière, quelle mélancolique piété s'attache à tout ce qui reste d'un homme que la jeunesse, la poésie, l'éloquence, l'amour, la vertu auraient dû rendre inviolable même à ses ennemis, qui n'en furent que plus acharnés contre lui.

A tous ces titres, la postérité honore d'un expiatoire hommage cette tendre et triste mémoire ; ils justifient jusqu'aux excès d'une admiration qui se plaît à exa-

1. Il y a aussi un roman de Méry : *André Chénier*, et un drame sous le même titre de M. Justin Dallière.

gérer ce qu'elle a perdu, et à racheter ainsi l'injustice du tort envers une de ses plus nobles victimes.

André Chénier, frère de Joseph, moins célèbre alors et plus célèbre aujourd'hui que le dramaturge membre de la Convention, qui ne put le sauver et mérita d'être épargné, — mais non, comme on l'a dit, en le sacrifiant, — ne provoque pas moins ces regrets passionnés dont il est l'objet par les contrastes généreux et les fatalités vraiment inouïes de sa vie que par l'horrible injustice de sa mort.

Le plus frappant de ces contrastes, la pire de ces fatalités, ce fut cet enthousiasme sitôt déçu pour la Révolution qui enivra André, au printemps de son talent et de sa vie, à ce délicieux moment du génie et de la gloire, où le génie n'est connu que de quelques-uns, où la gloire, aube intime et discrète, ne luit encore que pour l'amour et l'amitié.

André, loin de se tenir à l'écart de ce grand mouvement d'idées que les passions allaient si vite faire dégénérer, et de fuir dans la retraite, sous quelque ciel étranger, les orages prochains de la liberté et de la licence, se jeta, dès le premier jour, dans la lutte et s'y fit remarquer.

C'est ainsi que ce poète délicat et savant, né pour doter la France du chef-d'œuvre qui lui manquait et lui manque encore dans les genres les plus élevés, et auquel, à ce prix, on eût volontiers pardonné l'égoïsme, s'arracha à ces projets, à ces ébauches dont les fragments épars gisent dans ses œuvres, comme les fûts et les tronçons des colonnades du temple inachevé : l'*Hermès*, *Suzanne*, et tout ce que nous ignorons, tout ce qu'il regrettait en se frappant le front, *tout ce qu'il avait là!*

Bientôt l'indignation fit un orateur et le mépris fit un journaliste de celui dont la science avait fait un philosophe et dont l'amour et l'espoir du progrès avaient fait un citoyen. Bientôt la raison déçue ne put plus parler en lui que le langage de la colère. Bientôt André, abandonnant Théocrite pour Archiloque, l'idylle pour la satire, la plume du poète pour celle du pamphlétaire honnête, se livra aux combats civiques avec une ardeur égale à son indifférence pour les luttes littéraires, prit en mains la cause déjà perdue de la liberté modérée par l'humanité et réglée par les lois, se fit un nom nouveau de l'impopularité de ses protestations, enfin tomba victime des articles qu'il avait signés jusqu'au dernier jour, et des ïambes vengeurs dont il avait osé flétrir d'indignes triomphes.

Ce qui ajoute au charme attendrissant de cette mâle et douce figure du philosophe épicurien, devenu le plus remarquable polémiste du parti constitutionnel, du sybarite rêveur, aux vers voluptueux, devenu un défenseur intrépide de la modération et de la légalité, un citoyen héroïque et recevant stoïquement la mort de la tyrannie oligarchique et populaire, ce sont les circonstances fatales qui s'attachèrent à lui comme à une proie d'élite, et déconcertèrent si cruellement les plus légitimes espérances de salut.

Arrêté par hasard, sans mandat, durant une visite domiciliaire (contre laquelle il ne put s'empêcher de protester) dans la maison Pastoret, où il était allé apporter à des amis persécutés les consolations et les offres du dévouement, André eût peut-être échappé à son sort sans les importunes et inopportunes démarches d'un père exaspéré par l'incarcération de deux de ses fils, par le danger qui menaçait le troisième, et

dont l'affection impatiente précipita le dénouement qu'elle voulait éviter.

Sans ces démarches, si bien intentionnées et si funestes, d'un père obstiné à provoquer l'attention sur un nom que l'oubli protégeait, et à lasser de ses sollicitations les proscripteurs qui semblent avoir hâté le trépas du fils pour se débarrasser du père; sans ces efforts acharnés pour le sauver, André eût peut-être été sauvé. On touchait au 9 thermidor, révolution libératrice de la terreur et de la pitié, où Robespierre tomba, par l'excès même de sa puissance, et fut envoyé à l'échafaud par d'anciens complices auxquels il n'avait pas assez épargné la crainte d'y être envoyés par lui.

Deux jours avant, le 7 thermidor, André périt, l'esprit attristé par le regret de tomber avant la moisson, et à peine au midi de sa journée, le cœur obsédé peut-être d'une plus douce image que celle de la gloire, l'image de cette *jeune captive* qui lui avait inspiré des vers où s'exprime si éloquemment cet amour de la vie justifié en lui par tant d'espérances.

Il périt, ne laissant que des traces de son passage, quelques fragments de vers, quelques fragments de prose, assez remarquables pour l'avoir fait de son vivant beaucoup plus célèbre que ne le pensaient Chateaubriand et M. de Latouche, quand ils eurent l'illusion de le découvrir et de le révéler aux lettres.

Ces fragments ont suffi pour le rendre immortel et pour justifier les recherches pieuses, passionnées auxquelles nous nous sommes livrés sur les moindres circonstances de son agonie et de sa mort, avec l'espoir de faire partager au lecteur la curiosité émue qui nous y a poussés.

II

André-Marie de Chénier, né à Constantinople le 30 octobre 1762, mort le 7 thermidor an II ou le 26 juillet 1794, avait exactement à sa mort *trente et un ans, huit mois et vingt-six jours*.

Arrêté arbitrairement à Passy le 18 ventôse (8 mars 1794) par le sieur Guénot, porteur d'ordres du comité de sûreté générale, refusé par le concierge de la prison du Luxembourg en raison des irrégularités flagrantes dont fourmillait cette procédure sommaire, il fut enfin admis à la prison de Saint-Lazare, où sa détention devait durer quatre mois et vingt jours.

Il était, à cette époque, domicilié chez son père, rue de Cléry, n° 97. Mais il n'y habitait guère que depuis peu de temps; son frère et ses amis, sentant combien le séjour de Paris était dangereux pour un homme qui avait osé défendre Louis XVI et insulter Collot-d'Herbois, le tenaient éloigné de la caverne révolutionnaire, et lui avaient imposé, à Versailles, dans une maison écartée, située au haut de la rue de Satory, une retraite à laquelle il avait dû de vivre impunément pendant l'année 1793 [1].

C'est au commencement de 1794 qu'il était rentré

1. André Chénier occupait la maison de la rue de Satory portant aujourd'hui le n° 69 (*Histoire de Versailles, de ses rues, places et avenues,* etc., par M. Le Roi, tome II, p. 218-219).

à Paris, dans la circonscription de la section de Brutus, où son père, malgré ses talents et ses vertus, jouissait d'une considération protectrice, et dont lui-même, grâce sans doute au crédit paternel, avait pu obtenir une carte, passe-port civique qu'il avait en vain exhibé aux yeux du farouche Guénot.

Il faut dire que le citoyen porteur d'ordres du comité de sûreté générale n'était pas de bonne humeur ce jour-là. Et il y avait de quoi vraiment. Il venait, muni d'un mandat en date du 14 ventôse, soit pour procéder à une perquisition, soit même pour mettre en état d'arrestation madame de Pastoret, née Piscatory.

Or il trouvait madame de Pastoret absente, alors qu'il croyait prendre, suivant son langage, la pie au nid.

Il fit tomber tout naturellement la peine de son mécompte sur un personnage rencontré dans la maison suspecte, et d'autant plus suspect lui-même à ses yeux, qu'il n'avait pu dissimuler sans doute (André, comme tous ses frères du reste, mais surtout Sauveur et Marie-Joseph, était d'un tempérament bilieux et d'un caractère prompt aux nobles colères) quelque témoignage d'indignation ou de mépris, quelque haussement d'épaules ou ironique sourire.

Il n'en fallut pas davantage au citoyen Guénot, parvenu de la Terreur, qui n'admettait point de contradiction dans cette mission de pourvoyeur de l'échafaud, qu'il exécutait avec la dignité d'un sacerdoce et la brutalité d'une consigne, pour accuser de sa déception et de l'évasion de madame de Pastoret ce jeune homme chez lequel tout respirait le *ci-devant*.

André aggrava encore son cas par le ton et la roideur de ses réponses à un interrogatoire naïvement cynique et stupidement féroce, dont il refusa de signer les bévues grotesques, les fautes de français et les fautes d'orthographe.

Le commissaire, exaspéré par cette résistance goguenarde, à laquelle il n'était pas accoutumé, obtint du comité révolutionnaire de Passy la confirmation de l'arrestation du raisonneur et l'ordre de le conduire à Paris, où il ne rentra pas ainsi bredouille, affront dont le digne homme, qui mettait à remplir ses fonctions un amour-propre à la Vatel, ne se fût jamais consolé.

André une fois incarcéré, il était pris dans l'engrenage.

Il était sous la mainmise du parquet du tribunal révolutionnaire. Il ne pouvait être élargi que sur un ordre du comité de sûreté générale ou un acquittement, deux faveurs qu'il était si difficile d'obtenir, si dangereux de demander, que la prudence consistait plutôt à chercher à demeurer en prison, où l'oubli pouvait cacher un homme plus sûrement que toutes les retraites, qu'à chercher à en sortir.

C'est ce que ne voulut pas comprendre le malheureux père d'André Chénier.

Tandis que celui-ci se résignait, par dédain plus encore que par prudence, à se tenir coi et à attendre la fin de cette affaire, qui ne pouvait cesser d'être ridicule que pour devenir tragique, son père, poussé à bout par cette nouvelle douleur s'ajoutant à celle du sort de son autre fils, Sauveur, transféré des prisons de Beauvais à la Conciergerie, s'indignait, s'agitait, protestait, et entamait des démarches dont

le premier résultat fut qu'on se mit en devoir de régulariser l'écrou d'André.

Cet écrou, qu'on avait oublié ou négligé, — soit parce que, lors de l'incarcération, l'heure réglementaire de la clôture du greffe était sonnée, soit parce que le prisonnier n'était détenu que préventivement, par mesure de sûreté générale, en vertu de l'ordre d'une autorité révolutionnaire subalterne, — cet écrou n'est enregistré que sous la date du 19 ventôse.

Nous reproduisons, en ce qui touche cette première fatalité, la version résultant d'une tradition de famille [1]. Il est probable toutefois que Guénot, déjà repoussé au Luxembourg, et n'ayant pu faire accepter son prisonnier à Saint-Lazare qu'à titre provisoire, n'avait pas perdu de temps pour faire maintenir sous les verrous l'*insolent* qu'il avait coffré, et que sa haine est encore plus responsable du fait que l'imprudente sollicitude de M. Louis de Chénier.

Telles sont les circonstances dans lesquelles André Chénier entra, à l'âge de trente et un ans quatre mois six jours, dans cette prison qu'il ne devait quitter que pour la Conciergerie, antichambre du tribunal, c'est-à-dire de l'échafaud, bien avant d'avoir atteint sa trente-deuxième année.

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir tant insister sur les dates et sur les âges. Il n'y a point là recherche minutieuse et puérile d'exactitude. Nous faisons ces calculs et ces rapprochements parce qu'il est impos-

1. *La vérité sur la famille de Chénier,* par L.-J.-G. de Chénier, avocat, neveu d'André et de Marie-Joseph. Paris, 1844, in-18, p. 29-30.

sible d'y échapper, parce qu'ils contiennent la plus poignante des leçons, le plus terrible des reproches contre cette fatalité révolutionnaire, la pire de toutes, qui poussera de la scène à la mort, bien avant l'heure normale, tous les acteurs de ce drame sanglant, presque tous fauchés en pleine virilité. Les divinités funestes, non moins que les divinités favorables, aiment les jeunes victimes.

Avez-vous jamais songé à cette statistique monotonement émouvante, uniformément terrible, qui fait frissonner en nous l'humanité : Mirabeau, quarante-deux ans; Barnave, trente-deux ans; Brissot, trente-neuf ans; Vergniaud, trente-cinq ans; Pétion, trente-sept ans; madame Roland, trente-neuf ans; Buzot, trente-trois ans; Barbaroux, vingt-six ans; Danton, trente-cinq ans; Camille Desmoulins, trente-trois ans, âge, dit-il lui-même, fatal aux révolutionnaires; Robespierre, trente-six ans; Saint-Just, vingt-sept ans! On le voit, la Révolution va vite, et n'attend pas qu'ils aient les cheveux blancs pour dévorer ses enfants.

L'écrou d'André Chénier, formalité redoutable qu'un autre prisonnier du même temps, également connu dans la politique et dans les lettres, Beugnot, trouva moyen d'éluder par un tour de force demeuré mystérieux, mais auquel il dut sans doute le salut [1]; cet écrou porte un signalement sommaire assez inexact, mais qui, corrigé par les traditions de famille et les souvenirs d'amitié, permet de reconstituer sa physionomie, à ce moment décisif de son existence.

1. *Les Prisons de Paris sous la Révolution*, etc., par M. Dauban; in-8°, 1870, p. 169-170.

Il existe d'ailleurs entre les mains de M. de Cailleux ou de ses ayant droits un portrait, le seul qui lui ait survécu, peint à Saint-Lazare même, le 29 messidor, par Suvée, son compagnon de captivité.

Il est donc possible de se représenter aujourd'hui André tel qu'il était alors, tel que l'ont vu des yeux de femme, non beau de cette beauté plastique qui laisse souvent le cœur indifférent, mais laid de cette laideur spirituelle, sympathique, séduisante, plus belle encore que la beauté: de taille moyenne, les épaules et les reins d'un athlète, la poitrine accusée, le cou large, le front vaste et épanouissant sa calvitie naissante, double fruit du plaisir et du travail, sous une couronne de cheveux châtain foncé, frisant autour de l'oreille et de la nuque; les yeux gris bleu, petits mais vifs et doués de la magnétique étincelle, les méplats des joues un peu saillants, les lèvres d'une pourpre moelleuse que faisait ressortir encore, avec l'éclat de ses yeux, son teint basané de Gallo-Grec.

Tel était André quand il entra à Saint-Lazare, et quand, les premières explosions de surprise, de colère, de mépris épuisées, il se résigna à attendre — avec la mélancolie du poète amoureux de la nature et de la solitude, arraché si cruellement à ses rêveries errantes au moment du printemps — une délivrance qu'il espérait encore.

Il l'espérait même assez prochaine pour aller se baigner dans la molle lumière des soleils d'avril se couchant à l'horizon et semblant descendre dans les eaux de la Seine, et respirer, aux jardins de Luciennes et aux coteaux de Meudon, l'enivrement des roses et le rafraîchissement des bois.

III

Le premier soin de tout prisonnier est de chercher, — surtout dans ces prisons encombrées de la Révolu tion où la terreur des gouvernants, qui se venge par celle des gouvernés, entasse au hasard des foules de proscrits qu'elle regrette de ne pouvoir frapper tous à la fois, — un compagnon, un confident, une société.

André n'eut qu'à se promener une fois dans les corridors pour faire un choix qui ne fut pas sans embarras ; car tout son monde était sous clef, et il ne trouvait partout que figures de connaissance ou d'amitié, à pouvoir reconstituer tour à tour, devant des mets forts différents et sous un horizon beaucoup moins riant, le cercle des causeurs de l'hôtel Trudaine et de l'hôtel Pastoret, des hôtes de Luciennes, et même des convives des soupers de gourmets licencieux et sceptiques de l'hôtel Grimod de la Reynière.

A Saint-Lazare, André rencontra le marquis d'Usson, son ancien colonel à ce régiment d'Angoumois (aujourd'hui 83e), où il avait fait, par la vie de garnison, l'apprentissage de l'état militaire. Il s'en était vite dégoûté, malgré la composition tout à fait agréable de cet état-major d'élite, qui comptait (en 1782) comme lieutenant-colonel le marquis de Narbonne, ministre de la guerre en 92, proscrit aprè 10 août et émigré, et comme lieutenant M. de la Tour-d'Auvergne Corret, le futur premier grenadier de France.

Mais ce n'était pas seulement des connaissances comme M. de Montalembert [1] M. de Montmorency, le duc de Noailles, le prince de Rohan, le prince de Broglie, le comte de Vergennes, qu'André trouva à Saint-Lazare.

Il y revit ou put y revoir aussi son collabo-ateur au *Journal de Paris*, Roucher, le poète des *Mois*, Ginguené, les peintres Suvée et Hubert Robert, et surtout les deux frères Trudaine, c'est-à-dire, en dehors de MM. Brazais et de Pange, ses deux meilleurs amis, avec lesquels il put goûter la douce amertune de s'entretenir encore du passé, de la Suisse, de l'Italie, de la Grèce, des bois de Montigny et de leurs joyeux décamérons, sans oser parler de l'avenir.

Cette satisfaction d'esprit, cette consolation de cœur eussent été complètes si André eût pu trouver à Saint-Lazare quelques personnes de sa société ou de son intimité féminines. Ce n'est pas que la Terreur les eût épargnées toutes. Elle n'en avait, au contraire, ménagé aucune. Celles des femmes aimables qu'André aconnues, courtises, chantées, ou dont li n'a rien dit (le silence est aussi un hommage), qui n'avaient pas droit par leur vertu aux rigueurs de la persécution, avaient attiré sur elles, sans le vouloir et sans le savoir, les foudres de cette tyrannie populaire, faite d'envie plus encore que de crainte, aux yeux de laquelle, en dehors de celle de la naissance et de la fortune, l'esprit, la beauté, la grâce, la galanterie ccnstituaient de criminelles aristocraties.

1. De la famille du futur grand orateur, mais d'une branche collatérale.

Madame de Pastoret, madame Chalgrin, les dames de Brienne, madame Laurent Le Couteulx (la *Fanny* des *Elégies*), madame de Gouy d'Arcy (que le 5 thermidor allait faire veuve), autre platonique passion d'André; madame d'Espréménil et sa sœur madame de Bonneuil, la belle, spirituelle et passionnée créole, adorable et adorée, à laquelle André a sacrifié les plus beaux vers et les plus beaux jours de son ardente jeunesse: toutes ces femmes charmantes et distinguées avaient été déjà arrêtées, détenues, menacées, frappées, mais non toutes à Saint-Lazare.

Madame de Bonneuil notamment, incarcérée le 12 septembre 1793 à Sainte-Pélagie, avait été transférée aux Anglaises, rue de l'Ourcine, le 11 ventôse.

André n'avait donc aucun moyen d'échanger ses impressions de captivité avec celle qui, sous le nom de *Camille*, avait tenu une si grande place dans sa vie et dans ses pensées, et lui avait fait autrefois de si douces prisons.

Il ne pouvait que penser à elle, apprécier, avec la généreuse mesure de l'absence et du regret, les qualités de cette femme charmante qui l'avait rendu plus d'une fois si heureux, en pardonnant à ses défauts, dont il avait parfois tant souffert, durant le cours d'une liaison non exempte d'orages, enfin déplorer la double incertitude de leur sort, menaçant de séparer par une mort prochaine ceux qui jadis avaient uni leur vie de liens profanes et délicieux.

L'intérêt qui s'attache à tout ce qui touche à André nous a fait rechercher les moindres traces de celle qui n'a pas passé impunément, pour son génie et pour son cœur, dans la vie du poète.

Madame de Bonneuil, femme d'un premier valet de chambre de *Monsieur*, comte de Provence, frère du roi, future belle-mère de Regnault de Saint-Jean d'Angély et du poète tragique Arnault, était née à l'île Bourbon, et était douée de tous les attraits et de tous les talents que la nature tropicale se plaît à prodiguer à quelques-unes de ses créatures favorites, comme elle et comme Joséphine de Beauharnais.

D'un esprit vif et gracieux, d'un caractère capricieux et enjoué, elle était, à la veille de la Révolution, du nombre de ces femmes qu'on verra triompher et trôner plus tard, et qui cherchaient alors à se faire un sort digne d'elles, par l'esprit, la grâce, la beauté, cette fortune de celles qui n'en ont pas d'autre, au milieu des hasards, favorables aux fortunes nouvelles, d'une société en décadence, attendant, sans trop s'en soucier, les tempêtes prochaines [1].

Madame de Bonneuil était de la race des madame de Genlis, des madame Tallien, des madame Récamier, des madame Roland, des madame d'Abrantès, avec moins de beauté, moins d'ambition, moins de tête enfin; plus d'agrément peut-être : car elle demeura plus femme, dans le sens du charme et aussi de la faiblesse de son sexe.

Comme plus d'une autre jolie femme du temps, comme madame de Condorcet qui en faisait,

1. C'est une spirituelle et jolie femme de la même époque, Madame Vigée-Lebrun, plus célèbre encore par son admirable talent de peintre de portraits, qui a dit, à propos de la belle mademoiselle Boquet, son émule et son amie, destinée à un sort tragique, le mot décisif du temps : « A cette époque, réellement, la beauté était une illustration. » (*Mémoires,* t. I, p. 20.)

pendant la Terreur, un si noble et si touchant usage, madame de Bonneuil avait le goût, sinon le talent de la peinture.

Elle fut liée de bonne heure et en plein épanouissement de sa beauté et de son succès, avec madame Vigée-Lebrun, qui la vit pour la première fois en 1773, chez le sculpteur Le Moine, et en parle en ces termes :

A côté de Le Kain, tout en face de moi, se trouvait la plus jolie femme de Paris, Madame de Bonneuil..., qui alors était fraîche comme une rose. Sa beauté si douce avait tant de charme, que je ne pouvais en détourner les yeux, d'autant plus qu'on l'avait aussi placée près de son mari, qui était laid comme un singe, et que les figures de Le Kain et de M. de Bonneuil formaient un double repoussoir, dont bien certainement elle n'avait pas besoin...

... L'usage, à cette époque, était de chanter au dessert: Madame de Bonneuil, qui avait une voix charmante, chantait avec son mari des duos de Grétry [1]...

Madame Vigée-Lebrun se lia avec madame de Bonneuil, à ce point qu'elle fit de son amie trois portraits, rien que pendant l'année 1773.

Lorsque l'artiste peignit le principal des ambassadeurs de Tippoo-Saïb, en 1788, elle était accompagnée de madame de Bonneuil :

... Madame de Bonneuil, à qui j'avais parlé de mes séances, désirait beaucoup voir ces ambassadeurs. Ils nous invitèrent toutes deux à dîner, et nous acceptâmes par pure curiosité. En entrant dans la salle à manger,

1. *Souvenirs de madame Vigée-Lebrun*, éd. Charpentier, 2 vol. in-18, t. I, p. 29.

nous fûmes un peu surprises de trouver le dîner servi par terre, ce qui nous obligea à nous tenir comme eux presque couchées autour de la table. Ils nous servirent avec leurs mains ce qu'ils prenaient dans les plats, dont l'un contenait une fricassée de pieds de mouton à la sauce blanche, très épicée, et l'autre, je ne sais quel ragoût. Vous devez penser que nous fîmes un triste repas : il nous répugnait trop de les voir employer leurs mains bronzées en guise de cuillers.

Ces ambassadeurs avaient amené avec eux un jeune homme qui parlait un peu le français. Madame de Bonneuil, pendant les séances, lui apprenait à chanter : *Annette à l'âge de quinze ans*. Lorsque nous allâmes faire nos adieux, ce jeune homme nous dit sa chanson, et nous témoigna le regret de nous quitter en disant : « Ah! comme mon cœur pleure! » Ce que je trouvai fort oriental et fort bien dit[1].

Madame de Bonnemil, et sa fille, la future madame Regnault de Saint-Jean-d'Angély, déjà « belle comme un ange », assistaient aussi avec madame Chalgrin, fille de Joseph Vernet, et madame Vigée, costumée comme elles en *Athénienne*, au souper grec si fameux en son temps [2].

Les intéressants *Souvenirs* d'Arnault, son gendre, nous montrent madame de Bonneuil chargée, auprès de Beaumarchais, d'une négociation des plus délicates, et obtenant de sa générosité le sacrifice d'un écrit vengeur de son amour-propre offensé [3].

Nous y voyons aussi comment, héritier pieux des sentiments de ce frère qu'il n'avait pu sauver, Marie-Joseph Chénier, après vendémiaire, rendit spontanément à Regnault de Saint-Jean d'Angély,

1. *Souvenirs de madame Vigée-Lebrun*, t. I, p. 42.
2. *Ibid.*, p. 68.
3. *Souvenirs d'un sexagénaire*, par Arnault, t. I, p. 131, 132.

qu'il ne connaissait pas, un signalé service, uniquement parce qu'il avait épousé la fille de la femme qu'André avait tant aimée[1].

Cette femme, jusqu'ici à peu près inconnue aux biographes, nous avons, nous aussi, uniquement par piété pour la mémoire d'André, recherché ce qui reste encore, sur les poussières de cette fin d'un siècle orageux, de ses traces légères et fugitives comme la jeunesse et la beauté.

Nous avons cru accomplir un vœu testamentaire en restaurant le souvenir gracieux de celle dont toute la gloire tient dans l'amour d'un poète.

Nous devons maintenant faire droit à d'autres désirs de l'ombre éplorée.

Nous avons à raconter la captivité d'André Chénier et le suprême amour dont il mêla le court espoir à ses derniers travaux; fleur de prison qui embauma ses heures les plus sombres, et fut tranchée, comme sa vie, en plein épanouissement.

IV

On sait de quelle façon expéditive les prisons de Paris, remplies après le 10 août, furent vidées durant l'orgie de sang du 2 au 4 septembre 1792. La Révolution avait dépassé son but et s'était épouvantée elle-même. Une certaine modération succéda à cet abominable excès, qui faisait reculer les plus acharnés, et rougir les plus cyniques.

1. *Ibid.*, t. II, p. 179.

A la date du 14 novembre 1792, une revue des prisons faite par le comité de sûreté générale, ne constatait plus qu'un nombre presque insignifiant de détenus politiques. Pour ne parler que de Saint-Lazare, son contingent se réduisait à un seul prisonnier de ce genre.

Le 17 mars 1793, suivant le rapport du citoyen Grandpré, inspecteur des prisons, le recensement donnait déjà le chiffre de neuf cent cinquante détenus.

Après la révolution du 31 mai, la Terreur commence. La Convention ouvre, en se décimant elle-même, l'ère implacable. Le 6 juin, il y a treize cent dix personnes incarcérées. La loi du 17 septembre 1793, dite *loi des suspects*, encore aggravée par un commentaire arbitraire et une application brutale de la part des autorités révolutionnaires, classait parmi les suspects auxquels trente mille comités de surveillance donnaient la chasse, « ceux mêmes qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'ont aussi rien fait pour elle. »

On arrêta donc pour tout, à propos de tout, dans ce temps terrible où le renversement de toutes les lois, la suppression de toutes les hiérarchies, avaient fait remonter la lie sociale à la surface, et où, suivant l'expression caractéristique d'Arnault, « tout le monde se mêlait de tout ». On était emprisonné, on était guillotiné comme « *suspecté d'être suspect* ».

Avec un tel régime, les prisons devaient regorger, et il fallut les multiplier, les cinq prisons de l'ancienne monarchie (en laissant à part les deux geôles d'État, la Bastille et Vincennes), c'est-à-dire la Conciergerie,

la Tournelle, le Grand-Châtelet, le Petit-Châtelet et la Force ne pouvant suffire.

On y joignit l'Abbaye ou prison de Saint-Germain des Prés, devenue prison militaire ; Saint-Lazare (faubourg Saint-Denis), ancienne léproserie, devenue maison de correction ; la Salpêtrière, Bicêtre et Charenton, maisons d'un caractère spécial, moitié prisons, moitié hôpitaux.

Il y eut sous la Terreur, grâce à des adjonctions successives, hâtives, que motivait, sans en être diminué, l'encombrement des prisonniers, jusqu'à plus de trente maisons de détention. On en installait deux nouvelles, quand thermidor arriva pour les rendre inutiles.

On entassa partout des victimes prêtes pour le tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire pour l'échafaud, trop lent malgré leurs coups réglés, au gré du zèle fanatique des comités de la haine populaire fatiguée, mais jamais rassasiée de vengeance.

Des couvents, des collèges, des casernes, des maisons particulières, des hôtels, des palais même furent convertis en prisons : les Madelonnettes et Sainte-Pélagie, les Carmes, Port-Royal, dit Port-Libre (ô dérision !), les Anglaises de la rue Saint-Victor, de la rue de Lourcine, du Faubourg-Saint-Antoine, les Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire, les Ecossais, rue des Fossés-Saint-Victor, et les Irlandais, rue du Cheval-Vert, la caserne des Petits-Pères et l'ancienne caserne des Gardes-Françaises, rue de Sèvres, la maison des Oiseaux, même rue, la maison Belhomme, rue de Charonne, la maison Mohaye, rue du Chemin-Vert (section Popincourt), la maison La Chapelle, rue Folie-

Renault, et la maison Blanchard, à Picpus; l'hôtel des Fermes et l'hôtel Talaru, le palais du Luxembourg[1].

La maison *Saint-Lazare*, de maison de correction, devint maison de suspects dans les premiers jours de 1794 (20 nivôse an II). Le poète Roucher y fut transféré le 31 janvier (10 pluviôse an II) avec quatre-vingts autres compagnons de captivité *extraits*, comme lui, de Sainte-Pélagie.

On se souvient que c'est le 18 ventôse (8 mars 1794) qu'André Chénier était à son tour tombé dans le gouffre sans espérance, dans la solitude de ce désert d'hommes, et avait reçu la coupe, pire que celle de la ciguë, de ce supplice lent, de cet empoisonnement progressif de l'âme, de cette servitude d'une existence passive, réduite à l'étiquette d'un numéro, à l'horizon d'un corridor, à la tyrannie d'un geôlier, flatté et courtisé comme autrefois un ministre.

L'engrenage toutefois, serré à ce moment à faire souhaiter la mort comme une délivrance, de cette vie de captivité ne devait devenir intolérable qu'à partir de la monstrueuse loi du 22 prairial (10 juin 1794), par laquelle les comités, effrayés du nombre de leurs victimes, simplifiaient à ce point les formes du sacrifice que le tribunal révolutionnaire n'avait plus qu'à tuer et ne pouvait guère que tuer.

Bientôt, le tribunal semblant encore trop lent, la commission populaire d'enquête, présidée par Trinchard, trop molle, on allait inventer, pour dégorger les prisons encombrées, ces conspirations prétendues,

1. *La Terreur*, etc., par M. Wallon, de l'Institut, t. II, p. 14-15.

dont le système, de l'aveu de Blanqui, le conventionnel, qui faillit y laisser sa tête, « n'était dans le fond qu'une septembrisation renouvelée sous des formes juridiques. »

Les prisons étaient alors sous la surveillance d'un administrateur de police et sous le gouvernement d'un concierge. De mars à juin la tyrannie des deux citoyens obscurs à qui l'ironie du hasard donnait une place si disproportionnée dans l'existence d'hommes illustres, par le rang, le génie ou la vertu, semble avoir été relativement assez bénigne. Nous savons à peine le nom de l'administrateur de police (c'était Gagnant, successeur de Michel) qui s'associa, en ne les punissant pas, aux restes de sentiments d'honnêteté et de modération qui faisaient du concierge Naudet et de sa femme les représentants les moins mauvais possibles du pire des destins. Heureux les gouvernements qui n'ont pas d'histoire, fussent-ils seulement des gouvernements de prison ! Plus heureux encore, ces tyrans tout-puissants et subalternes, comme Naudet, dont le souvenir se trouve presque béni au milieu des malédictions de leurs sujets de quelques jours !

« Le citoyen Naudet, dit Roucher, était un homme d'un caractère très doux et n'ayant d'un concierge que le nom effrayant. »

« L'humanité avec laquelle nous fûmes traités, tant par Naudet et sa femme que par ses porte-clefs, dit un détenu amené de la caserne des gardes-françaises, l'empressement que mirent ses garçons à nous procurer les objets de première nécessité, nous firent croire que nous passions des enfers aux champs Élysées. »

La correspondance de Roucher avec sa fille [1], une de nos principales sources d'informations pour l'histoire du régime de la prison de Saint-Lazare, nous permet de nous faire une idée de la vie qu'y dut mener André Chénier pendant cette première période de sa captivité.

A ce moment, « point de barreaux aux fenêtres, mais de grandes et belles croisées. Point de verrous aux portes, mais des serrures intérieures dont on a la libre disposition. Point d'heure fixe de retraite, mais la liberté de voisiner toute la nuit dans le même corridor. Durant tout le jour, communication permise entre tous les étages et, sous peu, jouissance d'une grande et vaste cour qu'on bat en ce moment et qu'on sable [2]. »

On se visitait, on s'entretenait librement et familièrement, on échangeait des compliments et des vers.

On se recevait mutuellement, pour partager l'aubaine des envois gastronomiques, des *douceurs* offertes par la famille ou l'amitié, et sur lesquelles fermait les yeux la douane indulgente de Naudet.

On *dînait en ville*, disait-on de ces agapes intimes.

Les prisonnières en renom tenaient cercle le soir et retrouvaient autour d'elles les hommages, les intrigues et les jalousies du salon. Mademoiselle Dervieux, madame de Maillet reçurent de Roucher des lettres et des vers, fruits des rares loisirs que lui laissait sa correspondance assidue avec sa fille, sa chère Minette, et l'éducation de son fils Emile, qu'il faisait coucher

1. *Consolations de ma captivité, ou Correspondance de Roucher,* publiée par Guillois, son gendre. 1797, 2 vol. in-8.
2. *Ibid*, t. I, pages 266, 267.

dans sa chambre, sur un matelas mis en double entre les six feuilles de son paravent, et qui resta près de lui jusqu'à la veille de l'éternelle séparation.

Ses relations avec le dehors ne se bornaient pas aux communications nécessitées par les envois de provisions, de linge, de livres. La correspondance de Roucher atteste que, grâce à d'ingénieux subterfuges, dont la tolérance des gardiens favorisait le succès, il put jouir de loin de la vue de sa femme, de ses signes d'affection et d'espoir, de ses encouragements murmurés à voix basse, de ses baisers envoyés du bout des doigts, de la conversation de ses yeux, plus éloquents encore, où le sourire brillait au milieu des larmes, et même de la visite de sa fille, hardie comme l'innocence et heureuse comme elle.

André Chénier dut donc, comme les autres, lire, rêver, écrire, visiter ses voisins de corridor, s'entretenir avec ses voisins ou voisines des autres étages, correspondre avec sa famille, épancher enfin le trop-plein de son âme, à ce moment d'exubérance printanière où monte la sève des hommes et des arbres, et où l'esprit et le cœur fleurissent comme les champs.

Les traditions de la famille et de l'amitié, les listes de la prison de Saint-Lazare nous permettent de reconstituer à peu près la société habituelle d'André dans cette seconde ville de Paris, le Paris de la prison, qui ne comptait pas alors, rien qu'à Saint-Lazare, moins de *sept cent soixante-cinq*, et dans les autres lieux de détention, moins de *cinq mille* habitants [1].

Il est facile de deviner les habitués, les préférés

1. Exactement, 5,092, le 30 nivôse, an II (19 janvier 1794).

parmi ces voisins de corridor, ces compagnons de cellule, ces mélancoliques et gracieuses promeneuses, rencontrées d'abord se réchauffant à ce timide soleil des préaux, que ne peut émousser tout à fait l'ombre humide et jalouse des hautes murailles.

Dans les derniers temps, on se retrouvait encore à ces repas communs, où les histoires remplaçaient le rôti absent, où furent échangés tout ce que les espérances de la foi ont de plus saint, tout ce que les vengeances de l'esprit ont de plus vif, entre ces victimes chrétiennes ou profanes, également réservées au cirque populaire et aux sanglants holocaustes de la place de la Révolution.

André s'entretenait le plus souvent, aux diverses occasions de la vie commune, avec les deux frères Trudaine, ses plus anciens et ses meilleurs amis, leur beau-frère, Micault de Courbeton, le peintre Suvée, le marquis d'Usson, son ancien colonel, le baron de Trenck qui avait survécu à la plus longue et à la plus dramatique des captivités tyranniques pour venir mourir en France de la plus injuste des morts populaires, M. de Fossé, ex-constituant, M. Bouchet, ancien secrétaire de Bailly, le comte de Flavigny, le comte de Vergennes et son fils, le duc de Saint-Aignan, MM. de Loyserolles père et fils, le comte de Mesnil-Durant, M. de Montrond, le conseiller Goesman et Ginguené.

Ce dernier, sans le savoir, allait devoir la vie au même complice obscur de tendres sollicitudes qui jusque-là avait prolongé celle d'André, et ne put sauver l'un qu'en perdant l'autre.

Les démarches que faisaient en effet deux femmes d'un ardent dévouement, madame Ginguené, dont

l'épitaphe de son mari célèbre la vertu conjugale, et madame Landais, plus tard devenue la femme de ce Sauveur de Chénier qu'elle avait tant contribué à préserver de l'échafaud, ne pouvaient se renconter sans se contrarier.

Dans un temps où l'oubli était le plus sûr des protecteurs, et où la besogne du parquet du tribunal révolutionnaire était devenue trop considérable, trop hâtive pour être dirigée et contrôlée utilement, plus d'une famille dut le salut des siens à la connivence secrète, mercenaire ou désintéressée, de tel obscur scribe, chargé du classement ou du placement des pièces, et dont tout l'art consistait à mettre toujours le dernier le dossier recommandé.

Fouquier-Tinville, pourvu que le travail de ses bureaux lui fournît chaque jour sa proie, et chaque semaine le tableau des affaires prêtes à juger qu'il était tenu d'adresser au comité de sûreté générale et au comité de salut public, n'avait pas le temps d'en demander davantage, et n'allait au delà qu'en cas de notoriété scandaleuse ou d'injonction formelle.

Or, André Chénier lui était si peu connu, si peu signalé, que, lorsque les imprudentes et fatales démarches de son père attirèrent sur ce nom l'attention du comité et celle de Collot-d'Herbois, blessé par André d'une de ces flèches satiriques dont le moindre souvenir renouvelle la blessure, il crut que l'ordre d'expédier cette affaire se rapportait à Sauveur de Chénier. C'est ainsi qu'André comparut au tribunal revolutionnaire en vertu d'un acte d'accusation, rectifié à l'audience, qui ne visait que des griefs relatifs à l'adjudant général.

Jusqu'au dernier jour il avait échappé, grâce à la

faveur du chef de bureau du parquet, aux redoutables initiatives de Fouquier-Tinville.

En thermidor, bien que porté sur la liste de la conspiration de Saint-Lazare, il eût pu encore être préservé. Barère l'avait dit, de meilleure foi qu'on ne l'a cru, au malheureux père suppliant : « Votre fils sortira dans trois jours. »

Dans trois jours en effet, Barère, qui livrait ainsi par pitié un dangereux secret, contribuait à la révolution de thermidor, et sauvait, pour se sauver lui-même, plus d'un proscrit destiné à l'échafaud.

André eût été du nombre, si en préparant les fournées, le chef du bureau du parquet n'eût rencontré le nom d'un compatriote, celui de Ginguené.

Il eut des scrupules, et ne pouvant sauver à la fois ses deux protégés, il sacrifia, en mettant son dossier en évidence, et en ensevelissant celui de Ginguené au plus profond du tas, André que des propos imprudents et les indiscrètes sollicitations de son père avaient signalé aux impatiences de la vindicte révolutionnaire, fait inscrire sur la liste de la conspiration de Saint-Lazare, fait *recommander* peut-être par Collot-d'Herbois, peut-être même fait réclamer par Fouquier.

Tout ce dénouement fatal est demeuré enveloppé de mystères. Madame Ginguené a toutefois attesté l'anecdote du chef de bureau ; et nous avons pour garant des premières intempérances de langage d'André au début de sa captivité, et des suprêmes et fatales importunités de son père, le témoignage des biographes de famille eux-mêmes.

Parmi les femmes qu'André connut ou retrouva en prison, nous nous bornerons à citer la duchesse

de Beauvilliers de Saint-Aignan, emprisonnée avec son mari, qui échappa à son sort, le 6 thermidor, grâce à une déclaration de grossesse reconnue exacte, et reçut ainsi la vie de l'enfant auquel elle allait la donner; la marquise d'Artigues, la comtesse de Périgord et surtout madame de Coigny, sur laquelle nous allons donner plus d'un détail nouveau. C'est madame de Coigny, en effet, qui fut la dernière Muse du poète, qui occupa la dernière son esprit et son cœur. C'est pour continuer de la voir, plus que pour tout autre motif, qu'il consentit à contenir ses colères, à modérer ses propos, à se laisser oublier, à oublier lui-même; sauf à épancher solitairement ses indignations et ses mépris dans ces ïambes vengeurs, écrits d'un caractère tellement fin qu'on ne pouvait les lire qu'à la loupe, et qui parvinrent impunément à son père, dissimulés sous les replis du paquet de linge que le prisonnier lui renvoyait hebdomadairement.

Ce conseil de se taire, de s'effacer, de se faire petit, de se dérober dans une sorte d'incognito à la mort aux aguets, lui avait été transmis, dès les premiers jours, par cette gracieuse protectrice de deux frères prisonniers, sa future belle-sœur.

Cette madame Landais, qui avait pris en main une cause si chère à son cœur, avait fait de son salon le théâtre des conciliabules de salut, y voyait Marie-Joseph Chénier, Isoré, y cherchait en vain à apaiser le malheureux père, et y recevait, pour leur renvoyer en échange d'utiles avis et de sages conseils, les messages de Sauveur et les demandes d'André.

André, soit crainte, soit dégoût, soit absorption d'une passion unique, soit plutôt impossibilité de

trouver des intermédiaires assez hardis ou assez dévoués pour risquer tous les jours de se perdre, n'avait avec sa famille que des relations intermittentes et irrégulières.

Plus heureux ou plus habile, Sauveur son frère entretenait entre la Conciergerie et madame Landais un va-et-vient quotidien de correspondance. Nous pouvons en croire là-dessus le témoignage filial :

Le messager que madame Landais avait trouvé à la prison de la Conciergerie faisait régulièrement sa commission. Il recevait la veille du prisonnier un petit billet et le lendemain matin, avant le jour, il le portait chez madame Landais, puis y prenait ce que la famille désirait faire passer à Sauveur Chénier. Cet homme recevait chaque fois son salaire et un petit verre d'eau-de-vie. Il avait fait lui-même cette condition, « parce que, disait-il, je ne suis jamais sûr de venir le lendemain. Si j'étais découvert... » et il faisait le signe qu'il aurait la tête tranchée[1].

Soit par suite du goût repris à la vie, soit par suite de l'influence pacificatrice de ce sentiment nouveau qui ranimait en lui tous les autres et le rendait docile aux conseils de prudence et de salut qu'il avait d'abord trop peu écoutés, André contint donc sa bile, surveilla sa verve, et à partir d'avril 1794 semble s'être décidé à faire, pour éviter un esclandre et sauver sa vie, tout ce qu'il est permis de faire.

Il poussa même, dit-on, la réserve, la crainte de se signaler, jusqu'à refuser de tenter une évasion dont on lui ménageait les moyens.

1. *La vérité sur la famille de Chénier*, etc., par L.-J.-G. de Chénier, p. 37.

Un des amis d'André Chénier était parvenu à l'informer qu'en sautant du haut d'un mur qui se trouvait au bout d'une petite cour, et qui n'avait que douze pieds d'élévation, il serait dans la campagne et pourrait se mettre à l'abri avant qu'on eût le temps d'apprendre son évasion. Il se rendit à la place indiquée, mais il eut peur de se casser la jambe, et ne profita pas de l'expédient qui l'eût infailliblement sauvé.... Il marcha au supplice avec le plus grand courage : il craignait de se blesser et ne craignait pas la mort[1].

Nous croyons qu'il n'y a là qu'un bruit, comme il en court tant, après coup, sur la captivité des hommes célèbres.

Le scrupule d'André, cette pudeur d'une blessure capable de le défigurer ou de le mutiler, sont cependant deux traits bien humains, et qui conviennent assez à sa fière nature.

Quoi qu'il en soit du sentiment qui lui fit éluder une proposition suspecte, éviter un moyen équivoque, de salut il avait à ce moment, dans l'idylle de prison qu'il chantait en poète et sentait en amoureux, assez de raisons de ne point hasarder témérairement sa vie.

V

Parmi les femmes dont André recherchait de préférence, à Saint-Lazare, le commerce consolateur, et avec lesquelles il échangeait tous les menus témoi-

1. *Mémoires, souvenirs, œuvres, portraits,* par Alissan de Chazet. Paris, 1837, t. III, p. 32.

gnages de sympathie que permettent les rencontres de la vie commune en prison (modestes bonnes fortunes auxquelles le besoin d'espérance et l'attente de la mort prochaine donnent tant de prix!), nous avons déjà nommé celles que la tradition signale.

Il convient d'y ajouter madame de Flavigny, comtesse d'Esvieux, « dénoncée par le concierge Semé pour tenir dans sa chambre des rassemblements d'aristocrates; » la comtesse de Meursin, la marquise de Fleury, la baronne d'Hinnisdal, qui demeuraient à Saint-Lazare dans la même chambre et y étaient accusées, dans le même document, « d'aristocratie puante. » Cela signifie évidemment qu'elles étaient jeunes, spirituelles, peut-être un peu moqueuses, se vengeant du mauvais régime par des bons mots, riant de tout de peur d'en pleurer, rachetant par un redoublement de juste fierté les promiscuités de la prison, et mettant une sorte de défi à trouver encore des courtisans à Saint-Lazare.

Leur âge, d'ailleurs, explique bien des choses, et permet de deviner tout ce qu'on ne sait pas. Sauf madame de Saint-Aignan, aucune n'était avec son mari. La comtesse d'Esvieux était séparée du sien par l'émigration, la baronne d'Hinnisdal par le divorce, la marquise de Fleury et la comtesse de Meursin, par la mort. De ces deux veuves, la première avait trente-six ans; la seconde, valétudinaire, il est vrai, et rhumatismée, n'avait que vingt et un ans. Mesdames la baronne d'Hinnisdal, la duchesse de Saint-Aignan, la comtesse d'Esvieux, n'étaient âgées que de trente-cinq, vingt-neuf et ving-huit ans.

Les conseillers Trudaine et Micault de Courbeton, frères et beaux-frères, avaient vingt-neuf, vingt-

huit et vingt-sept ans. André était leur aîné à trente et un ans. On voit d'ici, rien qu'à cette statistique, le diapason des conversations de cette société un peu frivole.

Elle semble n'avoir reconquis toute sa dignité mélancolique et tout son charme décent qu'à l'apparition, décisive pour le cœur d'André, d'une jeune femme faite par sa naïveté, sa sincérité, sa grâce touchante, pour éclipser toutes ses compagnes de captivité, et régner sans rivale sur celui qui devint aussitôt son poète ordinaire.

Aimée de Coigny, née vers 1776, était la fille de Augustin Gabriel de Franquetot, comte de Coigny, mestre de camp d'un régiment de dragons de son nom, et de Anne-Joséphine Michel de Roissy, qu'il avait épousée en 1767.

Madame de Genlis avait connu intimement cette comtesse de Coigny, et en fait le portrait suivant [1], qui n'est pas sans intérêt, car il nous permet de reconstituer, par analogie, la physionomie que sa fille, au dire des contemporains, avait moralement et physiquement héritée de sa mère :

Je revis avec grand plaisir, à l'Isle-Adam, la jeune comtesse de Coigny, auparavant mademoiselle de Roissy, avec laquelle j'avais été fort liée au couvent du Précieux-Sang. Elle avait de la singularité, mais de l'esprit et de bons sentiments; nous renouvelâmes connaissance; elle me conta qu'elle avait la passion de l'anatomie, goût fort extraordinaire dans une jeune femme de dix-huit ans. Comme je m'étais un peu occupée de chirurgie et de médecine, et que je savais saigner, madame de Coigny

1. *Mémoires de la comtesse de Genlis.* Paris, Ladvocat, 1825, 10 vol. in-8°, tome I, p. 308.

aimait beaucoup à causer avec moi. Je lui promis de faire un cours d'anatomie, mais non pas comme elle, sur des cadavres...

Madame de Genlis ajoute en note que la jeune comtesse de Coigny mourut très jeune. « On prétend, continue-t-elle, que sa passion pour l'anatomie contribua à sa mort, en lui faisant respirer un mauvais air. On assurait dans le temps qu'elle ne voyageait jamais sans avoir dans la vache de sa voiture un cadavre. »

Aimée de Coigny passa chaque année une partie du temps de sa jeunesse précoce et rêveuse à errer, en robe de mousseline blanche et en chapeau de paille, dans les allées de ce pittoresque jardin anglais du château de Mareuil, en Champagne, dont des visiteurs d'élite ont célébré l'hospitalité.

... Ma plus longue station, écrivait en septembre 1783 au prince de Ligne le spirituel chevalier de l'Isle, a été à Mareuil, chez M. le comte de Coigny, bon seigneur, qui veut que, à commencer par lui, tout le monde soit bien accueilli, bien traité, bien nourri, bien libre, bien heureux[1], dans un grand château, grand assurément, trop grand pour les réparations qu'exige son entretien. Mais ce n'est pas le comte qui l'a fait bâtir; c'est ce phénomène historique, cette duchesse d'Angoulême, morte de nos jours[2]...

1. Les *Mémoires* de Lauzun nous montrent, en 1777, le comte de Coigny « sous le caractère d'un aide de camp de M. de Jaucourt, comme Minerve près de Télémaque sous celui de Mentor, fumant dans l'antichambre du général pour avoir l'air d'un vieux partisan, et faisant des mémoires sur la guerre quand on entrait dans sa chambre. » (P. 270.)

2. En 1713; elle était belle-fille du roi Charles IX, mort en 1574, son mari étant né des amours de Charles IX et de Marie Touchet.

Le chevalier de l'Isle nous peint les lieux où s'écoula l'enfance d'Aimée de Coigny, et dont l'influence dut développer la charmante sauvagerie et la naïveté piquante de son caractère :

Le comte de Coigny a donné dans les jardins anglais, ou plutôt dans les jardins naturels : c'est ce qu'avec les plus grandes beautés est, par excellence, le jardin de Mareuil. Nulle part on n'y peut apercevoir le travail des hommes; il semble que ce soit depuis mille ans qu'une source abondante mugit, bouillonne, et s'échappe d'un amas de rochers, pour tomber, s'étendre et couler, pure comme le cristal, dans un lit dont le gazon qui forme les bords a la finesse, la douceur et le lustre du velours. Aucune ruine, aucune antiquité menteuse n'y présente aux yeux l'affligeante image de la destruction; au contraire, une multitude d'arbres vénérables, encore pleins de vigueur, semblent donner aux habitants de cet asile le doux espoir d'être, comme eux, respectés par le temps; et la végétation des quatre parties du monde, rassemblée dans cette terre hospitalière, s'y développe avec tant de complaisance, que Salomon, qui connaissait tout, depuis le cèdre jusqu'à l'hyssope, ne pourrait, s'il revenait occuper le trône d'Israël, depuis si longtemps vacant, faire un voyage plus intéressant que celui de Mareuil, ni qui pût mieux le mettre à même de montrer la vaste étendue de ses connaissances[1]. »

Aimée de Coigny fut mariée très jeune, comme la plupart des filles qui n'ont plus leur mère, et conformément, d'ailleurs, à l'usage du temps, au duc de Fleury, petit-neveu du cardinal.

Son mari ayant émigré, elle divorça, suivant la faculté nouvelle offerte par la loi, et dont usèrent au

1. *Tableaux de genre et d'histoire*, etc., par François Barière. Paris, 1828, p. 298 à 301.

même temps, pour garantir leurs biens et leurs liberté, plusieurs femmes de proscrits, notamment madame Lanjuinais et madame Mathieu Dumas.

De la part de ces deux dernières, le divorce n'était que fictif, et elles ne s'étaient prêtées à ce subterfuge que sur l'instante prière de leurs maris.

Le général Mathieu Dumas raconte, dans ses *Souvenirs* [2], la peine qu'il eut à faire accepter par sa noble épouse l'idée de ce sacrifice apparent, de cet expédient préservateur.

Lanjuinais, au fond de la cachette gardée par le dévouement héroïque de sa femme et de sa servante, où il trouva moyen de passer impunément, dans sa propre maison, le temps de la Terreur, rédigea lui-même le mémoire et les pièces à l'appui de l'action en divorce de sa femme. Il va sans dire qu'aussitôt après la Terreur, ces divorces simulés furent révoqués et annulés.

Nous ignorons si, en prenant la même précaution pour détourner les dangers qui la menaçaient et en abdiquant le nom de son mari fugitif pour reprendre son nom de fille, Aimée de Coigny céda seulement à la nécessité et garda intacte la foi conjugale dont elle avait abjuré en apparence le serment. Il n'est pas permis de mesurer la place qu'occupa dans son affection un époux qui en tint une des plus modestes dans une vie où aucune trace ne reste de son passage.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, soit que la haine révolutionnaire n'eût pas été désarmée par des

1. *Souvenirs du général comte Mathieu Dumas,* publiés par son fils. Gosselin, 1839, t. III, p. 41.

preuves suspectes, soit qu'elle ait vu dans ses efforts pour éluder la loi une raison de plus de l'appliquer, Aimée de Coigny fut enveloppée dans les derniers coups de filet de la chasse aux suspects et incarcérée à Saint-Lazare, où, sans pouvoir dissimuler son esprit et sa beauté, elle fit du moins tous ses efforts pour se faire oublier.

Elle était femme, elle était belle, d'une intelligence et d'une instruction extraordinaires pour son sexe et pour son rang; elle avait toutes sortes de raisons d'aimer la vie et de redouter la mort. Elle ne se piquait pas d'héroïsme et convenait volontiers de ses répugnances pour une fin tragique et prématurée, ainsi que des espérances par lesquelles elle se consolait de ses craintes; et la flatter dans son goût de la vie, son espoir du salut, l'encourager dans les illusions de sa faiblesse était le meilleur moyen de lui plaire.

C'est par le désir de lui adresser l'hommage qui était le mieux fait pour la toucher qu'André fut conduit à écrire la *Jeune Captive* et à donner une voix immortelle aux ennuis, aux regrets, aux craintes, aux espérances, si humains, si féminins, qui faisaient alors, plus que l'amour sans doute, palpiter le cœur de la prisonnière.

Qui pouvait refuser de plaindre celle qui ne voulait qu'être plainte et n'aspirait point à l'admiration méritée par la vertu, dont elle se sentait incapable, de ces résignations cornéliennes, de ces chrétiennes impatiences du martyre qu'affichaient ou que cachaient auprès d'elle certaines affligées, certaines désabusées, déjà mortes au monde, et ne respirant plus que du côté du ciel?

Aimée de Coigny ne connaissait rien encore de la vie que ces premiers orages qui la rendent plus douce; elle n'avait fait qu'effleurer le monde, le mariage lui-même; elle avait à peine été épouse, elle n'était pas mère; elle avait dix-huit ans!

Est-ce à moi de mourir? Tranquille je m'endors,
Et tranquille, je veille, et ma veille aux remords,
Ni mon sommeil ne sont en proie.
Ma bienvenue au jour me rit dans tous les yeux;
Sur des fronts abattus, mon aspect dans ces lieux
Ramène presque de la joie.

Mon beau voyage encore est si loin de sa fin!
Je pars, et des ormeaux qui bordent le chemin,
J'ai passé les premiers à peine.
Au banquet de la vie à peine commencé,
Un instant seulement mes lèvres ont pressé
La coupe en mes mains encor pleine.

Je ne suis qu'au printemps, je veux voir la moisson;
Et comme le soleil, de saison en saison,
Je veux achever mon année.
Brillante sur ma tige et l'honneur du jardin,
Je n'ai vu luire encor que les feux du matin;
Je veux achever ma journée...

. . . .

Ainsi triste et captif, ma lyre toutefois
S'éveillait, écoutant ces plaintes, cette voix,
Ces vœux d'une jeune captive;
Et secouant le joug de mes jours languissants,
Aux douces lois des vers je pliais les accents
De sa bouche aimable et naïve.

Ces chants, de ma prison témoins harmonieux,
Feront à quelque amant des loisirs studieux
Chercher quelle fut cette belle :
La grâce décorait son front et ses discours;
Et, comme elle, craindront de voir finir leurs jours,
Ceux qui les passeront près d'elle.

Partageant le tendre intérêt qui fut le dernier sentiment d'André Chénier, nos lecteurs ne voudront pas attendre que nous soyons arrivés au dénouement de la vie du poète prisonnier, pour connaître le sort de celle qui lui inspira son suprême amour et ses plus beaux vers. Nous comprenons cette impatience et nous la satisferons immédiatement, certain de répondre au vœu d'André, en faisant passer la biographie de madame de Coigny avant la sienne.

Eh bien! madame de Coigny fut exaucée, elle échappa au couteau révolutionnaire; elle survécut à la Terreur.

A côté d'André Chénier, qui ne savait que traduire harmonieusement les désirs et les plaintes de la jeune captive, et ne trouvait à lui offrir que des hommages et des vers, il y avait un homme plus avisé.

Cet homme portait un intérêt non moindre au sort d'Aimée de Coigny, mais s'occupait d'une façon plus active, plus pratique, plus habile et plus heureuse de la préserver, en même temps que lui-même, du fatal dénouement.

Cet homme, ce rival peut-être préféré (car rien ne prouve que madame de Coigny ait répondu autrement que par l'amitié à l'amour du poète qui l'a immortalisée), c'était l'homme d'esprit, le jovial sceptique, le frivole sérieux, lié déjà avec l'évêque d'Autun, plus tard avec le ministre Talleyrand, de cette amitié d'égoïste qui est restée proverbiale, ce diplomate *in partibus*, cet épicurien triomphant qui fut l'auxiliaire secret et le commensal habituel du prince de Bénévent : M. de Montrond.

Lors des préliminaires, des conciliabules entre des prisonniers espions et des administrateurs de

police zélés, d'où devait sortir la liste des prétendus conspirateurs de la prison de Saint-Lazare, M. de Montrond, informé à temps de la pensée homicide qui présidait à ces abominables mystères, ne perdit pas son temps en vaines protestations, en supplications stériles.

Il n'estimait pas assez les misérables auteurs de cette machination infernale pour les supposer capables de se laisser toucher par d'autres arguments que ceux de l'intérêt; il corrompit ceux qu'il dédaignait de convaincre; il acheta le salut que marchandaient cyniquement les fabricateurs de ce réseau de délation et de calomnie dans lequel on allait envelopper, pour les traîner au tribunal et à l'échafaud, quatre-vingt-deux conspirateurs supposés.

Il paya cent louis sa radiation et celle de madame de Coigny, faveur qui ne coûta au comédien Joly qu'une bouteille d'eau-de-vie offerte à propos au *mouton* Robinet.

Après la Terreur, madame de Coigny, restée libre, ne trouva pas de meilleure récompense d'un tel service que de donner à son tour à M. de Montrond, pour être conduite par lui à l'autel, la main qu'il lui avait offerte pour l'arracher à la mort et la faire sortir de prison. La comtesse de Coigny devint la baronne de Montrond.

Tout porte à croire que son cœur ne trouva point dans cette union, de convenance et de raison plus que d'entraînement, les mêmes satisfactions que son esprit.

Le mariage de M. de Montrond avec madame de Coigny ne fut pas heureux et ne pouvait guère l'être. Tous deux étaient trop de leur temps pour être faits

l'un pour l'autre. L'expérience terrible des vicissitudes révolutionnaires avait rendu M. de Montrond sceptique; et léger par caractère, il l'était devenu encore plus par système, décidé à se tirer de tout par une pirouette et un bon mot, seul moyen, selon lui, d'éviter le ridicule de la misanthropie. Il est plus commode de mépriser les hommes que de les haïr. Pour madame de Coigny, mariée à quinze ans, divorcée à vingt-quatre, elle était de ces femmes de plus d'imagination que de sentiment, dont la tête mène le cœur, et que leur vivacité à s'embarquer dans une affaire condamne à plus d'un naufrage.

M. et madame de Montrond allèrent passer leur lune de miel en Angleterre. Elle fut courte. Au bout de deux mois de tête à tête, pendant lesquels, au lieu de l'économiser, les deux époux avaient épuisé jusqu'à la satiété, à l'aigrissement qui la suit, le bonheur de toute une vie; ils revinrent à Paris dos à dos, et pour y divorcer.

Quelque temps après, l'ex-duchesse de Fleury, l'ex-baronne de Montrond, qui avait repris de nouveau son nom de fille, se trouvait exposée à renconrter dans le monde où elle était justement recherchée, le second de ses anciens maris; et la Restauration devait ajouter à cet ennui celui d'y rencontrer le premier, le duc de Fleury, premier gentilhomme de la Chambre de Louis XVIII. Au lendemain d'une Restauration, c'est-à-dire au surlendemain d'une révolution, tous ces disparates s'effacent, tous ces quiproquos s'arrangent avec de l'esprit et de la bonne volonté; et il y avait en cette affaire beaucoup de l'un et de l'autre de chaque côté. Tout s'arrangea; il n'y a que le premier pas qui

coûte. Madame de Coigny eût donc encore pu être heureuse, s'il eût été dans son caractère de l'être. Après la nouvelle épreuve et la nouvelle déception d'une passion dernière qu'elle eut pour un frère de Garat qui la traitait cruellement, » suivant madame Vigée-Le Brun, elle revint au port des affections domestiques et des intimités sans orages. La Restauration lui avait ramené son père, le duc de Coigny, dont elle se plut à environner la vieillesse de cette piété filiale exaltée qui veut réparer le temps perdu.

Enfin, elle épousa de cœur, et d'esprit encore plus que de cœur, un poète comme André Chénier, dont il avait été l'ami, un néo-grec comme lui, l'auteur d'*Agamemnon*, Népomucène Lemercier, de l'Académie française.

Malgré la figure et le talent de ce galant homme, nous ne pouvons pas croire que madame de Coigny n'ait pas perdu au change. Mais outre que Lemercier était loin d'être sans mérite, ce rival heureux d'André avait sur lui un terrible avantage, c'est qu'il était vivant.

Lemercier a payé dignement sa dette à une chère mémoire. Nous lui devons, sur une personne que nul n'a connue mieux que lui, que nul n'était plus capable de peindre et de louer, les détails suivants, consacrés, dans une *Notice nécrologique* qui est une véritable oraison funèbre, à la femme séduisante, originale, qu'un caractère fantasque et une vie accidentée empêchèrent de devenir un écrivain remarquable.

Mais avant de donner la parole à Lemercier, il importe de la laisser à un de ses biographes, qui nous initiera délicatement à ce doux secret de sa vie. Le poète, d'ailleurs, dans l'éloge de celle qui fut

sa mystérieuse Muse, l'avait déjà trahi par la chaleur de ses éloges et l'émotion de ses regrets :

Lemercier vit souvent aussi, durant les premières années de la Révolution, André Chénier, qui fréquentait comme lui le salon de madame Pourrat, la femme du riche financier. Mais destiné jeune à la mort, ce fils inspiré de l'Attique... n'eut pas le temps d'apprécier cet autre talent, grec aussi, mais plutôt spartiate qu'athénien, qui allait se révéler dans *Agamemnon*. Plus favorisé qu'André, Lemercier put souvent causer de la *Jeune Captive* avec la femme charmante et spirituelle que le poète avait chantée en de si admirables vers. Le vœu de la dernière strophe se réalisa même pour lui; son intime liaison avec la comtesse de Coigny ne cessa qu'en 1820, à la mort de cette personne distinguée et séduisante, qui, s'intéressant jusqu'au bout aux idées nouvelles, avait néanmoins gardé le bon ton et l'urbanité d'un autre âge[1].

La comtesse Aimée de Coigny mourut à Paris le 17 janvier 1820. Elle avait quarante-quatre ans. Voici un extrait de la *Notice* de Lemercier :

Aimée de Coigny avait connu tout ce que l'élégance, la délicatesse, les grâces donnaient de charmes à la cour de Versailles. Depuis que sa séparation d'avec son mari lui avait fait reprendre le nom de son père, elle avait connu tout ce que la Révolution avait fait naître de plus intéressant, de plus solide, de plus éclairé sur les affaires et les personnes qui l'avaient dirigée. Ce mélange d'instruction mit en valeur les qualités naturelles et les avantages de son éducation, qui avait été extrêmement soignée. Egalement familière avec les belles-lettres françaises et latines, elle avait tout l'acquis d'un homme, mais le savoir en elle n'était jamais pédant. Elle resta toujours femme et l'une des plus aimables de toutes. Sa

1. *Études littéraires*, par Ch. Labitte, 1846, t. II, p. 182-183.

conversation éclatait en traits piquants imprévus et originaux; elle résumait toute l'éloquence de madame de Staël en quelques mots perçants[1].

« On a lu d'elle, ajoute Lemercier, un roman anonyme qui attache parce qu'elle l'écrivit d'une plume sincère et passionnée. » Ce roman, tiré seulement à vingt-cinq exemplaires, était intitulé : *Alvar* [2].

Madame de Coigny laissait aussi, paraît-il, en manuscrit des *Mémoires et Portraits* sur la Révolution, qui, remis avec d'autres de ses papiers entre les mains du prince de Talleyrand, auraient été détruits accidentellement ou volontairement. M. de Montrond, qui devait avoir sa place dans ces *souvenirs*, son portrait dans cette galerie, fut-il étranger à cet autodafé ?

Mais nous revenons à André Chénier. Nous ne nous en sommes point écarté en parlant de celle qui lui fut si chère. Nous devons maintenant raconter cette conspiration des prisons, inventée par ceux qui voulaient se donner un prétexte pour débarrasser, pour septembriser judiciairement leurs bastilles, et dont André devait être victime.

1. *Censeur Européen*, 22 janvier, et *Moniteur universel*, 25 janvier 1820.
2. Paris, Firmin Didot, 1818. 2. vol. in-12. C'est par erreur que M. Charles Labitte dit qu'il n'a pas été imprimé.

VI

La recrudescence dans la persécution des suspects, qui succède à la réaction de modération et de clémence dont Danton et Camille Desmoulins, amollis par le bonheur conjugal et les craintes personnelles, se firent tardivement les champions et qu'ils expièrent par la mort, l'ère implacable, désespérée, succédant à l'ère tempérée et presque bénigne du régime des prisons, datent du jour même où l'auteur du *Vieux Cordelier* et son patron montent sur l'échafaud, en même temps que Philippeaux, dénonciateur et, assurent-ils, calomniateur des héros et des proconsuls sans-culottes qui se sont rués sur la Vendée (16 germinal an II — 5 avril 1794).

La tyrannie révolutionnaire redevient terrible, inexorable; le fer et le feu ne s'arrêtent plus. A Paris, la politique de Robespierre devient celle des comités et s'engage sur cette pente qui, d'excès en excès, de la visite générale des prisons en floréal, aboutira aux fournées de messidor et de thermidor, grâce aux épouvantables facilités imposées aux juges par la loi du 22 prairial.

Danton l'avait dit en entrant à la prison du Luxembourg dans la nuit du 31 mars aux nombreux détenus qui se pressaient sur ses pas, curieux de voir le visage et peut-être de jouir de la déception de l'auteur de la Terreur, pris à son tour dans ses pièges et mis en cage comme un simple *ci-devant*.

Les rires cessèrent bien vite lorsque Danton, d'une voix triste et profonde et sans daigner s'arrêter à l'insulte de cet ironique accueil, s'écria : « Je vous plains tous ; si la raison ne revient pas promptement, *vous n'avez encore vu que des roses.* »

En effet, dès germinal, un redoublement de rigueur est partout signalé dans les prisons et au Luxembourg on prélude aux conspirations qu'on se prépare à supposer pour les punir, par le ballon d'essai du prétendu complot du général Dillon, qui permit d'immoler de prétendus complices.

A la faveur de ce danger imaginaire couru par les comités, c'est-à-dire Robespierre, c'est-à-dire la Révolution elle-même, on procède à l'institution de la commission d'enquête populaire dite du Muséum, présidée par le juré *à poigne* Trinchard (24 floréal — 13 mai 1794).

Quelques jours auparavant, du 15 au 22, on avait ouvert dans presque toutes les prisons une perquisition générale, minutieuse, dont l'appareil armé, l'escorte de troupes et de canons, firent croire un moment à un renouvellement systématique et organisé des exécutions sommaires de septembre.

Il n'en était rien, et ces commissaires en écharpe, ces canons dans les cours, ces sentinelles à chaque issue, tout cela n'avait pour but que de protéger, par une intimidation salutaire, une recherche tendant à la spoliation générale des prisonniers.

Furent saisis en effet sans inventaire ni reçu, « pour être rendus à la paix, » le numéraire formant le pécule de chaque captif ; et non seulement cet argent, mais aussi les assignats, l'argenterie, les bijoux, les bagues, boucles, nécessaires ; ensuite les

rasoirs, couteaux, canifs, ciseaux, fourchettes, clous, épingles, etc.

« Le résultat immédiat de ces opérations préliminaires, dit un historien critique de la Terreur, fut d'ôter aux prisonniers les adoucissements qu'ils avaient su apporter jusque-là au commun régime, et de multiplier les rigueurs dont l'objet, selon les conjectures de plusieurs de nos récits, était de donner apparence à ces bruits de conspiration, en poussant les détenus à la révolte ou aux murmures[1]. »

Nous avons, dans des journaux ou correspondances de prisonniers, la relation exacte de cette perquisition domiciliaire et corporelle qui n'épargna aucune dignité, ne respecta aucune pudeur, au Luxembourg, à Port-Libre, à la Force, à Saint-Lazare.

Dans cette dernière prison, la seule qui doive nous occuper, les lettres de Roucher à sa femme et à sa fille nous tiennent au courant du moindre incident de cette visite par laquelle commence la trame ourdie contre des captifs qu'on savait inoffensifs, mais qu'on voulait faire paraître redoutables, et qui l'étaient en effet, gênant par leur nombre et menaçant par leur innocence même.

A Saint-Lazare, la perquisition commença le 17 floréal (6 mai 1794) et interrompit ainsi cruellement les rêves de délivrance, favorisés par les premières effluves printanières, que plus d'un captif entretenait depuis la nouvelle de l'institution de la commission populaire d'enquête.

Ces illusions si vite déçues, on les nourrissait du

1. *La Terreur*, par Wallon, t. II, p. 166-167.

moins dans la famille d'André Chénier, s'il est vrai qu'il ne les partageât point; car c'est à ce moment que son malheureux père rédigea et adressa à la commission populaire un mémoire apologétique en sa faveur, qu'il croyait opportun et qu'il espérait décisif.

En attendant, au lieu de la commission populaire, les prisonniers de Saint-Lazare virent arriver, non sans surprise, des administrateurs de police qui procédèrent immédiatement et brutalement à leur mission investigatrice.

Les prisonniers furent consignés dans leurs chambres; une force armée occupa les corridors, et les administrateurs, se partageant en deux bandes, « firent la visite de toutes les chambres, fouillèrent jusque dans les paillasses, prirent aux détenus leurs couteaux, rasoirs, canifs, ciseaux, compas, et généralement tout ce qu'ils avaient d'instruments tranchants, ensemble leur argent au-dessus de 50 livres, leurs montres et leurs bijoux [1].

« Cette fouille, ou pour mieux dire ce dépouillement dura trois jours, » dit un des récits qui nous servent de guide. A Saint-Lazare toutefois, plus heureux qu'ailleurs, les prisonniers rentrèrent immédiatement dans la possession de leurs montres et de leurs bijoux. L'argent devait aussi leur être rendu. Mais, réflexion faite, on s'en tint à la promesse et à l'intention. On jugea bon de retenir l'argent, cet instrument de corruption et d'évasion; les couteaux, arme de la révolte ou instrument du suicide.

Le 1[er] prairial (20 mai), le resserrement des prison-

1. *Mémoires sur les prisons*, t. I, p. 286.

niers devint plus étroit. A la date de ce jour, le commissaire des administrations civiles, police et tribunaux, ayant demandé au comité de salut public « si dans les maisons de détention, l'on peut réunir les maris, les femmes et les enfants d'une maison à l'autre, » Robespierre écrit en marge du registre un *non* implacable.

Le 4 prairial éclate, fort à propos grossie et dénaturée, la tentative de Cécile Renault contre Robespierre succédant à l'attentat de L'Admiral contre Collot-d'Herbois.

Cette fois, c'en est trop : la réaction lève la tête; dans le sein des comités directeurs la haine s'aggrave de la peur, et dans les comités populaires, le fanatisme pour les idoles du jour s'accroît par la pensée des dangers que leurs plus fervents adorateurs partagent avec elles. Désormais plus de répit, plus de délai avant que la destruction complète des ennemis du régime révolutionnaire ait permis à ses auteurs de respirer. Si le triumvirat dominant, Couthon, Saint-Just et Robespierre, pouvait s'endormir, des dénonciations et des adjurations quotidiennes le tiendraient en éveil, gourmandant ses scrupules, aiguillonnant ses lenteurs.

A Port-Libre, dès le 6, les communications avec le dehors sont interdites; les journaux, les livres, les lettres sont prohibés; plus de lumière après dix heures; plus de concerts, jusque-là tolérés. Deux boîtes à la porte reçoivent, l'une le linge sale, l'autre le linge blanchi, soigneusement scrutés. Le régime intérieur est réduit au niveau de la plus stricte égalité; une place à la table commune, une ration de la pitance ordinaire, cinquante sous par jour, alloués par

la nation, que l'ancien garde des sceaux de France, M. de Miromesnil, va chercher comme les autres.

A la maison des Oiseaux, rue de Sèvres, les sentinelles reçoivent disposer de traverser diagonalement la cour, de rompre les groupes et d'interrompre les conversations liées à la faveur des rencontres de la promenade.

A Saint-Lazare, révolution domestique, prélude de bien autres changements. L'administrateur Bergot remplace Gagnant, celui-là même dont nous avions peine à retrouver pas le nom plus haut, tant son règne avait été relativement tolérant, discret, effacé.

Le concierge Naudet, suspect de modérantisme, coupable de ne pas recueillir les malédictions dont son successeur allait se parer comme d'un titre à l'avancement, est remplacé par Semé, qui ne tarde pas à justifier cette confiance.

La loge du concierge devient une taverne, une tabagie, où, entre deux verres de vin toujours pleins, deux pipes de terre toujours fumantes, les deux compères concertent avec les sectionnaires de garde et les espions frémissant d'un zèle sanguinaire, les taquineries du jour, les proscriptions du lendemain.

Les lumières sont interdites, les visites des parents ne trouvent plus que portes closes, geôliers sourds, factionnaires farouches. Il faut même renoncer aux apparitions, jusque-là tolérées, des prisonniers à la fenêtre, située au bout d'un corridor qui avait jour sur la rue du Paradis; on ne peut plus s'y risquer, crainte des rondes faites par ordre des administrateurs de police.

Dès le 6 prairial, Roucher prie sa femme et sa fille de renoncer à ces visites muettes, à ces conversations

des yeux, à ces stations suspectes de la rue du Paradis.

Il en vient à regretter le calme relatif dont il jouissait sous le régime monotone de Sainte-Pélagie. Ici, il y a chaque jour du nouveau, et il faut s'attendre à tout. Le 16 prairial, ne l'a-t-on pas menacé de lui enlever son fils, son petit Emile? Plus d'enfant, plus de joie! Le lendemain son cœur paternel respire, allégé du poids de cette angoisse. Il gardera encore son fils. Et il mêle à ses plaintes un cri de suprême allégresse.

Le 2 prairial, plus de journaux; désormais le char de la Terreur enveloppe de mystère sa marche ascendante; on sera écrasé sous ses roues, avant d'avoir aperçu le danger. Aussitôt jugé, aussitôt condamné; aussitôt condamné, aussitôt exécuté. La table commune pour alimenter d'une nourriture infecte les derniers jours de sa vie, l'amphithéâtre commun au tribunal révolutionnaire; l'échafaud commun sur la place de la Révolution, pour recevoir en masse la mort décrétée en masse; la mort par feu de file; le sacrifice par hécatombe : tel est le programme des décemvirs, trop fidèlement exécuté.

La loi du 22 prairial rend les fournées possibles; la prétendue conspiration des prisons pourvoira largement le bourreau de victimes. On n'en finirait jamais sans cela; les prisons sont encombrées, le zèle qui les remplit ne parvient pas à les vider. C'est un scandale : le 20 ventôse (le lendemain de l'écrou d'André Chénier) le chiffr des détenus est de 6,044, le 9 floréal de 7,840; le 29 prairial, il se maintient à 7,406; le 3 messidor, au moment où nous voici arrivés, à 7,465. Un mois après la chute de Robespierre,

il sera encore de 5,106, et la clémence aura de la peine à vider ces prisons que la Terreur n'a pu épuiser.

Le 3 messidor (21 juin 1794), la commission des administrations civile, police et tribunaux met en batterie cette machine d'épuisement appelée la *Conspiration des prisons.*

A la suite du rapport d'Herman sur les dangers de l'agglomération des prisonniers et l'explosion qu'on peut attendre de la fermentation de « ces immondices, » un arrêté du Comité de salut public, signé Robespierre, Bertrand Barère, Carnot, Couthon, C.-A. Prieur, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et R. Lindet, fait droit à sa requête en ces termes (7 messidor) :

« Le Comité de salut public charge la commission des administrations civile, police et tribunaux, de rechercher, dans les prisons de Paris, ceux qui ont particulièrement trempé dans les différentes factions, dans les diverses conjurations que la Convention nationale a anéanties et dont elle a puni les chefs ; ceux qui, dans les prisons, étaient les affidés, les agents de ces factions et conjurations, et qui devaient être les auteurs des scènes tant de fois projetées pour le massacre des patriotes et la ruine de la liberté, pour en faire un rapport au comité dans un court délai.

« La charge, en outre, de prendre de concert avec l'administration de police tous les moyens ***d'établir l'ordre dans les prisons.*** »

La commission des administrations civile, police et tribunaux ne perdit pas de temps. Peu de jours après avoir été investie de ce mandat, elle adressa au Comité de salut public un rapport sur la conspiration

du Luxembourg. Les 19, 21 et 22 messidor, cent quarante-six sur cent cinquante-neuf des détenus signalés périssaient sur l'échafaud. *L'ordre régnait à la prison du Luxembourg.*

Dès le lendemain, 23 messidor, (samedi, 11 juin 1794) l'enquête homicide fonctionnait, non furtivement, mais ouvertement, cyniquement, à Saint-Lazare.

Un nommé Manini, aventurier italien, se disant comte milanais, qui gagnait sa vie à cet infâme métier de vendre celle des autres; un serrurier du nom de Coquery, qui servait les détenus pour subvenir à ses besoins, associèrent leurs cupidités, leurs rancunes, leurs jalousies, leurs craintes, et adressèrent au Comité de salut public la dénonciation nécessaire pour *mettre l'affaire en train.*

Dès le 23 messidor, l'administrateur de police Faro, un artiste en machinations de ce genre, qui paraît avoir fait sa sinistre spécialité de l'invention et de l'instruction des conspirations de prison, s'installa à Saint-Lazare pour procéder à sa besogne de dépositions, d'interrogatoires; car il usurpait l'apparence des formalités légales pour la prostituer au besoin de vengeance, fondé sur des complots chimériques, qui inspiraient au Comité de salut public de trop réelles appréhensions.

Ici, pour être juste et mériter aussi d'être sévère, il faut tenir compte de toutes les circonstances qui contribuaient à rendre insatiable cette soif de sang qu'excitaient sans cesse chez les persécuteurs le zèle d'une fanatique ignorance et le souci de leur propre sécurité, menacée par des symptômes, des apparences qu'exploitaient la haine et la peur, toutes deux également habiles à tout grossir.

La Terreur, on ne la comprendrait pas sans cela, fut un régime créé par des gens qui n'éprouvaient pas moins de crainte qu'ils n'en inspiraient, et chez lesquels la cruauté fut en raison directe de cette crainte, dont le propre est de s'accroître sans cesse.

La loi de prairial, la conspiration des prisons furent le suprême expédient, la ressource désespérée de tyrans non moins terrifiés que terrifiants et qui croyaient sincèrement tuer pour n'être pas tués.

Le moyen extrême qu'ils prenaient pour retarder leur chute ne pouvait, d'ailleurs, que la précipiter, car la tyrannie n'est jamais plus près de finir que lorsque ce qui est le salut de quelques-uns devient la perte de tout le monde.

Au moment de pénétrer dans l'abîme de cette machination effroyable : la conspiration des prisons à Saint-Lazare, il est bon de rappeler que l'administrateur Herman, l'administrateur Bergot, l'administrateur Faro, l'administrateur adjoint Lanne devaient être mis hors la loi après y avoir mis les autres, et suivre à l'échafaud, le 11 thermidor, leur patron Robespierre, ou le 18 floréal an III, leur collègue Fouquier-Tinville.

Nous ne perdrons pas notre temps à discuter des témoignages mercenaires, servant de base à l'échafaudage d'une conspiration supposée.

Ces procès-verbaux, monument de ce que le zèle de l'intérêt, de la haine, de la peur, peut enfanter de plus odieux à la fois et de plus puéril, ont été publiés [1].

Nous nous hâtons d'arriver au résultat de ces con-

1. *Œuvres en prose d'André Chénier*, publiées par L. Becq de Fouquières, p. LXIV à LXXIV de l'*Introduction*.

ciliabules entre Bergot, Semé, Lanne, Faro d'un côté, et les délateurs Manini, Coquery, Robinet et Joubert de l'autre, pour arriver à la fabrication d'un complot d'évasion et de rébellion attribué aux détenus Allain, des Isnards, de Selle et Gauthier, et d'une liste de complices non moins imaginaires que le complot.

Dans cette liste de leurs compagnons de captivité que Joubert et Robinet « déclarent en leur âme et conscience être ennemis du peuple et ne pas aimer le gouvernement actuel de la République française, » le nom d'André Chénier se trouve ajouté de la main de Robinet par ordre du citoyen Herman, dans la chambre du concierge Semé, avec une apostille qui ne pouvait en effet être suggérée au délateur que par un homme plus au courant que lui des affaires politiques et des dispositions du Comité de salut public.

Nous croyons même ne pas nous tromper en attribuant à la haine de Collot-d'Herbois, réveillée par de funestes sollicitations poursuivies autour de lui, l'adjonction qu'avait exigée Herman.

« André Chénier avait recélé les papiers de l'ambassadeur d'Espagne et les avait soustraits aux recherches du Comité de sûreté générale depuis qu'il était à la maison Lazare. »

A quel fait peut bien se rapporter cette inculpation singulière? Nous ne pouvons supposer qu'une chose : c'est que la perquisition du 17 floréal avait amené la saisie, à Saint-Lazare ou ailleurs, de papiers suspects pouvant justifier le grief invoqué contre le malheureux poète. Son biographe, poursuivant cette conjecture, ajoute :

C'étaient sans doute des papiers appartenant au chevalier d'Ocariz, qui, après le 10 août, avait remplacé le comte de Fernand Nuñez, ambassadeur d'Espagne, avec le simple titre de chargé d'affaires. On sait les démarches que l'Espagne fit à plusieurs reprises en faveur de Louis XVI, et les lettres écrites à ce sujet à la Convention par le chevalier d'Ocariz. Sur la seconde, la Convention passa à l'ordre du jour, dans la séance du 16 janvier. La première avait été lue dans la séance du 28 décembre. Il pourrait se faire qu'André Chénier n'eût pas été étranger à sa rédaction, car quelques phrases portent l'empreinte de sa main. En tout cas, il s'agissait sans doute de correspondances échangées entre le chevalier d'Ocariz et plusieurs membres du parti constitutionnel qu'André Chénier aurait, à Saint-Lazare, longtemps dérobées aux recherches du Comité[1].

La dernière fois que l'administrateur adjoint Lanne vint à Saint-Lazare, c'était le 2 thermidor (lundi 20 juillet 1794).

Ce jour-là la, liste générale et définitive des prisonniers triés pour la première épuration, des noms marqués de la croix rouge, fut arrêtée.

Elle avait varié à plusieurs reprises, s'était diminuée, à la faveur de négociations occultes et d'opportunes rançons, de tel ou tel détenu racheté plus que justifié; elle s'était augmentée par contre de tel ou tel détenu choisi uniquement pour combler la lacune, et parce qu'il fallait leur compte aux pourvoyeurs de l'échafaud.

Nous avons déjà dit que pour cent louis M. de Montrond obtint sa radiation et celle de madame de Coigny. Nous avons raconté comment le comédien Joly s'en tira à meilleur compte, puis-

1. *Œuvres en prose d'André Chénier. Introduction,* p. LXXV.

qu'il ne lui en coûta qu'une de ces bouteilles d'eau-de-vie introduites subrepticement dans la prison, qui franchissaient la douane du concierge sous l'étiquette anodine de « broc de tisane. »

D'autres prisonniers, non moins heureux, le marquis du Roure, Mallin, Martin, Poissonnier père, Delmas, Duparc, Legaie, Pordailhan, Glatigny, Hessolay et sa fille, l'encyclopédiste Millin, se pourvurent secrètement en révision dans l'ombre des corridors ou la solitude des chambres, proposèrent des accommodements acceptés, obtinrent le service d'un sursis, le bienfait d'un oubli, séduisirent, intimidèrent, caressèrent (car tout guichetier avait ses courtisans et ses favoris), bref, se firent remplacer sur la liste funèbre; son âge n'en exclut point le jeune de Maillé, âgé de seize ans, coupable du crime d'avoir jeté au nez d'un des suppôts du gargotier entrepreneur de la nourriture des prisonniers, un hareng pourri.

Son génie n'en fit pas excepter davantage André Chénier, qui s'était tenu à l'écart de toutes ces négociations de vie ou de mort, de tout cet agiotage de radiations, trop fier pour solliciter, trop pauvre peut-être pour acheter une rémission.

Peut-être espérait-il plus des démarches du dehors que de ses efforts, et s'abstint-il de toute tentative de pactisation avec les fabricateurs de listes, par prudence plus encore que par mépris. On lui avait dit de se taire et d'attendre. Il se taisait et il attendait des nouvelles.

Le 3 thermidor, M. de Chénier père se présenta à Saint-Lazare, demandant à voir son fils. Il fut brutalement éconduit.

Alors, désespéré, le malheureux père renouvela et redoubla auprès de Barère ces imprudentes sollicitations destinées à réveiller la clémence au cœur des décemvirs, et qui ne réveillaient que la haine.

Que ne fut-il plus accessible à la crainte qu'à l'espérance ! Que ne connut-il mieux ceux auxquels il s'adressait ! Moins actif, moins confiant, moins dévoué, il eût sauvé celui que perdirent son Mémoire à la commission populaire d'enquête et ses incessantes, bientôt ses importunes démarches.

O fatalité ! l'amour et le désespoir de son père furent plus funestes à André que son abandon. En s'abstenant, il eût reçu de l'ignorance, de l'oubli, ce qu'il n'obtint pas de la pitié. Rappeler à Collot-d'Herbois qu'André Chénier vivait encore, c'était le vouer à la mort. Son père, en sollicitant pour lui, le dénonça une seconde fois. Tant il est vrai, ainsi que le lui disaient madame Landais et Marie-Joseph, que dans certains moments ce qu'il y a de mieux à faire pour sauver un homme, c'est de ne rien faire.

Mais c'est en vain que Barère, gagné à la pitié pour les autres par ses propres craintes pour lui-même, fermait la bouche à l'obstiné et dangereux avocat de son fils en lui disant tout ce qu'il pouvait lui dire de ces projets tendant à la délivrance commune : *Votre fils sortira bientôt.*

En vain Marie-Joseph Chénier, suspect lui-même, presque proscrit, presque fugitif, lui répétait : Silence ! puis, tour à tour outré et désespéré de ne pouvoir pas agir à la place de ce père qu'il empêchait de parler, se rendait aux conciliabules où s'armaient les conventionnels menacés déjà pour hâter une séance décisive et tragique, ou bien s'en allait pleurer

auprès du piano de Méhul, auteur de la musique de cet hymne inspiré : *le Chant du départ*, offert à la République par le poète. pour détourner ses colères, apaiser ses soupçons, pour payer la rançon de deux poètes!

M. de Chénier père, de plus en plus inquiet, ne tenait plus en place; il se cachait de ses amis pour leur désobéir; il précipitait fièvreusement son intrigue libératrice vers un dénouement si contraire à celui qu'il en attendait, bien différent lui-même de cette image qu'André traçait de lui, à ce moment, non de souvenir, mais de divination, et qu'il croyait ressemblante :

Triste vieillard, depuis que pour tes cheveux blancs
Il n'est plus de soutien de tes jours chancelants,
Que ton fils orphelin n'est plus à son vieux père,
Renfermé sous ton toit et fuyant la lumière,
Un sombre ennui t'opprime et dévore ton sein.
Sur ton siège de hêtre, ouvrage de ma main,
Sourd à tes serviteurs, à ton ami lui-même,
Le front baissé, l'œil sec et le visage blême,
Tout le jour en silence, à ton foyer assis,
Tu restes pour attendre ou la mort ou ton fils....

Hélas ! par malheur, il n'en était pas ainsi!

Comme s'il eût éprouvé le pressentiment de la catastrophe prochaine, André, par une prévoyance qui, en effet, a quelque chose de testamentaire, s'était fait peindre par son compagnon de captivité, le peintre Suvée, victime, disait-on, de la jalousie de David; et ce portrait, daté du 29 messidor, est la seule image que la postérité possède de lui.

En même temps, il s'abandonnait à des pensées plus graves que des pensées d'amour, qui veulent

l'espérance. Il commençait à désespérer de son sort; le silence de ses amis l'inquiétait; il constatait avec une involontaire envie les efforts quelquefois heureux de certains de ses compagnons d'infortune pour échapper à la mort, en se faisant effacer de la liste du bourreau; il regrettait la vie, non plus en épicurien qui n'a pas assez joui, mais en soldat qui n'a pas assez combattu, mais en artiste qui n'a pas réalisé son rêve et donné son chef-d'œuvre.

« Il est permis de regretter la vie, a dit Vauvenargues, quand on la regrette pour elle-même et non par timidité devant la mort. »

C'est une douleur tout aussi humaine, mais plus mâle encore et plus noble qui anime les dernières pensées et les derniers vers d'André Chénier. Il regrettait la vie moins pour elle-même que pour l'usage qu'il eût voulu en faire, pour ce que l'amitié, la poésie et la vertu allaient perdre en lui.

Telles sont, tour à tour, les suprêmes inspirations du poète. Réfugié dans sa conscience, il envisage, fortifié par cet examen consolateur, sa situation, sans défaillance comme sans illusion, et se résigne à un sort qu'il lui suffit de n'avoir pas mérité. Avec une abnégation héroïque, il excuse ses amis, et plutôt que de les accuser, préfère s'accuser lui-même :

Oubliés comme moi, dans cet affreux repaire,
Mille autres moutons, comme moi
Pendus aux crocs sanglants du charnier populaire,
Seront servis au peuple-roi.

Que pouvaient mes amis? Oui, de leur main chérie,
Un mot, à travers ces barreaux,
A versé quelque baume en mon âme flétrie,
De l'or peut-être à mes bourreaux...

Mais tout est précipice. Ils ont eu droit de vivre.
Vivez, amis; vivez contents.
En dépit de Bavus, soyez lents à me suivre,
Peut-être, en de plus heureux temps,

J'ai moi-même, à l'aspect des pleurs de l'infortune,
Détourné mes regards distraits;
A mon tour aujourd'hui, mon malheur importune.
Vivez, amis; vivez en paix.

Et le poète, abandonnant dans ces adieux, où perce malgré lui quelque ironique amertume, la vie aux ingrats qui la méritent, cherche à s'accoutumer à l'idée de cette mort infligée au juste comme un châtiment, et où il trouve sa récompense, car elle le délivre du dégoût. Mais il n'est pas de sacrifice sincère qui n'ait sa révolte, pour garder tout son prix. Chez André toutefois ce n'est pas la chair qui tremble c'est l'esprit qui s'indigne, c'est le cœur qui s'afflige d'un départ prématuré. Car enfin, sa vie n'importe-t-elle pas à la vertu, à la vengeance, sinon au triomphe de la justice et de la vérité?

Mourir sans vider mon carquois,
Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange,
Ces bourreaux barbouilleurs de lois!

Voilà pourquoi il lui en coûte de s'en aller avant l'heure. Il sait ce qu'il vaut.

Toi, vertu, pleure si je meurs!

Mais c'en est fait, les derniers instants sont venus. André Chénier est résigné, mais un poète doit tomber en chantant. Et c'est en chantant, avec une émotion pénétrante et contenue, avec un art toujours raf-

finé et exquis qu'il trompe l'heure de la surprême attente et s'apprête à répondre pour aller au tribunal ou à l'échafaud (c'est la même chose) lorsque

> Le messager de mort, noir recruteur des ombres
> Escorté d'infâmes soldats,
> Remplira de *son* nom ces longs corridors sombres.

VII

Le 5 thermidor (jeudi 23 juillet 1794), les huissiers du tribunal révolutionnaire se présentèrent à Saint-Lazare, porteurs de l'acte d'accusation et de l'ordondance de prise de corps contre vingt-cinq prisonniers qui, extraits de Saint-Lazare et écroués à la Conciergerie le même jour, furent jugés et exécutés le lendemain, à l'exception de mesdames de Saint-Aignan, de Meursin, Joly de Fleury et d'Hinnisdal, qui s'étaient déclarées enceintes.

La déclaration ayant été reconnue fausse par les officiers de santé du tribunal pour toutes ces infortunées, sauf madame de Saint-Aignan, le sursis ne fut maintenu qu'en faveur de cette dernière, et ses quatre compagnes terminèrent le 6 sur la place de la Barrière de Vincennes, dite aussi du *Trône-Renversé*, cette misérable vie qu'elles n'avaient — aux dépens de la vérité et de la pudeur — pu prolonger que d'un jour.

Car depuis quelque temps, on n'exécutait plus place de la Révolution. Ce n'est pas, comme on l'a

dit, que les organisateurs de cette terrible mise en scène de la Terreur craignissent le refroidissement ou même l'indignation d'une populace toujours avide de cet atroce spectacle du quotidien sacrifice patriotique.

Les hommes et les femmes, sans-culottes, et tricoteuses, qui formaient le parterre de la guillotine et la claque du bourreau, n'éprouvaient point, à la vue des traces toujours renouvelées, des taches toujours fumantes du sang versé, les répugnances indomptables qu'avaient trahies les animaux eux-mêmes.

Le jour de la fête de l'Être suprême, les bœufs du char symbolique de l'Agriculture avaient refusé de traverser les rouges vestiges de l'immolation de la veille, et ces canaux de sang, exutoires de l'échafaud, qui débordaient parfois avant de s'écouler, et que les quatre valets de bourreau, balayeurs attachés à ce monstrueux service, ne suffisaient pas à étancher[1].

Les funèbres charrettes ne manquaient donc point de leur escorte ordinaire de spectateurs pieux, insultants, indifférents, épiant les suprêmes adieux d'une victime adorée, recherchant l'occasion d'une dernière injure, ou bien enfin, sinistres *dilettanti*, apprenant de combien de façons on peut mourir, afin peut-être de choisir la meilleure pour eux-mêmes.

Ainsi qu'il serait aisé de l'établir par des exemples aussi multipliés qu'incontestables, la tragédie réelle de la place de la Révolution n'eut jamais plus de succès que dans les derniers temps. C'est alors que la jalousie des faubourgs suburbains força précisément les comités, dans l'intérêt de leur popularité plus

1. *Souvenirs d'un sexagénaire*, par Arnault, 1833, t. II, p. 90.

que dans celui d'un effet partout et toujours sûr, à changer le théâtre de ses représentations, afin de favoriser à leur tour d'un hideux spectacle gratuit la féroce curiosité des quartiers jusque-là déshérités « de cette rosée féconde de la liberté » (*style du temps*).

Cela est si vrai que, le 9 thermidor, le peuple ne voulut pas perdre le spectacle, alors que Robespierre était déjà tombé, et que l'auteur allait à son tour être acteur et victime dans ce drame dont le dénouement se trouvait brusquement changé par une révolution.

Ce qu'il y a de non moins étrange et de non moins vrai que le *succès* persistant des exécutions, c'est l'imperturbable empressement jusqu'au dernier jour à les suivre, non pas seulement de prêtres déguisés et héroïquement fidèles, accompagnant mentalement des prières de l'église le convoi de leurs pénitentes emportées vivantes dans les charrettes « bières roulantes de l'échafaud » et leur envoyant du regard la suprême bénédiction, comme le fit le père Carrichon pour les dames de Noailles; mais encore d'amis, d'ennemis, de physiologistes, de simples curieux de ces émotions corruptrices à la fois et salutaires qui couraient les rues.

C'étaient Camille Desmoulins allant voir mourir Brissot, Bosc et Bertin allant voir le double jet d'un sang rouge et abondant attestant chez madame Roland, d'un témoignage physique irrécusable, la puissance de la vie et la permanence du courage [1]; Arnault enfin allant, poussé par une irrésistible attraction, assister à la leçon du supplice de Camille

1. *Etudes sur madame Roland et son temps,* par Dauban, 1864, p. XCI et p. CCVLIII.

Desmoulins, de Danton et surtout de Robespierre[1].

Le 6 thermidor (vendredi 24 juillet 1794), André Chénier, s'arrachant des bras des frères Trudaine, qui ne devaient lui survivre que d'un jour, était extrait de Saint-Lazare, en même temps que vingt-six compagnons d'infortune. Parmi eux il reconnut avec une douloureuse surprise, puis avec une consolation attristée, son ancien collègue, confrère, collaborateur Roucher, partisan comme lui des nouveaux principes, défenseur comme lui de la Constitution, puni comme lui par les héros de la licence triomphante d'avoir été un champion de la liberté opprimée.

A la Conciergerie, vestibule d'attente, asile de provision du tribunal révolutionnaire, où André Chénier fut transféré, languissait aussi son frère Sauveur, qui ignora son passage, et qu'il n'eut pas le bonheur d'embrasser.

Par une ironie du sort qui peint bien ce temps de fureur stupide autant que féroce où les pourvoyeurs de l'échafaud, trop pressés dans leur fiévreuse besogne, n'avaient plus même le temps de reconnaître et de distinguer leurs victimes, l'acte d'accusation et l'ordonnance de prise de corps signifiés à la Conciergerie, entre les deux guichets, par l'huissier Chateau à André Chénier, étaient préparés et dressés au nom de son frère Sauveur, car il y était qualifié d'ex-adjudant général, chef de brigade sous Dumouriez.

L'erreur qui devait sauver la vie au fils Loiserolle, dont son père appelé usurpa héroïquement le sort;

1. *Souvenirs d'un sexagénaire,* t. II, p. 96 et 107.

l'erreur qui devait sauver la vie à madame de Maillé, remplacée à son insu par madame de Maillet ou Mayet; l'erreur qui devait perdre M. de Saint-Pern fils, acceptant la mort pour l'épargner à son père, cette erreur se représentait dans l'affaire d'André Chénier, transféré de Saint-Lazare à la Conciergerie, en vertu d'un acte d'accusation et d'une ordonnance de prise de corps dont les griefs et qualifications s'appliquaient à son frère.

Dernière et équivoque faveur du hasard dont le poète refusa de profiter. Il est doux de vivre; mais il est plus dur que la mort de devoir la vie à une erreur du bourreau, et d'écarter son tour en avançant celui d'une victime oubliée. Cette victime, c'était son frère! André, non moins incapable de supporter l'injure d'être traduit au tribunal révolutionnaire sous un autre nom que le sien, et l'affront d'être ainsi immolé au hasard, que de profiter d'une occasion de salut achetée au prix d'une lâcheté, se borna à protester contre les inexactitudes et les irrégularités de la signification qui lui était faite, en évitant tout ce qui pouvait rendre son observation préjudiciable à son frère.

En effet, averti par l'huissier de cette réclamation, Fouquier-Tinville, que de pareilles mésaventures touchaient peu, se contenta de rayer, sur l'acte d'accusation collectif, tout ce qui concernait Sauveur et avait été laissé à la charge de son frère par un magistrat de vengeance et non de justice, peu scrupuleux par lui-même, comme l'établissent surabondamment les débats de son propre procès.

Il est juste d'ajouter que l'impatience de plus en plus exigeante des comités et la fièvre perpétuelle de

ses redoutables fonctions ne lui laissaient guère le temps de l'être.

L'erreur de qualification et d'incrimination fut hâtivement rectifiée sur l'acte collectif d'accusation, mais elle est restée au procès-verbal d'audience. André demeurait prévenu, avec ses compagnons de comparution, de complicité dans la conspiration dont Alain, Selle et Isnards, frappés du glaive de la loi, étaient les chefs, et dont les détails, le but et les moyens étaient connus du tribunal. Fouquier ajoutait :

Tous devaient seconder les principaux chefs et se procurer par la violence une liberté dont ils ne devaient user que pour consommer les plus grands forfaits. Ces trames, ces complots ne sont que la suite de tous ceux que les prévenus n'ont cessé de former depuis le commencement de la Révolution. En effet, Roucher et Chénier n'ont-ils pas été les écrivains stipendiés du tyran, pour égarer et corrompre l'esprit public, et préparer tous les crimes du despotisme et de la tyrannie? N'étaient-ils pas, en 1791 et en 1792, les salariés de la liste civile et les mercenaires du comité autrichien pour provoquer en les diffamant, en les calomniant, la dissolution des sociétés populaires et la proscription de tous les patriotes qui en étaient membres? N'étaient-ce pas eux qui, émules des Royou, des Fontenay, des Durosoy, rédigeaient le supplément du *Journal de Paris,* où, sous l'apparence de soutenir de prétendus principes constitutionnels, on préparait la contre-révolution?

La conclusion de l'accusateur public était digne de ces prémisses. Il requérait contre les dénommés, « pour s'être déclarés les ennemis du peuple, en entretenant des intelligences et des correspondances avec les ennemis intérieurs et extérieurs de la République, en leur fournissant des secours en hommes et en

argent, pour favoriser les succès de leurs armes sur le territoire français, comme aussi en participant aux complots, trames et assassinats du tyran et de sa femme contre le peuple français, notamment dans les journées du 28 février 1791 et 10 août 1792, et encore, en conspirant dans la maison d'arrêt dite Lazare, à l'effet de s'évader et de dissoudre, par le meurtre et l'assassinat des représentants du peuple et notamment des membres des comités de salut public et de sûreté générale, le gouvernement républicain et rétablir la royauté. »

C'est sous le coup de cette accusation sans preuves, aussi ridicule qu'odieuse, que devaient tomber des hommes comme André Chénier, constitutionnel convaincu, patriote sincère; Roucher, républicain jusque sous les verrous de la République, aussi incapable de conspirer contre elle que madame de Meursin, rhumatismée ou paralysée des deux jambes; que l'ex-abbesse de Montmartre, Marie-Louise de Laval-Montmorency, âgée de soixante-douze ans, et qu'il fallut traîner ou porter à l'échafaud, l'étaient d'avoir pris part à une évasion.

Le 7 thermidor (samedi 25 juillet 1794), à neuf heures du matin, les vingt-six accusés du jour montèrent et s'assirent sur les gradins établis dans la salle du Palais-de-Justice dite de la *Liberté*.

Le tribunal était composé de Coffinhal, président de la section, assisté de Gabriel Deliège, Antoine Maire et Antoine Félix, juges. Le siège de l'accusateur public était occupé par son substitut, Liendon. Le commis-greffier Neirot tenait la plume.

Les citoyens Girard, Laurent, Despréaux, Magnin, Fenaux, Potheret, Meyère, Specht, et Devèze,

formaient le jury de jugement. Nous croirions faire injure à la justice en insistant sur ce simulacre de débats qui n'étaient qu'une hypocrisie de la vengeance usurpant, pour assassiner, les apparences d'un jugement.

Les accusés, qui n'avaient point d'avocat, et auxquels on ne laissait pas la liberté de se défendre eux-mêmes, ne purent qu'assister muets, indignés ou méprisants, protestant par leur silence et leur dédain seulement (aucun lien ne les empêchait de hausser les épaules) contre la triple déposition et les charges ridicules exposées par Joseph Manini, écrivain artiste, détenu au Plessis, où il s'était dérobé aux reproches mérités par son infamie ; Pierre Coquery, serrurier, détenu à la maison Lazare ; et Pépin-Degrouettes, homme de loi, défenseur officieux avant la Révolution, ancien président du tribunal du 17 août, qui n'avait pas craint, pour sauver sa tête, de déshonorer sa double qualité d'avocat et de magistrat, en aidant les comités à faire tomber celle de ses compagnons de captivité.

Ce Pépin-Degrouettes demeurait, circonstance à noter, rue du Sentier, 25, c'est-à-dire sur la circonscription de cette section de Brutus à laquelle appartenaient eux-mêmes M. de Chénier et son fils, demeurant rue de Cléry, 97.

Il devait connaître les Chénier, et tout porte à croire que c'est à son intervention funeste aux débats, que furent dus les griefs insérés au jugement, et qui visaient particulièrement André, puisqu'on y rappelait ses écrits contre la fête donnée aux forçats libérés du régiment suisse de Châteauvieux, fête dont Collot-d'Herbois avait été l'organisateur.

Les débats clos, la déclaration du jury fut affirmative contre tous les accusés, excepté contre François Auphant, qui avait été certainement amené au tribunal par suite d'une confusion de personnes, et vis-à-vis duquel il fut sursis à statuer.

Les vingt-cinq accusés furent condamnés à mort et ramenés à la Conciergerie.

A trois heures, l'escorte de force publique arrivait dans la cour du Palais, en vertu d'une réquisition adressée par Fouquier-Tinville au citoyen commandant général de la force armée parisienne, c'est-à-dire au stupide et fanatique Hanriot,et les vingt-cinq victimes du jour montaient dans les charrettes, également réquisitionnées, pour les conduire sur la place de la barrière de Vincennes ou du *Trône-Renversé*, théâtre de l'exécution.

A six heures, par une chaude, brillante et poudreuse journée, le sacrifice quotidien de la vengeance révolutionnaire commençait, aux applaudissements féroces des fidèles de cet autel en plein air de l'idole de la Liberté devenue le Moloch de la Terreur.

Le sage, l'honnête, le libéral, le patriote Roucher, l'auteur du poème des *Mois*, montait, érigé en chef de la conspiration de Saint-Lazare, le premier sur l'échafaud et livrait sa tête au joug mortel, après avoir jeté au soleil, aux arbres, à la nature qu'il avait tant aimée, un regard suprême, un adieu résigné.

André Chénier fut immolé le second. Six heures sonnaient quand cette mâle et douce tête inspirée roula au sanglant panier, et, avec elle, tout ce monde poétique et philosophique qu'il avait là.

Le soir même, une fosse commune du cimetière de Picpus recevait les dépouilles mortelles de ce

héros de la raison, de ce martyr du génie, de ce grand poète mort à trente et un ans, auquel la fatalité jalouse qui semble présider parfois aux distinées humaines n'avait pas laissé le temps d'être un grand homme.

« Le 8 thermidor, raconte M. Gabriel de Chénier, les journaux publièrent selon l'usage, la liste des victimes. Marie-Joseph y lut le nom de son frère!...

« Ceux qui l'ont connu se figureront facilement le délire de sa douleur mêlée d'accès de rage. Il s'arrachait les cheveux, se tordait les mains, poussait des cris affreux, inarticulés, ses yeux lançaient des éclairs de fureur et deux ruisseaux de larmes coulaient sur ses joues. C'était horrible et déchirant tout à la fois...

« Cette scène se passait chez Isoré, où il était allé dès le matin pour se concerter sur l'accusation qui allait être enfin portée contre Robespierre. Depuis cette fatale nouvelle, il n'était plus possible de tirer de Marie-Joseph autre chose que des sanglots et des imprécations. Il sortit de chez Isoré et se rendit chez madame Landais. En entrant, il se jeta sur un canapé, et donnant cours à sa douleur, il entrecoupait ses pleurs de ces mots:

« — Ils l'ont tué! ils l'ont tué!

« Madame Landais, pâle, effrayée, lui demandait: Mais qui?

« — Mon frère!...

« — Lequel?

« — André!

« Madame Landais joignit les mains et garda le silence... Marie-Joseph le rompit le premier et lui dit :

« — Pardon, madame, de venir vous rendre ainsi témoin de ma douleur; mais vous portez un si géné-

reux intérêt à mon frère Sauveur, que, dans ma profonde douleur, c'est à vous que j'ai songé d'abord...

« — Vos parents connaissent-ils cette affreuse nouvelle? reprit madame Landais.

« — Je ne le crois pas, dit Marie-Joseph; mais comment leur annoncer?

« — Allons-y de suite, conseilla madame Landais.

« Ils partirent à l'instant. Arrivés chez M. de Chénier père, la pâleur de Marie-Joseph, ses traits bouleversés, la rougeur et le gonflement de ses yeux arrachèrent au vieillard cette exclamation d'effroi :

« — Qu'y a-t-il? qu'est-il arrivé? »

On voit d'ici cette pathétique scène dont l'annaliste de famille, retenu par le respect, a plus senti que rendu la cornélienne grandeur.

D'un côté la mère inquiète, attentive au moindre bruit, pâle et dont la douleur a achevé de flétrir la délicate beauté. De l'autre, le père agité, fiévreux, ne tenant pas en place, discutant ses craintes, plaidant ses espérances, impatient de la nouvelle qui donnera raison à son système, à son plan de la campagne de délivrance par un succès si doux à son cœur.

On frappe; la mère relève son pâle visage aux yeux humides; le père redresse son dos voûté, et déjà sa tête blanche s'incline, souhaitant la bienvenue aux visiteurs, dans le lumineux entre-bâillement de la porte ouverte par lui d'un geste impérieux.

C'est Marie-Joseph exaspéré et désespéré à la fois, c'est madame Landais, dont le visage trahit la douleur et implore la résignation.

La mère a deviné la première qu'il s'agit de ce qui tient en elle depuis des mois la vie comme suspendue. Elle porte la main à son cœur.

— Mes fils! s'écrie-t-elle, et saisissant le bras de madame Landais :

— Parlez, quel malheur nous arrive?

Madame Landais garde le silence. C'est au fils seul à consoler.

Mais s'il dit toute la vérité d'un seul coup, il risque de foudroyer les deux vieillards chéris debout devant lui. Le poète tragique suggère au fils l'unique moyen d'amortir l'effet d'une fatale nouvelle, qui est de procéder par progression, et de la laisser deviner plutôt que de l'exprimer.

— André, dit-il d'une voix sombre, en faisant un effort sur lui, pour que son attitude et ses traits ne trahissent point sa réticence, André vient de paraître au tribunal.

On savait alors ce que cela voulait dire. Depuis la loi de prairial, il n'y avait plus d'innocents.

Madame de Chénier se jeta dans les bras de madame Landais, étouffant dans son sein ses sanglots et ses larmes.

Le père ébranlé s'obstinait au doute, et feignant l'assurance :

— Eh bien? interrogea-t-il.

Marie-Joseph ne se sentit pas la force d'entretenir, encore moins de contredire une si tenace illusion, et ne répondit que par des larmes.

Le père avait compris. Elevant ses mains vers le ciel pris en témoignage et les abaissant ensuite, pleines de malédictions :

— Les scélérats! s'écria-t-il. Ce n'est pas cela qu'ils m'avaient promis!... ils devaient faire droit à ma requête.

A ces derniers mots murmurés sur son épaule,

Marie-Joseph, qui tenait son père embrassé et mêlait ses larmes aux siennes, s'arrache à cette étreinte brusquement, et, reculant d'un pas, il fixe sur son père un regard plein de surprises et de reproches.

— Que voulez-vous dire? demande-t-il du ton d'un homme devant lequel la vérité se dévoile, et qui devine déjà ce qu'on va lui répondre; on vous a promis?... qui?... Vous avez présenté une requête?... à qui?... quand?... comment?...

Alors le malheureux père raconta ses démarches demeurées secrètes pour la famille, qui ne les approuvait pas, comme pouvant être plutôt nuisibles qu'utiles dans un temps où un homme dont personne ne s'occupait était à moitié sauvé; son entrevue récente avec Barère et la réponse équivoque du décemvir, importuné, réponse que la crainte et l'espérance pouvaient également s'attribuer : *Votre fils sortira dans trois jours!*

Marie-Joseph, qui voua dès ce jour à Barère une haine implacable, considéra cette réponse comme une ironie. Peut-être était-ce, au contraire, une preuve d'intérêt et de pitié, un encouragement à l'espoir. Car le moment de la délivrance universelle pouvait n'être pas éloigné de plus de trois jours, et Barère, pour rassurer un père désolé, lui confiait ainsi une part du secret de la conjuration. Laquelle des deux interprétations est la vraie, la pessimiste, ou l'optimiste, celle qui accuse Barère ou celle qui le justifie? C'est ce qui ne ressort avec une autorité décisive ni des allégations du parti de Chénier, ni des objections du parti de Barère.

Quoi qu'il en soit, Marie-Joseph, qui était d'un tempérament ardent et d'un caractère impétueux, ne

put contenir, même dans un tel moment, la première explosion de sa surprise et bientôt de sa fureur. Secouant comme une crinière son épaisse chevelure, l'œil étincelant, le poing crispé, il se laissa aller jusqu'à maudire une sollicitude plus fatale que l'indifférence ou la haine, et il fut si cruel dans ces injustes reproches de la douleur et de la colère, que son père ne trouva pas d'autre moyen de le faire taire que d'implorer sa pitié.

— Par grâce, mon fils, balbutia-t-il, ne m'accable pas. Je suis bien malheureux!

Alors ce fut au fils à sentir sa faute, et à l'expier en sollicitant à son tour le pardon de ses vivacités. Son père ne lui répondit qu'en lui tendant les bras. Il s'y précipita, et ils demeurèrent longtemps enlacés.

Quand Marie-Joseph releva son visage, la douleur en avait presque disparu. Ses yeux étaient secs, mais brillaient d'un feu menaçant.

— Adieu! dit-il en marchant d'un pas précipité vers la porte.

— Où allez-vous?

— Vous venger.

Et il se rendit chez ses collègues pour attiser d'un nouvel aliment le feu de la conjuration.

Le lendemain, 9 thermidor, éclatait la révolution qui le surlendemain, 10, envoyait Robespierre à l'échafaud et terminait la Terreur.

Le 6 prairial an III (25 mai 1795), M. de Chénier père succombait à la douleur de la mort de son fils André, dont il se considérait comme la cause involontaire, et auquel il ne survécut que dix mois.

VI

LES CHEMISES ROUGES

Cinquante-quatre condamnés décapités en vingt-huit minutes. — La fournée du 29 prairial an II. — Elle est de celles qui décident la réaction de thermidor. — Admiral et Cécile Renault. — Leur crime. — Leur cortège. — Tentative d'assassinat sur Collot-d'Herbois. — Henri Admiral. — Son interrogatoire. — Détails de l'attentat. — Tentative d'assassinat sur Robespierre. — Cécile Renault. — Son interrogatoire. — C'est une Charlotte Corday, qui n'a pas réussi, qui n'a pas même essayé. — Exaltation sentimentale et romanesque. — Déclaration caractéristique du citoyen Boineau. — Extraits des interrogatoires et dépositions. — Rapports de Barère et d'Elie Lacoste à la Convention. — Coaccusés et complices par présomption. — Madame de la Martinière. — Le baron de Batz. — La conjuration de Batz. — La famille de Sainte-Amaranthe. — Le dernier salon de Paris en pleine Terreur. — Le comte de Tilly. — Le fils Sartine épouse Amélie de Sainte-Amaranthe. — Saint-Just calomnié. — Réfutation de la légende de l'amour de Saint-Just et de l'indiscrétion de Robespierre. — Dénonciation du citoyen Chrétien. — Note trouvée dans les papiers de Saint-Just. — Tentative inutile de Tilly pour pousser à fuir les dames de Sainte-Amaranthe. — Elles sont arrêtées. — Le couvent des Anglaises. — La famille Sombreuil à Port-Libre. — La légende de Mademoiselle de Sombreuil. — Le brave Grappin. — Une leçon de grand seigneur. — La Conciergerie. — Riouffe y connaît Admiral et Cécile Renault. — Tableaux de prison. — Louis et Amélie de Sainte-Amaranthe. — Les

cheveux de la princesse Lubomirska. — Le Tribunal révolutionnaire. — Lettre curieuse. — Maurille Sombreuil. — Le comte de Fleury. — Un Monsieur pressé. — Scènes d'interrogatoire. — Une fantaisie de Fouquier-Tinville. — — Les chemises rouges. — Amélie de Sainte-Amaranthe. — Son courage exaspère Fouquier-Tinville. — Sanson est sifflé. — Les furies de guillotine. — Un maître bourreau. — Malédiction de l'amour.

I

Nous entreprenons, sans parti pris, ou plutôt avec l'unique parti pris de la modération et de l'impartialité, le récit d'une des scènes les plus émouvantes et les plus pathétiques du drame révolutionnaire. Nous voulons parler de l'affaire des *Chemises rouges*, ainsi nommée parce que, le même jour, 29 prairial an II, en *vingt-huit minutes*, *cinquante-quatre* personnes, dont *dix femmes*, montèrent successivement au même échafaud, vêtues, par un caprice artistique de Fouquier-Tinville, de cette chemise rouge dont Charlotte Corday avait inauguré l'infamie.

C'est une des *fournées* les plus considérables et les plus dramatiques de la Terreur.

Jamais, d'ailleurs, l'hécatombe n'avait été mieux choisie par ceux qui faisaient de ces funèbres cortèges le spectacle quotidien et la leçon de Paris. Jamais plus beau rôle n'échut à la terreur, à la pitié, à l'honneur. On voyait se presser sur les fatales charrettes des familles entières, frappées à la fois dans leurs membres les plus âgés et dans leurs plus jeunes

rejetons, les vieillards avec les enfants, les cheveux blonds mêlés aux cheveux blancs.

Il n'était point d'âge ni de sexe pour l'impassible Tribunal.

Mais le cœur du peuple, moins implacable, se sentit saisi de pitié en présence de ces vénérables ou virginales victimes envoyées à la mort par une inutile barbarie. Leur courage redoubla la pitié ; leur sourire fit naître les larmes. Pour la première fois, les charrettes chargées de tant de grâces, de tant de vertus, de tant de malheurs, furent huées. On siffla l'échafaud, qu'il fallut transporter, de triomphant devenu honteux, à la barrière de Vincennes ou du *Trône renversé*, actuellement place du Trône. On comprend cette indignation populaire, ces rues silencieuses, avec la protestation de leurs boutiques fermées, cette décadence du bourreau, cette disgrâce de l'échafaud, quand on parcourt les détails de ce procès typique où une sorte d'émulation du hasard a concentré si puissamment tous les moyens d'intérêt, et où le lecteur d'aujourd'hui, comme le spectateur d'alors, passe par toutes les phases de l'émotion tragique, la terreur, la colère, l'admiration et la pitié.

C'est l'explosion tardive de tous ces sentiments réunis qui a provoqué Thermidor, ce coup Éd'tat de la modération, cette insurrection du dégoût, de la miséricorde et de la peur. Et nul spectacle n'était plus fait pour exaspérer la réaction, dont l'amour échauffait déjà les desseins au cœur de Tallien, et aiguisait le poignard, pour lui donner enfin le pays pour complice, que ce funèbre convoi où un même et laconique procès avait entassé des victimes si nom-

breuses, si disparates, mais toutes rayonnantes d'une sorte d'exaltation de foi et d'espérance.

Dans cet immense holocauste, offert par les Comités à la vengeance de Collot-d'Herbois et de Robespierre, menacés, après Léonard Bourdon, par l'assassinat, il y avait un fanatique, un raisonneur: Admiral; une jeune exaltée, Cécile Renault, qui, le même jour, avaient tenté de renouveler le crime héroïque des Pâris et des Charlotte Corday, et d'envoyer Collot-d'Herbois et Robespierre rejoindre Lepelletier et Marat.

A ces deux condamnés inacquittables, le Tribunal avait jugé nécessaire, pour augmenter l'effet de l'exemple, de joindre tout un cortège de victimes bien plus innocentes, des femmes inoffensives, un prêtre, de jeunes nobles sans antécédents, un Beaussancourt qui ne songeait qu'à l'amour, un comte de Fleury, que le désespoir avait poussé à demander la mort, une actrice, mademoisselle Grandmaison, coupable d'avoir été aimée du baron de Batz, l'insaisis sable et infatigable conspirateur, une jeune servante, coupable de l'avoir servie, un jeune chirurgien, simple écervelé, une femme La Martinière, coupable d'avoir acheté le mobilier d'Admiral. C'était là surtout l'excès que la foule punissait de sa protestation. On y voyait encore la famille Renault tout entière, frappée pour la faute d'un seul membre, le vieux et vénérable Sombreuil, condamné malgré les courageuses plaintes de sa fille héroïque qui l'avait sauvé au 2 septembre, et son fils, âgé de vingt-six ans; enfin, toute la famille de Sainte-Amaranthe, la mère, âgée de quarante ans, belle encore, le fils, âgé de dix-sept ans, le gendre, fils de M. de Sartine,

ancien ministre de la police et de la marine, la fille, âgée de dix-huit ans, d'une beauté angélique, célèbre dans Paris, et d'un courage héroïque. Cette jeune femme en robe blanche, en manteau rouge, aux cheveux épars, aux yeux rayonnants, ce fut véritablement, pour beaucoup encore indécis, la vision, l'apparition même de la Délivrance et de la Vengeance.

Amélie de Sainte-Amaranthe, que Tilly, qui l'avait aimée, nomme la plus belle femme de son temps, et devant laquelle le puritanisme de Michelet et de Louis Blanc s'attendrit jusqu'à l'éloquence, fut la victime décisive et fatale, l'avant-courrière de la malédiction de la Terreur. Sa beauté, sa grâce, son visage sans pâleur, ses yeux sans larmes, prêchèrent plus éloquemment la contre-révolution que tous les pamphlets. N'était-elle pas un pamphlet vivant, celle qu'on disait tout bas, *quoique sans motifs*, sacrifiée à l'ambition de Robespierre qui, à un dîner chez sa mère, aurait, échauffé par le vin, trahi ses desseins secrets — ou à l'implacable orgueil de Saint-Just, qui aurait en vain imploré ses faveurs?

Cet exorde, indispensable à l'exposition du drame, à la présentation des personnages, et à la profession d'impartialité, de modération, de neutralité absolue de l'auteur, étant achevé, nous tirons le rideau.

II

Le 4 prairial, an II (22 mai 1794), à une heure du matin, des détonations successives, des cris, des pas

pressés, des bruits de crosses sur les pavés et les dalles mettaient toute la rue Favart en rumeur. Voici ce qui venait de se passer :

Au moment où les citoyens Nicolas-Éloi Lorgne, architecte, caporal de garde au poste central de la section Le Pelletier, et François Riom, perruquier, fusilier, faisaient leur patrouille sur la place du théâtre Favart, le cri : *A l'assassin!* les fit se précipiter du côté où retentissait cet appel désespéré. Arrivés à la porte de la maison numéro 4, ils entrèrent et trouvèrent dans le vestibule le citoyen Collot-d'Herbois, représentant du peuple, membre du comité de salut public, tête nue, hagard, et répétant encore : *A moi! on m'assassine à coups de pistolet!* Sur ses indications, ils s'élancèrent, bientôt suivis de deux autres citoyens, attirés par le bruit, dans l'escalier, au haut duquel ils entendirent une voix terrible criant : *Avancez, scélérats, je vous tuerai!*

Ils frappèrent fortement à la porte derrière laquelle paraissait être ce furieux, décidé à ajouter un nouveau crime au premier. La porte s'ouvrit sous leurs coups. Un coup de fusil retentit, et la balle vint, à travers la fumée, blesser grièvement à l'épaule un des hommes qui les avaient suivis, et qui, tout ensanglanté, eut encore la force de mettre le premier la main au collet de ce forcené. Ses camarades alors, enivrés d'une juste indignation, se jetèrent sur le meurtrier, le saisirent, le désarmèrent, et le conduisirent, non sans peine, au corps de garde du poste de la rue Favart. Là, il fut reconnu pour le nommé Admiral, ci-devant employé à la Loterie ci-devant royale, et co-locataire de Collot-d'Herbois au numéro 4 de la rue Favart. Il déclara hau-

tement, bien loin de manifester le moindre repentir, que, la veille au matin, il avait attendu Robespierre au Comité de salut public pendant quatre heures, pour l'assassiner, et que n'ayant pu réussir, il s'était rejeté sur Collot-d'Herbois ; qu'il était fort marri de l'avoir manqué ; que s'il eût réussi, ç'aurait été pour lui une belle journée, et qu'il aurait été aimé et admiré de toute la France ; enfin, qu'il était malheureux pour lui d'avoir acheté une paire de pistolets quatre-vingt-dix livres pour les avoir bons, et qu'ils eussent raté.

Il résulte de l'ensemble des interrogatoires subis par Admiral, le 4, devant le Comité révolutionnaire de la section Le Pelletier, de ses réponses du même jour devant le citoyen Dumas, président du tribunal révolutionnaire, et de diverses dépositions, les faits suivants :

Henri Admiral, natif d'Auzolette, district d'Issoire, département du Puy-de-Dôme, âgé de cinquante ans, habitait Paris depuis vingt-six ans, dont il faut déduire quelques années de courses et de services à l'étranger. Il était, en dernier lieu, employé, en qualité de garçon de bureau, à la Loterie ci-devant royale. Il y avait été placé par le marquis de Mauzy, chambellan de l'empereur d'Autriche, et directeur de la Loterie de Bruxelles, au service duquel il avait été, pendant environ deux ans, à trois époques différentes. Il avait vu le marquis pour la dernière fois, le 6 octobre 1789, avec sa femme, sur la route de Versailles à Paris. Ses autres principales domesticités avaient été chez madame de Belle-Isle, sœur du ministre Bertin, chez l'abbé Bertin et une de ses sœurs, tous actuellement émigrés.

Interrogé sur sa conduite pendant le mouvement révolutionnaire, il déclara avoir été en Champagne au devant de l'ennemi comme volontaire, dans le sixième bataillon de Paris. Mais il n'avait pas tardé à quitter le bataillon pour cause d'infirmités. Le 10 août 1792, il se trouvait aux Tuileries avec le bataillon des Filles-Saint-Thomas, un des rares corps demeurés fidèles et dévoués au Roi, menacé. Tout cela était d'un révolutionnaire assez tiède, quand bien même le crime tenté par Admiral ne l'eût pas classé parmi les réactionnaires les plus redoutables.

Il était essentiel de connaître ces origines et ces influences, pour apprécier la tentative d'assassinat du 4 prairial et ses mobiles. Une grande exaltation royaliste et le désespoir de se trouver sans ressources et sans position, malheur dont il accusait la Révolution; tels étaient les sentiments inspirateurs de cet acte insensé, car l'assassinat l'est toujours.

Depuis quelques jours, le sinistre dessein couvait dans cette tête malade. Il avait acheté des armes, et ne sortait plus sans pistolets, attendant l'occasion propice. Chez lui il avait un petit arsenal de réserve, son fusil de munition, provenant de la section, et son sabre de volontaire. L'idée fixe de ce malheureux était de tuer Robespierre et Collot-d'Herbois. Il en avait fait les boucs émissaires de ses déceptions et de ses malheurs, ainsi que des malheurs de la France; car un sentiment naïf et profond de patriotisme, se mêle à ses griefs, les élève et les purifie.

Dans le premier enivrement, la première folie du crime, il déclare que : « s'il les eût tués, il y aurait « eu une belle fête... qu'il avait deux coups, un pour

« Robespierre, un pour lui-même; qu'il fût mort, « mais que la République eût été sauvée. »

Interrogé sur ce qui le portait à commetre un assassinat, il répond « qu'il n'a pas entendu commettre un assassinat, mais bien une œuvre de bienfaisance envers la République. » Il se repent toujours d'avoir manqué son coup. Tout cela est d'un fanatique, mais non d'un scélérat vulgaire. Une de ses déclarations est encore à remarquer: il n'a formé, dit-il, le projet qu'il a essayé vainement d'exécuter que depuis huit jours, « et il y a été porté par les reproches qui lui « ont été faits par plusieurs personnes, notamment « par Calvet et Thomé, sur les opinions qu'il a ma- « nifestées dans les assemblées de sa section. » Ainsi la contradiction et la menace avaient troublé définitivement ce sombre cerveau.

Le matin du 3 prairial, à neuf heures du matin, il était allé par les boulevards jusqu'à la rue Honoré où, s'adressant à une fruitière, il lui demanda à quelle heure Robespierre allait au Comité. Celle-ci lui indiqua le fond de la cour, où Robespierre logeait, et l'invita à prendre lui-même ce renseignement.

Il entra dans la cour. Aux premiers pas, il rencontra un volontaire, le bras en écharpe, et une citoyenne, qui lui dirent que Robespierre étant très occupé, il ne pourrait le voir.

Il prit alors la résolution d'aller choisir, aux environs de l'Assemblée, un lieu et une heure plus favorables à ses projets. Du reste, son dessein principal, en allant chez Robespierre, était de savoir à quelle heure il se rendait au Comité; mais il convint que s'il eût pu le voir chez lui, il est très possible qu'il

n'eût pas hésité à profiter de l'occasion, et à consommer le meurtre.

En sortant de chez Robespierre, il alla chez Roullot, restaurateur au bout de la terrasse des Feuillants, où il déjeuna et même largement, car ce repas lui coûta *quinze livres*. Il monta ensuite dans une tribune de l'Assemblée, où il s'endormit, et fit une sieste involontaire.

A l'issue de la séance, il se plaça sous la galerie qui conduit au comité de salut public. Là, prenant pour prétexte le désir d'apprendre quelque nouvelle, il se posa à la porte extérieure du Comité de salut public, où il attendait Robespierre pour l'assassiner.

Dans le même dessein, il vint aussi le guetter sous le vestibule qui va, d'une part, à la salle de la Convention, et de l'autre part au Comité de salut public. Là, plusieurs députés sortant du Comité de salut public, il s'empressa de demander leurs noms. Ce n'étaient pas les hommes qu'il lui fallait. Ils passèrent impunément sans se douter qu'ils venaient d'être épargnés.

Robespierre, ce jour-là, ne vint probablement pas au Comité. Dans les derniers temps, il s'en abstenait volontiers, et c'est alors que, profitant de son absence, ses collègues eux-mêmes, sauf Saint-Just et Couthon, tramèrent sa perte et complotèrent le coup d'État de Thermidor. Impatienté de cette faction, et résigné à se retrancher sur Collot-d'Herbois, qu'il était sûr de ne pas manquer, parce qu'il habitait la même maison que lui, Admiral se rendit au café Marie et de là au café Servais, où il fit une partie de dames; puis il alla souper seul chez le restaurateur Dufis, au coin de la rue Favart; à onze heures, il ren-

tra à son domicile, rue Favart, 4; au cinquième.

Là il attendait que Collot-d'Herbois rentrât chez lui. Sur une heure du matin, entendant, qu'avertie par le coup de marteau, sa gouvernante ou cuisinière descendait pour l'éclairer, il l'avait suivie armé de ses deux pistolets, jusques auprès et même au-dessous de l'appartement de Collot, allant à sa rencontre. A sa vue, il se précipita sur lui avec fureur, criant : *Scélérat! voilà ton dernier moment*, lui tirant ses deux coups, qui firent successivement long feu.

Collot-d'Herbois s'élança vers la porte, en criant : *Au secours! on m'assassine!* tandis que l'assassin, déconcerté, remontait dans sa chambre où il s'enferma et rechargea ses armes. Il arma même son fusil, et, décidé à ne pas survivre à sa défaite, il en mit le canon dans sa bouche, et essaya, en appuyant la pointe de son sabre sur la gâchette, de le faire partir. Mais cette troisième arme, rebelle à sa volonté, fit encore long feu. Si les circonstances n'étaient si tragiques, et si la résolution intrépide d'Admiral n'était connue, ce refus de service de tant d'armes, tour à tour essayées, serait ridicule. Mais les hommes qui veulent mourir ne le sont jamais.

C'est au moment où il venait de recharger son fusil, que la porte céda sous les efforts de la garde, et qu'il lâcha son coup parmi les assaillants, espérant, dit-il, qu'on le lui rendrait.

On ne trouva pas d'argent sur Admiral; il n'y avait dans ses poches que de la menue monnaie, quatre balles de plomb à pistolet, enveloppées dans un papier, et une paire de lunettes dans leur étui.

La nouvelle de l'attentat d'Admiral, répandue dans Paris, y fit grande sensation. Portée immédiatement

par Fouquier-Tinville et par le Comité révolutionnaire de la section Le Pelletier à la connaissance de la Convention, cet événement y fut l'occasion d'un rapport de Barère, où il faisait remonter la responsabilité de ce crime jusqu'aux puissances étrangères, et où, comme d'ordinaire, apparaissait le fantôme menaçant de la conspiration perpétuelle de Pitt et Cobourg.

Couthon désavoua solennellement le monstre au nom du département du Puy-de-Dôme, qui rougissait de lui avoir donné le jour, et Collot-d'Herbois, déjà accueilli par les félicitations de ses collègues, fut couvert d'applaudissements quand il signala l'héroïsme du serrurier Geoffroy qui, accouru des premiers aux cris : *A la garde!* l'avait retenu, lui Collot-d'Herbois, s'élançant pour saisir et châtier l'assassin, lui avait défendu, *au nom du peuple*, d'exposer de nouveau sa vie, était monté, avait essuyé le feu du fusil d'Admiral, qui l'avait grièvement blessé à l'épaule, et avait conservé assez d'énergie pour lui mettre le premier la main au collet. Ce fait, annoncé par le comité de la section Le Pelletier, fut confirmé par Collot-d'Herbois en ces termes, qui se ressentent de l'exagération de l'époque :

« Au moment où l'assassin annonçait qu'il était abondamment pourvu de munitions et d'armes, et qu'il allait faire une longue défense, au moment où une patrouille l'allait assaillir, je voulais suivre et m'élancer avec elle; Geoffroy m'a saisi et m'a dit : « *Je te commande au nom du peuple de rester là. Je périrai*, a-t-il ajouté, *ou je mettrai l'assassin sous le glaive de la loi. Les vertus sont à l'ordre du jour, et celle d'exterminer un pareil monstre est la pre-*

mière à laquelle tout citoyen doit se livrer. » Il a tenu parole, son sang a coulé. »

Ces paroles excitèrent l'enthousiasme de la Convention qui, séance tenante, et à l'unanimité, décréta :

Que le Tribunal révolutionnaire était chargé de poursuivre et de faire punir Admiral et ses complices, et de rechercher, avec le plus grand soin, les instigateurs et les fauteurs de cet attentat commis contre la représentation nationale et le gouvernement révolutionnaire de la République.

« Que le président de la Convention était chargé d'écrire, au nom de l'Assemblée, au citoyen Geoffroy, de la section Le Pelletier, une lettre de satisfaction, pour la conduite civique qu'il avait tenue, en contribuant directement, avec un courage républicain, à faire saisir l'assassin.

« Il sera rendu compte tous les jours à la Convention nationale, ajoutait le décret, de l'état des blessures du citoyen Geoffroy, et il lui sera donné, pour le soutien de sa famille, une pension de 1,500 livres. »

Le décret de la Convention devait être, ainsi que le rapport de Barère, inséré au *Bulletin de la Convention nationale*, et envoyé aux armées et aux départements, aux districts et aux tribunaux. Enfin il devait être *traduit dans toutes les langues*.

Cependant les interrogatoires d'Admiral et les dépositions des témoins continuaient sans relâche, et on arrêtait de tous côtés des personnes suspectes de complicité : le citoyen Portebœuf, domestique de la dame Lemoine de Crécy, pour n'avoir pas témoigné assez d'indignation à la nouvelle de l'attentat; sa femme et sa maîtresse, auxquelles on ne pou-

vait reprocher que le crime d'intimité avec lui ou d'autorité sur lui; le citoyen Santonay, jeune chirurgien, pour avoir, étant ivre, prononcé des propos dangereux, et, remarquons-le, le domestique sur la dénonciation d'une concierge, et le chirurgien sur la dénonciation d'un chirurgien. Tandis qu'enfin on appréhendait une dame de La Martinière, assez jolie aventurière, femme séparée depuis trois ans de son mari, officier d'administration aux armées, et qui paraît avoir eu avec Admiral des relations d'affaires et de galanterie, — le même jour, 4 prairial — une nouvelle tentative d'assassinat, dont on accusait une jeune fille, répondait, comme un ironique défi, aux solennelles déclarations de la Convention, et réveillait la rumeur publique à peine assoupie.

III

Le 4 prairial, à neuf heures du soir, une jeune fille se présentait dans la maison du citoyen Duplaix et y demandait Robespierre, disant qu'elle le cherchait depuis trois heures. La fille aînée de Duplaix, qui se trouvait là, lui répondit que Robespierre n'y était pas. Sur quoi la visiteuse dit qu'il était bien étonnant qu'il ne fût pas chez lui, et, selon la déposition des citoyens Didier et Boulanger, « témoigna « beaucoup d'impatience et d'humeur, en déclarant « qu'il était fonctionnaire public, et qu'il était fait « pour répondre à tous ceux qui pouvaient se pré- « senter chez lui. » Sur ce propos, et l'attentat de la

veille tenant toutes les imaginations en méfiance et en éveil, les citoyens Didier et Boulanger, trouvant à la jeune mécontente je ne sais quoi de suspect, l'appréhendèrent, et la conduisirent au Comité de sûreté générale pour y éclairer leurs doutes.

« Nous affirmons de plus, ajoutent-ils dans leur « déposition, qu'en la conduisant au Comité, elle « a dit que, dans l'ancien régime, lorsqu'on se pré- « sentait chez le roi, on entrait tout de suite. Nous « lui avons demandé si elle aimerait mieux avoir un « roi ; elle nous a repondu qu'elle verserait tout son « sang pour en avoir un, que c'était son opinion, et « que nous étions des tyrans. »

Conduite au Comité de sûreté générale et immédiatement interrogée, elle déclara s'appeler Aimée-Cécile Renault, âgée de vingt ans, demeurant chez son père, marchand papetier, rue de la Lanterne, près celles des Marmouzets, section de la Cité.

— Quel motif vous avait amenée chez le représentant du peuple Robespierre ?

— Pour lui parler.

— Quelle était l'affaire dont vous vouliez lui parler ?

— C'est selon que je l'aurais trouvé.

— Quelqu'un vous avait-il chargée de lui parler ?

— Non.

— Aviez-vous quelque mémoire à lui présenter ?

— Cela ne vous regarde pas.

— Connaissez-vous le citoyen Robespierre ?

— Non, puisque je demandais à le connaître.

— Quel était le motif qui vous déterminait à vouloir le connaître ?

— Pour voir s'il me convenait.

Interpellée d'expliquer clairement ce qu'elle entendait par ces mots : « *pour voir s'il me convenait* » :

— Je n'ai rien à répondre; ne m'interrogez pas davantage.

— Lorsque vous vous êtes présentée dans la maison du citoyen Robespierre, n'avez-vous pas témoigné de l'humeur de ce que vous ne le trouviez pas chez lui ?

— Oui.

— Avez-vous dit aux citoyens qui vous ont arrêtée chez le citoyen Robespierre que vous verseriez tout votre sang, s'il le fallait, pour avoir un roi ?

— Oui, je l'ai dit.

— Le soutenez-vous ?

— Oui.

— Quels étaient les motifs qui vous ont déterminée et qui vous déterminent encore à désirer un tyran ?

— Je désire un tyran parce que j'en aime mieux un que cinquante mille, et je n'ai été chez Robespierre que pour voir comment était fait un tyran.

On est étonné, à la fin d'un interrogatoire si ferme et si net, d'entendre la jeune héroïne déclarer qu'elle ne signe jamais, et refuser de signer. Nous avons peine à la croire assez illettrée pour ne savoir même signer, et ce refus, dans lequel elle persista jusqu'à la fin, doit avoir été prémédité. Naïve et fine, Cécile ne voulait pas donner des armes contre elle et signer en quelque sorte sa condamnation. Au demeurant, elle était parfaitement résignée à tout. Ses déclarations établissent avec quelle énergie elle avait mesuré et accepté toutes les conséquences de cette visite, qui ne pouvait paraître innocente et inoffensive, après sa profession de foi.

Avant d'entrer dans la maison de Robespierre, Cécile avait déposé chez un limonadier voisin un paquet qu'elle portait avec elle. Ce paquet fut ouvert au Comité, on y trouva un habillement complet de femme.

— Quel était, lui demanda-t-on, votre dessein, en vous munissant de ces dernières hardes!

— M'attendant bien à aller dans le lieu où je vais être conduite, j'étais bien aise d'avoir du linge pour mon usage.

— De quel lieu entendez-vous parler?

— De la prison, pour aller à la guillotine.

— Quel usage vous proposiez-vous de faire des deux couteaux qu'on a trouvés sur vous?

— Aucun, n'ayant pas intention de faire mal à personne.

L'histoire de Cécile Renault est toute entière dans son procès, explosion éclatante et inattendue d'un caractère concentré et d'une vie obscure. Essayons de déterminer, par quelques traits certains, cette molle et vague physionomie, subitement inondée d'une courte lumière.

Cécile Renault est une Charlotte Corday qui n'a pas réussi, on peut même dire qui n'a pas essayé. Jeune fille sentimentale et romanesque, elle paraît avoir résolu, dans un accès de fébrile exaltation, de se hasarder au tragique coup de poignard qui a illustré sa devancière; mais surprise entre la pensée de l'acte et son exécution, elle ne semble avoir rien eu de criminel et de courageux que l'intention, encore très au-dessus de son âge et son sexe. Et elle a été envoyée à l'échafaud, les mains vierges du sang condamné, et encore étonnée elle-même de sa

timide velléité d'héroïsme. Cécile Renault est la Charlotte Corday, indécise et vulgaire, de la bourgeoisie. Il fallait son héroïne à la classe moyenne, boutiquiers et rentiers, plus touchés qu'on ne pense de royalisme, et rapportant tous les soirs, à leur foyer, et commentant à voix basse chaque nouvel épisode de cette histoire du Temple, qui avait déjà pris le caractère profond et touchant d'une légende. Les mères et les filles surtout n'écoutaient pas impunément ces lamentables récits. Elles en pleuraient, elles en rêvaient, et de leur sommeil, entrecoupé de sanglots, sortaient parfois des appels et des souhaits libérateurs et vengeurs. Ce qu'elles avaient entendu agissait, du reste, autant sur l'imagination que sur le cœur, et les frappait d'autant d'étonnement que de terreur, d'autant de curiosité que de pitié. L'envie de *voir* ceux qu'elles appelaient les *monstres*, les Danton, les Robespierre, les Saint-Just, les saisissait, poignante, irrésistible, fatale. Tout le crime avéré de Cécile Renault se réduit, en effet, à avoir *voulu voir* Robespierre. Peut-être l'eût-elle tué ensuite, mais ce qu'elle voulait surtout, c'est le voir. Elle fut arrêtée avant d'avoir satisfait cette envie, facilement suspecte. Tout, dans les moindres et les plus simples détails de cette équipée, fut exagéré, envenimé. On vit toute une conspiration dans quelques propos de son frère, dans les images de sa chambre, dans ses deux petits couteaux. Peut-être, malgré les apparences, Cécile Renault n'avait-elle, en allant chez Robespierre, que la pensée de curiosité exaltée que nous avons signalée plus haut, et qu'elle n'en eut jamais d'autre.

Son premier interrogatoire répond parfaitement au

signalement moral que nous avons donné. Cécile était simplement, d'après cet interrogatoire, une jeune fille généreuse et bornée, ayant plutôt l'instinct que l'énergie des grandes choses, qui, poussée par ce sentiment d'indignation et de curiosité, symptôme féminin très commun à cette époque, n'aura pu résister à l'envie de voir ce Robespierre dont on ne parle qu'en tremblant, s'abandonnant, pour tout le reste, aux inspirations du moment.

Ce qu'il y a de plus clair dans ces premiers aveux, c'est l'opiniâtreté naïve, presque puérile, avec laquelle elle veut un roi. Aucune suggestion d'ailleurs, aucune influence étrangère dans l'énergie de ce vœu. Elle veut un roi sans trop savoir pourquoi. Elle n'est pas une femme d'État, elle, une déclamatrice cornélienne. Elle veut un roi, parce qu'il lui semble qu'un roi vaut mieux que cinquante mille rois.

Cette réponse, pleine d'un populaire bon sens, est sublime tout simplement. Elle est de celles qui font mourir, en temps de révolution, mais qui vous empêchent de mourir tout entière. Et partout la même ingénuité. On lui trouve deux couteaux dans ses poches, c'est vrai; mais elle déclare qu'elle ne voulait pas et n'eût pas su s'en servir. La pitié qui l'avait conduite l'eût aussi arrêtée. Et, à côté de cette indécision charmante, de cette innocence dans un acte justement suspect et au fond déjà coupable, quel sang-froid à peser les conséquences, quelle coquette prévoyance dans ce petit trousseau de prison qu'elle s'était fait et dont elle sentait bien qu'elle aurait besoin! Pas la moindre pensée de déguisement et d'évasion. Une déclaration faite au Comité révolutionnaire de la section de la Cité, le

1er floréal an II, par le citoyen Boineau, va nous édifier sur les circonstances génératrices, inspiratrices, du projet de Cécile Renault, et nous révéler dans son frère un complice non moins naïf qu'elle.

« Je, soussigné, déclare que deux jours avant la
» fête de Pâques 1793 (vieux style), j'étais de garde
» au Temple; le poste qui me tomba était celui de
» la Tour. Du même poste était Lécolier, camarade
» remplaçant de la Cité. Vers les six heures du
» matin, nous étions tous deux couchés sur le lit de
» camp, mais éloignés l'un de l'autre. Il est venu
» me réveiller pour que j'aille entendre une conver-
» sation de trois personnes. A l'instant, j'allume ma
» pipe et je me promène longtemps près d'eux pour
» les entendre. Tous trois étaient de même opinion;
» entre autres était *Renault* fils, marchand papetier
» au coin de la rue des Marmousets, qui soutenait à
» ses acolytes *que c'était injuste d'avoir fait mourir*
» *le roi, que la France ne pouvait pas s'en passer*, de
» même que lorsque la reine était détenue, on ne
» devait pas lui faire de mal, qu'elle était inno-
» cente, qu'on l'avait toujours chérie, que le peuple
» en avait eu toujours de grands secours, que cette
» raison suffisait pour que l'on eût pitié d'elle. Ils
» rappelèrent aussi la triste situation de ces pauvres
» enfants qui se trouvaient alors renfermés comme
» les derniers criminels. Moi, je me permis de
» prendre la parole; je les ai traités tous trois de
» scélérats; je les fis connaître à toute la garde.
» L'officier se retira en haussant les épaules, et tous
» les trois dirent que c'était leur opinion, que la loi
» le leur permettait. »

Plus d'une fois, dans l'intérieur de Cécile, on

avait dû tenir des propos semblables qui, peu à peu couvés par ses réflexions solitaires, s'étaient aigris et enflammés jusqu'au dessein de délivrance et de vengeance. Le soir, autour de la table de famille ou au coin du foyer, on avait parlé de la reine, de l'angélique Élisabeth, du petit prisonnier du Temple, de toutes ces victimes innocentes et inutiles, et on avait frémi et on avait pleuré. Si cependant la mort d'un homme pouvait mettre un terme à tout cela? Et quel était cet homme? Ne pouvait-on pas essayer de l'amollir, de l'attendrir, de l'effrayer?

Et Cécile était partie, avec les larmes aux yeux, et ses deux petits couteaux dans sa poche. Deux petits couteaux! Quand on veut tuer, un seul suffit. Et ces deux couteaux étaient-ils assez inoffensifs d'ailleurs, assez inutiles, eût-elle voulu s'en servir! C'étaient de ces petits couteaux mignons, à manche d'écaille ou d'ivoire, qui se referment au lieu d'entrer.

Un interrogatoire de cette infortunée héroïne, devant Dumas, révèle cette circonstance qu'elle avait deux frères aux armées. L'amour et le regret de ces deux chers absents; l'horreur de la guerre, qui tue tant de frères aux sœurs qui les aiment, n'étaient-ils pas pour beaucoup dans sa résolution? On lui demande ses motifs, on lui cherche des fauteurs, des complices, un amant même... Peines perdues, chicanes stériles! Cette pauvre enfant vous l'a dit; elle voulait un roi, voilà tout.

Pour compléter la physionomie de Cécile Renault nous empruntons quelques extraits caractéristiques au dossier des interrogatoires et des dépositions.

Le 5 prairial, à une heure, elle fut extraite de la

prison de la Conciergerie pour comparaître devant le citoyen Dumas, président du tribunal révolutionnaire, assisté de son greffier. Elle donna sur sa famille et ses opinions les détails suivants :

Elle demeurait chez son père, papetier rue de la Lanterne. Elle avait trois frères, dont l'un, âgé de trente et un ans, demeurait avec eux; les deux autres étaient partis pour l'armée, l'un avec la première réquisition et l'autre avec les bataillons envoyés au département de l'Eure.

— Avez-vous eu quelques liaisons ou fréquentations particulières?

— Non.

— Quels étaient les citoyens qui fréquentaient le plus particulièrement la maison de votre père?

— Personne.

— Quelles étaient vos opinions sur la République et le Gouvernement?

Toujours la même réponse.

— Je voulais un roi, parce que je préférais le pouvoir d'un seul à celui que je regarde comme nul entre les mains de quarante ou cinquante mille tyrans.

— Vos opinions ne vous ont-elles pas été inspirées par quelqu'un ?

— Non; je n'ai d'ailleurs pas de comptes à rendre.

— Avez-vous manifesté vos opinions devant quelqu'un ?

— De même.

— Avez-vous éprouvé, dans la Révolution, quelques pertes, ou avez-vous été forcée à quelques sacrifices qui aient pu servir de prétexte à vos opinions?

— Non ; je veux un roi, et n'ai point d'autres motifs.

— Avez-vous eu l'espérance de voir rétablir un roi?

— Oui.

— N'avez-vous pas eu le dessein de concourir au rétablissement de la royauté?

— Oui.

— Comment vous proposiez-vous d'y concourir?

— J'y aurais concouru par des secours en argent, et par les moyens qui auraient été en mon pouvoir. J'y aurais enfin concouru selon les circonstances.

— Quel était votre dessein en allant chez Robespierre?

— De lui parler en personne.

— Quel était l'objet sur lequel vous dites avoir voulu parler à Robespierre?

— Je ne veux donner aucunes réponses ni explications sur cet objet.

— Lorsque vous êtes allée chez Robespierre, n'aviez-vous pas dessein de vous servir de vos couteaux pour l'assassiner?

— Non; au surplus vous pouvez en juger comme il vous plaira.

Le 6 prairial, à dix heures du matin, autre interrogatoire devant Fabvier-Deliège, juge au tribunal révolutionnaire.

— Combien vous donnait votre père pour fournir à votre entretien?

— Mon papa m'entretenait, mais ne me donnait que quinze sols par semaine pour ma dépense particulière.

— N'avez-vous pas acheté, il y a peu de temps, différents ajustements, et n'en avez-vous pas même en ce moment chez les couturières?

— J'ai acheté six aunes de mousseline à vingt-cinq livres l'aune, dont je dois le prix; j'ai donné une robe de taffetas d'Italie à la citoyenne Demartin, couturière, pour m'en faire un fourreau.

— Avez-vous connu le citoyen Admiral, âgé de seize à dix-sept ans, qui vient de temps à autre, voir le fils de la citoyenne Joyenval, marchande épicière, rue de la Lanterne, au coin de celle des Marmousets?

— Je l'ai vu cinq ou six fois seulement, mais je ne lui ai jamais parlé.

— N'étiez-vous pas sur le point de vous marier?

— Non.

— Celui avec qui vous deviez vous marier n'est-il pas parti dans une des réquisitions?

— Non.

— Je vous somme de nouveau de déclarer qui vous a déterminée d'aller chez Robespierre et dans quel dessein?

— Je persiste dans mes précédentes réponses sur cet article, et je n'en dirai pas d'avantage. Au surplus, c'est à vous à deviner le reste.

Le 6 prairial, même jour, à sept heures et demie, elle comparait, sur sa demande, devant un juge, Dobsent, pour compléter la partie de l'interrogatoire précédent, qui concernait les relations qu'elle avait eues avec divers ecclésiastiques, car on attribuait son acte au fanatisme religieux plus qu'au fanatisme politique. Elle indique comme l'ayant préparée à la première communion, le citoyen Dufour, sacristain de la Madeleine, *décédé depuis longtemps*, et nomme comme son dernier directeur de conscience, l'abbé Blondeau, curé de Saint-Denis du Pas, *décédé* à la Pentecôte dernière. On ne peut rien

tirer d'elle sur les ecclésiastiques qu'elle peut connaître actuellement ou sur la date du dernier accomplissement de ses devoirs religieux.

Elle en avait assez dit pour soulager sa conscience qui lui reprochait comme une lâcheté ses réponses évasives sur des questions dont elle devait profiter pour faire acte de foi. Mais elle refusa d'en dire assez pour compromettre personne.

Dans toutes ses réponses, il y a un singulier mélange de fermeté et de naïveté, de gaucherie et d'habileté.

Opiniâtre, résolue, à la fois candide et fine, souple et roide tour à tour, dévote, un peu coquette, telle est cette jeune fille extraordinaire par ce contraste de virilité et de puérilité, de précocité et d'ignorance. Nous la connaissons désormais et ne la verrons plus qu'au tribunal.

Dès le 5 prairial, à une heure du matin, les citoyens Héron et Morel, porteur de pouvoirs du Comité de salut public, en date du 4, assistés de deux auxiliaires, s'étaient transportés dans la maison du citoyen Renault père, rue de la Lanterne, 17, où ils s'étaient fait accompagner par deux membres du Comité révolutionnaire. Là, ils avaient exhibé leur mandat et procédé, en présence des citoyens Renault père et fils, à une perquisition minutieuse. Leurs investigations eurent pour résultat la saisie « de deux tableaux
» portant l'effigie du tyran et de sa femme, avec plu-
» sieurs papiers portant les signes de la féodalité;
» de deux fusils garnis de leurs baïonnettes, deux
» sabres, trois épées, un couteau de chasse, trois
» gibernes, trois baudriers et quatre ports de giberne,
» avec une certaine quantité de cartouches, » armes

non suspectes d'ailleurs, provenant sans doute de la section, à laquelle elles furent renvoyées.

Il résulta aussi de leur interrogatoire, que la famille se composait de trois frères du père, l'un marchand papetier à Nîmes, l'autre éventailliste à Paris, le troisième enfin, marchand papetier rue du Bac; de deux sœurs, l'une femme Pluyette, bonnetier, rue du Martois-Saint-Jean en Grève; l'autre, fille, ancienne religieuse, rue de Babylone; trois fils et une fille « qui s'en est allée de chez lui hier, quatre » prairial, aux environs de six heures du soir, et » nous a déclaré, ajoutent les commissaires, ignorer » où elle pouvait être. »

Les envoyés du Comité de salut public et de la section entrèrent dans la chambre de Cécile et y trouvèrent au-dessus de son lit, « une espèce de bannière sur » laquelle est imprimée en grand une couronne en» tourée de fleurs de lys, et sur laquelle est une croix » en papier d'argent. »

Le père et le fils Renault, à la suite de cette visite domiciliaire, furent conduits, entre quatre fusiliers, à la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie, par le citoyen Languille, caporal au poste du Pont de la Raison. On donna aussi ordre d'arrêter la tante ex-religieuse, et les deux frères soldats furent amenés de l'armée, de brigade en brigade, et également incarcérés.

Le Comité de salut public, effrayé par ces attentats qui, dans les personnes de Marat, Le Pelletier, Léonard-Bourdon, Collot-d'Herbois, Robespierre, menaçaient la vie de tous les représentants du peuple, résolut de donner aux deux derniers les proportions d'une vaste conspiration, ourdie sous l'influence de l'étranger, avec la coopération de

l'infatigable et insaisissable baron de Batz, ce protée de la contre-révolution, d'en faire un exemple éclatant et de venger la sécurité compromise des chefs du mouvement par une véritable hécatombe de victimes. Le 7 prairial, Barère lut à la Convention un rapport plein de ces terreurs et de ces intentions. La loi du 22 prairial, qui simplifiait et perfectionnait d'une si terrible façon l'instrument de la vindicte révolutionnaire, fut préparée, et, en attendant qu'elle fût rendue, les arrestations se multiplièrent et un zèle impitoyable chercha des complices à Batz, à Admiral, à Cécile Renault, jusque dans les prisons, parmi des vieillards et des femmes également impuissants, qui ne songeaient qu'à se préparer à la mort ou à sauver leur vie.

En attendant un sort trop prévu, Admiral et Cécile Renault donnèrent à leurs compagnons de captivité l'exemple d'une résignation théâtrale ou silencieuse.

Quand Admiral entra à la Conciergerie, le bruit de son attentat avait franchi les sourdes murailles de la prison, et, pendant l'écrou les porte-clefs et les geôliers ameutés l'entourèrent, l'accablèrent d'injures et de reproches, lui demandant qu'elle était la cause de son crime.

« Quand je vous dirais, répondit-il tranquille-
» ment, les motifs qui m'ont porté à exécuter un
» pareil dessein, vous ne m'entendriez pas. » Et il passa fièrement, se dressant dans sa petite taille, la tête fixe et le regard assuré.

On lui donna pour compagnon de cachot un prisonnier condamné aux galères.

Cet homme était chargé de le faire parler, mais ce

fut en vain; Admiral ne répondait pas à ses questions, en se bornant à lui dire qu'il avait voulu sauver la patrie.

Il ne ressort rien de particulier de ses interrogatoires des 9 et 28 prairial. Pour Cécile Renault, tous ceux qui ont pu la voir dans sa prison ont raconté qu'elle paraissait avoir une grande exaltation dans les idées, et que les mouvements égarés de ses yeux semblaient indiquer de la folie. Il est temps de passer aux autres malheureux que cet homme et cette jeune fille devaient, sans le vouloir, entraîner dans leur sort, et qu'ils devaient avoir pour compagnons de tribunal et d'échafaud, quoique le plus souvent ils ne les connussent même pas.

IV

Le rapport de Barère, lu le 7 prairial à la Convention, était surtout une violente diatribe contre l'Angleterre, qu'il accusait de tous les maux intérieurs de la France, sans cesse déchirée par des intrigants et des assassins soudoyés outre-Manche. Dès le milieu de prairial, Elie Lacoste fut chargé par les Comités de sûreté générale et de salut public d'en rédiger un nouveau, demeuré fameux, dans lequel serait exposé méthodiquement le plan de contre-révolution, par l'accaparement des subsistances et par l'assassinat, par l'or et par le fer, dont le baron de Batz était l'auteur, et qui désignerait nominativement, avec leur part de connivence, chacun des

complices de ce complot, le plus dangereux qu'ait eu à affronter la République. Elie Lacoste devait s'acquitter de cette mission le 26 prairial, et le volumineux dossier de l'affaire des *Chemises Rouges* nous montre les Comités secondant leur organe, et envoyant successivement, au fur et à mesure de leurs découvertes, à Dumas et à Fouquier-Tinville, avec l'étiquette que le réquisitoire n'aura qu'à développer, chacun des adhérents de cette association liberticide.

C'est ainsi que tour à tour vinrent s'entasser dans la Conciergerie, autour du groupe principal, composé de Admiral et de la famille Renault, le sieur Pierre-Balthasar Roussel, demeurant rue Helvétius, 591, lequel était déjà arrêté et écroué à Sainte-Pélagie depuis le mois de floréal. Il était coupable d'être l'ami de de Batz et de sa maîtresse, la citoyenne Grandmaison, ex-actrice de la Comédie-Italienne, d'avoir logé de Batz, et dîné plusieurs fois à la maison de campagne de Charonne, achetée sous le nom de la citoyenne Grandmaison.

Sur une déclaration du 4 prairial, par laquelle se signalait le citoyen Cabot, demeurant chez Dufils, traiteur, place du théâtre de la rue Favart, il fut procédé à l'arrestation de Marie-Suzanne Chevalier, âgée de trente-trois ans, femme de La Martinière, ci-devant capitaine général pour les tabacs, actuellement garde-magasin à Pau, demeurant à Paris, rue Chabanais, 47.

Il résultait de la déclaration de Cabot, qui dérange et vulgarise un peu le personnage d'Admiral et adoucit trop ce masque austère, que le 3 prairial, vers les dix heures et demie du soir, il vit ledit

Admiral soupant chez Dufils, lequel lui demanda s'il y avait un cabinet dans la maison, parce qu'il voulait venir y manger avec une particulière qu'il nomma Baronne, et dont le mari est à l'armée des Pyrénées. Il ajouta qu'il allait dîner et souper souvent chez elle, et en était mieux venu (le terme du témoin est beaucoup plus énergique) qu'un député (Louis Tureau, de l'Yonne), qu'il a dit demeurer dans la même maison; qu'il ignorait cette intrigue, que lui Admiral passait pour le bouffon, etc... Le sieur Cabot donna encore ce détail, que l'Admiral, à ce souper de la veille, avait bu une bouteille de vin, deux verres de Malaga et un petit verre d'eau-de-vie, et voulait encore en boire, mais qu'on ne lui en donna pas. Tout cela indique une grande tranquillité d'esprit, et notre conspirateur stoïque soignait assez ses derniers moments.

La femme La Martinière, arrêtée, déclara ne connaître Admiral que pour avoir acheté des effets de lui, après avoir fait sa connaissance dans une vente publique, et qu'elle l'avait reçu plusieurs fois chez elle à souper, en compagnie de Tureau député, son voisin, et de Gauthier, employé aux poudres et salpêtres. Elle confirma le dire d'Admiral, qui, interrogé sur ses ressources, prétendait les tenir d'une vente de son mobilier à ladite La Martinière, moyennant sept cents livres environ. Elle ajouta naïvement ce fait, « que ledit Admiral était allé, le 3 prairial, chez elle, lui réclamer cinquante livres, » qu'elle ne voulut pas lui donner, ne lui devant » rien; qu'alors, il tira de sa poche un pistolet qu'il » lui montra, disant : *Veux-tu mourir?* que lui » ayant répondu : *non*, il ajouta : *A quoi sert de*

» *vivre?* qu'elle répondit : Es-tu fou? je ne suis
» pas pressée de mourir sitôt; qu'alors il resserra
» ses pistolets, en lui disant : *Ah! tu as peur!* et de
» suite se retira. »

Furent également arrêtés et interrogés, pour être joints à la conjuration, les obscurs comparses suivants :

Jean-Baptiste Porteboeuf, âgé de quarante-trois ans, domestique de la dame Le Moine Crécy, femme de l'ex-administrateur du Garde-Meuble, incarcéré au Luxembourg. Il était accusé par une concierge et une voisine, d'avoir dit, en apprenant l'arrestation d'Admiral : *C'est bien malheureux !* Quoiqu'il niât ce propos, son incarcération fut maintenue; sa femme le suivit parce qu'elle était sa femme, et sa maîtresse, parce que son mari était déjà prisonnier.

Puis ce fut un jeune chirurgien de l'hôpital militaire de Choisy-sur-Seine, âgé de 22 ans, André Santanax, de Bordeaux, accusé par ses camarades de propos contre-révolutionnaires qui paraissaient avérés, mais dus surtout à une exaltation méridionale surexcitée par les fumées d'un joyeux repas; un citoyen Claude Pain-d'Avoine, âgé de cinquante-trois ans, concierge de l'Imprimerie et Administration Nationales, et commis à la garde des effets de la ci-devant loterie royale. Il était suspect, comme ayant été du fameux bataillon fidèle des Filles-Saint-Thomas, au 10 août; comme ayant voté, lors de l'élection du général en chef de la garde nationale, pour Raffet contre Henriot, et quoique fort de l'acquittement du tribunal de Maillard, au 2 septembre, il fut maintenu en état d'arrestation.

Son grand crime était surtout d'avoir dîné avec Admiral, le 2 prairial.

A cette première catégorie d'accusés, perdus par des relations directes ou indirectes avec les Renault ou Admiral, fut joint un second groupe plus nombreux, composé de tous ceux et de toutes celles qu'on supposait avoir eu part aux secrets et aux desseins de Batz, et de les avoir favorisés jusque dans le sein des prisons au moyen de la corruption de l'or.

Il est curieux et intéressant de suivre, dans le rapport de Lacoste, le détail du but et des moyens de l'association dont il désigne Batz comme le chef audacieux, et dont il voit des succursales jusque dans les prisons. Ce document, à travers ses exagérations, est précieux, en ce qu'il nous révèle les terreurs prophétiques qui assiégeaient déjà le sommeil des dictateurs du salut public, justement effrayés de ces symptômes de décadence : le dégoût des représentations de Sanson, la multiplicité des attentats contre la personne des représentants, et ce singulier réveil de l'opinion publique, plus sympathique aux assassins qu'à leurs victimes, et passionnément intéressée par des coupables comme Admiral et Cécile.

Pour le baron de Batz, cet intrépide et habile serviteur de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui, après avoir vainement essayé de délivrer le roi et d'enlever la reine, était demeuré à Paris pour y organiser la réaction; partout présent, et pour ainsi dire invisible, insaisissable, imprenable, dépistant, avec sa contre-police, les limiers du Comité de salut public, couchant dans autant de chambres que Pygmalion, jouissant de ressources prodigieuses, ayant à l'é-

tranger une correspondance inviolable; de Batz, le cauchemar du Comité de salut public, le spectre de Banco de ses réunions et de ses festins, Batz, le seul homme qui ait pu résoudre ce problème, accomplir ce tour de force de vivre pendant toute la Terreur à Paris, en narguant la Terreur, en l'insultant, en la combattant, en la montrant, par son impunité, impuissante et ridicule, sa physionomie s'éclaire, au rapport de Lacoste, de lumières inattendues, et c'est là le meilleur et le principal élément de la biographie de cet aventurier héroïque, qui nous tentera peut-être quelque jour. « De ce moment, dit Lacoste, » par la vigilance toujours active, par la constance » infatigable, nous sommes parvenus à éventer les » projets les plus sinistres, à apercevoir tous les fils » des conjurations, à en suivre les plus délicats sans » les rompre, jusqu'au point de leur réunion...

» A force de persévérance, nous avons tout reconnu, » et nous avons vu les traîtres conspirer jusque sous » le glaive de la loi. Oui, citoyens, Antoinette au » Temple ou à la Conciergerie, Dillon et Simon au » Luxembourg, conspiraient encore. Et depuis, » toutes les maisons d'arrêt étaient devenus des » foyers de contre-révolution.

» Il est de certaines âmes, ou plutôt des hommes » sans âme, sur lesquels l'or exerce un grand empire. » Les conspirateurs détenus avaient de l'or. A l'aide » de ce talisman, ils séduisaient leurs gardiens et » correspondaient librement entre eux, et aussi faci- » lement avec leurs agents méconnus et encore » libres.

» C'est en profitant de la négligence stipendiée des » préposés à leur garde que D'Espagnac et Egré se

» sauvèrent. Ils furent repris avec quatre pistolets; » d'Espagnac a payé de sa tête les crimes de son es- » prit contre-révolutionnaire. Mais Egré conspirait » encore. Il avait acheté 500 livres une échelle de » corde pour se sauver. Menil-Simon, Karadec, » Paulmier, faillirent se soustraire à la vengeance » nationale, en s'évadant par la chambre qu'avait » occupée d'Espagnac.

» Les détenus ne négligeaient aucun expédient » pour se sauver de l'échafaud ou se rapprocher de » leurs complices. Lorsque les prisonniers s'étaient » assurés du concierge, celui-ci, toujours avec de » l'or, gagnait les officiers de santé qui avaient la » perfidie de délivrer à leurs prétendus malades des » certificats, par le moyen desquels ils se faisaient » transporter dans des maisons de plaisance à la » campagne. Et là, au milieu des jouissances et des » plaisirs, ces scélérats enfantaient des complots... »

Nous avons tenu à citer ces aveux de Lacoste, parce qu'ils sont curieux, et ajoutent à la somme de révélations qu'on pourrait appeler *Mystères des prisons* sous la Terreur. Ils nous montrent que l'incorruptibilité, cette vertu républicaine, n'était pas celle de la plupart des fonctionnaires ou suppôts de la captivité; enfin, ils nous expliquent pourquoi nous voyons si souvent, si subitement, des geôliers devenir prisonniers à leur tour, et accompagner à l'échafaud les détenus étonnés.

Lacoste, après mille précautions et ambages, qui témoignent d'une sorte d'horreur, affronte son sujet, et passe enfin à ce dernier plan, « le plus vaste et si » adroitement combiné, que s'il eût été possible qu'il » réussît dans l'une de ses parties, la République

» était perdue, les patriotes égorgés, la contre-révo- » lution consommée, et les tyrans triomphaient, quel » que fût le sort du reste des conjurés.

» Tous les conjurés voulaient exciter dans la Ré- » publique la confusion et le désordre, tous vou- » laient lasser la patience des patriotes : les uns » en les affamant, les autres en corrompant l'esprit » public et la morale; ceux-ci en faisant circuler de » faux assignats, ceux-là en avilissant la représen- » tation nationale... Tous ces leviers, destinés à ren- » verser la République, étaient mus par un seul » homme que faisaient agir les tyrans coalisés.

» Cet homme intrigant et audacieux avait des » agents intermédiaires dans les sections de Paris, au » département, dans la municipalité, dans les admi- » nistrations, dans les prisons même, enfin, dans les » ports de mer et les places frontières. Immédiate- » ment investi de la confiance des frères du dernier » tyran, et de celle des tyrans étrangers, le conspi- » rateur mercenaire disposait de sommes immenses, » avec lesquelles il achetait des complices et payait » les assassinats, le poison, les incendies et la fa- » mine.

» Des banquiers de Paris, entre autres un nommé » Beaune, déjà puni de mort, étaient directement » chargés par le prince de Galles, digne compagnon » des débauches de d'Orléans, de faire des emprunts » pour subvenir aux dépenses multipliées qu'occa- » sionnaient les scélérats qui se vendaient.

» Batz, ci-devant baron et ex-député à l'Assemblée » constituante, est le brigand atroce qui devait di- » riger les plus noirs attentats des rois contre l'hu- » manité.

» Pour vous peindre cet homme pervers, ce Catilina » moderne, il suffira de vous dire que Roussel était » son premier agent, et que Roussel était l'ami » intime d'Admiral, ce monstre qui a assassiné » Collot d'Herbois; Admiral et Roussel étaient tou- » jours ensemble dans les cafés; et le domicile de » Roussel était un des pied-à-terre de Batz.

» Batz, une main appuyée sur les guinées d'Angle- » terre, et tenant de l'autre le fil électrique avec » lequel il embrasait la Vendée, Lyon, Bordeaux, » Toulon et Marseille, dirigeait le plan de conspi- » ration qui avait été tracé par les étrangers et les » émigrés.

» Les objets principaux de ces plans (dès juil- » let 1793) étaient l'enlèvement de la veuve Capet, » la dissolution de la Convention nationale, et enfin » la contre-révolution.

» En conséquence, il s'entoura d'abord d'un ci- » devant marquis de Pons, de Sombreuil et de son » fils, du ci-devant prince de Rohan-Rochefort, d'un » Laval-Montmorency, du ci-devant marquis de Gui- » che, de Marsan, du ci-devant prince Saint-Maurice.

» Ces conjurés s'associèrent une courtisane nom- » mée Grand maison, maîtresse de Batz et intri- » gante consommée.

» Sa suivante, nommé Nicote, et Tihot, dit Biret, » étaient aussi dans tous les secrets, et c'est par leur » moyen que les conjurés entretenaient des corres- » pondances très actives et très suivies.

» Une maison de plaisance, dite de l'Hermitage, » dépendante du ci-devant château de Bagnolet, » située à Charonne, était le repaire où se tenaient » leurs ténébreux conciliabules. C'est là qu'ils médi-

» taient à loisir l'exécution de leurs noires entreprises;
» c'est de là que partait la correspondance de ces
» scélérats avec leurs agents éloignés; et pour se dé-
» rober à la surveillance, ils coloraient leur perfidie
» d'un vernis patriotique. Les détails de leur com-
» plot parvenaient à leurs amis, tracés en signes in-
» visibles dans les interlignes des journaux qui
» étaient en faveur. Les correspondants approchaient
» du feu ces feuilles; et ils voyaient se peindre à leurs
» yeux les ordres des chefs : ils y reconnaissaient le
» thermomètre de la conspiration, ses progrès ou ses
» retards.

» Batz et ses complices réunissaient environ *vingt*
» *millions*, et alors ils en concertèrent le coupable
» emploi. »

Lacoste explique que Batz et ses complices cherchaient à faire entrer dans la circulation des assignats à face royale qu'ils offraient de substituer au papier républicain, pour ruiner la fortune publique par les falsifications. Ils achetaient de l'or à un prix exorbitant pour en diminuer la quantité, en le faisant passer aux ennemis ou en l'enfouissant.

Parmi les principaux auxiliaires de Batz, l'état-major de ses complices, nous voyons successivement nommés des hommes que connaissent tous ceux qui ont étudié la Révolution dans ses côtés intimes, tous ceux qui se sont intéressés au détail de cette lutte inégale, entreprise par quelques hommes courageux et fidèles pour la délivrance de Louis XVI et de Marie-Antoinette, l'épicier Cortey, Devaux, secrétaire à la fois de la section Bonne-Nouvelle et de Batz, Potier de Lille, membre du comité révolutionnaire de la section Le Pelletier, etc...

Le choix de ces complices ou plutôt l'art mis par ces complices à se faire passer pour chauds patriotes, et à accaparer les fonctions civiques qui donnaient l'inviolabilité, est le côté original de la conspiration dite de Batz, et nous donne le secret de sa longue impunité. « Batz et les siens, dit Lacoste, pour » éloigner les soupçons et pouvoir librement se » transporter dans les lieux divers où leur présence » était nécessaire aux progrès de la conspiration, se » procuraient par ce moyen des passe-ports, des » certificats de résidence, des cartes civiques, et tous » les titres qui autorisaient leurs voyages ou justi- » fiaient leur séjour.

» Le ci-devant marquis de la Guiche, ami de Batz, » était l'adjudant-général de la ligue, sous le nom » emprunté de Sévignon. Il avait capté la confiance » du maire du lieu où Roussel avait une ferme, près » Brie-Comte-Robert; il obtenait de ce criminel » fonctionnaire les attestations et les laisser-passer » dont il avait besoin. C'était aussi un des employés » pour empêcher l'arrivage des subsistances à » Paris. »

Par le rapport de Lacoste, nous apprenons encore que Batz avait su attirer dans son parti quatre administrateurs de police de Paris, Froidure et Dangé, qu'il considérait comme les plus dévoués de ses agents, Marino, Soulès, sur lesquels il comptait à force d'argent, et La Fosse, chef des préposés à la police, qu'il avait également acheté.

Dans sa prévoyante sagacité, il n'avait pas oublié de se ménager la faveur de quelques membres du gouvernement municipal ou du département. Il avait pour affidés un administrateur, et L'Huillier, le propre

procureur général. C'est chez L'Huillier que Batz se retira pendant quinze jours, quand il ne se crut pas assez en sûreté chez le gendarme Constant. De sorte que ce singulier conspirateur quittait l'homme qui aurait dû l'arrêter, pour se réfugier chez l'homme chargé de requérir son arrestation. Les révolutions ne sont pas moins un changement dans les mœurs que dans les formes de gouvernement, et le lecteur qui fouillerait le monde des prisons et des greffes du temps rencontrerait bien d'autres surprises.

Mais c'est assez nous arrêter à cette conspiration de Batz, signalée par Lacoste, et qu'on voulut étouffer à jamais dans le sang. Nous en connaissons maintenant le but, les moyens, le chef et les principaux adhérents, que le greffier inscrivait silencieusement au rôle de l'audience du 29 prairial, à mesure que Lacoste les nommait à la tribune de la Convention.

Disons donc brièvement, afin d'arriver à cet épisode de Sainte-Amaranthe, le plus touchant de cette histoire si féconde en intérêt, en douleur et en pitié, que le filet de la police, jeté dans la prison ou autour des prisons, ajouta à cet amalgame de conspirateurs dont beaucoup ne se connaissait pas : « Jardin, ci-devant écuyer du tyran, créature de Batz, et l'un de ses agents les plus zélés, » ledit Jardin accusé d'avoir favorisé l'évasion de Jullien (de Toulouse), complice de Lacroix, de Danton, de Barère, de Chabot; le gendarme Constant; Jauge, banquier; la femme d'Espréménil; Morignon, ancien acteur des Italiens; la femme Grimoire; un nommé Delcroq, négociant au Havre; Comte, confident de Fabre d'Eglantine et d'Hérault; le ci-devant

vicomte de Beaussancourt; Michonis, connu par l'affaire du bouquet offert à la reine par le chevalier de Rougeville, compromis dans le procès de Marie-Antoinette, et épargné par miracle; Noël, ancien ami de Danton; Viart, l'ancien accusateur de madame Roland, accusé à son tour; d'Hauteville, page du tyran, homme considéré et déterminé; Burlandeux, officier de paix; Lécuyer, maître de musique de d'Orléans; et enfin Sartines fils, Saint-Amaranthe, sa belle-mère, sa fille et son fils, ces derniers accusés « de méditer le soulèvement des prisons ». C'est sous ce prétexte assez léger que fut introduite dans le drame des Chemises Rouges cette famille infortunée qui devait y porter au comble l'horreur et la pitié.

V

Jeanne-Françoise-Louise de Saint-Simon d'Arpajon était née à Saintes et habitait avec sa mère la ville de Besançon, où sa beauté et sa coquetterie l'avaient fait remarquer, quand elle épousa, vers 1774, un sieur de Damier de Sainte-Amaranthe, fils d'un receveur général des finances. Il était capitaine de cavalerie et fort riche. La plupart des historiens le font mourir honorablement parmi les gardes du corps du 6 octobre ou du 10 août, en défendant le roi. Les *Mémoires* du comte Alexandre de Tilly, qui avait connu intimement la famille de Sainte-Amaranthe, lui font une destinée toute autre.

« M. de Sainte-Amaranthe, dit-il, était un fou,

» qui avait une fortune considérable, qui l'était trop » peu pour ses goûts. Il amena sa femme à Paris, et » fut ruiné en peu de temps par ses amis, qu'il ne » prenait pas dans la meilleure compagnie, et par » ses maîtresses, qu'il prenait à l'Opéra. Elles vinrent » à bout de lui très lestement et l'envoyèrent *cocher* » *de fiacre* à Madrid, où Fénelon m'a dit l'avoir » trouvé à la porte d'une église. Il le reconnut, lui » donna la préférence, se laissa mener par lui (ce » qui était hardi), et lui fit de plus l'aumône. Sa » femme, plus jolie que belle, et plus désirable que » jolie, avait eu des amants distingués, nommément » feu M. le prince de Conti, qui s'était conduit fort » noblement avec elle. J'en connais beaucoup » d'autres qu'il serait aussi superflu que déplacé » de nommer ici. Il en était résulté qu'elle avait » vécu tour à tour dans l'opulence et dans la plus » étroite gêne, dans toutes les fluctuations enfin » d'une vie d'intrigues. La meilleure compagnie, et » avec cela une société fort mêlée, avait vécu con- » stamment chez elle. En général, je lui ai reconnu » un talent plus difficile qu'on ne croit, celui de for- » cer l'amitié à survivre à l'amour.

» J'avais été toujours de loin à loin chez elle, où » m'avait mené, dès ma première jeunesse, le vicomte » de Pons. Celui-ci, après avoir passé avec elle la » plus grande partie de sa vie (autant que les habitu- » des de la cour et les devoirs du monde le lui » avaient permis), trouva la mort à la même heure » qu'elle, sous le glaive inventé par le docteur » Guillotin, cet honnête médecin qui, pensant que » son art n'avait pas tué assez de monde, donna » de laconisme à la destruction, et attacha son

» nom même à la plus homicide des découvertes.
» Au reste, bien des gens sont plus à plaindre
» que Pons. Il est assez joli de sortir de la vie juste-
» ment avec des personnes qu'on aime. »

Nous trouvons en effet, au procès des *Chemises rouges*, Charles-Armand-Auguste de Pons, âgé de quarante-neuf ans, ex-noble, né à Paris, y demeurant, rue Notre-Dame-des-Champs.

Madame de Sainte-Amaranthe, en 1794, avait quarante-deux ans, était encore belle, toujours spirituelle, et paraissait être la sœur aînée de sa fille.

Celle-ci, Charlotte-Rose-Emilie de Sainte-Amaranthe, née à Paris, avait récemment épousé Charles-Marie-Antoine de Sartines, né à Paris, ex-maître des requêtes, fils d'Antoine-Raymond-Jean-Gabriel Galbert de Sartines, né à Barcelone, en 1729, successivement lieutenant criminel au Châtelet, maître des requêtes, lieutenant général de police et ministre de la marine depuis 1774 jusqu'en 1780. Il devrait survivre à son fils et mourir à Tarragone, en septembre 1801 seulement.

M. de Sartines le fils, après une vie de joueur et de débauché, dont la chronique scandaleuse du temps a recueilli les principaux épisodes, s'était rangé dans le mariage et avait épousé cette adorable jeune fille si capable de l'y fixer, Mlle de Sainte-Amaranthe. En 1794, le mari avait trente-quatre ans, la jeune femme dix-neuf ans à peine, et ils vivaient avec leur mère et un frère, Louis de Sainte-Amaranthe, âgé de dix-sept ans, dans une maison de campagne leur appartenant à Cercy ou Cercey, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise.

M. de Sartines et la famille de Sainte-Amaranthe

n'avaient pas émigré, et, par une détermination hardie, continuaient d'habiter, en pleine Terreur, Paris ou les environs, se fiant, pour protéger leur sécurité, à l'attrait d'une maison hospitalière, de fêtes somptueuses, de charmants festins, où la maîtresse de la maison affectait de réunir tous les partis et de les convertir à l'harmonie par la bonne chère, le jeu, la conversation, tous ces plaisirs d'une autre époque, auxquels nombre de républicains n'étaient pas, par éducation et par goût, demeurés insensibles. Camille Desmoulins, Danton, Robespierre jeune, Lacroix, Fabre d'Eglantine, Clootz, Vergniaud, Chabot, Bazire, Proly, Pereira, Dubuisson, les frères Frey, Dillon, toute cette élégante, spirituelle et épicurienne avant-garde de la Révolution, s'y étaient assis à la même table, avec le baron de Batz, dont les projets se dissimulaient sous les apparences de l'insouciance et du scepticisme; le vicomte de Pons; un chevalier de Saint-Louis, ami de la maison, dénoncé plus tard sous le prénom familier de M. Eugène; et avec eux la plupart des aristocrates sans préjugés ou des jolies femmes qui ne pouvaient s'arracher à Paris, et redoutaient encore moins les chances et les compromis d'une révolution que la pauvreté de l'exil et l'ennui du ciel allemand.

La maison de Sainte-Amaranthe était une sorte de lieu d'asile, de salon neutre, de rendez-vous commun de tous les viveurs et beaux esprits des deux sexes, qui n'aimaient pas assez la monarchie pour aller en porter le deuil à l'étranger, ou qui ne s'accommodaient pas de l'austérité théâtrale de Robespierre et de Saint-Just, et du brouet lacédémonien des repas fraternels en plein vent.

Les charmes et l'esprit de la maîtresse de la maison, de sa fille et de leurs brillantes et aimables compagnes avaient fait de ce salon une sorte d'oasis artistique mondaine dans ce désert de Paris, dans cette abstinence universelle, dans cette disette de conversation. Longtemps l'inviolabilité du plaisir, habilement entretenue par la prudence la plus irréprochable et la générosité la plus prévoyante, protégea ce dernier salon, ce dernier refuge des gens qui causent, qui soupent et qui jouent. M. de Tilly fait en ces termes la description de la maison Sainte-Amaranthe au moment de l'apogée de sa vogue et de sa sécurité.

« Au retour de mes derniers voyages, ces dames » tenaient la maison de jeu la plus brillante et la plus » fréquentée. Le plus habile cuisinier, des fonds » énormes dans une banque de *trente-et-un*, la réu» nion de tout ce qu'on connaissait en hommes, à » une époque surtout où il y avait moins de maisons » d'un certain ordre et moins de points d'appui dans » un certain monde, un ton presque aussi décent » que si l'on n'eût pas joué, les charmes des deux » maîtresses de la maison (car la mère, éclipsée par » sa fille, ne laissait pas que d'avoir encore son prix), » d'autres femmes dont je ne pourrais précisément » assigner la classe et désigner les vertus, mais dont » le plus grand nombre étaient jolies, tout, dis-je, » concourait à faire de cette maison une galerie char» mante où l'on entrait plusieurs fois dans un jour. » Pour moi, je vis mademoiselle de Sainte-Ama» ranthe et ne remarquai véritablement qu'elle. Je » l'avais admirée enfant, et ne l'avais plus revue » pendant quelques années. Je la trouvais à ce mo-

» ment citée dans Paris comme un ange de beauté...
» par ses appas, elle devait rendre sa mort fameuse
» Célèbre par son courage, dans un temps où il était
» difficile de se faire remarquer; tout le monde s'étant
» arrangé pour mourir comme les gladiateurs à Rome,
» en attitude. J'ai presque dit avec grâce... »

Il n'est pas besoin de dire que le comte Alexandre de Tilly, qui devait mourir plus tard lui-même d'une mort prématurée, demeurée suspecte, et qui ne valait pas celle de l'échafaud de 1793, aima mademoiselle de Sainte-Amaranthe, et, s'il faut l'en croire, en fut aimé. Le détail de ces légères et suprêmes amours, malgré leur brièveté et leurs pressentiments mélancoliques, trancherait par des couleurs trop profanes sur la sévérité d'un sujet où le bourreau a le principal rôle. Cette liaison finit par une séparation, M. de Tilly étant assez sage pour ne point vouloir épouser avec la fille une belle-mère comme madame de Sainte-Amaranthe, et trop galant homme pour être un obstacle aux vues de M. de Sartines, qui se présenta, se résigna, et fut agréé. M. de Tilly s'effaça donc et cessa de voir la famille de Sainte-Amaranthe jusqu'au jour où, la sachant menacée, il vint lui offrir son courage et son dévouement. La lune de miel du jeune ménage Sartines s'était levée entre ces deux terribles orages de la Révolution : *le 20 juin* et *le 10 août*.

La foudre ne tarda pas à gronder sur la maison Sainte-Amaranthe elle-même. Les nuages engloutirent toute étoile propice. Ce n'était plus le temps de chanter et d'aimer. Vivre, vivre seulement, allait être le souci de chaque jour, le miracle de chaque jour.

Les relations innocentes peut-être et entièrement dénuées de caractère politique, de ce salon trop fameux, avec Batz et les Dantonistes, tournèrent de son côté la méfiante attention du Comité de salut public.

Des amis ingrats, que la peur rendait stupides, essayèrent, en perdant les Sainte-Amaranthe, de se sauver eux-mêmes, et de faire du service de leur délation la rançon de leur vie. Des domestiques congédiés, des décavés mécontents, des parasites humiliés ajoutèrent à ces calomnies intéressées. La médisance suffisait. Le luxe de la famille, la beauté et la grâce des deux femmes, les hommages qu'elles persistaient à recevoir, qu'on persistait à leur rendre, tout cela fut considéré comme une insulte à l'égalité, comme une menace pour ce culte des vertus antiques qu'on s'efforçait d'encourager. Peut-être aussi y eut-il quelques imprudences, quelques bons mots envenimés, quelques regrets téméraires.

En fallait-il davantage à une époque où, comme à Rome, sous les Empereurs, la délation semblait devenue l'unique moyen de gouvernement? Ce qui acheva de précipiter la proscription suspendue, depuis le 10 août, sur ces têtes charmantes, c'est le double bruit, qui dut se répandre par les pamphlets contre-révolutionnaires, bruit reproduit jusqu'à nos jours, recueilli par Nougaret, G. Duval, Beuchot, Lamartine, E. Fleury, que le farouche Saint-Just, soudain humanisé par la vue de madame ou de mademoiselle de Sainte-Amaranthe (car on dit les deux), avait en vain aspiré à leurs faveurs, et que Robespierre lui-même un soir, à table chez elles, avait, enivré par le vin, les fleurs, les lumières,

les parfums, les blanches épaules, cédé à cet ensemble de séductions magiques et indiscrètement révélé ses projets.

Ces bruits n'avaient pas le moindre fondement. La critique historique digne de ce nom, et qui, sans acception de parti, ne cherche que la vérité, doit en faire justice. Tout prouve que ni Saint-Just ni Robespierre ne connaissaient les dames de Sainte-Amaranthe autrement que de nom. Robespierre n'eut point d'indiscrétions à réparer (il n'en commettait guère), Saint-Just, de dédains à venger. Il aimait mademoiselle Le Bas, allait l'épouser, et on n'a jamais pu désigner, sauf ses éphémères amours avec madame Thorin, dans le désœuvrement de sa vie provinciale, une seule maîtresse attribuable à ce fier et inexorable jeune homme.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que Saint-Just, dans les papiers duquel on trouva une note de police relative à la famille Sainte-Amaranthe, une de ces nombreuses dénonciations qui pleuvaient journellement au Comité, ne paraît pas en avoir fait usage; dans le rapport sur les Dantonistes, il ne mentionne que très incidemment les relations de leur chef avec cette maison déjà suspecte.

L'arrestation des dames de Sainte-Amaranthe ne saurait être attribuée à son initiative. Elles furent longtemps épargnées, et quand elles furent poussées à l'échafaud, il était en mission à l'armée du Nord. L'assertion de M. E. Fleury sur ce point, où il n'a d'autre garant que les *Mémoires*, en partie apocryphes, de Sénart, ne résiste donc pas à l'examen; et les circonstances de l'arrestation de madame de Sainte-Amaranthe, que nous all ons raconter d'après

des renseignements authentiques, sont contraires, bien loin de leur être favorables, à ces romanesques conjectures.

Ce qui semble à peu près avéré, c'est que Robespierre jeune, homme d'esprit autant que de plaisir, allait chez les dames de Sainte-Amaranthe et que les nombreux ennemis de son frère ayant affecté de les confondre et de prêter à l'austère tribun des incartades qui contrariaient ses desseins et calomniaient son caractère, il hâta sans doute, ce qui lui était facile, la disparition de cette famille, avec laquelle on voulait lui prêter des connivences royalistes, comme on lui en supposait de religieuses, dans l'intérêt de sa dictature, avec Catherine Théot, l'illuminée. A cette première accusation, Robespierre répondit en abandonnant à leur sort des femmes qu'Elie Lacoste, le rapporteur de la conspiration de Batz, un des futurs vainqueurs de Thermidor, espérait qu'il défendrait. Quant à l'affaire de la *Mère de Dieu*, par laquelle on prétendait le rendre ridicule, comme on voulait le rendre odieux par l'affaire Sainte-Amaranthe, le dictateur imposa nettement silence aux rieurs, et arrêta d'un ordre exprès, contre lequel Fouquier-Tinville n'osa pas lutter, la comparution de Catherine Théot et de ses compagnes au tribunal révolutionnaire.

Telle est, sur ces deux points délicats, et qui méritaient un examen approfondi, en raison de la consistance que, par la répétition, avait pris l'inutile et fabuleuse légende de l'amour de Saint-Just et de l'indiscrétion de Robespierre, notre opinion fondée sur les documents du procès et les témoignages contemporains.

VI

Le 13 prairial an II, le citoyen Chrétien (Pierre), délégué par la Convention nationale aux îles du Vent, se présentait au comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention et lui déclarait :

» Qu'il était de notoriété publique que la femme » Sainte-Amaranthe tenait depuis longtemps une » partie de jeux de hasard, et que la maison placée » au numéro 50 du Palais-Royal était le réceptacle » de tous les plus avérés contre-révolutionnaires et » escrocs;

» Que quelque temps après l'entrée de l'Assemblée » législative, et à l'époque où le citoyen Chabot, » l'un de ses membres, avait acquis le crédit de pa- » triotisme, Desfieux, qui était un des principaux » souteneurs de la banque Sainte-Amaranthe, s'em- » para de lui, afin d'assurer plus particulièrement, et » plus positivement sans doute, tous les projets qui » se concertaient dans cette maison; qu'à cette épo- » que, Chabot commença ses liaisons avec Desfieux, » fut passer des soirées chez lui, et bientôt après fut » manger la soupe très souvent chez la citoyenne » Sainte-Amaranthe... »

Le déposant ajoute que les intrigues et les tripots de la maison Sainte-Amaranthe ont été très souvent dénoncés aux Comités de sûreté générale de la Législative et de la Convention, mais que l'effet de ces plaintes a été neutralisé par Chabot, qui faisait alors

partie de ce Comité. De nombreux espions, à la solde de Madame de Sainte-Amaranthe, la tenaient au courant de tout ce qui se passait et pouvait l'intéresser ou la compromettre; que Desfieux était intéressé dans les affaires de la banque, et que tous les mois son officieux allait, en son nom, recevoir, chez la Sainte-Amaranthe, tantôt deux mille livres, tantôt cent louis, quelquefois mille écus.

Et maintenant voici la note de police trouvée dans les papiers de Saint-Just :

« La citoyenne veuve Amaranthe (elle passait donc » ou se faisait passer pour veuve, ce qui se com» prend avec un mari tel que le sien), demeure à » Paris, rue Vivienne, 7. Il y a longtemps qu'elle » n'y est venue. Elle demeure maintenant à une » campagne, à L... près de B..., route de Maisons. » Il est certain qu'il s'y fait un rassemblement, soit » pour le jeu ou tout autre chose. J'observe qu'il » n'est pas besoin de passeport pour se rendre chez » elle, et que cela facilite soit les joueurs, soit les » conspirateurs qui se rendent chez elle.

» Sartines fils, pour n'être point soupçonné, de» meure rue Caumartin, chez Bourlier, et c'est là » qu'on suppose qu'il voit les différentes personnes » qui vont journellement chez la citoyenne Ama» ranthe, sa belle-mère, et qu'il les instruit de tout » ce qui s'y passe. »

Ces notes et ces accusations accumulées devaient finir par produire leur effet. Ce n'est cependant pas du Comité de salut public que partit l'ordre, sollicité depuis si longtemps par quelque impatience jalouse ou vengeresse, acharnée sur cette belle proie, la famille Sainte-Amaranthe.

Tout prouve que ces malheureuses femmes étaient loin de s'attendre au coup qui les menaçait et ne se croyaient pas si proches de leur perte; sans ces illusions, sans cet aveuglement, auraient-elles hésité à profiter du salut que leur tendit, par la main la plus imprévue, la Providence elle-même?

Le 9 août 1792, à minuit, un homme, pâle, haletant, éperdu, entrait chez madame de Sainte-Amaranthe.

Il rencontrait un valet de chambre, se faisait conduire dans une pièce voisine du salon, tirait son portefeuille de sa poche, et, d'une main fiévreuse, il écrivait, sur un feuillet déchiré, quelques mots aucrayon, dans lesquels il priait madame et mademoiselle de Sainte-Amaranthe (madame de Sartines) de quitter leur compagnie et de venir le joindre un instant.

Le valet s'acquitta de sa commission, et, un moment après, les deux dames entraient, se rendant, inquiètes, à cet appel si pressant.

En reconnaissant ce visiteur inattendu, elles l'accueillirent avec émotion, presque avec tendresse.

Leur premier mot, après les serrements de mains échangés, fut :

— Avez-vous besoin de nous? quelque chose de funeste vous est-il arrivé? Maison, argent, amis, démarches, nous vous offrons tout, tout ce dont nous disposons est à vos ordres.

Et unies par un sentiment commun, la mère et la fille parlaient à la fois; tout cela fut offert avec une volubilité et un accent qui ne laissaient pas de doute sur la sincérité de l'intention.

Leur ami (car c'en était un) fut touché de cette spontanéité, de cet empressement.

. Il les remercia, les fit asseoir, tomba insensiblement aux genoux d'Amélie de Sainte-Amaranthe, et là, les larmes aux yeux, il leur dit gravement :

— Jusqu'à ce jour, je suis demeuré fidèle à l'engagement d'honneur que j'avais pris, vis-à-vis de vous et vis-à-vis de moi-même, de ne vous jamais revoir. Un horrible pressentiment du sort qui vous attend, si vous demeurez rebelles à mes conseils, est venu troubler mon cœur qui, irrésistiblement, m'a poussé ici. Vergniaud, que vous connaissez, et avec lequel une circonstance imprévue m'a lié intimement depuis peu, n'a jamais rien négligé pour me faire sortir de France. Il m'a prédit tout ce qui doit arriver, tout ce qui sera peut-être demain. Il m'a prédit jusques à sa mort, qu'il sait prochaine, et qu'il n'évite pas, par un sentiment d'honneur exagéré, que fortifie sa paresse. Il n'a plus ni illusion ni confiance, il me l'a avoué vingt fois, il me l'avouait encore tout à l'heure. Frappé de ses avis, du ton prophétique et du pénétrant accent de ses adjurations, de son adieu triste et solennel, de ses yeux humides, de ses involontaires soupirs, de cet air d'un homme qui se livre à la fatalité, avec lequel il m'a quitté, je suis rentré chez moi et, tout rêveur, je me suis mis à brûler quelques papiers. Le feu ne les avait pas encore consumés, que quelque chose de poignant, de déchirant, d'irrésistible, m'a poussé vers vous et m'a fait franchir cette porte que j'ai juré de ne plus passer, si ce n'est pour votre salut. Vous donner un avis salutaire, suprême, décisif, vous éclairer sur une situation que vous n'avez pas peut-être mesurée, c'était une tâche facile à remplir ; m'exposer à des dangers pour vous en épargner,

braver avec vous le péril qu'il y a à vous y soustraire, m'a semblé un autre devoir, que je trouverais doux et simple d'accomplir. Ne me remerciez pas, c'est chose toute naturelle, je suis seul; ma vie n'est bonne à rien. Qu'il ne vous ait pas été inutile de me connaître. Ce que vous m'avez offert tout à l'heure, ce que vous étiez prêtes à faire pour moi, hâtez-vous de le faire pour vous-mêmes. Là où le roi et la reine ne sont pas sûrs d'exister demain, pourriez-vous vous flatter d'être épargnées, victimes si faciles à immoler, et depuis si longtemps convoitées pour orner le triomphe?

Le comte de Tilly termine ainsi son récit:

« Hâtez-vous, dis-je, vous avez à peine le temps de quitter Paris, qui va devenir plus que jamais, le théâtre d'événements incalculables, de calamités, sans refuge, surtout pour des femmes. Cette immense fortune que vous avez faite, si utile en d'autres temps, vous désigne au bourreau, votre arrêt est signé d'avance. Je vous offre de vous procurer demain, de bonne heure, des passeports pour l'Angleterre. Je vous y accompagnerai, et je vous jure, sur l'honneur, qu'à notre arrivée à Londres, je prendrai un appartement éloigné du vôtre, et que vous reconnaîtrez en moi l'ami le plus désintéressé, comme vous avez pu voir que j'étais le plus discret, depuis qu'un nœud trop peu solide s'est rompu.

« Amélie hésitait, ou plutôt elle était prête. Sa mère fut inflexible.

« — Mon cher comte, dit-elle, je reconnais à votre démarche votre générosité; mais ces sentiments, dont je vous remercie, ne vous entraînent-ils pas

trop loin, et l'impatience de votre dévouement ne vous aveugle-t-elle pas?

« J'admets que vos sinistres prédictions se réalisent, que peut-il arriver à des femmes qui n'ont aucune influence sur le destin des empires? D'ailleurs, je vous le demande, la prison, la mort même, ne sont-elles pas préférables à ce vagabondage humiliant de l'émigration, et aux affronts de la fuite en pays étranger? Mes affaires sont-elles de celles qu'on peut régler en quelques heures? Ne serais-je pas folle de laisser ainsi ma fortune en question, ma maison au pillage; s'échapper de France en ce moment n'est-il pas plus dangereux que d'y rester? Combien de victimes ont été immolées dans leur fuite qu'on avait oubliées ou épargnées dans leur retraite? »

Là-dessus, tendant la main à l'inutile conseiller, madame de Sainte-Amaranthe lui dit adieu, lui demanda la permission d'aller rejoindre ses hôtes, et le laissa seul avec sa fille, qui avait écouté attentivement leur ami et, par un silence plus expressif que toute parole, désapprouvé la détermination de sa mère et ce courage égoïste qui bornait ses vues au présent.

Elle assura le comte de Tilly, car c'était lui qui était venu offrir ses services à ses anciennes amies, et le lecteur l'a reconnu, qu'elle n'était point heureuse et n'avait jamais repris son cœur. Elle céda à un attendrissement marqué qui se traduisit par des larmes; mais elle prit M. de Tilly lui-même pour juge de l'impossibilité où elle était de séparer son sort de celui de sa mère.

— Je suis certaine, dit-elle en terminant, que cet acte de résignation me coûtera cher et que je serai la victime de son entêtement.

Elle s'avança vers Tilly, la première, pour l'embrasser, et il sentit son visage inondé de ses pleurs.

La serrant étroitement contre son cœur, il recommença à la conjurer de partir.

— Je ne puis, répondit-elle.

Essuyant ses beaux yeux, elle s'éloigna lentement, tandis que Tilly la couvait d'un dernier regard. Que de fois il a dit depuis : « J'aurais dû la retenir, insister, l'emporter de gré ou de force ! »

« Je vois encore, » dit-il dans ses *Mémoires*, avec une éloquence touchante, qu'il ne faut point se flatter d'imiter (rien ne rend l'accent des sentiments éprouvés) « cette robe blanche se déchirer sous mon » pied, qui l'arrêtait involontairement. Je la vois » flotter mollement sur le parquet, et plus haut » dessiner cette taille divine, et les contours enchan- » teurs de ce beau corps qui s'éloigna pour toujours. » Je vois, et je verrai sans cesse cette tête d'ange se » retourner pour me consoler d'un sourire, que des » yeux mouillés rendaient plus touchant. »

Tilly quitta la France le 25 août. Il ne revit plus jamais, que dans ses souvenirs, mademoiselle de Sainte-Amaranthe, dont il a tracé ce délicieux portrait :

« Ce fut là mon dernier entretien, mes derniers » rapports avec la personne de France la plus univer- » selle pour sa beauté unique : créature ravissante, » que la nature s'est plu à parer de ses plus riches » ornements, et qu'elle ne montrait à la terre que, » pour qu'en la citant toujours, on n'eût plus rien à » lui comparer. Cet éloge ne paraîtra outré qu'à ceux » qui ne l'ont pas connue. Elle fut la plus belle per- » sonne de Paris dans son temps, elle le fut complè- « tement. Un peintre, un statuaire n'eussent pas

» trouvé le sujet d'une seule critique, du moindre re-
» proche. Je n'ai vu dans aucun pays rien qui me
» l'ait fait oublier, rien d'aussi absolument parfait.

» Mon cœur a aimé d'autres femmes davantage,
» je n'en ai autant admiré aucune.

» Elle fut faible, mais essentiellement bonne et
» douce, avec un fond d'orgueil noble, qui l'eût
» rendue capable, mieux dirigée, de n'aimer que ce
» qui était noble aussi. Elle avait plus d'esprit qu'on
» ne lui en supposait généralement, parce qu'elle était
» froide, et très disposée à cacher ce qu'elle en avait,
» et que d'ailleurs on accorde rarement à la même
» personne un tel avantage, quand elle a éminemment
» l'autre supériorité. Elle était d'une finesse que les
» femmes seules peuvent posséder, et que les plus
» spirituelles ont souvent le moins : il faut cepen-
» dant observer que celles qui manquent tout à fait
» d'esprit ne l'ont jamais. Elle était extraordinaire-
» ment sévère dans ses jugements, qu'elle portait
» tout bas, très difficile même sur le compte de ceux
» qu'elle ne regardait pas avec des yeux de femme.
» Elle me disait quelquefois que les gens à qui tout
» le monde plaît risquent de plaire à tout le monde.
» C'était enfin une de ces femmes, comme il y en
» a tant, que connaissent bien ceux-là seulement
» qui les ont aimées. »

Le 12 germinal an II, la famille de Sainte-Amaranthe fut arrêtée et enfermée à Sainte-Pélagie sur la proposition et par les soins du Comité révolutionnaire de la Halle au blé.

L'ordre d'écrou est signé : « *Voiriau, Fleuret, Collet et autres*, » membres dudit Comité.

Elle fut transférée aux Anglaises, avec une foule

d'autres détenus, sur l'ordre du Comité de sûreté générale, le 27 germinal, et deux mois après, sur le rapport de Lacoste, comprise dans la grande fournée de la conspiration de l'étranger.

Peut-être les eût-on encore oubliées, sans le charitable avis d'un détenu nommé Armand, dont madame de Sainte-Amaranthe avait sans doute à se plaindre et qu'elle feignit de ne pas connaître.

Nous avons peu de détails sur le séjour de nos belles et tristes prisonnières à Sainte-Pélagie ou aux Anglaises. Les relations qui pullulèrent après thermidor ne les mentionnent pas. Mais les renseignements généraux qu'elles nous donnent suffisent pour nous faire penser qu'aux Anglaises la captivité des dames de Sainte-Amaranthe fut aussi douce qu'elle pouvait l'être.

Si Sainte-Pélagie, où elles ne demeurèrent que quelques jours, était une véritable prison, l'ancien couvent des Anglaises, dans le faubourg Saint-Antoine, était une résidence enviée, privilégiée, un véritable Eden de captivité, ce qu'on appelait enfin une prison *muscadine*.

VII

Le 11 nivôse an II, y fit son entrée la famille Sombreuil, le père, le fils et la fille, encore pâle et tremblante de son héroïque effort du 2 septembre. Depuis cette victoire, sa tendresse n'avait fait que s'accroî-

tre, et il n'est sorte de soins qu'elle ne prodiguât à son père, malgré les horribles convulsions qui la tourmentaient tous les mois, pendant trois jours, depuis cette lamentable époque. Quand elle parut au salon, tous les yeux se fixèrent sur elle et se remplirent de larmes.

Le 18 pluviôse, mademoiselle de Sombreuil reçut à ce salon une véritable ovation. Vigée venait de lire des vers à l'*Acacia* de la promenade. Coittant, par une romance, avait célébré, dans la récente et jeune hôtesse de Port-Libre, l'héroïsme de la piété filiale. La citoyenne Sombreuil était présente; elle écoutait la tête baissée, perdue dans ses souvenirs; son visage était baigné de larmes et couvert de la noble pudeur de la vertu. Parmi les auditeurs, se trouvait le brave Grappin qui lui avait aidé, au 2 septembre, si puissamment à sauver son père. Remarquons, en passant, que dans ces témoignages contemporains, dans ces vers inspirés à un an de distance par le courageux élan de mademoiselle de Sombreuil, et pour lesquels une circonstance aussi dramatique eût été une fortune, il n'est nullement question du verre de sang que, le premier, Legouvé a mentionné dans les notes de son poème des *Femmes*, et qui doit passer au rebut des légendes de la Révolution, dont l'histoire est encore pavée de ces erreurs de bonne ou de mauvaise foi.

Sombreuil le fils était arrêté depuis le mois de septembre 1793. Il avait été d'abord conduit à la Force, escorté de trente gendarmes. Un *journal* de prisonnier dit de lui : « Vingt ans, des maîtresses, » le goût des plaisirs que la jeunesse entraîne, et » l'éloignement des affaires que nécessitent la dissi-

» pation et la chasse, n'ont pu le garantir du sort des » conspirateurs. Une femme adorable et tendrement » adorée venait le voir quelquefois; elle le trouva » un jour dans un accès de fièvre affreux; à la hâte, » elle dépouille les habits de son sexe, se couvre de » ceux de son amant, s'attache au chevet de son lit et » lui prodigue des soins. Elle y resta trois jours et » trois nuits. »

La famille Sombreuil, enfin réunie à Port-Libre, n'y demeura pas longtemps. Le 13 floréal, des commissaires du Comité révolutionnaire de la section des Tuileries vinrent chercher, par ordre du Comité de sûreté générale, Sombreuil père et fils, Montmorency, les ci-devant princes de Rohan et de Saint-Maurice. Ils furent transférés à Sainte-Pélagie et mis au secret tous les cinq. Mademoiselle de Sombreuil encourageait son père. « Il ne peut rien vous » arriver, lui disait-elle, vous avez toujours été ver- » tueux, la justice protégera l'innocence; mais si » le crime en ordonnait autrement, je ne vous survi- » vrais pas, et j'irais bientôt vous rejoindre. »

Elle se promenait, en tenant d'une main son père et de l'autre Grappin, son libérateur. M. de Sombreuil disait à sa fille, en montrant Grappin : « Si cet honnête homme n'était pas marié, je ne voudrais pas que tu eusses d'autre époux. »

Lescuyer, l'ancien maître de musique du duc d'Orléans, était aussi à la Force, où il passait son temps à copier des ariettes. L'épicier Cortey et le marquis de Pons étaient à Sainte-Pélagie. La prison confond les rangs, efface les distinctions, semble permettre toute familiarité. Cortey, qui était un homme hardi, abusa, un jour de belle humeur, de ce privilège

jusqu'à envoyer, à travers la fenêtre du corridor, des baisers à la jeune, belle et intrépide princesse de Monaco, d'une vie si pure et d'une mort si touchante. Il s'attira cette leçon de son co-détenu, le marquis de Pons, grand seigneur jusqu'au bout. « Il faut que vous soyez bien mal élevé, monsieur » Cortey, pour oser vous familiariser avec une per- » sonne de ce rang-là; il n'est pas étonnant qu'on » veuille vous guillotiner avec nous, puisque vous » nous traitez à ce point en égal. »

Que la Conciergerie était loin de ces douceurs, de ces concessions, de ces privautés exceptionnelles! Là, le malheureux n'entrait que pour monter à l'échafaud, dont ce sinistre abîme était l'antichambre. Là, sur la porte, on eut pu graver le terrible

Lasciate ogni speranza, voi ch'intrate.

La première entrée était fermée de deux guichets : « On appelle guichet, dit un prisonnier, une petite » porte d'environ trois pieds et demi, pratiquée » dans une porte plus grande. Lorsqu'on entre il » faut hausser le pied, et baisser considérablement » la tête, de manière que si l'on ne se casse pas le » nez sur son genou, on court risque de se fen- » dre le crâne contre la pièce de traverse de la » grande porte; ce qui est arrivé plus d'une fois. » On appelle aussi guichet, la première porte d'en- » trée. Les deux guichets d'entrée étaient à peu près » à un pied l'un de l'autre. Ils sont tenus chacun » par trois porte-clefs. »

Dans la première pièce, au bout d'une grande table, sur un fauteuil, était assis le despote du lieu,

le gouverneur absolu de la maison, remplacé quelquefois par sa femme ou bien le plus ancien des porte-clefs.

Sous la Terreur, le concierge de la Conciergerie était un personnage, une autorité, une puissance. Les portiers de nos grandes maisons, si rogues et si importants, ne lui seraient pas allés à la cheville. Les parents, amis ou amies des prisonniers, lui faisaient la cour la plus assidue. On saluait profondément le citoyen Richard, dont un signe pouvait entr'ouvrir ou refermer ces portes redoutables. Quand il était de bonne humeur, il daignait sourire; quand au contraire il était morose, il fronçait le sourcil, et tout cet Olympe infernal tremblait. Aussi les prisonniers avaient-ils soin d'épier ses bons moments, et, avec une humilité souriante, saisissaient-ils l'occasion de lui présenter leur placet. Parfois, il s'interrompait à l'arrivée d'un visiteur ou d'un nouveau prisonnier, et signalait le survenant à l'attention de son aide de champ, un vieux porte-clef, à la tête tremblante, qui la redressait à ce mot d'ordre, transmis immédiatement de porte en porte, de guichetier en guichetier, dans la langue du lieu : *Allumez le miston* (*surveillez l'individu*).

A main gauche, en entrant dans le guichet, était le greffe, pièce séparée en deux par une cloison de barreaux. Une partie était destinée aux écritures, l'autre était le lieu de halte et de dépôt des condamnés attendant la *toilette*.

Du greffe, on entrait de plain-pied, en ouvrant toutefois des portes massives, dans les cachots appelés la *Souricière*, ainsi nommée parce que leur habitant, menacé d'accidents à la fois grotesques et

terribles, devait y employer tous ses loisirs à préserver sa culotte et sa peau de la dent affamée de rats énormes et féroces. A terre, de la paille, bientôt humide et pourrie, et des seaux infects. A terre aussi, des hommes hâves, décharnés, arrivés à désirer la mort.

En face de la porte d'entrée était le guichet conduisant à la cour des femmes, à l'infirmerie, et à ce côté qu'on appelait le *Côté des Douze*.

A droite, sur deux angles, étaient des fenêtres qui éclairaient d'une lueur blafarde deux cabinets où couchaient les guichetiers de garde pendant la nuit. C'est aussi dans ces cabinets qu'on déposait les femmes condamnées à mort.

Entre ces deux angles, un troisième couloir conduisait, à travers quatre guichets, au préau. On laissait à gauche la chapelle et la chambre du conseil, et on trouvait deux pièces, converties en dortoirs dans les derniers temps; c'est dans la seconde que Marie-Antoinette avait passé ses derniers jours et sa dernière nuit.

A droite, en entrant dans la cour, à l'extrémité d'une espèce de galerie, on rencontrait une double porte, dont l'une, entièrement en fer, fermant le cachot surnommé, depuis les massacres de septembre, *de la Bûche nationale*, et l'on accédait, par ce cachot, dans les salles du Palais, par un escalier dérobé et coupé de huis verrouillés.

Les prisonniers étaient, selon leur fortune ou leur culpabilité, à la pistole, à la paille, ou dans les cachots.

Les cachots ne s'ouvraient que pour donner la nourriture, faire les visites et vider les *griaches*.

Les chambres de la paille ne différaient des cachots qu'en ce que leurs malheureux habitants, dits *pailleux*, étaient tenus d'en sortir entre huit et neuf heures du matin. On les faisait rentrer environ une heure avant le soleil couché. Pendant la journée, les portes de leur cachot étaient fermées, et ils étaient obligés de se morfondre dans la cour ou de s'entasser, en cas de pluie, dans les galeries circulaires et infectes.

Les hôtes des cachots, pratiqués dans les grosses tours, que l'on voyait du quai de l'Horloge, ne sortaient, que pour mourir, de ces cloaques, baptisés de noms ironiques: le *Grand César*, *Bombec*, *Saint-Vincent*, *Bel-Air*, etc.

Le côté des *Douze* avait une cour qu'occupaient les femmes. La partie réservée aux hommes, n'avait d'autre promenade qu'un corridor obscur, éclairé, même de jour, par un réverbère, et un petit vestibule, séparé de la cour des femmes par une grille. Le prisonnier de ce quartier n'avait pas la consolation de respirer à l'air libre, de voir le ciel, mais il jouissait du privilège de voir, à travers la grille, ses compagnes de captivité, et en serrant une main amie, de puiser dans cette étreinte vingt-quatre heures d'illusions, de souvenirs, peut-être d'espérances. Mais il fallait être riche pour cela; il n'y avait dans ce voisinage du quartier des femmes que les hommes à *la pistole*, c'est-à-dire pouvant payer 25 livres par mois pour leur lit.

VIII

C'est là que Riouffe, qui nous a laissé un immortel récit de sa captivité, connut Admiral et Cécile Renault. « L'Admiral, dit-il, n'a dû son courage qu'à l'ins-
» tinct naturel. Il paraissait n'avoir pas reçu une
» éducation plus soignée que celle qu'on donne
» ordinairement aux artisans. Il puisa dans la force
» de son âme ce que Brutus avait puisé dans les
» leçons du Portique. Il monta plusieurs fois pour
» être confronté. C'était un homme petit, mais
» musculeusement et fortement constitué; son main-
» tien et sa figure étaient d'une austérité extrême-
» ment sévère et triste. A la vue d'une trentaine
» de personnes avec lesquelles on le confrontait, il
» s'écria: « Que de braves citoyens compromis pour
» moi! C'était le seul chagrin qui pût m'atteindre,
» mais il est bien vif. » Il assura qu'il avait conçu
» seul son projet. « Qu'y a-t-il donc là de si difficile
» à comprendre? leur disait-il. Ne sont-ce pas des
» tyrans? » Après chaque confrontation, il revenait gravement, puis entonnait d'une voix forte:

Plutôt la mort que l'esclavage,
C'est la devise des Français.

De temps à autre, passait aussi solitaire, tour à tour souriante et mélancolique, avec des airs de Nina, cette folle naïve, Cécile Renault, que semblent avoir

exclusivement dominée le précoce ennui de la vie, et cette soif de la mort, qui, parmi les femmes, devenait de plus en plus contagieuse, à ce point que beaucoup qui étaient épargnées, criaient en plein tribunal révolutionnaire : *Vive le roi!* pour obliger les juges à les envoyer rejoindre leurs maris, leurs frères, leurs amants.

La citoyenne La Martinière, elle, inquiète, curieuse, encore coquette, se démenait à la grille, répétant que c'était incroyable, qu'elle était robespierriste, et ne voulait pas mourir.

Le 28 prairial, 16 juin, des huissiers, accompagnés de gendarmes, firent dans les diverses prisons de Paris, l'appel du lendemain, distribuèrent à chacun son acte d'accusation, non sans commettre, comme on le verra, d'effroyables méprises, et toute la soirée, les guichets de la Conciergerie furent encombrés de geôliers, de gendarmes, donnant à la fois livraison de la proie humaine, amoncelée sur les charrettes qui s'arrêtaient à grand bruit dans l'enceinte.

Riouffe nous a laissé un tableau saisissant de cette arrivée du convoi de l'échafaud, de l'incarcération au quartier des femmes, de l'avant-dernier appel.

« De jeunes femmes enceintes, d'autres qui venaient » d'accoucher, qui étaient encore dans cet état de » faiblesse et de pâleur qui suit ce grand travail de » la nature, et qui serait respecté par les peuples les » plus sauvages; d'autres, dont le lait s'était arrêté » tout à coup, ou par frayeur, ou parce qu'on avait » arraché leurs enfants de leur sein, étaient, chaque » soir, précipitées dans cet abîme.

» Elles arrivaient, traînées de cachot en cachot, » leurs faibles mains comprimées dans d'indignes

» fers. On en a vu qui avaient un collier au cou. Elles » entraient les unes évanouies et portées dans les » bras des guichetiers qui en riaient, d'autres en » pleurs, d'autres dans un état de stupéfaction qui » les rendait comme imbéciles; vers les derniers » mois surtout, c'était l'activité des enfers; jour et » nuit, les verrous s'agitaient. Soixante personnes » arrivaient, le soir, pour aller à l'échafaud. Le » lendemain, elles étaient remplacées par cent » autres, que le même sort attendait les jours suivants.

» De tous les coins de la France, on charriait des » victimes à la Conciergerie. Elle se remplissait » sans cesse par les envois des départements, et se » vidait sans cesse par les condamnations et les » transfèrements dans d'autres maisons. Des gui- » chetiers, chargés d'actes d'accusation, les colpor- » taient de chambre en chambre. Les prisonniers, » arrachés au sommeil par leurs voix épouvantables » et insultantes, croyaient que c'était leur arrêt. » Ainsi ces mandats de mort, destinés à soixante ou » quatre-vingts personnes, étaient distribués chaque » jour de manière à en effrayer six cents. »

Le 28 prairial, au bruit des sabres et des clefs, à la lueur des torches, furent ainsi introduits au guichet de la Conciergerie tous les héros ou héroïnes de ce drame tournant au dénouement. On vit arriver ensemble, enlaçant de leurs bras, leur mère, pâle et d'une douleur stupide, comme Niobé, Louis et Amélie de Sainte-Amaranthe. « Ah! maman! lui disaient-ils avec une sorte de joie douloureuse, nous allons donc mourir avec toi. » A ce moment décisif, chaque prisonnier se trahissait par une attitude ou des paroles caractéristiques. Jardin protestait, en

jurant, qu'il était simple postillon, qu'il n'avait rien de commun avec le Jardin ci-devant écuyer du tyran, qu'il y avait erreur de nom, que c'était affaire à la justice de ne se point tromper. Il cherchait à s'échapper, et on le maintenait brutalement. Beaussancourt pensait à la princesse Lubomirska, qui l'avait précédé sur l'échafaud, et dont il portait les cheveux à son bras dans un bracelet, et le portrait sur sa poitrine.

Michonis tenait d'un doigt fiévreux le manuscrit d'un petit discours justificatif, qu'il se proposait de lire le lendemain. Le banquier Jauge montrait aux gendarmes toute une collection de certificats et d'attestations civiques. Le vieux Sombreuil disait à son fils : « Ma fille a écrit à Fouquier-Tinville. On ne sauve pas un homme deux fois. Pourvu qu'elle n'aille pas se perdre elle-même ! » Et une larme, à la pensée de sa fille, sillonnait ses rides, et tombait sur sa moustache blanche. Lécuyer, musicien jusqu'au bout, fredonnait une ariette, de l'air le plus dégagé du monde. Sa flûte, qu'on lui avait laissée, sortait de sa poche.

Tout le monde arrive enfin : il s'agit de procéder à la fermeture des portes et à l'appel nominal, au comptage et parquage. Trois ou quatre guichetiers ivres, avec une demi-douzaine de chiens en arrêt, tenaient en main un fragment de cette liste incorrecte qu'ils ne pouvaient pas lire. Ils appelaient un nom ; personne ne se reconnaissait. Ils juraient, tempêtaient, menaçaient ; ils appelaient de nouveau ; on s'expliquait, on les aidait, on parvenait enfin à comprendre qui ils avaient voulu nommer. Ils faisaient entrer, en comptant, le troupeau, ils se trompaient ;

alors avec une colère toujours croissante, ils ordonnaient de sortir; on sortait, on rentrait, on se trompait encore, et ce n'est quelquefois qu'après trois ou quatre épreuves que leur vue brouillée parvenait enfin à s'assurer que le nombre exigible était complet.

Sur ce mot solennel, plusieurs fois répété : *Le compte y est,* les portes, le 28 prairial, tournèrent en grinçant sur leurs gonds. Le bruit se perdit dans les corridors sourds, où il s'étouffa en décroissants échos. Un morne silence succéda à cette tumultueuse entrée. A minuit, tout le monde dormit ou fut censé dormir. Seul peut-être, au quartier des hommes, Admiral, qui, avant son attentat, ne pouvait s'assoupir sans le secours de l'opium, dormit réellement. Au quartier des femmes, la citoyenne La Martinière s'agitait toujours, et protestait qu'elle ne connaissait pas Admiral, et qu'elle admirait Robespierre. Cécile Renault rêvait. Amélie de Sainte-Amaranthe, en embrassant sa mère, pleurait une dernière fois, et soulageait librement son cœur, pour que le lendemain il ne trahit point son courage.

IX

Une salle vaste, éclairée d'une grande fenêtre sur chaque côté; au fond, sur un papier moucheté, trois bustes adossés au mur : Brutus, Marat, Le Pelletier. Deux quinquets grossiers, en cuivre, ornés de fais-

ceaux de haches ciselés. Au-dessous du Brutus, le président, devant une table recouverte d'un drap vert; l'accusateur public à sa gauche, trois juges à sa droite, tous cinq en chapeaux à plumes, avec une médaille pendue au cou par un large ruban tricolore. Au-dessous du président, le greffier; du côté de l'accusateur public, deux grandes tables parallèles, soutenues par des sphinx ailés et supportant des carafes et des verres. Aux deux tables, les jurés. En face, une autre table pareille où se tenait jadis le défenseur, Chauveau-Lagarde, Duchâteau ou tout autre; derrière le défenseur, des gradins à six échelons pour les accusés, et en haut un fauteuil pour l'accusé principal ou chef de fournée. Dans l'hémicycle, de deux degrés plus bas que la salle, les huissiers, assis sur des bancs, en compagnie de guichetiers et de gendarmes, et, faisant face au président, le public, les sans-culottes, les tricoteuses, parfois un parent, un ami pleurant furtivement dans un coin sombre : tel est l'aspect du tribunal criminel révolutionnaire, institué par la loi du 10 mars 1793, pour juger sans appel les conspirateurs, et dont les attributions venaient d'être étendues jusqu'à leur extrême limite par la loi récente du 22 prairial. La salle s'appelle, par une cruelle ironie, salle de l'*Égalité* ou de la *Liberté*.

C'est là que, le 29 prairial an II (17 juin 1794), entrèrent successivement les accusés dits de la *Conspiration de l'étranger*, renforcés, au dernier moment, d'un pauvre diable d'instituteur nommé Cardinal, arrêté le 25, et de l'ex-prêtre Breil, arrêté le 28, le premier sur une déclaration fort vague d'un citoyen Varigny, le second, parce que son nom avait été pro-

noncé, sans charge, dans un interrogatoire de la femme La Martinière.

Ils étaient à ce moment (dix heures un quart) ***quarante-neuf***. Dès le matin, l'auditoire avait été envahi par un grand nombre de membres des Comités révolutionnaires.

A huit heures, Fouquier-Tinville était arrivé au tribunal, et avait décacheté son courrier.

Il y avait trouvé la collection complète des attestations civiques et certificats que le banquier Jauge lui avait fait parvenir à sa décharge. Il y avait aussi trouvé trois lettres, l'une du citoyen Jardin, l'autre de la citoyenne fille Sombreuil, l'autre du citoyen Rossay, ci-devant comte de Fleury.

Le citoyen Jardin avait adressé au président de la Convention une lettre et une pétition qui avaient été retournées sans avis à l'accusateur public. Voici ces deux documents :

« Citoyen président,

« Tu verras, par la pétition ci-jointe, combien
» serait funeste une erreur qui fait traduire un in-
» dividu pour un autre au Tribunal révolutionnaire;
» tes entrailles en seront émues; elles te commande-
» ront, par un sublime élan de ta justice, de la com-
» muniquer, sur-le-champ, à la Convention.

» Salut et fraternité.

» F.-E. JARDIN. »

Pétition à la Convention nationale.

« Représentants du peuple,

« Une erreur d'individu, commise par l'idendité du nom, compromet, dans le moment actuel, un ci-

toyen innocent, et peut laisser le coupable impuni.

» Par votre décret, qui envoie au tribunal révolutionnaire les assassins des deux représentants du peuple et autres conspirateurs, vous y avez envoyé un nommé Jardin, ci-devant page du tyran, arrêté il y a quelque temps. Eh bien! législateurs, au lieu d'y traduire celui-ci, on y traduit le citoyen Jardin, ancien postillon et ensuite piqueur, arrêté sur une dénonciation vague, repoussée victorieusement par sa conduite publique et privée.

» Cette erreur est d'auteur plus funeste que le citoyen Jardin, dont les talents consistent uniquement dans la connaissance des chevaux, n'a aucuns moyens de défense, sinon un cœur pur et républicain, garanti par ses actions dans le cours de la Révolution.

» Il invite la Convention à réparer sur-le-champ cette funeste erreur en faisant chercher dans les prisons le véritable Jardin, qu'elle a entendu traduire au tribunal révolutionnaire.

» F.-E. JARDIN. »

— Bon! grommela Fouquier entre ses dents, si on les écoutait, il n'y en aurait pas un de coupable.

Et il passa aux pièces Jauge, qu'il repoussa avec un sourire sardonique aussitôt qu'il eût lu l'exorde :

« Citoyen accusateur public,

« Voici le moment où un homme vertueux et irréqrochable doit se faire connaître......... »

— *Sufficit*, dit Fouquier, et il passa à la lettre de mademoiselle de Sombreuil. — En voilà une, mur-

mura-t-il, qui n'aura pas de cesse que Sanson ne lui ait fermé la bouche.

Cette lettre était, en effet, un dernier effort de la courageuse Sombreuil pour sauver encore une fois son père. Nous admirerions davantage ce nouveau témoignage de son courage si la fière et rude personne ne s'était pas laissée aller à l'exagération du temps, et si, pour défendre, elle n'accusait pas.

« Citoyen,

« Dans la feuille périodique qui parvient dans les maisons de suspicion, j'ai vu, sur une longue liste de conspirateurs, François Sombreuil, mon père, Stanislas Sombreuil, mon frère, amalgamés avec l'intrigant de Batz et avec la messaline Sainte-Amaranthe.

» Ce ne peut être que par erreur que leurs noms se trouvent compris dans cette liste, ou bien par la malveillance soutenue de quelques ennemis secrets qui les y ont fait placer. Je réponds sur ma tête de leur entière innocence; jamais, non jamais, ils n'ont connu, ni vu, les individus avec lesquels on les a associés.

» Je me repose sur ta justice; ton âme intègre et pure; ton zèle, ton dévouement pour la patrie, te feront un devoir d'examiner avec ta sévérité, mais aussi ta justice ordinaire, la conduite de deux individus, dont l'un, âgé de soixante-quinze ans, a été sauvé au 2 septembre 1792, d'après le jugement du peuple et la réclamation des invalides. Il ne craint point qu'on examine sa conduite, même avant 1789;

elle est, depuis et avant, et a toujours été celle d'un citoyen vertueux aimant et chérissant sa patrie.

» De la maison de suspicion de la rue de la Bourbe, ce 29 prairial, l'an IIe de la République française une et indivisible.

» MAURILLE SOMBREUIL. »

Fouquier-Tinville n'avait fait que parcourir cette lettre d'un œil distrait. Il en recevait tant du même genre! Mais en voici une demeurée pour la bonne bouche par un hasard malicieux, et dont le président du tribunal, Dumas, dans le cabinet duquel il venait d'entrer, lui donna connaissance. « Tiens, regarde un peu ce poulet que je viens de recevoir, » lui dit Dumas d'un air goguenard.

Et Fouquier lut, non sans surprise, ce qui suit :

« Courage! hommes de sang, inventez de nouvelles conspirations pour envoyer à l'échafaud le reste des honnêtes gens qui, n'ayant rien à se reprocher, ont resté sous vos coups; tous mes amis ou connaissances intimes, le prince de Rohan, Beaussancourt, Marsan, d'Hauteville, Lécuyer, etc..., conspirateurs, si jamais ils avaient pu l'être, joignez mon nom aux leurs; ayant toujours partagé leurs opinions et leur genre de vie, je dois subir le même sort. Vous tremblez, âmes de boue, quand vous rencontrez un courage magnanime qui, ne craignant rien, vous reproche hautement tous les crimes dont vous vous rendez coupables tous les jours en prononçant des jugements dictés par haine et vengeance.

» Tremblez! vils monstres! le moment arrive où vous expierez tous vos forfaits.

» Le ci-devant comte DE FLEURY,
» Détenu au Luxembourg. »

» Ce 28 prairial. »

Au dos était écrit :

« Au citoyen président du Tribunal révolutionnaire de Paris, établi au Palais. » *Pressé.*

— Parbleu ! dit Fouquier-Tinville, puisque *ce monsieur* est si pressé, je vais l'envoyer chercher; et il donna sur-le-champ l'ordre à un huissier d'aller l'appréhender.

A l'ouverture de l'audience, Fouquier-Tinville ordonna que l'on fît entrer Froidure, Soulès, Dangé, Marino et l'ex-comte de Fleury, qui se trouvaient au greffe des huissiers du tribunal. Ce dernier entra en saluant gravement les amis dont il n'avait pas voulu se séparer. A sa lettre on l'eût pris pour un vieillard dégoûté de la vie et choisissant le suicide par l'échafaud. Point du tout. Il était riche, il était beau, et il avait *vingt-trois ans.*

Les administrateurs de police, à leur entrée, saluèrent le président. Ils étaient à mille lieues de se douter de ce qui allait leur arriver. L'un d'eux (Froidure) demanda ce que le tribunal désirait. Pour toute réponse l'accusateur public requit acte de l'accusation verbale qu'il déclarait porter contre eux.

Le tribunal s'empressa de faire droit au réquisitoire.

Les quatre administrateurs, qui croyaient n'intervenir dans l'affaire que comme témoins, allèrent,

fort penauds, s'asseoir sur les gradins des accusés.

Leur nombre était ainsi porté à *cinquante-quatre*. Il fallut se contenter de ce chiffre, les deux frères Renault, qu'on avait fait arrêter à l'armée, n'étant point encore arrivés, et leur mise en accusation pouvant offrir quelques inconvénients en leur double qualité d'absents et de soldats.

Ils furent néanmoins incarcérés, mais on les oublia volontairement ou involontairement dans leur prison, et le 9 thermidor leur rendit la liberté.

Nous remarquerons que quoique tous les procès-verbaux d'interrogatoires portent la mention d'un défenseur nommé d'office par le juge interrogeant (le plus souvent Duchâteau), quand l'accusé a déclaré n'en pas avoir ou n'en pas connaître, pas un ne se présenta à l'audience. Le rapide débat qui va suivre fut sans intermédiaire entre le président et l'accusé.

Dumas, président, demanda d'abord leur nom aux cinquante-quatre accusés,

Nous n'indiquerons que la réponse des accusés que nous ne connaissons pas encore.

Après avoir appelé successivement Admiral, Cécile Renault, son père, son frère, sa tante, la femme La Martinière, les deux Sombreuil, Sartines, la famille Sainte-Amaranthe, Saintanax, le jeune chirurgien, Claude Pain-d'Avoine..., le président nomma encore François Cardinal, instituteur, âgé de quarante ans.

Pierre Balthasar Roussel, âgé de 24 ans, né à Paris, y demeurant, rue Helvétius, 70, vivant de ses revenus.

Jean-Baptiste Porteboeuf, âgé de 43 ans, domestique chez le citoyen Lemoine-Crécy.

Anne-Madeleine-Lucile Parmentier, femme Lemoine-Crécy, âgée de 74 ans, née à Clermont (Meuse), demeurant à Paris, rue Honoré, 510.

François Lafosse, âgé de 44 ans, chef de la surveillance de la police de Paris, y demeurant, faubourg du Temple, 32.

Jean-Louis-Michel Devaux, âgé de 29 ans, né à Doullens, département de la Somme, commis à la Trésorerie nationale, demeurant à Paris, rue Barbe.

Louis Potier de Lille, âgé de 74 ans, né à Lille, imprimeur à Paris, rue Favart.

François-Charles Virot-Sombreuil, âgé de 74 ans, né à Sensishem, département du Haut-Rhin, ex-gouverneur des Invalides, y demeurant.

Stanislas Virot-Sombreuil, âge de 26 ans, né à Lechoisy, département de la Haute-Vienne, ex-capitaine de hussards, demeurant à Poissy.

Jean-Suétone Rohan-Rochefort, âgé de 24 ans, ex-noble, né à Paris, domicilié à Rochefort.

Pierre Laval - Montmorency, âgé de 25 ans, ex-noble, né à Paris, y demeurant, rue du Bac.

Étienne Jardin, âgé de 48 ans, né à Versailles, directeur de transports militaires depuis la Révolution, demeurant à Paris, rue Cadet.

On voit que l'accusateur public avait jusqu'à un certain point fait droit à la réclamation du citoyen Jardin. On l'avait d'abord qualifié d'ex-écuyer du tyran. Il se prétendait purement et simplement postillon. Fouquier-Tinville avait pris un juste milieu en le dénommant directeur des transports militaires depuis la Révolution.

Barthélemy Constant jeune, âgé de 42 ans, né à Grasse, département du Var, gendarme à cheval,

demeurant à Paris, rue du Faubourg-Martin, 197.

C'est le gendarme chez lequel le baron de Batz trouvait un asile contre... les gendarmes.

Joseph-Henri Burlandeux, né à Sollier (Var), ex-officier de paix, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Martin (il n'y avait plus de saints).

Louis-Marie-François Saint-Mauris, âgé de 38 ans, ancien militaire, né à Paris, y demeurant, rue du Faubourg-Honoré, 1049.

Joseph-Guillaume Lécuyer, âgé de 46 ans, musicien, né à Antibes (Var), demeurant à Paris, rue Poissonnière, 16.

Achille Viart, âgé de 51 ans, ci-devant militaire, né en Amérique, demeurant à Paris, rue des Vieux-Augustins.

Marie Grandmaison, ci-devant Buret, âgée de 27 ans, ex-actrice aux Italiens, née à Blois, demeurant à Paris, rue de Ménars, 7.

Jean-Louis Biret-Tissot, âgé de 25 ans, domestique chez la citoyenne Grandmaison.

Marie-Nicole Bouchard, domestique de la citoyenne Grandmaison, âgé de 18 ans, née à Paris.

Catherine-Suzanne Grion, âgée de 45 ans, née à Paris, y demeurant, rue de Ménars, propriétaire de Batz.

Françoise-Augustine Santuaré, femme d'Esprémesnil, âgée de 40 ans, née à l'île de Bourbon, en Afrique, demeurant à Marefosse, district de Montiviliers, département de la Seine-Inférieure.

Elle était comprise dans la *fournée* pour avoir reçu la confidence de plusieurs complices du baron de Batz, et comme *ennemie du peuple et de sa souveraineté depuis* 1789, conjointement avec son mari (le

fameux d'Esprémesnil, un des parlementaires exaltés qui avaient commencé la Révolution). C'était, dit Lairtullier, une femme d'un grand mérite, de beaucoup d'esprit et d'un rare courage.

Théodore Jauge, âgé de 47 ans, banquier, né à Bordeaux, demeurant à Paris, rue du Mont-Blanc.

Augustin-François Ozanne, âgé de 40 ans, ci-devant officier de paix, né à Paris, y demeurant.

Charles-Armand-Auguste de Pons, âgé de 49 ans, ex-noble, né à Paris, y demeurant, rue Notre-Dame-des-Champs.

Joseph-Victor Cortey, âge de 37 ans, épicier, né à Saint-Symphorien, département de la Loire, demeurant à Paris, rue de la Loi, au coin de celle des Filles-Saint-Thomas.

François Paulmier, âgé de 36 ans, ci-devant marchand de bois, né à Aunay, département de la Nièvre, demeurant à Paris, rue des Hommes-Libres.

Jean-François Deshayes, âgé de 68 ans, ancien militaire, né à Hermenge, département de la Moselle, domicilié à Luçon, district de Fontenay-le-Peuple, département de la Vendée.

Charles-François-René Dechardes-d'Hauteville, âgé de 23 ans, ex-noble, né au Mans, demeurant à Paris, rue Basse-du-Rempart.

Louis Comte, âgé de 41 ans, négociant, né à Varennes, district de Chalon, département de Saône-et-Loire, demeurant à Paris, rue Thomas-du-Louvre.

Philippe-Charles-Elisée Beaussancourt, âgé de 27 ans, ex-sous-lieutenant des carabiniers, né à Vitry-le-Français.

Jean-Baptiste Michonis, limonadier, ex-administrateur de police.

Michonis s'était noblement compromis par les services qu'il avait rendus à l'infortunée Marie-Antoinette pendant sa captivité, et avait même été, pour ce fait, condamné, le 29 brumaire an II, à être détenu jusqu'à la paix.

Louis Karadec, âgé de 40 ans, agent de change, né à Lisieux, demeurant à Paris, rue du Faubourg-du-Temple.

Théodore Marsan, âgé de 27 ans, vivant de son bien, né à Toulouse, demeurant à Paris, rue Cléry.

Nicolas-Joseph Egrée, âgé de 40 ans, brasseur, né au Château-Cambrésis, département du Nord, demeurant à Suresnes.

Henry-Mesnil Simon, âgé de 23 ans, ci-devant capitaine de cavalerie, né à Bulez, département de la Nièvre, demeurant à Vignieux (Seine-et-Oise).

Gabriel-Jean-Baptiste Briel, âgé de 46 ans, ex-prêtre, demeurant à Auteuil.

Jean-Baptiste Marino, âgé de 37 ans, peintre en porcelaine, ex-administrateur de police, né à Sceaux, demeurant à Paris, rue Helvétius.

Nicolas-André-Marie Froidure, âgé de 29 ans, administrateur de police, né à Tours, demeurant à Paris, rue Honoré, 91.

Antoine-Prosper Soulès, âgé de 31 ans, ex-administrateur de police et officier municipal, né à Vise, département de la Marne, demeurant à Paris, rue Taranne.

François Dangé, âgé de 27 ans, ex-administrateur de police, né à Chiren, département de Loir-et-Cher, demeurant à Paris, rue de la Roquette, 39.

Marie-Maximilien-Hercule Rossay de Fleury, ex-noble, âgé de 23 ans, demeurant à Paris.

Celui-là avait été incorporé si vite *sur sa demande* qu'on n'avait pas eu le temps de savoir où il était né, ni où il demeurait. Son nom n'existe pas même sur l'acte d'accusation, préparé d'avance. Mais impatient de mourir, il ne chicana pas sur l'absence de ces vaines formalités.

Ce récolement préliminaire terminé, le greffier donna lecture de l'acte d'accusation, copié du rapport de Lacoste, avec quelques épithètes injurieuses de plus.

Les griefs relevés contre la famille Sainte-Amaranthe, se bornent à sa liaison avec Deffieux, Chabot, Danton, Lacroix et autres, et à la tentative assez hypothétique « de soulèvement des prisons. »

Le président aux accusés. — Vous venez d'entendre l'acte d'accusation ; je vous invite actuellement à répondre, par oui ou par non, sur le fait principal qui y est porté. (*Lisant une liste qu'il tient à la main) :* Vous, Admiral, avez-vous attenté à la vie des représentants du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois ?

Admiral. — Oui, et je n'ai que le seul regret d'avoir manqué ce scélérat de Collot.

La même interpellation est faite successivement à tous les accusés, qui naturellement y répondent : *Non*, n'ayant, en effet, en quoi que ce soit, attenté aux jours de qui que ce soit. Seule Cécile Renault s'explique ainsi :

— Je n'ai jamais eu l'intention de tuer Robespierre. Je le regardais seulement comme un des principaux tyrans de mon pays.

Saint-Mauris profite de l'occasion pour protester :
— Citoyens, j'ai été arrêté comme émigré ; eh bien !

voici quatre certificats... (*Ils sont, en effet, au dossier.)*

Le président. — Ce n'est point de cela dont il est question *(sic);* je vous demande si vous avez coopéré à l'assassinat de Robespierre et Collot-d'Herbois.

— Non, citoyen.

Au dernier *non*, le président, d'un ton dédaigneux, s'écrie :

— Le tribunal s'attendait bien à ce que vous ne diriez pas oui.

L'accusateur public, aux jurés. — Citoyens, vous venez d'entendre les réponses des accusés; c'est à vous d'y avoir tels égards que de raison. Je vous invite seulement d'examiner qu'il s'agit ici de la cause la plus importante qui ait encore été soumise à la justice du tribunal. Je m'en rapporte, en conséquence, à votre patriotisme et à votre sagacité ordinaires.

Le président. — Citoyens jurés, les accusés qui sont devant vous sont les agents de l'étranger; la Convention nationale les a traduits au tribunal, pour que vous prononciez sur leur sort; *leurs dénégations ne vous en imposeront pas.* Je crois inutile de vous rappeler que le peuple demande vengeance des monstres qui voulaient le priver de deux représentants qu'il chérit; vous remplirez son attente en prononçant sur les questions que je vais vous soumettre. (*Il pose les questions ; les jurés se retirent.*)

Voilà un résumé qui est court, mais auquel il est difficile d'appliquer l'épithète d'*impartial*, toujours clichée en pareil cas.

Le président à la gendarmerie. — Gendarmes, emmenez les accusés.

Plusieurs accusés veulent parler pour leur justifi-

cation. Le président réitère l'ordre ; on les entraîne.

Les jurés, après avoir été environ une demi-heure aux opinions, rentrent à l'audience, et font leur déclaration.

Les accusés sont introduits de nouveau, au milieu d'une nombreuse escorte de gendarmerie. Le président leur fait part de la déclaration du jury.

L'accusateur public requiert contre eux la peine de mort.

Un grand nombre d'accusés demandent la parole contre l'application de la loi.

Le président, sans faire droit à leurs réclamations, prononce, au milieu du tumulte, un jugement, les condamnant *tous* à la peine de mort.

C'était aussi simple et aussi expéditif que cela. Audience ouverte à dix heures et quart, close à deux heures : cinquante-quatre condamnations à mort. Une chose m'a toujours intrigué. Comment faisaient donc les avocats pour vivre en ce temps-là ? Le club et la Convention les dédommageaient sans doute de ce peu lucratif silence.

Le jugement devait être exécuté dans les vingt-quatre heures, *à la diligence* de l'accusateur public.

Deux heures après, à quatre heures, grâce à cette *diligence*, les condamnés marchaient au supplice. Les bourreaux allaient ma foi ! aussi vite que les juges, et la toilette n'était pas plus longue que l'audience.

Histoire de désencombrer les prisons. Le bulletin de la police, à ce moment, marquait, à Paris, dans les *vingt-quatre* maisons d'arrêt, qui avaient remplacé la Bastille, *six mille neuf cent soixante-sept* écroués.

Fouquier-Tinville, au sortir de l'audience, étant monté à la Buvette, où se trouvaient les jurés et plusieurs membres des Comités révolutionnaires, un de ces derniers lui fit observer qu'il devrait envoyer les condamnés à l'échafaud, revêtus d'une chemise rouge, puisqu'ils étaient *convaincus* d'assassinat.

Fouquier trouva l'idée excellente. Il fit surseoir au départ, et, à la hâte, avec de l'étoffe écarlate, achetée par le bourreau, on confectionna, pour chaque condamné, un sac ou fourreau rouge, dont on l'enveloppa.

Désirant jouir du coup d'œil que devaient offrir les condamnés, avec leur *san-benito* rouge, l'accusateur public, qui avait ses côtés artistes, et possédait le *dilettantisme* de son métier, se rendit, au moment de leur départ pour l'exécution, dans la chambre de Richard, concierge de la Maison d'arrêt de la Conciergerie, dont la fenêtre donne sur la porte de la prison.

Amélie de Sainte-Amaranthe était comme transfigurée ; ses yeux rayonnants, ses cheveux épars, sa robe blanche, son manteau rouge, lui donnaient je ne sais quel air angélique. Elle monta dans la charrette comme on monte au ciel, soulevant après elle sa mère affaissée, regrettant la terre, regrettant la vie, frappée au dernier moment de cette peur hagarde, stupide, de ces frissonnements de la chair révoltée, dont madame du Barry, la seule femme de la Révolution qui n'ait pas su mourir, avait donné le navrant spectacle. La vue de sa fille la ranimait par moments, et elle redevenait courageuse par imitation, par un reste d'orgueil. Au bout de quelque temps, elle se

remit, et sa frayeur demeura silencieuse et décente. Tous les autres condamnés étaient calmes, Beaussancourt, toujours rêveur, Lécuyer, toujours insoucieux. La femme La Martinière faisait des reproches à Admiral, qui ne l'entendait pas. Cécile Renault tenait sur son sein la tête de son vieux père, redevenu enfant. Elle était l'Extase sombre, tandis qu'Amélie était l'Extase sereine, souriante, confiante, triomphante. Celle-là, qui semblait deviner et défier Fouquier-Tinville, caché dans l'ombre de son observatoire, l'agaçait particulièrement!

— Parbleu, dit-il, voilà une b........ bien effrontée, il faut que j'aille la voir monter sur l'échafaud, pour m'assurer si elle conservera ce caractère-là jusqu'au bout ; dussé-je me passer de dîner.

Cependant tous les préparatifs étaient achevés. Les trois charrettes funèbres s'ébranlèrent lourdement sur les pavés sourds, les fouets claquèrent, les jurons grondèrent, et le cortège franchit, au trot, la voûte de la cour de la Conciergerie.

Il était quatre heures. Le soleil dorait la cime des arbres des Tuileries, dont le jardin était patriotiquement planté, depuis la République, de pommes de terre, et noyait, dans les eaux de la Seine, ses flèches encore ardentes. Les quais étaient encombrés d'une foule curieuse, mais silencieuse. Quand elle vit sur ces charrettes, au lieu de brigands cyniques, de femmes effrontées, des vieillards, des jeunes gens, presque des enfants, des femmes, et cet admirable et pathétique groupe de jeunes femmes et de jeunes filles, souriant et priant, l'indignation la prit. Étonnée, irritée, indignée, elle protesta avec une éloquence brutale contre cet excès d'horreur, cette insulte à la pitié.

Elle se révolta de ce sacrilège juridique qui attentait ainsi à l'inviolabilité de la vieillesse, à l'inviolabilité de la jeunesse et de la beauté. Sanson et son cortège furent impitoyablement et outrageusement hués [1]. Pour la première fois, l'effet était manqué, la pièce révolutionnaire faisait *four;* le peuple se dégoûtait de son quotidien spectacle, murmurait et se plaignait, comme la conscience même de la Révolution. Que manqua-t-il à ce noble, mais encore vague mouvement de répugnance et de remords, pour le précipiter et le changer en une démonstration énergique? Que manqua-t-il pour faire rougir de leur déchéance ces soldats, accompagnant avec des canons, ailleurs ennoblis par la victoire, ici prostitués à l'infamie de faire escorte au bourreau, et leur faire rebrousser chemin? un mot, un cri, un homme décidé, prêt à donner un chef et un mot d'ordre à la multitude soulevée, un rien, un de ces souffles subits, irrésistibles qui passent parfois sur les flots populaires et décident la tempête.

De temps en temps quelques refrains patriotiques, quelques *Ça ira*, quand on passait devant une porte de café ou de club, tranchaient sur la désapprobation générale, et rendaient quelque courage aux conducteurs et aux chevaux qui, au retour, trop rare, de ces encouragements accoutumés, ralentissaient le pas et savouraient, au milieu des sueurs et des anxiétés de leur corvée humiliante, cette harmonie rafraîchissante.

1. Le fait est positif. Quelques historiens timides ont vu là une insulte aux victimes. Puisqu'il y a lieu à interprétation, nous prenons bravement le sens le plus favorable au peuple, qui commençait dès lors à se désabuser.

On ne passa point par le quartier Saint-Honoré, où l'on eût rencontré la protestation muette, mais non moins significative, des boutiques fermées et des rues silencieuses et solitaires.

Déjà les négociants de la rue Saint-Antoine, quand l'échafaud humilié avait été transporté place de la Bastille, avaient imité l'exemple de leurs confrères de la rue Saint-Honoré.

On arriva par les quais et le faubourg Saint-Antoine, à la barrière de Vincennes ou du Trône-Renversé, dernier asile de l'échafaud.

X

Pour faire ce lent et pénible trajet, au pas, il ne fallut pas moins de deux heures à ces charrettes surchargées. Dans le faubourg arrivèrent enfin les sans-culottes avinés, les tricoteuses et mégères, dites : *Furies de guillotine,* à la voix éraillée, à la lèvre tordue par l'injure et le blasphème. Là le bourreau retrouva son vrai public. Là, le mot de Fouquier-Tinville : « Ce sera une fournée de *cardinaux,* » colporté par quelques amateurs, eut le plus grand succès, et fut accueilli de hourras enthousiastes. Là, Cécile Renault et Amélie de Sainte-Amaranthe furent insultées, raillées, sifflées. Toute cette populace s'ébranlant après les charres, et les accompagnant d'une escorte hurlante, s'arrêta qu'avec elles devant l'échafaud.

Sur son théâtre, le bourreau, qui avait repris ses avantages, fit preuve d'une dextérité peu commune. Il divisa les condamnés par groupes qui, successivement, gravirent les degrés. La besogne marcha rapidement, excitée par les cris frénétiques de : *Vive la République!* qui saluaient la chute de chaque tête dans le panier. En *vingt-huit minutes*, à deux coups par minutes, les cinquante-quatre tombèrent. Il fallut des seaux pour recueillir le sang, et des sacs de son pour l'étancher. Ah! c'était un maître homme en son art, que le citoyen Sanson. Il était élégant, il était propre, il était poli autant qu'on peut l'être à cette hauteur de l'échafaud. Il avait le génie de la décapitation, le plus rare de tous les génies.

Le malheureux instituteur Cardinal, Cécile Renault et Admiral, furent exécutés les derniers. Amélie de Sainte-Amaranthe, plus forte que sa mère, avait voulu que celle-ci passât avant elle pour lui épargner la douleur de la voir mourir.

« Oh! écrivait plus tard, dans ses *Mémoires*, celui qui l'avait tant aimée, que de fois elle s'est représentée à mon imagination telle que je la vis en cette dernière soirée, où j'essayai en vain de la sauver... Adorable infortunée! combien, sous un ciel étranger, j'ai pleuré sa mort, sa fin horrible et prématurée; je ne me pardonnais point de ne l'avoir pas prise dans mes bras, et de ne l'avoir pas emportée sur mon sein, étouffant sa plainte avec des baisers... Je m'indignais contre moi-même de ne pas l'avoir sauvée malgré elle. Le coup qui l'avait frappée me frappa longtemps... Je vivais avec son fantôme, et je ne pouvais cependant entendre prononcer son nom. A présent j'aime à en parler, je pourrais en parler sans cesse...

Quelquefois je la vois au théâtre, brillant d'un éclat qui ne fut point effacé, qui ne fut point égalé par ses rivales; d'autres fois, elle m'apparaît, victime sanglante de la plus atroce barbarie, et je m'écrierais volontiers, dans ces termes de Macbeth... « Tous les darfums de l'Arabie, toutes les eaux de la mer ne peuvent effacer *ce sang.* »

VII

LE DERNIER AMOUR
DE PHILIPPE-ÉGALITÉ

La légende de Philippe-Égalité. — Par qui et comment elle a été fabriquée. — Vie publique et vie privée. — Mot de Rivarol. — Les ancêtres de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans. — Le Régent. — Caractères de dégénérescence de la race. — Le duc d'Orléans dit *de Sainte-Geneviève*. — Le père et la mère de Philippe-Égalité. — Tête-à-tête et dos-à-dos. — Un mot terrible. — Le comte de Melford. — La pudeur de Collé. — Mademoiselle Le Marquis. — Deux bâtards heureux. — Louis-Philippe d'Orléans dit *le Gros*. — Madame de Montesson. — Les nièces terribles. — Fatalités de l'hérédité. — Une honnête femme. — La fille du duc de Penthièvre. — Elle épouse le duc de Chartres par amour. — Témoignage de Besenval. — Le *Souper des Veuves*. — Récit de Bachaumont. — Récit de Collé. — Une belle dot. — Calomnie contre le duc de Chartres à propos de la mort de son beau-frère, le prince de Lamballe. — Témoignage du prince de Ligne. — Époque de la cessation de l'harmonie conjugale et des bons rapports avec la cour. — Anglomanie. — Ce qui brouille les cartes. — Intrigues et rivalités. — Le comte et la comtesse de Genlis. — Couplets contre la Reine. — Une épigramme dans une faveur. — Compliment ironique. — Comment un prince peut aller

de l'opposition à la Révolution. — Manège des amis et des ennemis. — Le comte d'Artois. — Le prince enfant prodigue, le prince enfant gâté de la cour et de l'histoire. — La première et la dernière passion. — Roman interrompu par le bourreau. — Le fils de Buffon. — Un mot plaisant de Rivarol. — Les fils des hommes illustres. — Mot sublime du fils de Buffon. — Il faut l'estimer autant que le plaindre. Son portrait par Humbert-Bazile. — Ses voyages en Europe. — Il épouse, à vingt ans, mademoiselle de Bouvier de Cepoy, qui en avait seize. — Détails du contrat de mariage. — Lune de miel. — Lettre à Guéneau de Montbéliard. — Ombres au tableau. — Incompatibilités fatales. — Le duç d'Orléans, protecteur de la mère et de la fille. — Le comte de Buffon, capitaine au régiment de Chartres, toujours en garnison à la frontière. — Séjours à Montbard, en 1784 et en 1786, de madame de Buffon. — Commencements de mésintelligence. — Mari, femme et belle-mère. — Extraits de correspondance. — Termes symptomatiques. — Ce que les femmes n'osent pas dire, elles *le rient*. — Commentaire indiscret. — Visite romanesque du duc d'Orléans, déguisé en postillon. — Attitude de madame de Buffon à une fête donnée en son honneur. — Précautions prises par l'amant et la femme déjà coupable. — Variations de la théorie et de la pratique, de l'opinion et des mœurs en ce qui touche le cas des maris malheureux. — L'opinion se met du côté du mari. — Le jeu anglais. — Suicide ou conjugicide. — Passage significatif d'une lettre de madame de Buffon à son mari. — Nouveau symptôme à noter. — Les fêtes de Dampierre. — Rapprochements décisifs. — Manège de la femme qui trompe son mari depuis Eve. — Voyage du comte de Buffon à Paris. — Double démarche de son illustre père auprès de sa bru. — Lettre de belle-mère. — Dramatique rupture. — Belles lettres de Buffon à son fils et à M. de Malesherbes. — Le comte de Buffon quitte le régiment de Chartres, et en 1791 il est colonel à vingt-six ans. — Séparation de fait non de droit. — Les deux époux brouillés demeurent voisins. — Tentation généreuse, tentative inutile. — Les femmes ne pardonnent jamais à un mari les torts qu'elles ont envers lui. — Les séparations de cœur sont sans remède. — Séparation judiciaire. — Divorce. — Acte de divorce des époux Buffon. — Divorce de Talma. — Réfutation d'une calomnie. — Version authentique des causes de la rupture entre M. et madame de Buffon. — Visite au Jardin du Roi et conversation avec Buffon, racontée par madame de Sabran. — Jugement impartial. — Torts des deux côtés. — L'école mutuelle du mariage. — Défauts de caractère de M. de Buffon. — Ses algarades de jeunesse. —Le cèdre du Liban. — Le tonnerre calomnié. — Témoignage à la décharge de madame de Buffon. — Raisons de son extraordinaire ascendant sur le duc d'Orléans. — Fut-elle aussi désintéressée du côté de l'ambition que du côté de l'argent? — Rêve qu'elle dut faire. —

Le comte de Buffon se remarie. — Il épouse Betzy Daubenton. — Seconde lune de miel. — Accusation mal fondée d'Humbert-Bazile. — Double et sanglant dénouement d'une comédie de salon finissant en tragédie. — Popularité du comte de Buffon dans sa section à Paris. — Conjuration jalouse et intéressée. — M. de Buffon est arrêté. — Résistance courageuse, protestation indiscrète. — Mémoire de la seconde madame de Buffon à l'appui des réclamations de son mari. — Récit de Humbert-Bazile. — La résistance de M. de Buffon, qui a confondu et fait arrêter ses dénonciateurs, le perd. — Il est définitivement incarcéré. — La conspiration des prisons. — Lettre de M. de Buffon. — Sa mort. — Il lègue tous ses biens à sa seconde femme. — La première continue à porter son nom. — Elle est la maîtresse affichée du duc d'Orléans. — Son empire croissant. — Cette influence fut-elle bonne ou mauvaise ? — Témoignage du comte de Tilly ; — de miss Elliott. — Indulgence qu'ils mêlent à leurs sévérités. — Portrait du prince par Cosway. — Contrastes et contradictions de la physionomie et de la vie. — Double trait de nature. — Ce qu'il faut penser de l'accusation de lâcheté qui pèse sur le duc d'Orléans. — Témoignage de madame de Genlis. — Mot caractéristique. — Récit de miss Elliott. — La journée du 12 juillet 1789. — Le duc va à Versailles. — Accueil qui lui est fait. — Griefs irréconciliables. — L'authenticité des *Souvenirs* de miss Elliott. — Confirmation de ses assertions. — Conversation entre le roi Louis-Philippe et l'auteur de *Louis XVI et sa Cour*. — Procès jugé, non vidé. — Le mouton enragé. — Concordance du témoignage de miss Elliott et de Brissot sur le prince et son entourage. — L'influence de madame de Buffon ne lui est pas salutaire. — Lettre de madame de Buffon à M. de Lauzun, en date du 20 août 1792. — Elle ne laisse pas le moindre doute sur l'exaltation des idées et des espérances de madame de Buffon. — L'élève politique de Laclos n'est pas son élève en amour. — Lovelace-Grandisson. — Lettre écrite de prison à madame de Buffon par Philippe-Égalité. — Pourquoi il l'appelle *Fanny*. — Détails de sa mort. — Madame de Buffon se remarie.

I

Il y a toute une légende sur ce duc d'Orléans dont la Révolution a fait Philippe-Égalité. Cette légende

a été fabriquée par les ennemis d'un prince qui en eut beaucoup, et ses amis même n'y nuisirent point.

Avant 89, ses désordres de conduite, ses hardiesses de propos, ses velléités d'opposition, son affectation d'anglomanie, son goût de la nouveauté, ses caresses à l'opinion, ses allures philanthropiques et libérales, ses spéculations sur les boutiques du Palais-Royal, lui aliénèrent la cour et coalisèrent contre lui tous les partisans du régime menacé.

Après 89, les chansonniers, les libellistes, les pamphlétaires s'en donnèrent à cœur joie contre un prince qui, après s'être embourgeoisé, disait-on, s'encanaillait, qu'il était de bon ton d'insulter, et qu'il semblait impossible de calomnier.

A ce canevas d'infamies, ourdi par les haines aristocratiques et les rancunes royalistes contre celui qu'elles traitaient de conspirateur, de traître, d'usurpateur, s'ajoutèrent les broderies fantastiques de l'émigration.

Il en résulta, pour l'imagination des futurs voltigeurs de 1814, un type à faire horreur et à faire peur, une sorte de Croquemitaine, de Barbe-Bleue de la famille royale martyre, dont l'image maudite disparut, dans les galeries de portraits de la maison de Bourbon, sous le voile d'indignité qui y cachait déjà l'effigie du connétable révolté contre François Ier.

La dignité méprisante de la mort du prince victime à son tour de la Révolution ne désarma point les férocités vengeresses de la Contre-Révolution acharnée après sa mémoire. On ne se donna pas la peine de remarquer la contradiction qu'il y avait à

taxer d'usurpation un prince qui n'avait pas eu d'autre trône que l'échafaud. On continua de confondre les fautes, trop réelles, de sa vie privée, avec les crimes supposés de sa vie publique.

Un seul acte de cette vie publique était incontestable. C'était le vote émis dans le procès de Louis XVI. C'est là un fait que nous n'avons pas l'intention d'apprécier ici, parce qu'il y aurait trop à dire pour le juger impartialement, et que ce n'est point d'ailleurs de notre sujet. Nous nous bornerons à faire remarquer que la haine des détracteurs de la mémoire de Philippe d'Orléans, baptisé par elle du sobriquet d'Égalité, aurait dû demeurer conséquente avec elle-même. L'odieux ne dispense pas d'être logique. Or, il était absurde d'exiger la vertu d'un héros, le courage d'un martyr, du même homme auquel ou refusait le courage le plus ordinaire, les plus vulgaires qualités de l'honnête homme. Mais nous le répétons, l'histoire politique de Philippe-Égalité n'est pas, aujourd'hui du moins, de notre sujet. C'est l'homme seul, sous un aspect particulier, à un moment suprême de sa vie, que nous voulons essayer de peindre.

II

Quel homme fut vraiment, à le prendre à ce point de vue intime et restreint, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, et qu'y a-t-il de commun entre ce prince

objet de tant de controverses passionnées, qui n'a pu obtenir encore, même de l'histoire, un jugement impartial, et celui dont Rivarol, par exemple, qui portait parfois, dans ses haines hyperboliques, la frivolité et la férocité féminines, a dit, en faisant allusion à son visage bourgeonné « que la débauche l'avait dispensé de rougir, » — une autre fois : « que tous ses vices n'avaient pu le conduire à son crime, » enfin, le poursuivant jusque dans l'abandon de ses amis, que : « sa trahison n'avait trouvé que des traîtres? » Examinons.

Il était né le 13 avril 1747, et avait épousé, le 5 avril 1769, à l'âge de vingt-deux ans, Louise-Marie Adelaïde de Bourbon-Penthièvre.

Il était l'arrière-petit-fils de ce prince spirituel, vaillant, voluptueux, en qui Saint-Simon lui-même, qu'il avait apprivoisé, retrouvait la physionomie d'Henri IV ; à qui Duclos, plus sévère, a reconnu « toute les qualités, hormis les qualités de prince. » Tout le monde a présents à l'esprit les traits divers de la physionomie de ce Régent doué, en tout cas, de bien des talents, y compris celui de savoir garder dans la plus mauvaise compagnie quelque chose de la bonne, et de ne jamais perdre le sang-froid ni avec les hommes ni avec les femmes; curieux de toute science et de tout art ; fabricateur de parfums (la calomnie dit un jour de poisons) et d'élixirs; illustrateur plus grivois que naïf du *Daphnis et Chloé* gravé par Audran, bon joueur de flûte et auteur de la musique de trois opéras (notamment celui de *Penthée*) dont l'épicurien La Fare avait écrit les paroles; en somme, fanfaron de vices plus encore que vicieux, fanfaron d'impiété plus encore qu'impie et

gardant un fond de superstition assez robuste pour essayer un jour ou plutôt une nuit d'évoquer le diable dans les carrières de Montrouge et de Vaugirard.

La race des d'Orléans, qui dégénérait, comme celle des Bourbons, se marque avec ce prince de certains caractères de décadence : la grossièreté des traits, la bouffissure des joues, l'obésité précoce et pléthorique, la tendance à l'apoplexie, les façons bourgeoises et les goûts populaires.

Le grand-père de notre triste héros, — mais trop noirci vraiment, par la bile des pamphlétaires politiques, — fut ce duc d'Orléans dit *de Sainte-Geneviève,* qui s'essaya d'abord gauchement et voracement à copier les goûts libidineux et orgiaques de son père, renonça vite à l'entreprise, au-dessus de ses moyens et de ses forces, se rangea dans le mariage, et devint si bon mari et père qu'après la mort prématurée de sa femme, une princesse de Bade, il lui garda un veuvage fidèle et maniaque et se confina dans la retraite de Sainte-Geneviève. Là, il vécut, partagé entre ses recherches scientifiques, ses théologiques études, et ses accès intermittents de galanterie, réduits, contre leur gré, aux voluptés platoniques, dont madame de Gontaut et madame d'Alincourt furent tour à tour l'objet, et qui le disputaient aux transports d'une dévotion mystique.

Nous arrivons enfin, — et nous ne nous excuserons point de ces détails d'origine, d'influence héréditaire qui ont ici une importance particulière, même en réduisant à ce qu'elle a d'incontestable la doctrine de l'atavisme, — au père, Louis-Philippe d'Orléans, mari peu fidèle de la moins fidèle encore Louise-Henriette de Bourbon.

Leur hymen avait pourtant débuté sous les plus heureux auspices. C'était un mariage d'inclination, à la lune de miel fameuse, que ce mariage, tendre et perpétuel tête-à-tête, avant de devenir un maussade dos-à-dos. La chronique scandaleuse du temps a noté d'un sourire railleur, au scepticisme bientôt justifié, cette idylle conjugale dont les impatients transports n'attendaient pas la nuit, et ces échanges de caresses que les deux époux amants se prodiguaient avec une naïveté d'impudeur que n'effarouchait pas le regard d'un tiers.

C'est pendant un de ces duos indiscrets, trop insoucieux du mystère, dont sa chambre était le théâtre, que fut dit par la duchesse douairière, mal à propos réveillée, aux amoureux qui escomptaient son sommeil, ce mot terrible : « Il vous était réservé de faire rougir du mariage. » Chamfort a conté l'aventure.

La satiété vient vite à ce jeu et le mutuel dégoût. La duchesse ne tarda pas à donner à son époux trop déniaisé le signal de l'émancipation. Elle s'afficha avec le comte de Melford, au point que son mari, qui avait pourtant acheté, par un pacte tacite de tolérance, sa propre liberté, trouva le marché trop dur, l'affront trop provoquant, et menaça le galant de le faire jeter par les fenêtres.

La duchesse, renommée pour la hardiesse et la gaillardise de ses saillies, mourut sans peur et sans vergogne comme elle avait vécu, laissant une cassette remplie de lettres et de chansons d'un ton si salé, qu'un prompt autodafé dut en faire justice, et que la pudeur de Collé lui-même a reculé devant la citation. La pudeur de Collé!

Collé fut le commensal et le favori du prince, *l'impresario* de son théâtre de Bagnolet, le poète domestique de Mlle Le Marquis, mère de ces deux bâtards heureux comme la main gauche, les abbés de Saint-Farre et de Saint-Albin (il y avait aussi une fille, madame de Villemomble) qui survécurent à la Révolution et à l'émigration, et moururent tranquillement et épicuriennement comme ils avaient vécu en 1825 et en 1826.

Nous n'insistons pas sur d'autres détails caractéristiques de la vie de Louis-Philippe d'Orléans, dit *le Gros*, qui couronna dignement sa carrière en épousant bourgeoisement, ne pouvant l'avoir autrement, le 23 avril 1773, madame de Montesson, dont l'habile manège de pruderie provocante, si bien résumé par sa maxime : « Je le renvoie toujours mécontent, jamais désespéré », et de cailletage précieux triompha de tous les obstacles, et qui ne se rendit, comme elle l'avait voulu, qu'au prix du mariage, et au lit conjugal. Il faut lire cette histoire édifiante, quoique profane, dans les *Mémoires* de Collé et ceux de madame de Genlis, digne nièce d'une telle tante, et qui ne la gâte pas plus que madame de Caylus ne ménage madame de Maintenon. On n'est jamais trahi que par ses nièces.

De tout ce qui précède il résulte que Louis-Philippe-Joseph ne reçut de l'hérédité que des fatalités physiques et morales fâcheuses : un sang corrompu, une humeur inquiète, un esprit hardi, un caractère faible, ce mélange de goûts artistiques et d'instincts crapuleux, cet appétit de galanterie, cette soif de popularité, cet amour et ce mépris de l'opinion, cette prédilection pour la société des actrices et des

gens des lettres, des philosophes de boudoir, des militaires de café, qui signalent et expliquent l'un par l'autre des Gaston, frère de Louis XIII, des Philippe, frère de Louis XIV, et, aux deux extrémités du siècle, où s'accentuent et s'accusent les courants de la transmission, un Philippe d'Orléans Régent et un Philippe-Égalité.

Il est impossible de ne pas remarquer encore que ce courant d'influence masculine n'est que très rarement et bien faiblement rectifié, corrigé, compensé par des influences féminines réparatrices et préservatrices. De Louis XIV à Louis XVI, il n'y a dans la famille qu'une figure d'honnête femme et de bonne mère, la seconde Madame, princesse Palatine, dont on connaît les lettres salées, un Saint-Simon femelle, moins le génie de l'observation et du style. Pendant les trois générations qui suivent, les enfants ne trouvent pas dans l'exemple maternel de quoi corriger l'autre. La femme du Régent est frivole, vaine, fantasque, coquette sinon galante. Pour la mère de Louis-Philippe-Joseph, nous l'avons dit, il faut tirer le voile. Et sa femme? Parlons un peu de sa femme, fille du duc de Penthièvre, sœur du prince de Lamballe.

III

Si Louis-Philippe-Joseph n'avait pas été heureux en mère, il pouvait l'être en femme. Il ne tenait qu'à lui, car la fille du duc de Penthièvre, princesse aima-

ble, instruite et pieuse, fut une honnête femme et une bonne mère dans toute l'acception du mot. Après avoir fait les délices de cette cour patriarcale de Billy, de Vernon et de Sceaux dont Florian est le poète, elle était faite pour donner au Palais-Royal étonné l'exemple de la fidélité, de la dignité, de la vertu conjugales, et le purifier de tant d'infamies domestiques et publiques. Elle adorait son mari, qui parut assez longtemps le lui rendre, ne cessa point de la respecter, et n'essaya même point de la haïr quand les ennemis et les amis (les pires ennemis en semblable circonstance) eurent envenimé jusqu'à une séparation de fait, les malentendus en griefs et les griefs en reproches, qui en tout cas ne purent jamais porter sur la conduite de la duchesse. Elle était invulnérable à cet égard, même en un temps où la calomnie n'épargnait personne, surtout les princes, et où une crédulité hostile tenait pour vrai tout ce qui était malin.

Si la duchesse fut irréprochable, il n'est pas permis d'en dire autant de son mari, bien qu'il n'ait jamais affiché ses désordres jusqu'au scandale, et qu'il ait évité dans ses galanteries cette pointe de fanfaronnade, ce ragoût de cynisme qui caractérisent les allures des *libertins* de la Fronde et des *roués* de la Régence. Mais revenons aux tranquilles et heureux débuts de cette union peu à peu si troublée.

La princesse, avons-nous dit, adorait son mari, que lui avaient disputé tour à tour les scrupules de son père et les tergiversations de son futur beau-père, qui chicana longtemps, rechigna tantôt sur la question de la naissance, tantôt sur la question de la dot, et faillit à plusieurs reprises faire manquer le dé-

nouement nuptial souhaité par les deux parties intéressées. Avec la calme et fière décision de l'amour honnête et ingénu qu'elle avait voué à son futur époux dès leur première rencontre, la princesse triompha de tous les obstacles, déjoua toutes les intrigues, emporta de haute lutte le succès cher à son cœur.

Un fait assez singulier, dit Besenval dans ses *Mémoires*, c'est la passion que mademoiselle de Penthièvre avait conçue pour M. le duc de Chartres. Elle ne l'avait jamais vu qu'une fois, chez madame de Modène, je crois, où M. le duc de Chartres lui avait donné la main pour la mener à son carrosse. En rentrant dans son couvent elle dit qu'elle n'en épouserait jamais d'autre ; et elle n'a cessé depuis ce temps de tenir le même langage, quoique dans ce temps-là il y eût peu d'apparence à l'accomplissement de ses désirs.

Instruite que les espérances d'un mariage tant souhaité étaient évanouies et qu'on songeait à lui faire épouser M. le comte d'Artois, elle déclara à M. de Penthièvre que jamais elle n'y donnerait son consentement, et que, s'il voulait la forcer, elle irait se jeter aux pieds du roi pour le supplier de ne pas contraindre son inclination, et la rendre malheureuse le restant de ses jours ; que jamais elle n'aurait d'autre époux que M. le duc de Chartres : fermeté d'autant plus extraordinaire en elle, qu'on ne pourrait trouver de caractère plus doux et plus timide que le sien.

Comment le duc de Chartres, objet d'un tel sentiment, n'y eût-il pas répondu ? Tout indique qu'il en fut touché et le partagea ; et il n'y a nulle induction contraire à tirer de ce fait,—irrévérencieux peut-être à l'endroit du mariage, mais qui n'implique pas la moindre atteinte au respect dû à la mariée, — qu'il en

terra, comme on dit, joyeusement et ironiquement sa vie de garçon. Il n'y a qu'un tribut — de mauvais goût sans doute, mais que la puribonderie affectée des censeurs hostiles a pu seule trouver coupable, — payé à l'usage dans ce dernier souper où le duc de Chartres célébra galamment et plaisamment les funérailles de sa liberté, et qu'ont raconté Collé et Bachaumont.

Voici le récit de ce dernier, à la date du 25 mars 1769:

Au mariage de M. le comte de Fitz-James, M. le duc de Chartres lui donna à sa petite maison un souper appelé le *souper des veuves*. On y avait réuni les maîtresses de ce prince, et de différents seigneurs mariés ou sur le point de se marier. Tout était tendu de noir. Les femmes étaient en habit de deuil ; les hommes de même. Les flambeaux de l'Amour s'éteignaient et se trouvaient remplacés par les flambeaux de l'Hymen. Ces deux dieux étaient dans une rivalité continuelle à cette fête : en un mot tout y caractérisait le tombeau des plaisirs et l'empire de la raison. On assure qu'il est question de renouveler cette fête d'une façon plus solennelle encore, à l'occasion du mariage prochain du duc de Chartres.

Il ne paraît pas que le projet ait été réalisé; et d'après Collé, commensal de la maison et très au courant de ses intimités, on s'en serait tenu à la fête du 25 mars qu'il raconte avec quelques détails nouveaux, en ces termes :

On me disait ces jours-ci une facétie imaginée par M. le duc de Chartres il y a quelques mois. Voici le fait. M. le comte de Fitz-James s'est marié au commencement de cette année. Ce jeune seigneur était de toutes

les parties de plaisir de M. le duc de Chartres. Huit jours avant son mariage, il dit au prince :

Monseigneur, je veux être honnête homme ; je veux bien vivre avec ma femme ; je quitte ma petite maison, et je renonce aux filles. — Cela est fort bien fait, mon cher Fitz-James, lui répondit le prince, *mais les noces ne sont que dans huit jours. Il faut que tu viennes après-demain souper à ma petite maison avec moi, pour y faire tes adieux à nos coquines. — Cela est juste,* repartit M. de Fitz-James, *j'aurai l'honneur de m'y rendre.* Le jour marqué, il partit effectivement après l'opéra. Il est reçu d'abord par un valet de chambre en pleureuse. Il monte, il trouve l'antichambre tendue de noir, la chambre en noir, et trois demoiselles en crêpes et dans le plus grand deuil des veuves. Pour consoler ces pauvres affligées, ces Messieurs firent un souper très gaillard, qu'ils poussèrent bien avant dans la nuit, etc...

Il n'en fut rien de plus, et on comprend que le duc de Chartres n'ait pas pris plus au sérieux que cela l'approche du joug conjugal, quand on songe que ce joug était d'ailleurs en ce temps-là, surtout pour les princes, des plus légers, et qu'il aurait eu mauvaise grâce à se plaindre du sort qui le faisait l'époux d'une princesse charmante, dont la fortune, quand elle aurait atteint son *maximum* par la succession du duc de Penthiève et du comte d'Eu, ne devait pas être moindre de *trois millions de rentes.* Mademoiselle de Penthièvre n'était pas, comme on le voit, un si mauvais parti, et en l'épousant, son mari ne faisait, à aucun point de vue, une mauvaise affaire.

L'affaire était même si bonne qu'il fut soupçonné, sinon accusé, et Bachaumont et madame Campan ont prêté à cette calomnieuse insinuation un trop complaisant écho, d'avoir hâté, en l'associant avec préméditation à une vie de plaisirs meurtriers, la

mort prématurée de son futur beau-frère le prince de Lamballe, tué à vingt ans par la débauche. Nous avons fait justice ailleurs, avec preuves à l'appui, de cette allégation encore plus absurde qu'odieuse[1].

Il nous suffira de rappeler qu'à la date du 6 mai 1768, date de la mort du prince de Lamballe, le mariage du duc de Chartres avec sa sœur n'était rien moins qu'arrêté et que des deux côtés intéressés, on avait semblé y renoncer; en second lieu, qu'il résulte du témoignage du prince de Ligne, que le duc de Chartres, comme s'il eut prévu les soupçons dont il pourrait être l'objet, n'avait jamais admis dans sa société le prince de Lamballe, qui n'avait besoin ni de corrupteur, ni de complice; enfin que ce malheureux prince, au lit de mort, dans les aveux de son tardif et inutile repentir, nomma ceux qui avaient abusé de son inexpérience et de sa jeunesse, et que punit une juste disgrâce. Le duc de Penthièvre n'eut jamais pardonné à un gendre coupable du crime d'excitation à la débauche de son futur beau-frère; ou plutôt, s'il eût pu avoir même des doutes sur la culpabilité et la responsabilité, à cet égard, du duc de Chartres, il ne l'eût jamais accepté pour gendre. Au contraire, son attitude vis-à-vis du duc de Chartres fut celle d'un beau-père sans griefs à l'égard d'un gendre sans reproche, — au moins en ce qui touchait le prince de Lamballe.

Nous avons fait allusion tout à l'heure au témoignage du prince de Ligne. Nous devons nous arrêter à ce document, qui ne porte pas seulement

1. *La Princesse de Lamballe. Sa vie et sa mort d'après des documents inédits.* Paris, Plon, 1866, p. 30 à 42.

sur un fait de l'histoire du duc d'Orléans mais sur l'ensemble même de sa vie, et qui emprunte au talent, au caractère de son auteur, à sa qualité de témoin oculaire et auriculaire, et de témoin plutôt ennemi qu'ami, une autorité décisive. Il y a là de quoi rendre plus facile une tâche qui semblait d'abord téméraire, tant la légende hostile a poussé de profondes racines, et tant, lorsqu'il s'agit du duc d'Orléans, l'impartialité paraît impossible et la vérité même paradoxale, lorsqu'elle est favorable.

Voici les principaux passages de cette lettre du prince de Ligne, trop admirateur de Marie-Antoinette pour être suspect de partialité en faveur du duc d'Orléans, lettre écrite d'ailleurs au lendemain de ces événements où la passion ajoutait, aux torts réels du prince, tous ceux qu'il paraissait avoir, et qui porte tous les caractères d'une libre et intime confidence.

Vous désirez, Monsieur, savoir mon opinion sur le duc de Penthièvre et le duc d'Orléans; je vais vous satisfaire... Le duc de Penthièvre aimait M. le duc d'Orléans à cause des égards qu'il a eus pour sa femme, pendant dix ans qu'il fut excellent mari. Il ne l'a jamais accusé d'avoir entraîné M. le prince de Lamballe, son fils, dans la débauche, car le duc d'Orléans ne l'a jamais voulu avoir dans sa société, qui, jusque un an avant la Révolution, était composée de tout ce qu'il y avait de mieux en hommes... Nous l'avons vu exposer sa vie pour sauver celle d'un de ses gens. Nous l'avons vu renoncer à tirer et pleurer parce que son coureur, par étourderie, se levant d'un fossé, reçut de lui quelques grains de plomb dans le cou. Je l'ai vu proposer de se battre, en bon gentilhomme; très difficile en délicatesse sur le compte [illegible]n des gens. Hasardeux et de sang-froid dans un [illegible], et de bon exemple à Ouessant, quoi qu'on en

dise. Par amour-propre trop circonspect, et peut-être avide en paris, avare en petites choses, mais généreux dans les grandes... Les orgies de M. le duc d'Orléans étaient des fables. Il était de bonne compagnie, même au milieu de la mauvaise, poli, avec un peu de hauteur pourtant avec les hommes; attentif et presque respectueux avec les femmes; gai pour lui-même, de bon goût dans les plaisanteries; il avait plus de traits que de conversation. Dans d'autres circonstances, il aurait tenu du Régent; il avait de son genre d'esprit. Il était bien tourné, bien fait, avec de jolis yeux... Quand on a été son ami, — mot dont il connaissait la valeur, — il faut le pleurer avant de le détester.

Ainsi qu'on le voit, le duc d'Orléans et sa femme vécurent dans les meilleures conditions d'union conjugale et d'harmonie domestique pendant dix ans, c'est-à-dire de 1769 à 1779. C'est, en effet, vers cette époque, que les rapports du duc avec la cour et par contre-coup avec sa famille, commencèrent d'être altérés par diverses circonstances, de l'ensemble desquelles il est permis de conclure que s'il eut des torts, il ne les eut pas tous.

En 1778 encore, le duc était en bons termes avec le roi, la reine et les princes. La reine allait souper et danser chez lui. Le comte d'Artois était son intime compagnon de plaisirs. Ils affectaient les mêmes goûts de nouveauté à l'anglaise, jouaient gros jeu, pariaient à l'envi, faisaient courir, se rendaient en cabriolet, vêtus du simple frac ou de la redingote des gentilshommes d'Outre-Manche en villégiature, dans leurs parcs et leurs jardins copiés sur les parcs et les jardins anglais. Enfin, quand le comte d'Artois voulut être franc-maçon, c'est la loge du duc d'Orléans et son patronage qu'il choisit.

Ce qui commença de brouiller les cartes, ce fut la prétention assez naturelle, mais traversée par toutes sortes d'intrigues, ministérielles et aristocratiques, de boudoir et de cabinet, qu'afficha le duc d'Orléans de sucéder à son beau-père, le duc de Penthièvre, comme grand amiral de France.

Cette prétention fut précisément contrariée par ce qui devait la favoriser : un succès naval et la brillante conduite du prince à Ouessant. Le prince, mal conseillé et déjà environné de ces flatteurs, de ces parasites, de ces ardélions qui devaient d'abord le compromettre et plus tard le perdre, se laissa aller à jouir indiscrètement de son triomphe et de sa popularité naissante. Il fut applaudi à l'Opéra : ovation frivole, facilement ridiculisée, qui lui coûta les résultats plus sérieux de son succès, s'il eût été assez ambitieux pour savoir les attendre. Mais, homme de l'impression du moment, il était plus sensible aux plaisirs de la vanité qu'à ceux de la gloire, et aux apparences qu'aux réalités du pouvoir.

Le ministre de la marine, M. de Sartines, les amiraux Du Chaffaut et d'Orvilliers virent avec dépit le prince attirer à lui en quelque sorte tout l'honneur du succès commun et ne partager sa faveur qu'avec M. de la Motte-Piquet. Le comte de Genlis, favori du prince, envenima l'affaire par des propos irréfléchis; sa femme, qui ménageait déjà le petit coup d'Etat qui la fit gouvernante (on disait *gouverneur*, en persiflant) des enfants d'Orléans, fut encore moins prudente. La jalousie des princes, le mécontentement du roi, les cancans de cour, les couplets malins échangés entre les deux camps, la gros-
de la reine longtemps stérile, — qui déplaça

les influences à son profit, et lui permit de se venger des chagrins secrets d'une longue attente, — firent le reste.

Comme il arrive toujours, les courtisans, de chaque côté, exagérèrent les passions de leurs maîtres et aigrirent le malentendu jusqu'aux procédés irréconciliables, jusqu'aux mots irréparables. On alla jusqu'à contester la bravoure du prince, attestée par des témoins indignés; on répondit, en son nom, peut-être à son insu, par des insinuations malignes et perfides sur la légitimité de l'enfant royal attendu. Le roi était brusque et bourru; la reine susceptible, le duc d'Orléans ombrageux et vindicatif; le nuage, d'abord léger, s'épaissit, s'assombrit; la bouderie réciproque devint de la haine; les griefs se multiplièrent et les levains d'hostilité s'aigrirent et couvèrent des deux côtés jusqu'à la grande explosion de 89, trahissant, à chaque occasion propice, leur fermentation par des éclats isolés.

Telle fut, dans un conflit relativement peu important, l'origine de cette mésintelligence, de cet antagonisme qui jetèrent de plus en plus le roi dans les voies de la rigueur et le prince dans celles de l'opposition. La reine était étrangère et aimait peut-être trop les étrangers, disant, pour son excuse, qu'elle ne pouvait se confier qu'à des amis désintéressés qui ne lui demandaient rien. On lui fit sentir sa faute en la traitant en étrangère, en princesse autrichienne plus qu'en reine française. Elle put entendre bourdonner maintes fois à son oreille la chanson gouailleuse et menaçante :

Petite reine de vingt ans
Vous repasserez la barrière.

La famille royale, le parti de la reine, qui jouissait de son triomphe maternel, en femme longtemps humiliée par les disgrâces de l'épouse, riposta par des épigrammes. Louis XVI lui-même s'en mêla. En récompense de son succès maritime, il fit son cousin, le duc de Chartres, lieutenant-général des troupes de terre. Et plus tard, quand le duc de Chartres, devenu duc d'Orléans, se livra aux fameuses spéculations de terrains et de bâtiments qui transformèrent le Palais-Royal, résidence princière, en jardin public entouré de lucratives boutiques, on prétendit qu'un jour il avait été reçu à la cour par ce compliment ironique sur ses occupations de marchand. « Espérons du moins, mon cousin, qu'on vous verra le dimanche ». Et voilà comment, les circonstances d'ailleurs s'y prêtant et ne venant que trop en aide aux passions, un prince mécontent put devenir un adversaire, et de l'opposition, passer peu à peu à la révolution.

On comprend maintenant, sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage, comment les jugements portés sur la vie privée du duc d'Orléans ont dû se ressentir des jugements portés sur sa vie publique; et combien les pamphlétaires et les chansonniers au service des préjugés, des haines, des rancunes de la cour, ont dû user et abuser de ce procédé trop commode, qui consiste à discréditer un adversaire par ses vices, et à écraser la hardiesse et la popularité de ses idées sous l'infâmie de ses mœurs.

Avec le duc d'Orléans, la calomnie avait d'autant plus beau jeu, que sa conduite prêtait à la médisance, et qu'il exagérait souvent, par légèreté, sinon par fanfaronnade, par insouciance sinon par

défi, des désordres de conduite, des dérèglements de vie que la haine de ses ennemis ne manqua point d'exagérer à plaisir. On voit d'ici l'effet doublement grossissant de ce mépris des censeurs, d'un côté, et de l'autre, de leur dépit. Ajoutons qu'on était à une de ces époques de décadence où le prestige des classes supérieures se perd de plus en plus; où, saisies du vertige des sociétés condamnées, elles se font un jeu d'aider à cette perte, et de préparer, par la ruine du respect, toutes les autres. Depuis longtemps déjà la France, qui avait eu la superstition des princes, n'en avait plus même la religion. En fait d'argent on ne prête qu'aux riches; en fait de vices, on prête surtout aux princes : et tant de gens, amis ou ennemis, pour en profiter ou s'en armer contre eux, ont intérêt à ce qu'ils soient vicieux, qu'il est bien difficile qu'ils ne le soient pas, et impossible qu'ils ne le paraissent point plus qu'ils ne le sont.

Le duc d'Orléans était l'arrière-petit-fils de ce Régent « qui gâta tout en France », comme a dit Voltaire en plaisantant, mais qui, certainement, y contribua beaucoup à la corruption des idées et des mœurs. Il était l'arrière-petit-fils de ce prince des Roués à qui, dans une orgie du Palais-Royal, madame de Sabran, qui avait ce soir-là le vin mauvais, avait pu dire impunément « que l'âme des princes est faite de la même boue que celle des laquais. » On ne se fit pas faute à la cour, de 1780 à 1789, de dire que le duc de Chartres avait les mœurs d'un laquais, comme il avait les façons d'un parvenu, les idées d'un marchand et les goûts d'un jockey. Quelques maîtresses d'un jour ou d'une nuit,

qu'on affiche ou qui vous affichent avec l'effronterie savante que donne à la ville l'habitude des planches; quelques paris bruyants, quelques soupers scandaleux : il n'en fallut pas davantage pour effacer toutes les qualités du duc d'Orléans aux yeux de ceux qui avaient intérêt à ne lui trouver que des défauts. Cela suffit pour en faire un monstre de débauche, alors qu'il était plutôt un fanfaron de débauche qu'un débauché, et qu'il perdait, en somme, beaucoup moins d'argent au jeu de l'amour et du hasard, et s'affichait beaucoup moins à l'un et à l'autre, que le comte d'Artois par exemple, prince du sang comme lui, marié comme lui, tenu autant que lui à l'exemple, ami imprudent de la reine au point de lui nuire beaucoup plus que le pire de ses ennemis, et pour qui cependant la famille royale, la cour et même l'opinion gardèrent toujours cette indulgence à toute épreuve qu'on a pour les enfants prodigues, qui sont, le plus souvent, des enfants gâtés.

Pourquoi cette différence de traitement? cette sévérité implacable d'un côté, cette indulgence aveugle de l'autre? Pourquoi? parce que le comte d'Artois fut toujours *bien pensant*, ennemi des philosophes, hostile aux réformes, complaisant aux abus, timide d'idées, autant qu'il était hardi de propos et de mœurs, et tout prêt à devenir à son heure, après avoir été le plus étourdi et le plus galant des princes, le plus autoritaire et le plus dévot des rois. Il n'en était pas de même du duc d'Orléans, et on accumula contre lui les accusations et les reproches avec toute la fureur du dépit causé aux bonnes âmes par l'improbabilité de sa conversion.

Nous pourrions pousser à fond ce parallèle, fâcheux d'ailleurs pour les deux parties, et montrer qu'au point de vue des mœurs et de la conduite privée, le comte d'Artois, dont on enveloppe les écarts dans un blâme atténué par l'attrait de ce qu'on appelle son caractère chevaleresque, ne valut pas mieux que le duc d'Orléans, dont on a fait le bouc émissaire de toutes les corruptions, de toutes les iniquités de la décadence de la société française. Mais ces recherches dans les frivoles annales de la chronique scandaleuse du temps, outre que le ragoût en est bien émoussé, n'ont pas de rapport assez direct avec l'objet de cette étude, qui est de raconter la première, qui fut aussi la dernière passion du duc d'Orléans, la seule où son cœur ait vraiment été intéressé, et de le montrer, dans ce roman commencé à la veille de la Révolution et interrompu par le bourreau, très différent de ce qu'on pourrait attendre du protecteur de Laclos. S'il fut l'ami, il ne fut pas du moins, comme on va le voir, l'élève du roué auteur des *Liaisons dangereuses*.

La seule liaison qui mérite ce nom, car elle coûta beaucoup plus à sa réputation qu'elle ne rapporta à son plaisir, ce fut celle du duc d'Orléans avec madame de Genlis, que nous n'effleurerons pas même ici, car elle exige et mérite une étude à part, où il serait encore plus question de politique ou du moins d'intrigue politique que de galanterie. Nous n'en dirons rien, parce qu'il y aurait trop à dire et arrivons immédiatement à la comtesse de Buffon; car c'est d'elle et d'elle seule qu'il s'agit maintenant.

IV

Le fils unique de Buffon, que Rivarol appelait plaisamment « le plus pauvre chapitre de l'*Histoire naturelle* de son père », paraît avoir été victime, comme d'autres fils de pères illustres, du préjugé qui rend l'opinion d'autant plus sévère pour eux que le nom qu'ils ont reçu est plus difficile à porter. Les grands hommes ne devraient pas avoir de fils. Il est par trop difficile de s'appeler dignement Corneille, Racine, Montesquieu, Buffon. Le fils de ce dernier, en somme, s'il n'ajouta rien à la gloire paternelle, ne la diminua pas en cherchant à l'augmenter; il eut le bon goût de se contenter de s'en parer avec une fière modestie, qui eut son jour sublime; et si sa vie ne différa guère par son train des romans et des drames bourgeois ordinaires, elle fut couronnée par un dénouement tragique, héroïquement soutenu.

Celui qui pour toute défense devant ses juges leur dit : *Citoyens, je me nomme Buffon*, et qui, condamné non seulement malgré cela, mais à cause de cela, monta sur l'échafaud en jetant pour reproche et pour adieu à l'ingratitude et à l'ignorance populaires ce nom qui ne l'avait pas sauvé, celui-là put être un officier dissipé, un mari malheureux, un homme médiocre, enfin, si on le veut, par l'esprit, sinon par le caractère; il ne le fut pas du moins ce jour-là, le dernier. Il trouva un cri sim-

ple et sublime en face de l'échafaud, à trente ans, au sortir des bras d'une femme adorable et adorée, due au divorce, qui réparait les torts de la première épouse et faisait bénir des liens jusque-là maudits. Tout cela n'est pas du premier venu.

Il faut estimer en effet autant que le plaindre, ce Georges-Louis-Marie Leclerc, comte de Buffon, qui naquit à Montbard le 22 mai 1764 et mourut à Paris sur l'échafaud de la Terreur, le 22 messidor an II (10 juillet 1793).

Le témoignage sincère d'un intime témoin de sa vie (le secrétaire de son père, Humbert-Bazile) nous le représente comme un des plus beaux hommes de son temps, d'une taille élevée (cinq pieds cinq pouces) et d'un visage noble et fier. Il était de bonnes façons, d'un esprit vif, d'un caractère fougueux mais généreux, d'une instruction sérieuse, surtout dans ce qui touchait à l'art et au métier militaires; s'exprimant avec une certaine originalité, écrivant avec élégance, possédant plusieurs langues, etc. Il avait visité les principales cours de l'Europe, avait voyagé en Suisse avec son gouverneur, puis en Allemagne avec le chevalier de la Marck, enfin en Russie avec le chevalier de Contréglise, son camarade au régiment des gardes françaises. Il avait reçu de l'empereur Joseph II, de l'impératrice Catherine et du roi Frédéric II à Vienne, à Saint-Pétersbourg, à Berlin, un accueil des plus distingués, des plus flatteurs, et quoiqu'il le dût surtout au nom de son père, il n'en avait point paru indigne personnellement. Il était rentré de ce voyage presque triomphal chargé de trophées ; entre autres, le manuscrit des *Matinées du roi de Prusse*, solennellement dés-

avoué mais avoué tout bas ; et de la part de Catherine, des fourrures, des médailles, son portrait sur une tabatière enrichie de diamants.

Un an après ce brillant voyage, le jeune comte de Buffon se maria. Il épousa, le 5 janvier 1784, mademoiselle de Bouvier de Cepoy. Il avait vingt ans; elle en avait seize.

A première vue, le mariage se présentait sous les meilleurs auspices, et conciliait toutes les convenances d'âge, de condition, de fortune. Il résulte du contrat passé le 4 janvier 1784, devant M[e] Boursier *junior* et son collègue, notaires au Châtelet de Paris, que les nouveaux époux entraient en ménage chacun avec 20,000 livres de rentes. Le protocole contient quelques détails curieux!

Par-devant les conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, furent présents :

M. Georges-Louis-Leclerc, chevalier, comte et seigneur de Buffon, La Mairie, Rougemont, Les Barges et autres lieux, de l'Académie française et de celle des Sciences à Paris, intendant du Jardin et du Cabinet du roi, demeurant ordinairement en son hôtel à Montbard, en Bourgogne, lieu de son domicile habituel, et actuellement à Paris, pour les fonctions de sa place, en son logement comme intendant du dit Jardin, rue du Jardin-du-Roi, paroisse Saint-Médard, stipulant mon dit seigneur comte de Buffon, pour son fils mineur et de défunte dame Marie-Françoise de Saint-Belin son épouse, officier au régiment des gardes françaises, gouverneur de la ville de Montbard, lieutenant des chasses de la capitainerie de Fontainebleau au siège du Châtelet-en-Brie, demeurant ordinairement en la dite ville de Montbard, de présent à Paris, logé avec le dit seigneur comte de Buffon son père, susdites rue et paroisse...

Du côté de la future se présenta :

Dame Élisabeth-Amaranthe Jogues de Martinville, veuve en premières noces de M. Guillaume-François Bouvier, chevalier, seigneur marquis de Cepoy, officier au régiment des gardes françaises, gouverneur, grand bailli et capitaine des chasses des ville, château, baillaige et capitainerie de Montargis, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; et veuve en secondes noces de M. Jean-Baptiste de Castéra, chevalier, maréchal des camps et armées du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue d'Artois, paroisse Saint-Eustache, stipulant ma dite dame de Castéra pour mademoiselle Marguerite-Françoise Bouvier de Cepoy sa fille mineure et du dit feu marquis de Cepoy son premier mari...

Parmi les nombreux personnages présents au contrat, en qualité de parents ou d'amis des futurs, nous signalerons le maréchal duc de Biron, et le marquis de Sauzay, colonel et major du régiment des gardes françaises, le baron de Grimm, ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha, M. de Chastellux, M. Necker, ancien directeur général des finances et madame Necker, son épouse. Nous ne notons, cela va sans dire, dans cette aristocratique assemblée, que les noms marqués d'une illustration littéraire.

Il n'est pas de mariage qui n'ait sa lune de miel, si courte qu'elle doive être. Il n'est pas de malheur qui n'ait commencé par le bonheur. Ducis disait du bonheur qu'il n'est qu'un malheur consolé. On pourrait dire du malheur qu'il n'est que du bonheur aigri. Ce fut le cas du moins pour le jeune comte de Buffon, et sans doute pour sa jeune femme, qui fut heureuse avec lui les premiers temps, ne fût-ce que du plaisir de le rendre heureux, car

il l'était, il le déclare dans une lettre à Guéneau de Montbéliard, l'intime ami de sa famille, lettre qui respire l'engouement naïf et la sécurité des premières ivresses.

Je suis content et heureux, je vous écris pour vous le dire. Si vous étiez plus près de nous, je vous le raconterais. Je suis fâché que vous n'ayez pas vu ma jeune amie, vous l'aimeriez. Quoiqu'elle n'ait que quinze ans et demi, sa raison en a davantage et ses talents contribuent beaucoup à la rendre très aimable. Mais, en me recueillant sur mon bonheur, je ne puis pas ne pas songer au vôtre, etc...

Les choses allèrent ainsi au mieux pendant quelque temps. Il y avait bien quelques ombres au tableau, de ces ombres qui n'apparaissent jamais... que lorsqu'il n'est plus temps : d'abord certains germes, qui pouvaient s'apaiser ou s'aigrir, suivant les cas, d'une incompatibilité d'humeur et de caractère entre les époux ; ensuite des bruits aussi vagues que fâcheux, qui tendaient à faire paraître suspecte la bienveillance particulière dont le duc d'Orléans honorait la mère et la fille, qui l'avaient accompagné, disait-on (et cela paraît faux), dans un voyage en Angleterre, qui en étaient revenues, pleines d'empire sur le prince, et jouissant auprès de lui d'une faveur dont commençaient à jaser les échos malins du Palais-Royal.

Tout cela, bien entendu, se bourdonnait et se chuchotait entre amis, loin des intéressés, qui ne sont jamais, surtout en ces sortes de délicates affaires, instruits de rien que les derniers.

Aussi s'explique-t-on très bien la sécurité inno-

cente, confiante, reconnaissante, avec laquelle le comte de Buffon et son fils reçurent les premiers témoignages de cette faveur du prince que leur nom eût suffi à justifier. C'est donc sans scrupule et sans regret, car il ne pouvait y voir encore rien de suspect, que le jeune comte de Buffon accepta le brevet de capitaine dans le régiment de Chartres, en même temps que l'ordre de rejoindre son corps, en garnison au Quesnoy.

Cette nomination et cet éloignement, qui en était la conséquence forcée, n'avaient pas encore de quoi l'offusquer ou l'inquiéter, le jeune ménage vivant en bonne harmonie, en dépit de quelques malentendus non encore aigris et de quelques crises passagères. Les grands parents semblaient s'accorder à attendre de leurs efforts combinés, du temps qui apaise tout ce qu'il n'envenime pas, de l'absence même, et surtout de l'espoir, qui fut malheureusement déçu — d'une prochaine grossesse, un rapprochement intime et durable.

C'est aussi dans le but de placer ses légitimes ambitions de bonheur partagé sous les auspices de l'autorité et du prestige paternels que, pendant l'été de 1784, le comte de Buffon conduisit sa femme et sa belle-mère, la marquise de Castéra, à Montbard. Toutes deux y reçurent l'accueil le plus empressé, le plus flatteur, le plus fait pour fondre la glace de l'indifférence dont le jeune mari s'était plaint, en confidence, à son illustre père.

Cette glace ne fondit guère, si l'on en juge par la correspondance échangée en 1786 entre le comte et la comtesse de Buffon qui était venue, souffrante depuis quelque temps, achever de se rétablir à Mont-

bard, où elle passa les mois de mai, de juin et de juillet. Il y avait eu déjà plus d'une scène entre le comte, qui prétendait être aimé, quoique mari et quoique absent, — deux circonstances très aggravantes de son cas, — et la jeune femme enivrée, étourdie de ses succès frivoles, énervée par le tourbillon de la vie mondaine où elle s'était jetée, qui ne donnait à ses devoirs conjugaux que le superflu de son temps et de son cœur, trouvant maussade et de mauvais ton qu'on ne vît pas là même le nécessaire.

Le mari, mécontent de ces allures ennuyées et blasées, de ces bonnes grâces distraites, de ces sourires équivoques, de cet air qui semblait lui dire, quand il rongeait en grognant ses restes de bonheur légitime : « Passez, passez, bonhomme, on vous a déjà donné », avait ajouté à tous les autres le tort de se fâcher.

La belle-mère, qui semble avoir joué dans le ménage, sous des formes conciliantes, un rôle qui ne l'était pas, et avoir été un beau type de belle-mère aigre-douce, écrivait à son gendre, le 20 juin 1786 :

Ma fille, qui m'écrit tous les courriers, me mande recevoir de vos nouvelles et vous écrire avec soin ; c'est beaucoup : vous vous êtes séparés d'une manière si fâcheuse, qu'elle pouvait faire croire que la correspondance ne serait pas très exactement suivie ; son beau-père la traite avec bonté et amitié, et elle me paraît satisfaite de son séjour à Montbard.

Les premières lettres de la correspondance entre Montbard et le Quesnoy, pendant cet été de 1786, sont assez caractéristiques. Ce qui y manque surtout,

c'est l'élan, la confiance, la tendresse. On remplit un devoir, on ne satisfait pas un besoin. Sans doute, quelques-unes pourraient faire illusion par les apparences. La forme affectueuse y est, mais elle sonne faux à l'oreille exercée. L'hypocrisie de l'amour ne trouve rien que des formules banales.

Ne me laissez rien ignorer de ce qui peut vous intéresser ; vous croirez, j'espère, que rien de ce qui vous regarde ne peut m'être indifférent. — Adieu, recevez les assurances de mon tendre et sincère attachement ; je ne puis m'empêcher d'y joindre une embrassade ; rendez-la moi par le prochain courrier ; aimez-moi toujours un peu ; voilà comme il faut payer de retour quelqu'un qui vous aime beaucoup.

Dans les lettres suivantes, on se contraint moins ; le naturel y reprend ses droits : « Adieu, je vous embrasse » et puis : « Adieu » tout court, tel est le tribut payé par ces épîtres de courte haleine aux bienséances plus qu'aux besoins de l'union conjugale. La comtesse sent aussi bien que son mari ce qui manque à ses lettres ; elle en dissimule parfois la sécheresse sous des apparences badines et, malgré elle, légèrement ironiques. Ce que les femmes ne peuvent pas ou n'osent pas dire, elles le *rient*.

N'y a-t-il pas quelque chose d'une indifférence tournant à l'aigreur et cherchant à s'étourdir en un nerveux enjouement dans cette fin de lettre du 23 juin ?

Bonjour, mon ami ; portez-vous bien, ménagez votre poitrine, sautez un peu pour éviter le coup de sang, mangez bien pour ne pas tomber en faiblesse, et buvez de

tout votre cœur, ou pour vous faire plaisir ou pour noyer vos chagrins. Adieu, ne m'oubliez pas.

C'est là la prière distraite de quelqu'un qui a depuis longtemps oublié. Rapprochez cette lettre et les autres, de ces quelques lignes du commentateur des lettres de Buffon, fort au courant de toutes ces intimités, en sa qualité d'arrière-petit-neveu de Buffon, et vous leur trouverez le caractère symptômatique des lettres d'avant ou après la chute. Est-ce encore avant? Écoutez l'indiscrétion suivante, encore discrète :

Durant son séjour à Montbard, madame de Buffon fut comblée, par son beau-père, de prévenances et d'attentions délicates; elle y parut peu sensible. Cet excellent père, absorbé par ses pensées profondes, ne se doutait de rien alors; il était sans défiance et cependant on voyait bien, à certains jours, que le doute lui venait à l'esprit et qu'il avait des soupçons qu'il craignait d'éclaircir. *Plusieurs visites que le duc d'Orléans fit à Montbard y donnèrent lieu. Il arrivait avec le duc de Fitz-James, dont il conduisait la chaise, déguisé en postillon.*

Vers la fin de juillet 1786, la comtesse rentra à Paris où l'attendait sa mère, laissant d'elle à tout le monde, après cette hospitalité prolongée, où elle n'avait toujours pu garder le masque, une impression beaucoup moins avantageuse que celle du premier voyage. Elle avait paru le 7 juillet, fiévreuse, nerveuse, dédaigneuse, ennuyée, à la fête d'adieu donnée en son honneur. Écoutez là-dessus le secrétaire intime de Buffon, témoin oculaire.

Cette fête fut célébrée dans les grands jardins; le peuple de Montbard y fut convié. Les arbres, les boulingrins, les nombreuses terrasses, ce modeste cabinet où Buffon écrivit ses immortels ouvrages étaient éclairés par des milliers de verres de couleur et de pots enflammés; la montagne était en feu; des salles de danse, des distributions de vins et de comestibles, de jeux de mâts de cocagne et d'équilibre donnaient au parc l'aspect le plus pittoresque et le plus animé. Dans les salles des tours et sous des tentes dressées sous les grands arbres, des musiciens exécutaient des mélodies de choix. Madame de Buffon y parut tard; elle était mise avec richesse et coiffée à la Titus. La fête était pour elle; elle parut à peine s'en apercevoir, passa dédaigneuse et ennuyée dans les groupes de paysans accourus pour lui faire fête et rentra au château. Elle donnait le bras à madame de Damas de Cormaillon qui, du même âge qu'elle, était en tout digne de lui être comparée. La grâce et les heureux à-propos de la seconde firent bien vivement ressortir, ce soir-là la maussade froideur de la première.

Cette maussade froideur s'explique si, par hasard, ce soir-là, la coulisse du théâtre cachait quelque mystérieuse impatience, donnait asile à quelque nouvel épisode de ce roman amoureux et aventureux pour le succès duquel le duc Philippe d'Orléans n'hésitait pas à s'affubler d'une casaque de jockey.

On comprend que des affaires conjugales et extra-conjugales ainsi menées devaient finir par aboutir à quelque scandaleux éclat. Ce n'est pas que les deux amants ne prissent leurs précautions. Les allures furtives et les ingénieux subterfuges du duc pour jouir sans trouble du fruit défendu le disent assez. Il avait cassé trop de vitres pour ne pas avoir peur des réverbères. Madame de Buffon n'avait pas moins d'obs-

tacles à tourner, de bienséances à ménager, de dangers à éviter. Elle redoutait justement l'odieux d'un conflit, le ridicule d'une surprise. Le comte, fatigué d'être réduit à la portion congrue, ennuyé des garnisons de Flandre auxquelles, depuis qu'il y était entré, le régiment de Chartres était condamné, agacé de ne pouvoir jamais obtenir de congé, pouvait un jour, mal luné, le prendre, ce congé, et fort de son droit, indigné de l'outrage, se porter à quelque extrémité tragique.

Après avoir été longtemps du parti des femmes qui trompent leur mari, l'opinion tournait et la galerie ne raillait plus, sans les approuver encore, les maris qui se fâchent et font justice de l'affront infligé à leur confiance. On avait déjà vu des maris jaloux ou malheureux qui se tuaient et même qui tuaient pour ne point survivre à leur déception ou pour la faire expier aux coupables. C'était le jeu anglais succédant au jeu français, en cela comme en tout le reste.

Cette mode du suicide ou du *conjucide* n'était pas sans donner parfois le frisson à la belle coupable, moins insoucieuse en réalité qu'en apparence. Il y a à citer à cet égard un passage assez singulier d'une lettre du 21 mars 1787; le billet est court du reste et vaut la peine, tant il contient de traits symptomatiques, d'être cité en entier.

Je me suis informée selon votre désir, de savoir s'il y aurait un camp et si la reine irait: le bruit ici est de même que chez vous, et l'on dit que le camp aura lieu certainement et qu'il paraît probable que la reine ira. Comment vous portez-vous, mon ami? j'espère que c'est

à merveille. Il fait ici le plus beau mois de mars possible. Je crois que Longchamps sera très brillant. J'ignore encore la manière dont j'irai. On dit que Londres sera superbe au mois de mai, et beaucoup de femmes et d'hommes de Paris doivent y aller passer deux mois. Il faut que je vous parle aussi de la santé de M. votre père. Il me semble qu'il va mieux, et quoiqu'il souffre, sa santé n'en est pas moins superbe. Les notables vont toujours leur train, c'est-à-dire qu'ils ne se pressent pas. L'abbé d'Espagnac, comme agioteur malhonnête, vient d'être renfermé par l'ordre du roi. *M. de Simiane s'est tué à Aix; on dit que c'est pour finir un malheur qu'il ne pouvait supporter, celui de n'être pas aimé de sa femme; cependant il y avait dix ans qu'il ne s'en portait pas plus mal et cela est bien fol ou bien bête...* Bonjour, mon ami, plus de nouvelles ici. Recevez l'assurance de mon attachement; donnez-moi bientôt de vos nouvelles.

Il n'est pas possible de ne pas remarquer la nouvelle relative à M. de Simiane, et l'appréciation qui la suit. Elle est d'une femme qui n'aimait pas les esclandres et avait quelque raison de les redouter. Elle est aussi d'une femme qui parle pour faire parler et contient, sous son apparente indifférence, une sorte d'aveu de curiosité intéressée et de provocation indirecte à la satisfaire.

Autre symptôme à noter : dans les lettres de l'année précédente, madame de Buffon, allant audevant de certaines indiscrétions malignes, note, comme sans en avoir l'air, la présence, en septembre, du duc d'Orléans à Dampierre, où elle est avec sa mère, à goûter, en grande compagnie, l'hospitalité proverbiale des de Luynes.

M. et madame de Luynes m'ont parlé de vous, ainsi que M. le duc d'Orléans, qui y a passé quelques jours;

je l'ai revu depuis que j'habite Paris, et il m'a fait votre éloge...

Il y a quelques jours, — dit-elle dans une autre lettre, — que M. le duc d'Orléans est venu faire une visite à maman pour lui parler des affaires de mon frère. En sortant de chez elle il est monté chez moi, car je gardais la chambre, parce que j'étais plus souffrante; il n'a fait que me parler de vous et de la satisfaction qu'il avait de votre conduite. Il m'a demandé la permission de revenir me voir, ce que je n'ai pas hésité de lui accorder, bien sûre que vous l'approuveriez; je ne l'ai pas revu depuis.

Rapprochez tous ces extraits de correspondance et sans prétendre à l'infaillibilité, d'ailleurs contestable, d'un juge d'instruction, vous trouverez là tous les éléments du vieux jeu de la femme coupable, qui n'a pas changé, paraît-il, depuis Eve, notamment ces traits éternels : la franchise et l'indifférence affectées en parlant du *tiers* qui sera bientôt l'intrus, de ce tiers qui n'est *rien* d'abord comme l'autre, qui veut être *quelque chose*, qui sera *tout* et qui en attendant qu'il prenne la place, s'épuise en éloges de celui qu'il va supplanter.

Toutes ces histoires de fruit défendu se ressemblent; et en général, quand on a le droit de l'être, il faut se montrer méfiant à l'endroit des hommes dont une femme affecte de n'avoir nul souci. Souvenez-vous du mot de la duchesse du Maine, qui ne pouvait se passer de ceux dont elle ne se souciait pas. Quand la femme affecte l'indifférence pour un homme, c'est qu'elle a des raisons de dissimuler l'importance qu'il prend au contraire à ses yeux.

Tout ce manége ne parut point si insignifiant ni

si innocent au comte de Buffon à qui, à défaut de son père éloigné, le plus souvent absorbé par ses travaux et aveuglé par ses illusions, quelques amis avaient entrepris de dessiller progressivement et charitablement (est-ce bien le mot?) les yeux, puisqu'un jour, rompant son ban, il tomba à Paris, pour s'enquérir par lui-même de la conduite de sa femme, et en apprit assez pour en venir sinon à l'éclat d'une irréparable rupture, du moins aux soupçons et aux reproches qui la rendirent inévitable. Il repartit pour son régiment, peu satisfait des explications reçues, en homme qui n'en reviendra pas ou qui en reviendra mal à propos.

Sur ces entrefaites, une double démarche, tentée peut-être sur la prière de son fils, par l'illustre écrivain, fit déborder le vase d'amertume, rendit les griefs irréconciliables, et mit solennellement et dignement fin à une situation dont l'équivoque trop prolongée par une ignorance et une patience qui semblaient invraisemblables, commençait à provoquer, parmi les médisants de cour, depuis longtemps au fait de ce que les intéressés ignoraient seuls, des commentaires peu bienveillants. Le père et le fils se relevèrent noblement dans l'opinion par l'énergie et la netteté de leur répudiation de toute solidarité avec la fille et la femme coupables.

Une lettre de la belle-mère de M. de Buffon nous initie aux circonstances qui avaient rendu aigu le conflit qui depuis longtemps compromettait l'union et le bonheur des deux époux.

Je suis fâché, mon ami, écrit-elle à son gendre, que vous ayez mandé à votre père que je savais les raisons

de votre brusque départ. Vous en avez dit, devant votre femme et moi, que je n'ai nullement approuvées. Je crois même qu'à la veille d'un départ vous auriez dû les taire; elles ont produit un mauvais effet. Mais quelques choses que je vous aie dites, je n'ai jamais pu gagner sur vous d'être plus doux et moins indiscret. Vous avez eu tort de me mettre en jeu; vous savez que je ne veux nullement me mêler de vos discussions intérieures; j'ai fait et dit vis-à-vis de vous deux ce que j'ai cru devoir, et sans aucun succès. Si M. votre père me parle (ce que j'éviterai le plus possible), je le prierai de faire ce qu'il croira sage et je ne dirai rien de plus; je vous demande, mon cher ami, de ne plus me compromettre.

La marquise de Castera, qui paraît avoir été une fine mouche, écrivait un autre jour :

Il est bien cruel pour moi d'avoir travaillé depuis deux ans à réunir deux êtres qui s'y sont constamment refusés; si vous n'aviez jamais eu de torts, je pourrais ne pas trouver extraordinaire votre résolution de ne pas pardonner à autrui; mais en vérité, mon ami, vous avez eu les premiers, et vous ne devriez pas l'oublier. Quoi qu'il en soit, je ne puis approuver la manière dont vous écrivez ; songez que l'être que vous maltraitez autant est ma fille; que si elle a des torts, vous en avez aussi, et que vous êtes sur ce point au moins à deux de jeu.

En effet ils étaient *trois*, et c'est présisément ce dont se plaignait le mari.

Quoi qu'il en soit des incidents, demeurés mystérieux, auxquels cette lettre aigre-douce fait allusion, il était déjà trop tard pour plaider les circonstances atténuantes. Le feu était aux poudres et la mine avait fait explosion, dans des circonstances qu'explique ce passage des *Mémoires* intimes d'Humbert-Bazile.

Depuis longtemps, M. de Buffon se plaignait à son père de la froideur de sa femme à son égard, mais ce dernier avait pour sa bru une si grande estime, qu'il traitait de chimériques les craintes et les soupçons de son fils. Il était si loin de se douter de la vérité, que, lors de son dernier voyage à Montbard, il accepta, pour faire la route avec moins de fatigues, une litière que lui avait envoyée le duc d'Orléans.

Cependant, comme dans toutes ses lettres son fils se plaignait du silence de sa femme, demandant la permission de quitter son régiment et de venir s'assurer par lui-même de la réalité des bruits sourds qui étaient parvenus jusqu'à lui, ou convaincre leurs auteurs de mensonge et de fausseté, M. de Buffon fit venir sa bru, lui parla en père, lui demandant de calmer, par une conduite plus sage, les inquiétudes de son fils, la priant, au nom du bonheur de son mari et de son propre repos, d'avoir plus de réserve et plus de tenue. M. de Buffon ne fut pas content de cette entrevue; des doutes lui vinrent à l'esprit, sa confiance fut ébranlée, il fit prendre des renseignements et apprit alors tout ce qui, depuis plusieurs mois, défrayait la conversation des salons de Paris. M. de Buffon eut alors un second entretien avec sa belle-fille. Il lui parla avec sévérité, avec bonté cependant, prononça les mots de repentir et d'oubli; mais la tenue de madame de Buffon fut telle, qu'il la reconduisit à la porte de son cabinet en lui disant qu'elle n'était plus sa fille; et, à dater de ce jour, il ne la vit plus.

C'est à cette dramatique rupture et aux arrangements réciproques qui avaient pour but de la régulariser, que correspond une lettre de madame de Castéra, écrite, à la date du 13 juin, à son gendre et ainsi conçue :

Madame de Buffon comptait, mon fils, se retirer au couvent; elle s'en occupait, et c'était mon désir. Mais

cette démarche a fait sensation dans le public, et sa famille et ses amis ont exigé d'elle d'y renoncer. En conséquence, elle reste dans la maison tant qu'elle ne sera pas louée; et alors ma fille habitera avec moi le pied-à-terre que je me choisirai : voilà ce qu'il y a de plus raisonnable à faire, ce que j'ai décidé, de concert avec mes parents, et dont j'ai cru devoir vous avertir.

Huit jours plus tard, Buffon écrivait à son fils à ce propos, avec la décision noble et fière d'un parti irrévocable, et le juste ressentiment de sa médiation méprisée.

Au jardin du roi, le 22 juin 1787.

M. de Faujas, par amitié pour moi et pour vous, mon cher fils, a bien voulu vous porter mes ordres auxquels il faut vous conformer.

1° L'honneur vous commande avec moi de donner votre démission et de sortir de votre régiment pour n'y jamais rentrer.

2° Vous quitterez tout de suite en disant que les circonstances vous y obligent, et vous ferez cette même réponse à tout le monde, sans autre explication.

3° Vous n'irez point à Spa, et vous ne viendrez point à Paris, avant mon retour.

4° Vous irez voyager où il vous plaira, et je vous conseille d'aller voir votre oncle à Bayeux. Vous le trouverez instruit de mes motifs.

5° Ces démarches honnêtes et nécessaires, loin de nuire à votre avancement, y serviront beaucoup.

6° Conformez-vous en entier pour tout le reste aux avis de M. de Faujas, qui vous fera part de toutes mes intentions, et vous remettra vingt-cinq louis de ma part; et si vous avez besoin des trois mille livres que vous devez recevoir le 4 août, je les donnerai à M. Boursier dès à présent. Vous savez qu'il doit remettre quinze cents francs dans ce même temps à *feu votre femme*.

Ce sont là, mon très cher fils, les volontés absolues de votre bon et tendre père.

LE COMTE DE BUFFON.

Cette lettre, terminée par un mot cornélien : *Feu votre femme*, appliqué à l'épouse vivante, mais indigne et coupable, qui, aux yeux de son illustre beau-père, avait perdu plus que la vie avec l'honneur et était retranchée de la société des honnêtes gens par le jugement du chef de la famille outragée, est suivie, dans le recueil de la *Correspondance inédite* de Buffon, auquel nous l'empruntons, d'une lettre à M. de Malesherbes, ministre d'Etat, que l'illustre auteur des *Epoques de la Nature* prend pour confident de sa douleur, pour témoin de sa vengeance, pour champion de son honneur et médiateur des réparations nécessaires.

Il invoque son appui auprès du maréchal de Ségur, ministre de la guerre, afin d'obtenir que son fils, sorti du régiment de Chartres, pour satisfaire à l'honneur, rentre dans l'armée à un autre titre et reçoive ainsi lui-même la satisfaction personnelle à laquelle il a droit.

Je viens d'écrire à M. le maréchal de Ségur, en le priant de rendre compte au roi du sacrifice volontaire que mon fils fait aujourd'hui par honneur, et ce sacrifice est grand, car il perd la promesse du grade de colonel. Je n'ai pas craint de demander au ministre un équivalent, et en attendant, on pourrait l'employer dans l'état-major des troupes qu'on rassemble à Givet. Daignez, Monseigneur, appuyer ma prière; rien ne me sera plus glorieux que votre recommandation, et l'on sentira que c'est la vertu même qui, par votre bouche, plaide aujourd'hui la cause de l'honneur.

Cette requête devait être et fut exaucée. Le jeune comte de Buffon, capitaine démissionnaire au régiment de Chartres, fut, le 22 juillet 1787, nommé capitaine de remplacement au régiment de Septimanie, et promu, le 4 avril 1788, au grade de major en second du régiment d'Angoumois. La Révolution qui devait le tuer, quoiqu'il eût embrassé les idées nouvelles, lui fut d'abord favorable. Nommé, lors de la réorganisation de l'armée (septembre 1791), lieutenant-colonel au 9e régiment de chasseurs à cheval, (ci-devant Lorraine), il passa comme colonel au 58e régiment d'infanterie (ci-devant Bourgogne) ; il avait alors vingt-six ans.

Les tronçons d'une union ainsi brisée ne se rejoignirent plus. M. de Buffon paraît avoir eu un moment l'espoir, plus généreux que clairvoyant, du contraire. Pendant quelque temps la liquidation des droits et des intérêts respectifs des deux époux était demeurée en suspens, les parents et les amis ayant supposé peut-être que les rapports d'affaires subsistant ainsi entre les deux époux brouillés, les liens d'affection se renoueraient forcément par là.

C'est dans le même but sans doute de favoriser un raccommodement, car on ne saurait voir là une intention maligne, une précaution jalouse ou un coquet défi, qu'on laissa voisins matériellement les deux époux moralement séparés. M. de Buffon continua à habiter son hôtel de la rue Verte. Madame de Buffon prit à loyer un hôtel placé à l'angle opposé. Les croisées des deux maisons se faisaient face; on ne pouvait entrer dans l'une sans être vu par les habitants de l'autre.

Ce qui devait arriver arriva, mais le résultat fut tout

différent de celui qu'on attendait. Un jour, provoqué par quelque question ou quelque tentation, saisi d'un élan de retour amoureux ou simplement généreux, M. de Buffon ne se tint plus au silence, traversa la rue et monta chez sa femme, prêt à pardonner peut-être. Il fit mal : ce que les femmes ne pardonnent jamais à un mari, ce sont les torts qu'elles ont eus envers lui. Et puis ce mot de pardon, si cruel à l'amour-propre, a-t-il jamais raccommodé l'amour ? Le pardon, on l'obtient quelquefois quand on le demande à la femme qui vous a offensé, jamais quand on l'offre.

Une conversation ainsi mal engagée, devait vite et mal finir, acheva d'envenimer et de rendre irréparable, les griefs que n'avait pu faire oublier la correspondance échangée par l'intermédiaire, pourtant aussi lénitif que possible, du respectable et pacifique M. Boursier, notaire et intermédiaire des deux parties, chargé du payement de la pension qui suppléait les intérêts de la dot non encore remboursée. M. de Buffon redescendit furieux d'une entrevue irritante et humiliante pour les deux interlocuteurs et terminée par un adieu sec comme un congé.

Les séparations de corps et de biens se guérissent; il n'est pas de remède aux séparations de cœur.

C'est sans doute à la suite de ce malencontreux et décevant essai de conciliation qu'éclatèrent les dernières hostilités. Madame de Buffon sollicita et obtint une séparation de corps et de biens qui fut, suivant la loi du temps, prononcée par un jugement arbitral, rendu le 28 juillet 1791, et homologué par ordonnance du juge de paix du 2me arrondissement de Paris, le 10 août suivant. M. de Buffon riposta

par le coup droit d'une demande de divorce, obtenu le 14 janvier 1793.

L'acte est ainsi conçu. Nous le donnons à titre de curiosité :

Du lundi, quatorzième jour de janvier 1793, l'an second de la République, acte de divorce de Georges-Louis-Marie Leclerc-Buffon, âgé de vingt-huit ans, né à Montbard, district de Semur, département de la Côte-d'Or, domicilié à Paris, rue Verte, section de la République, fils de Georges-Louis Leclerc-Buffon et de Marie-Françoise Saint-Belin, tous deux décédés, et de Marguerite-Françoise Bouvier-Cepoix, âgée de vingt-six ans, née à Paris, domiciliée à Paris, rue Bleue, faubourg Montmartre, fille de Guillaume-François Cepoix et d'Elisabeth-Amaranthe Jogues-Martinville, lui décédé.

Suit l'énumération des quatre témoins, sans intérêt pour nous, après laquelle intervient la formule légale en ces termes :

Le citoyen Buffon, *seul comparant*, a fait à haute voix sa déclaration en ces termes : « Je demande la dissolution de mon mariage avec Marguerite-Françoise Bouvier-Cepoix. » Antoine-Edme-Nazaire Jaquotot, officier public, a prononcé, en présence des témoins, qu'au nom de la loi, ledit mariage est dissous.

On le voit, les choses s'étaient passées, au divorce du comte de Buffon, moins galamment et moins spirituellement qu'à celui de Talma, où les deux époux s'étaient rendus ensemble à la mairie pour y consommer, avec de mutuels égards et de mutuels regrets, leur séparation légale, et où l'on avait vu, la cérémonie accomplie, le divorcé conduire à sa

voiture celle qui n'était plus sa femme que dans le passé, et y recevoir, non sans émotion, un adieu attendri.

Madame de Buffon avait d'autant moins tenu à se trouver en présence de son ex-mari, qu'elle n'ignorait pas sans doute qu'il ne faisait rompre son union que pour convoler à de nouvelles noces, réparatrices des précédentes. On a beau être femme divorcée et satisfaite de l'être, on n'en est pas moins femme, et la pensée qu'on sera remplacée, peut-être avec avantage, n'est pas agréable.

Mais avant d'en arriver à ces nouvelle noces dont le court bonheur fut si vite interrompu, dont l'amour mutuel fut si prématurément étouffé par la jalouse mort, dont la lune de miel fut si vite remplacée par cette lune rousse où plutôt rouge, dont le croissant n'est autre que le triangle sanglant de la guillotine! il importe de faire justice d'une calomnie qui n'a peut-être cru être qu'une médisance. Elle ne repose sur aucun autre témoignage que les souvenirs confus dont le comte d'Allonville a rempli ses *Mémoires* hâtifs, et il suffirait pour la démentir, de ce qu'on sait du caractère, de l'âge, du cœur qui a trouvé de si nobles accents paternels, de l'illustre Buffon. De telle sorte qu'on peut affirmer, non seulement qu'il ne fut point coupable du crime qu'on lui attribue, mais encore qu'il n'aurait pu l'être.

Car c'est de lui qu'il s'agit; c'est lui qui, selon des commérages que madame de Buffon aurait certainement flétris, si elle les eût connus (ils ne pouvaient partir que d'un faux ami, c'est-à-dire du pire des ennemis), est accusé d'avoir essayé vai-

nement de suborner sa bru, au profit d'une passion incestueuse, et d'avoir vengé son affront en jetant la zizanie dans ce ménage où il n'avait pu porter la honte, en faisait victime de son dépit amoureux celle qui avait refusé d'être sa complice, et en suscitant contre elle la haine du fils qu'il n'avait pu outrager.

Tout cela, nous le répétons, est aussi invraisemblable, impossible, qu'odieux. Aucun témoignage sérieux ne vient à l'appui de celui de d'Allonville qui ne l'est pas; si on veut recueillir, au contraire, toute chaude et frémissante de vérité, la version authentique de l'éclat décisif et de la rupture qui le suivit, on la trouve dans les lettres d'une femme qui la tenait de la propre bouche de Buffon.

C'est la comtesse de Sabran, future marquise de Boufflers. Le récit de cette femme charmante, qui contient d'ailleurs des détails nouveaux et curieux, emprunte à son talent et à son caractère une autorité absolument irrécusable. Voici cette lettre de madame de Sabran au chevalier de Boufflers, en date du 15 juillet 1787.

J'ai été voir cette après-midi M. de Buffon et le Jardin du Roi; j'ai trouvé ce célèbre vieillard bien affligé de l'esclandre que sa belle-fille vient de faire dans le monde pour M. le duc d'Orléans. Il était seul, et soit le besoin de parler de son chagrin, soit la confiance que je lui ai inspirée tout d'abord, il m'a conté toute sa déplorable histoire, qui est vraiment incroyable.

Il aimait tendrement sa belle-fille, qui est aimable et d'une très jolie figure, de manière qu'il en est beaucoup plus affecté qu'elle ne mérite. Cette petite femme a perdu la tête tout d'un coup, et soit vanité ou amour, elle est devenue folle de M. le duc d'Orléans, au point de

s'afficher publiquement pour être sa maîtresse. Le pauvre mari était absent depuis un an, se reposant tranquillement sur la fidélité de sa femme, et s'occupant moins d'elle que de son métier dans la place de colonel que lui avait donnée M. le duc d'Orléans, vraisemblablement pour un être moins importuné.

Mais un beau matin, il se met en tête de venir surprendre sa femme; il arrive; tout frémit à sa vue, tout prend la fuite, femmes et valets; la dame du logis fut la plus interdite, et ne pouvant pas se contraindre, elle le reçut si mal, qu'enfin elle lui ouvrit les yeux; mais il n'y voyait qu'à demi, parce qu'il ne savait pas encore à qui s'en prendre. Il va trouver son père, il pleure, il gémit; le père n'en savait pas davantage. Ils ne furent pas longtemps dans cette incertitude. De retour chez lui, il trouva M. le duc d'Orléans établi comme dans son ménage ; il se retira prudemment.

Le moindre bruit que l'on peut faire
En telle affaire
Est le plus sûr de la moitié.

Il retourne en poste à son régiment pour y faire ses adieux, ne voulant rien devoir à celui qui le couvre d'infamie; il a rendu également la dot de sa femme, et s'en est séparé pour toujours, n'exigeant pas qu'elle fût dans un couvent et la laissant à sa mère, qui ne vaut pas mieux qu'elle, à ce qu'il paraît, puisqu'elle était la confidente de toute cette intrigue. A présent, te voilà aussi bien instruit que moi de cette histoire. J'aurais voulu avoir assez d'esprit pour te l'écrire avec toute la chaleur et l'énergie que M. de Buffon a mise à la raconter: il m'a attendrie jusqu'aux larmes, et je suis sûre qu'il t'aurait fait le même effet ; car tu as parfois le cœur assez bon; le malheur, c'est que tu ne l'écoutes pas toujours[1].

1. *Correspondance inédite de la comtesse de Sabran avec le chevalier de Boufflers* (1778-1788). Paris, Plon, 1875, p. 270-271.

Et maintenant, si nous nous arrêtons un instant, avant d'aller plus loin, pour essayer de porter un jugement impartial sur les causes de la rupture de cette union qui eût, par les qualités et les agréments des contractants, mérité d'être heureuse, et sur les torts réciproques des deux époux, nous devons reconnaître qu'il y eut, dans leur malheur, de leur faute à tous deux, et qu'il y eut aussi, dans leur faute, des circonstances atténuantes pour l'un et l'autre. Les convenances plus que l'amour avaient présidé au mariage, et s'il est vrai que dans tout mariage, l'un des deux époux doit faire l'éducation de l'autre et que ce rôle appartient au mari, M. de Buffon, à vingt ans, était-il le maître plein de douceur et d'expérience à la fois qu'il fallait à une élève aussi gracieuse, aussi sensible, mais aussi vaine et étourdie que la jeune femme de seize ans brusquement jetée par le hasard à l'école du devoir conjugal?

A ce moment M. de Buffon était-il assez différent de ce brillant, mais impérieux et fantasque officier des gardes françaises, farceur et rageur, bon cœur, mais tête folle, que son compagnon d'études, de jeux, de promenades, le secrétaire de son père, Humbert-Bazile, nous montre descendant aux serres du Jardin du Roi pour y brûler de la flamme de torches promenées sous les branches des arbres exotiques, où ils s'étaient cachés, les moineaux qui venaient, au coucher du soleil, y chercher un abri ; abattant avec un camarade de régiment, à coups de pistolet, la flèche du cèdre du Liban, espièglerie qui d'un tel homme et en un tel lieu a les caractères de la profanation, et que l'on mit dans le temps, en imprécations élo-
es, sur le compte du tonnerre innocent; enfin,

mécontent d'avoir le dessous dans un assaut d'armes, s'emportant jusqu'à frapper à deux mains de son fleuret l'impertinent vainqueur?

On comprend aisément qu'un homme d'une humeur si vive et si prompte ait pu avoir des torts, et même, comme l'en accuse sa belle-mère, les premiers torts vis-à-vis de sa femme.

D'un autre côté, il n'est que juste d'enregistrer, à la décharge de celle-ci, le témoignage de l'auteur, peu suspect d'indulgence ,du commentaire de la *Correspondance* de Buffon et des *Mémoires* de son secrétaire, qui ayant eu sous les yeux la correspondance relative à leurs intérêts demeurés communs,échangée entre les deux époux séparés par l'intermédiaire de M. Boursier leur notaire, rend hommage à la dignité, à la délicatesse, au désintéressement dont fit preuve la comtesse de Buffon.

Ces qualités expliquent aussi très bien l'empire extraordinaire qu'elle prit sur un prince peu délicat en amour, et qui paraît avoir été entraîné à faire de ce qui ne fut peut-être d'abord qu'une simple fantaisie galante, une passion véritable, la seule qu'il ait ressentie, pour une femme assez rare puisqu'elle joignait aux charmes qui la rendaient désirable les qualités qui obligeaient de l'estimer. C'est avec sa tête peut-être que le duc d'Orléans aima d'abord madame de Buffon; c'est avec son cœur et de tout son cœur qu'il l'aima ensuite, quand il trouva dans cette liaison le ragoût inattendu (il n'était pas blasé sur cette surprise-là), d'une affection naïve et sincère, et d'un dévouement absolu, peut-être trop absolu, car il nuisait à la clairvoyance d'un esprit des plus déliés et des plus avisés, quand il ne s'a-

gissait pas de cette cause à laquelle madame de Buffon avait consacré sa vie.

Cette affection incontestablement désintéressée du côté de l'argent, le fut-elle aussi du côté de l'ambition? La Révolution et la loi du divorce ne firent-elles pas miroiter, aux yeux éblouis de la maîtresse du duc d'Orléans, les récompenses et les revanches soit d'une seconde édition du mariage morganatique du père de son amant avec madame de Montesson, soit d'une première édition d'un mariage public? Ayant abdiqué ses privilèges princiers, le duc d'Orléans ne pouvait-il au moins se réserver le droit de se marier selon son cœur? Enfin, car toute ambition, (surtout ambition féminine) a sa part d'illusion et d'enivrement, madame de Buffon alla-t-elle jusqu'à rêver le rôle d'une Maintenon avouée et couronnée, la Révolution se bornant à changer l'ordre de succession au trône et à disgrâcier les Bourbons pour adopter les d'Orléans?

Quoi qu'il en soit, qu'elle ait haussé son ambition jusqu'à devenir, grâce au divorce, la femme du roi du choix populaire, ou l'ait simplement bornée à être la femme du prince démagogue, de Philippe-Egalité, pendant que ces rêves s'agitaient dans sa tête, et la conduisaient d'illusion en illusion et de déception en déception, le comte de Buffon, plus modeste et plus sage, se hâtait de conclure une nouvelle union, selon son goût et selon son cœur.

Le 2 septembre 1793, le comte de Buffon épousait Elisabeth-Georgette, dite Betzy Daubenton, née à Montbard le 28 mai 1775 et qui ne devait y mourir que le 17 mai 1852, à l'âge de soixante-dix-sept ans. C'était la nièce du docteur Daubenton, le collabora-

teur de Buffon. Sa mère avait quitté Montbard à la mort de son mari, dont les affaires n'avaient pas été prospères, et qui ne lui avait laissé aucune fortune. Elle était venue se fixer à Paris et s'était chargée de faire bénéficier des soins éclairés qu'elle donnait à l'éducation de sa fille, deux jeunes Anglaises, les deux filles du célèbre sir Francis Burdett, dont l'aînée fut la non moins fameuse miss Burdett-Coutts. La famille, justement reconnaissante de ses élèves lui fit une pension viagère.

Betzy Daubenton, sa fille unique, était, dit M. Humbert-Bazile, aussi spirituelle que jolie; jeune fille accomplie, elle devait faire une femme charmante, et l'on comprend le passage suivant d'une lettre de son mari, écrite peu de jours après leur union, et qui respire la plénitude du bonheur.

De jeudi dernier, me voilà marié, heureux, content et tranquille. Betzi l'est aussi et c'est là mon grand bonheur. A dix heures nous avons été à la municipalité avec M. Daubenton, M. de Montbeilliard, M. Hérault de Séchelles et M. de Morveau; ils ont été nos quatre témoins, et de là nous sommes venus à la paroisse du Roule sur laquelle nous demeurons; le curé, honnête et brave homme, nous a mariés.

Ce bonheur ne devait pas durer longtemps. M. Humbert-Bazile, cédant à la partialité de préventions évidemment favorables à la seconde madame de Buffon plus qu'à la première, insinue, sans en fournir la preuve, que cette dernière chercha à détruire le bonheur de celle qui l'avait remplacée de façon à la faire oublier.

Il ajoute qu'elle pouvait, quand son ex-mari fut arrêté, le sauver et qu'elle ne le fit pas. Il fonde cette appréciation sur les relations de madame de Buffon et de *son prince* avec le chef du parti révolutionnaire triomphant.

C'est par trop oublier qu'à cette époque le duc d'Orléans était déjà suspect, incapable de sauver les autres, et même de se sauver lui-même. C'est par trop oublier que si le fils de Buffon fut arrêté le 19 février et guillotiné le 10 juillet 1794, Philippe-Égalité fut arrêté le 6 avril et guillotiné le 6 novembre 1793. Le rapprochement de ces dates suffirait à justifier madame de Buffon, sinon de tous reproches, du moins de celui de n'avoir pas sauvé son mari.

V

Mais nous voici arrivés au double et sanglant dénouement de cette comédie de salon, trop pareille à tant d'autres, commencée avant la Révolution, aux jours d'illusion suprême et de mélancolique ivresse qui la précédèrent, pour finir en drame sur l'échafaud, alors que le drame courait les rues et que le bourreau y terminait uniformément, de son sourd coup de hache, la représentation du jour.

Le comte de Buffon, nous l'avons dit, n'avait ni boudé, ni conspiré, ni émigré. Il avait embrassé la

cause de la Révolution, et pouvait être compté parmi ceux qui applaudirent avec le plus de sincérité aux réformes, et partagèrent le plus naïvement les illusions des premiers jours. Ses compatriotes, rendant justice à son zèle civique et patriotique, l'avaient nommé, en 1790, maire de Montbard et colonel de la garde nationale; et la même année, leur suffrage l'avait placé à la tête de la fédération armée des départements composant l'ancienne province de Bourgogne. Lorsqu'il se fixa à Paris, la section de la rue Verte le choisit pour commander la garde nationale du VIe arrondissement. Sa popularité y devint même assez grande pour causer de l'ombrage à quelques jaloux ou à quelques exaltés. Aussi, c'est moins la tiédeur que l'ardeur de sa conduite politique qui paraît avoir suscité contre lui un de ces fréquents complots de haines et de rivalités subalternes coalisées dont les comités révolutionnaires et les comités de sûreté générale et de salut public servaient aveuglément les machinations.

Sous le régime de la Terreur, — et on était alors au plus fort de ce régime, — il suffisait d'une dénonciation pour être suspect, d'une arrestation pour être accusé, et d'une comparution devant le tribunal révolutionnaire, pour être le plus souvent condamné. M. de Buffon fut arrêté non par hasard, comme André Chénier, surpris en visite chez les Pastoret, mais à la suite d'une véritable tentative d'intimidation et de chantage, contre laquelle il se défendit avec une juste mais indiscrète indignation. Il résulte du mémoire signé et peut-être rédigé par sa seconde femme, sa digne, courageuse et dévouée

compagne, qui essayait en vain de le disputer et de l'arracher à la fatalité de son sort, les faits suivants, trop communs en ce temps de tyrannie populaire, d'arbitraire impuni, et de cynique spéculation sur la pitié ou la peur :

Le 30 pluviôse, un inconnu se présente et demande le citoyen Buffon. Introduit, il dit qu'il y a un ordre du comité de sûreté générale pour l'arrêter. Buffon répond que cela ne peut être; l'inconnu continue d'affirmer, fait des protestations de service, dit qu'il a suspendu depuis trois jours l'exécution de l'ordre; qu'il en connaît le porteur, qu'il l'a invité à dîner, et qu'il l'amènera à Buffon, qui pourra s'arranger et traiter avec lui. Buffon, voyant que c'était un intrigant qui voulait avoir de l'argent, feint d'être effrayé, demande conseil et envoie à la section réclamer l'assistance de la force armée, pour le faire traduire au comité révolutionnaire; il l'accompagne au comité ; lorsqu'ils furent arrivés, deux citoyens se présentent avec un pouvoir du comité de sûreté générale, daté du 21 septembre (vieux style) pour faire arrêter les marchands d'argent, émigrés, etc. Les porteurs d'ordre se retirent au comité de sûreté générale.

On voit d'ici la scène, racontée en termes encore plus explicites par M. Humbert-Bazile, qui assure que le premier émissaire chargé d'engager cette négociation de brigandage civique, qu'on pourrait appeler : *le coup du mandat d'arrêt*, demandait cent pièces d'or comme rançon.

Il affirme aussi, mais contrairement, ce semble, aux faits, et sans doute d'après une tradition orale erronée, que sur l'énergique refus de M. de Buffon, le négociateur expulsé revint, dans la soirée du lendemain, assisté de bandes sectionnaires, faire le siège

de l'hôtel de la rue Verte, arrêter M. de Buffon, et le conduire aux Madelonnettes, d'où il aurait été élargi sur l'intervention menaçante de la légion de la garde nationale dont M. de Buffon était le chef.

Il ajoute que la section ne borna pas là sa protestation contre une arrestation injuste et illégale, et fit une enquête à la suite de laquelle l'auteur de toute cette échauffourée fut conduit lui-même en prison.

La réalité des faits est moins à l'éloge de l'initiative de la section et de l'impartialité révolutionnaire. Un ordre du comité de sûreté générale, à cette époque, investissait le porteur de la même inviolabilité, fondée sur la terreur, qui faisait marcher, à travers une double haie de fronts courbés, au temps de l'empire idolâtrique du padichah, le messager du sérail chargé d'un *iradié* du Commandeur des Croyants. Personne n'eût osé se permettre une contradiction même fondée en droit ou en fait, mais qui eût été aussitôt réprimée comme un crime de lèse-nation.

La vérité est donc que si la section, où M. de Buffon jouissait d'une véritable popularité, fit officieusement tout ce qu'elle put pour le disputer à son sort, elle le fit timidement, sans protestations et sans prise d'armes. Aussitôt que pour couvrir des agents même fautifs, mais qui devaient passer pour infaillibles, — sinon pour incorruptibles, — ce qui eut été trop demander, on le sait par les révélations de Senart sur Héron, un de leurs chefs ; aussitôt que le comité de sûreté générale montra les dents au comité de surveillance révolutionnaire, celui-ci s'empressa de lâcher la proie qu'il voulait retenir.

Du moins, si nous calomnions involontairement le zèle et le courage des officiers de la section, faut-il reconnaître qu'ils furent impuissants, et même que leur tentative de résistanee compromit plus qu'elle ne la servit la cause de M. de Buffon.

Celui-ci, en effet, se défendit pied à pied, avec l'énergie de l'innocence, énergie que les persécuteurs ne manquent pas de trouver indiscrète. Il provoqua une visite de ses papiers, dont le procès-verbal attestait qu'on n'y avait rien trouvé de suspect.

Pendant cette visite même, un des porteurs de l'ordre du 21 septembre, qui était venu au comité révolutionnaire, entra dans l'hôtel, et renouvela l'arrestation de M. de Buffon. Les commissaires du comité et l'officier de paix répondirent de lui et donnèrent décharge au porteur de l'ordre; mais Buffon, voulant confondre ses accusateurs, et rendre décisive cette épreuve publique de son civisme, se constitua prisonnier à la section.

Le soir, il fut interrogé au comité révolutionnaire sur une dénonciation que le négociateur évincé du matin avait pris le parti de déposer contre lui. Mais Buffon fit tête avec son impétuosité habituelle, tourna en sa faveur les témoins invoqués contre lui, confondit son accusateur, trompa enfin complètement l'attente de ce dernier, qui fut arrêté, et après une tentative d'évasion déjouée, et une non moins inutile rétractation de la dénonciation, transféré à la Force.

Briquet, qui avait arrêté le comte de Buffon, fut arrêté à son tour, et, le 6 ventôse, le dossier de l'affaire fut transmis au comité de sûreté générale par le comité révolutionnaire de la section des Champs-Elysées.

Mais le comité de sûreté générale prit le parti de son agent, refusa d'examiner l'affaire, pour ne pas avoir à le désavouer, et ordonna le transfert du ci-devant comte de Buffon dans une maison d'arrêt. « Son patriotisme est cependant bien pur », dit naïvement le *Mémoire* en sa faveur signé Daubenton-Buffon, c'est-à-dire signé de sa femme, « et il est évident qu'on voulait tirer de l'argent de lui. »

La preuve en était dans la précaution que ce Guillet dénonciateur avait prise de donner un faux nom et une fausse adresse. Il accusait Buffon d'avoir été au château le 10 août; celui-ci déclarait n'y avoir jamais mis les pieds, et produisait un certificat de résidence de la commune du Tremblay, district de Gonesse, département de Seine-et-Oise, prouvant qu'il y était arrivé le 9 août pour en repartir le 20.

Guillet avait retiré cette dénonciation, et l'avait remplacée par une autre, motivée sur ce que Buffon était du club de Valois. Buffon eut beau prouver que cette seconde assertion était aussi fausse que la première, il arriva ce qui arrive en temps révolutionnaire. L'accusateur confondu fut épargné, la victime innocente fut sacrifiée. On garda Buffon prisonnier en vertu du principe que ce qui est bon à prendre est bon à garder, et que c'est être déjà coupable que d'être suspect. On l'engloba dans la prétendue conspiration des princes et malgré ses protestations fondées, son incontestable civisme, son nom qui aurait du être sa sauvegarde, et qu'il criait aux juges et aux bourreaux avec la surprise indignée de voir que ce laconique plaidoyer, cet éloquent reproche trouvaient également indifférents les uns et les autres, il périt sur l'échafaud, le 22 messidor de

l'an II, dix-sept jours avant le 9 thermidor, qui l'eût sauvé.

Il semble avoir, du reste, prévu son sort par une sorte de pressentiment, puisque, par son contrat de mariage, renouvelant un acte de donation de 1790, confirmé par son testament du 20 mars 1791, il donnait tous ses biens, (à la charge de quelques legs particuliers) à Betzy Daubenton, voulant ainsi assurer au moins sa fortune, dont elle recueillit en effet les débris, à celle qui allait recevoir son nom.

Ce nom, la première madame de Buffon l'avait quitté, après le divorce, pour reprendre son nom de fille, et ne s'appela plus que madame de Cépoy, bien que les mémoires du temps continuent de la nommer madame de Buffon.

VI

Depuis 1789, madame de Buffon avait jeté le masque, et cessant de faire aux bienséances des sacrifices trop tardifs pour n'être pas inutiles, s'était affichée comme la maîtresse en titre du duc d'Orléans, trouvant alors son intérêt à braver les préjugés qu'il lui avait d'abord paru convenable de ménager.

Le duc, qui avait le goût de la vie privée, sur qui l'habitude exerçait un grand empire, vivait conjugalement avec sa maîtresse, comme il vivait bourgeoisement avec sa femme avant la séparation de fait née de leurs dissentiments religieux, politiques

et financiers, plus que de désordres que sa piété permettait à la duchesse d'ignorer ou de paraître ignorer. Il n'avait pas tardé à subir l'influence croissante d'une femme douée d'un esprit aimable, d'un visage charmant, et qui l'avait enveloppé des doux rets d'une sorte d'ensorcellement.

Cette influence fut-elle bonne ou mauvaise, salutaire ou funeste? Il serait difficile de garder des illusions à cet égard, et la conduite du prince ne dépose point en faveur de celle qui l'inspirait alors, au témoignage des contemporains.

Le comte de Tilly, dans ses *Mémoires* curieux et scandaleux, nous apprend que pendant le dernier et assez long séjour du prince en Angleterre, c'est madame de Buffon qui présidait sa table et gouvernait son salon.

Miss Elliott, quand il fut de retour à Paris, déclare avoir vu madame de Buffon « dont la politique, remarque-t-elle, était très différente de la sienne », c'est-à-dire qui poussait le prince en avant, alors que ses amis désintéressés ou se disant tels cherchaient, au contraire, à le retenir dans la voie démagogique où le dépit et la rancune l'avaient engagé, jouer au Palais-Royal, au Raincy et à Monceau le même rôle de favorite et de conseillère intime et prépondérante.

Chose caractéristique! En dehors de leurs griefs et de leurs reproches, Tilly, qui était l'ennemi politique du prince, miss Elliott, qu'il avait connue et fréquentée quand elle était la maîtresse du prince de Galles, et qui était demeurée son amie avec un jaloux regret peut-être de n'avoir pu devenir plus, et une dernière espérance de réparer ce mécompte, ne

se défendent pas de l'irrésistible sympathie que les qualités personnelles du duc d'Orléans inspiraient même aux plus prévenus contre lui. Il y avait, nous l'avons dit, en lui beaucoup des défauts, des vices, mais aussi de l'esprit et du charme de son aïeul le Régent.

Si l'on veut se faire une idée exacte de ce qu'il était, au moment où ces qualités et ce charme, qu'allaient ternir et voiler ses compromissions révolutionnaires, jetaient, pour ainsi dire, leur dernier et séduisant éclat, il faut considérer ce portrait en pied peint par R. Cosway en 1788, dont nous avons sous les yeux la gravure par G. Hatfield.

Le prince est revêtu du costume archaïque et pittoresque des chevaliers de la Jarretière. Il porte le chapeau à la Henri IV empanaché d'une double plume recourbée sur la nuque, le justaucorps de satin à collerette, à crevés, et le haut-de-chausses tailladé. Le cordon bleu suspend sur sa poitrine le Saint-Esprit. Le mantelet de velours doublé d'hermine, rejeté en arrière, découvre un buste où s'étalent avec prestance toutes les vigueurs de la maturité. Le corps est bien campé, la jambe belle sous le nœud aux glands d'or. Le geste de la main gauche tenant le gant, est élégant, et le geste de la main droite appuyée au pommeau de l'épée en verrouil, est martial.

Le visage rubicond, qui s'épanouit sous la double aile de la chevelure poudrée, a la rondeur de contours de la sincérité, de la jovialité, et de la cordialité. Mais la grâce clignotante des yeux, la finesse des lèvres que surplombe un nez opulent et sensuel, et qui dessinent leur trait fuyant sur un menton dont

l'arc relâché se perd dans les plis d'un cou trapu d'épicurien, d'obèse et d'apoplectique, trahissent les incertitudes de la pensée, les fluctuations et les défaillances de la volonté, les intermittences de l'énergie.

On lit sur cette physionomie d'un caractère général bourgeois et tempéré, ennoblie toutefois par quelques traits de dignité et de fierté, les contrastes et les contradictions de cette vie à la fois très conjugale et très débauchée, aux goûts aristocratiques et aux penchants populaires d'un prince bon mais faible, tour à tour avare et généreux, facile dupe de l'intrigue et jouet des illusions galantes, dont le caractère est fait de l'absence de caractère, et qui ne se piqua jamais d'être fidèle à personne, pas même à lui, oscillant perpétuellement, comme tous les timides, tous les irrésolus, entre les deux extrêmes.

Quand on examine cette vie dans ses détails, il est impossible de ne pas voir que sa conduite fut encore plus inspirée par des rancunes de vanité que par des calculs d'ambition, plus dirigée par ses amis que par lui-même, et que des déboires et des dépits de cour plus que des convictions philosophiques ou politiques le jetèrent dans la Révolution. Il y alla jusqu'au bout, parce qu'il se flatta toujours de s'arrêter où et quand il le voudrait, et qu'il croyait, à chaque pas en avant, que ce serait le dernier; ce qui divise sa route en deux parties : la première faite par un homme qui ignore où il va; la seconde faite par un homme qui le voit quand il est trop tard, suit l'impulsion qu'il n'a pu mesurer, et tombe dans le gouffre à la lueur de l'unique éclair de lucidité de cet orage obscur dont il a plus qu'un autre con-

tribué à grossir et à électriser la nue. Les fatalités qu'on crée ne sont pas moins inflexibles que celles qu'on subit; qu'elles proviennent des circonstances ou de nous-mêmes, elles n'en entraînent pas moins, — qu'elle résiste ou se résigne, — leur victime innocente ou complice. *Volentem ducunt, nolentem trahunt.*

Voilà qui se lit clairement sur ce portrait aux équivoques douceurs, aux grâces sinistres, au charme suspect d'un homme aimable et funeste, qui n'eut pas l'intention de la moitié des fautes qu'il commit en fait, dont la cour ne ménagea point assez les susceptibilités, dont les malices de la reine et les brutalités du roi exaspérèrent la vanité jusqu'à la haine, et que la Révolution, qu'il méprisait à la fin plus qu'il ne la redoutait, méconnut autant que la cour en le croyant capable de tout par ambition ou lâcheté, alors qu'il l'était surtout par peur de ne point paraître ambitieux ou de paraître lâche.

C'est là un double trait de nature que tous les observateurs contemporains ont noté sans s'en rendre compte, et qui constitue, pour ainsi dire, le fond du caractère du duc d'Orléans, autant qu'on peut le dire d'un homme dont le caractère consista surtout à n'en pas avoir.

Au combat d'Ouessant, un bon juge en pareille matière, La Motte-Piquet, remarqua que le duc mettait dans sa bravoure une pointe de coquetterie sinon de fanfaronnade et de témérité, et en faisait trop par la crainte de paraître n'en pas faire assez.

Ceux qui ont accusé le duc de pusillanimité ne se souvenaient pas assez de cette brillante journée, dénaturée ensuite à plaisir par cet esprit

de dénigrement qui est l'esprit des cours autant que l'esprit des partis. Les uns et les autres sont *peuple* également. Ils ne se souvenaient pas assezt de ses hommages spontanés et mérités des Parisiens, qui précédèrent, comme le premier et bon mouvement précède le second et le mauvais, leurs injustes et plagiaires sarcasmes. Ils ont trop oublié aussi plus d'un autre incontestable témoignage de courage; ils ont surtout oublié le sang-froid dédaigneux de la vie et des hommes avec lequel, loin de le retenir, comme maint autre, pour se ménager quelques instants de plus, le duc, pressé d'en finir, aiguillonnait sur l'échafaud le zèle du bourreau, et la crânerie de ce suprême haussement d'épaules qui signifiait : *Fi de la vie !*

Madame de Genlis raconte qu'en plein mois de novembre 92, lors de sa dernière entrevue au Raincy, avec son mari et le duc d'Orléans, qui refusèrent l'un et l'autre de fuir avec elle (ils le pouvaient, s'ils n'eussent pas considéré l'un et l'autre comme un devoir, non d'éviter, mais de braver le danger), elle lui demanda pourquoi, avec les principes qu'il avait adoptés, les amis qu'il affichait, il avait laissé sur la plaque de la cheminée de son salon, ainsi que sur toutes les autres du château, ses armes, trois fleurs de lis, puisque ces signes étaient procrits par des décrets et que les Jacobins venaient sans cesse dans cette maison. Voici littéralement, dit-elle, la réponse de M. le duc d'Orléans : « Je les ai laissées parce qu'il y aurait de la lâcheté à les ôter. »

Le mot est caractéristique et répond bien à notre signalement moral, tout comme celui que répète miss Elliott, et qui échappa au duc, au retour d'une

de ces démarches de convenance et d'avances où Louis XVI aveuglé ne voyait que des platitudes perfides, et déconcertait l'interlocuteur par ces brusques et impolitiques affronts, qu'on appelait « les coups de boutoir du roi, » fautes de maladresse et de violence qui contribuèrent à ses malheurs autant que ses fautes de faiblesse et d'imprévoyance.

C'était le 12 juillet 1789. Miss Elliott, qui était demeurée royaliste, et c'était en effet son métier de l'être, saisissait toute occasion d'essayer de supplanter politiquement sa rivale, madame de Buffon, en attendant mieux, et de convertir le duc, sauf, s'il était possible, à le gouverner.

On avait passé galamment et patriarcalement la journée au Raincy, ce qui n'était pas d'un prince conspirateur, en compagnie du prince Louis d'Aremberg et de quelques autres intimes, et on se proposait de couronner dignement la partie en allant le soir à la Comédie italienne.

A Paris, on trouva l'effervescence révolutionnaire en flagrante éruption, et l'émeute et la répression se mesurant dans un premier choc. Profitant habilement de la surprise, de la terreur, de la pitié qu'excitait naturellement un tel spectacle, miss Elliott cherchant à reconquérir d'abord le prince pour la cour (qui semblait encore l'emporter, la répression de l'échauffourée ayant été énergique), sauf à gagner ensuite l'homme pour elle, sollicita et obtint du duc, durant une promenade de deux heures dans le jardin de Monceau, à l'écart et à l'insu de madame de Buffon dont la politique, nous le savons par le naïf aveu de miss Elliott (le mot est bien gros pour cette petite tête à col de cygne), « était dif-

férente de la sienne, » une promesse qui pouvait favoriser son illusion et son triomphe.

Je le conjurai à genoux d'aller immédiatement à Versailles, de ne pas quitter le roi tant que Paris serait dans l'agitation, et de lui montrer par cette conduite que le peuple abusait de son nom sans son consentement et à son insu; je le priai aussi d'exprimer au roi combien il était peiné de ce qui se passait; car je croyais qu'il l'était réellement. Il répondit qu'il ne pouvait pas y aller si tard... mais il me donna sa parole d'honneur qu'il irait à Versailles à sept heures du matin.

Le duc tint sa parole; mais l'accueil qui lui fut fait fut très différent de celui qu'il attendait, et il revint de Versailles où on aurait pu et dû l'engager et l'apaiser en le traitant bien, plus ulcéré que jamais.

Selon les uns, le roi, instruit de sa présence, aurait fait tirer brusquement les rideaux de son lit en disant, avec sa lourde ironie de chasseur mal réveillé : « Laissez approcher monsieur le duc d'Orléans, qu'il puisse bien se convaincre que je ne me suis pas enfui ainsi qu'il le croyait sans doute. »

Selon miss Elliott, le duc, lui rendant compte de cette nouvelle déception, de ce suprême affront lui dit qu'en arrivant il était allé au lever du roi, qui avait lieu en ce moment. Le roi parut ne pas le voir, mais comme c'était l'usage que le premier prince du sang lui donnât la chemise quand il était présent, le gentilhomme de la Chambre l'offrit au duc d'Orléans pour la passer au roi. Le roi s'approcha alors et lui demanda ce qu'il voulait. Le duc, en passant la chemise, lui répondit qu'il venait prendre les ordres de Sa Majesté : « Je n'ai rien à

vous dire, répondit le roi avec rudesse. Retournez aux lieux d'où vous êtes venu. » Le duc fut très choqué et froissé de ces paroles; et quittant la chambre, il se rendit à l'Assemblée, qui se tenait alors au jeu de Paume. Il revint le soir à Paris dans un état que miss Elliott définit et explique en ces termes :

Je ne l'avais pas encore vu de si mauvaise humeur; il dit que le roi et la reine le détestaient, qu'ils tâcheraient de l'empoisonner; que s'il voulait jamais rendre service au roi et à la reine, ils ne croiraient pas à sa sincérité; qu'il ne retournerait plus auprès d'eux, se considérant comme fort maltraité, au moment où il voulait réellement être utile au roi, et que s'il avait été bien reçu, les choses auraient tourné bien mieux pour tout le monde, mais que maintenant il était décidé à se créer des amis pour lui-même. Depuis ce moment, en effet, le duc me parut devenir plus violent en politique, et quoiqu'il n'ait jamais mal parlé du roi devant moi, je l'ai positivement entendu attaquer la reine avec une violence extrême.

Bien qu'il y ait parfois, dans les souvenirs de miss Elliott, une confusion qui s'explique par les circonstances dans lesquelles ils furent écrits, et certaines erreurs ou contradictions qui tiennent aux mêmes causes et ont fait à tort, suivant nous, suspecter leur authenticité, on ne saurait s'empêcher d'être frappé, au contraire, de la saisissante ressemblance du portrait que l'auteur nous fait du duc à cette époque. Il est difficile de contester la sincérité de ces griefs contre Versailles, contre la cour et contre la reine, et la ténacité de ces préventions ou de ces rancunes demeurées traditionnelles et héréditaires dans la famille.

Au cours d'un entretien caractéristique avec le roi Louis-Philippe, dont il rend compte, l'auteur du livre intitulé *Louis XVI et sa cour*, M. Amédée Renée, retrouva, non sans surprise et sans émotion, dans le jugement de son auguste interlocuteur sur son père, sur ses fautes, sur ses malheurs et sur l'injuste responsabilité qu'on faisait peser sur lui, sur le caractère de Louis XVI et celui de la reine, le même contraste d'indulgence et de regret d'un côté, de sévérité et de reproche de l'autre, qui frappe à propos des rapports du duc avec la cour et surtout avec la reine, dans le témoignage de plusieurs Mémoires royalistes eux-mêmes.

A travers la distance des temps, en dépit du refroidissement de ce brûlant passé et des leçons de l'expérience, le fils de Philippe-Égalité s'exprimait, à peu de chose près, comme son père sur Louis XVI et Marie-Antoinette, et dans le souvenir ému qu'il avait gardé de ses qualités privées, et le blâme implicite qu'il exprimait par son silence même contre d'augustes et infortunés personnages, on retrouvait encore toute vive l'impression de regret et de reproche sur des malentendus fatalement envenimés, qui échappe à certains témoins de la révolution dont les sympathies royalistes sont incontestables.

Il est certain que le procès de la mémoire du duc d'Orléans est un de ces procès jugés, mais non vidés, qui attendent encore l'heure d'une impartiale revision. Nous avons, chemin faisant, donné quelques détails sur les petites causes de ce malentendu dégénéré en conflit, qui eut de si grands effets, qui poussa, de part et d'autre, la bouderie à la haine, et jeta de l'opposition dans la révolution,

un prince auquel, dans des circonstances moins anormales et moins critiques, l'opposition aurait sans doute suffi.

S'il alla bien au delà, la faute lui en reste, mais n'en est pas à lui seul. Elle fut surtout due aux intrigues et aux ambitions qui jouèrent de son amour-propre, de sa vanité, de sa susceptibilité, de cette faiblesse de caractère de mouton au besoin enragé, qui dénaturèrent, envenimèrent, exaspérèrent tout, le firent le chef nominal, apparent, d'un parti dont il n'était pas, prêtèrent des allures de conspirateur et des vues d'usurpateur à un homme qui eut la vanité plus que l'ambition d'un tel rôle, firent en un mot d'un prince de Fronde un prince de Révolution.

Miss Elliott, sur ce point, est d'accord avec un témoin bien différent et placé à de tous autres points de vue, Brissot, dont les *Mémoires* sont instructifs à lire à ce sujet, quand elle signale l'influence néfaste de ces roués politiques, les Talleyrand, les Mirabeau, les Lauzun, les La Marck, les vicomte de Noailles, les Laclos, les Ducrest, qui trouvèrent fort à propos pour les associer à leurs menées et à leurs espérances, la frivolité passionnée et les illusions peut-être intéressées de madame de Buffon. Elle contribua, à n'en pas douter, à précipiter les choses, à rendre irréconciliable et irréparable ce qui eût pu sans elle se concilier et se réparer, et à donner à l'homme qui l'aimait, quelque chose de son caractère hardi et de son tempérament militant.

Pour établir, ce qui est malheureusement conforme à la vérité, que cette influence intime de madame de Buffon ne fut pas, comme elle aurait dû l'être, modé-

ratrice, pacificatrice, salutaire, et qu'elle ne contribua que trop à exalter les méfiances, à irriter les susceptibilités, à achever de corrompre ce qui n'était qu'aigri, ce ne serait pas assez des commérages jaloux, médisants et sentimentaux de cette bonne âme de miss Elliott, dont le miel n'est pas toujours doux.

Mais les faits sont là, les actes, dont la violence croissante correspond précisément à l'accroissement de l'influence de madame de Buffon, et elle s'est dénoncée et accusée, sans le savoir, elle-même, par un irrécusable et décisif document, qui n'était, comme tant d'autres du même genre, destiné qu'à la poste et qui est arrivé à la postérité.

C'est une lettre d'elle, écrite au lendemain du 10 août, et qui ne fait pas honneur à son tact ni à son cœur, car elle s'y montre encore tout enfiévrée d'une lutte et d'un triomphe où elle voit à tort celui de son amant; et elle y oublie trop que le premier devoir des vainqueurs est le respect et la pitié des vaincus!

Voici le texte de cette lettre de madame de Buffon à Lauzun, qui était allé prendre à Strasbourg le commandement de l'armée du Haut-Rhin. Cette lettre, très caractéristique de la personne qui l'a écrite, et du moment, est datée de Paris, 20 août 1792.

Je vous ai promis de vous donner de mes nouvelles, même de remplir trois ou quatre pages en votre faveur. Comme voici le moment où chacun est plus scrupuleux de tenir ce qu'il promet, je vais commencer mon récit, et ne parlerai de vous, de moi et de nos amis communs qu'après vous avoir donné un extrait fidèle des différents événements de la capitale.

Les chevaliers du poignard, faible soutien de Louis XVI, après avoir été les uns pris et enfermés, les autres se claquemurant pour se rendre introuvables, ont encore eu la douleur de voir ou de savoir que l'on a mis leur gros chef au Temple, où il est avec sa femme, sa fille et le prince royal, plus Madame Elisabeth. — On n'entre dans la tour qu'avec une permission de M. Pétion. — Si nous connaissions de l'esprit au Roi, nous pourrions prendre son insouciance pour du courage. Il se promène dans son jardin, en calculant combien de pieds carrés en tel sens ou en tel autre; il mange et boit bien et joue au ballon avec son fils. La reine est moins calme, dit-on; elle n'a depuis hier aucune dame auprès d'elle. Mesdames de Lamballe, Tarente, Saint-Aldegonde, Tourzel, encore deux autres, dont je n'ai pas pu savoir le nom, ont été transférées à la Force. — Il y a, selon le relevé des sections de Paris, six mille cinq cents personnes de péries dans la journée du 10. — Le complot de la cour était atroce et gauche comme à l'ordinaire. Il faut avouer que nous avons une étoile préservatrice et qu'avec bien de l'argent, bien des ruses, bien des moyens, ils ont toujours si fort précipité leurs projets que le succès qu'ils attendaient a toujours été pour nous; les plus enragés aristocrates sont furieux contre le roi, de ce qu'ils se sont laissé couper le col pour lui, et que bravement il s'en est allé trouver les députés; trop heureux que l'Assemblée ait bien voulu lui permettre de dormir et de manger au milieu d'elle. — On assure qu'il y a quatre mille personnes d'arrêtées et compromises plus ou moins dans cette malheureuse affaire. On doit demain guillotiner au Carrousel. — On affirme que MM. de Poix et de Laporte seront les premiers. — On cherche partout MM. de Narbonne, Baumetz et du Châtelet; ils sont dans Paris, et c'est la crainte qu'eux et d'autres que l'on ne veut pas laisser aller, ne partent, qui fait que l'on ne délivre aucun passe-port. Au milieu de ces arrestations, Paris est calme pour ceux qui ne tripotent point. J'oubliais de vous dire que madame d'Ossun est à l'Abbaye. — Celles qui sont à la Force ne savent point pour combien de temps, et la ci-devant princesse de

Lamballe est sans femme de chambre; elle se soigne elle-même; pour une personne qui se trouve mal devant un *oumard* en peinture, c'est une rude position. — On ne voit pas une belle dame dans les rues; je roule cependant avec mon cocher qui chatouille les lanternes de Paris avec son chapeau — J'ai été hier à l'Opéra; les aboyeurs étaient occupés de mon seul service; j'avais le vestibule pour moi; et Roland mon domestique faisait promenade solitairement dans le couloir; cependant la salle était pleine. — Vous savez par les papiers les choses dont je ne vous parle pas. — Vous avez sans doute su que Suleau a été expédié dans l'affaire du 10, on court après M. Lafayette. Je ne sais s'il se défendra avec une partie de son armée, ou s'il sera ramené à Paris : voilà encore un événement marquant, mais que j'ignore. La fourberie de ce général prouvera en faveur du plus franc et du moins ambitieux des citoyens, *notre ami Philippe.*

Vous savez que lorsque M. Luckner a appris le décret de suspension, il a dit: *Sacretié! moi che si jacobi!* pourvu que M. Lafayette n'ait pas eu le temps de travailler sa façon de penser! — Il y a une dame de la rue du Bac, qui avait les yeux *culotte de velours noir*, disait son beau-frère, qui a assuré notre ami, qu'elle n'osait respirer et qu'elle mourait de peur; elle est fort drôle, dit-on, dans sa frayeur, quoique n'ayant rien qui l'agite personnellement; mais ses amis, *elle n'en peut respirer.*

Je vais cesser mon bavardage; j'ai rempli mon engagement; c'est un plaisir avec vous, je vous ai voué il y a longtemps, et pour deux, amitié, reconnaissance et un tendre intérêt; je vous désire du bonheur, des succès, de la santé et de l'argent. — C. B.

Je me porte à merveille. — J'espère tout de cette crise pour le bonheur et la santé de mon ami. — On n'en parle pas même en bien. — C'est très heureux; il a, je crois, une conduite parfaite, et j'espère qu'un jour on saura l'apprécier.

Tous ses ingrats amis sont dans un moment de presse pénible; il y en a bien quelques-uns qui ont la bassesse de chercher à se rattacher à lui. Nous sommes bien *bon*

mais pas *bête*. Charles Lameth est pour sûr arrêté à Barentin. M. de Liancourt s'est sauvé par le Havre.

Monseigneur a reçu votre lettre par laquelle vous nous apprenez que vous allez à Strasbourg.

Cette lettre, empruntée au cabinet de M. Niel, et publiée pour la première fois par MM. de Goncourt dans leur *Histoire de Marie-Antoinette*, est catégorique, et ne saurait laisser le moindre doute, la moindre illusion sur l'exaltation des idées et des espérances que madame de Buffon dut faire partager à son amant autant qu'il en était capable, car il ne s'intéressait à fond à rien et était l'homme par excellence de la fluctuation. Mais il est certain que cette intime et quotidienne insufflation de l'ardeur politique dont madame de Buffon était dévorée, le ressentiment des injures reçues à la cour de la part de certains de ses parasites et de ses matamores et demeurées impunies, le souci croissant de sa propre sécurité quand la Terreur ne sembla plus laisser d'issue de salut que de son côté, et lorsque la peur plus que la haine jeta tant d'hommes personnellement inoffensifs dans ses bras ensanglantés; il est certain que tous ces ferments, tous ces levains, habilement et progressivement exploités par Laclos et par Merlin, ses commensaux trop fidèles, achevèrent de s'aigrir chez le prince et échauffèrent sa conduite comme son visage.

On sait assez le reste; on sait comment, après avoir étonné et mécontenté à la fois amis et ennemis par cette attitude équivoque, cette conduite ambiguë qui donnaient à la fois à tous les partis à espérer et à craindre, le duc d'Orléans, pareil à ce Glocester des

Enfants d'Édouard, qui ne sait rien finir, ni le mal ni le bien, partagé entre ses idées et ses passions, ses devoirs et ses goûts, ses espérances et ses regrets, peut-être ses remords, devenu jacobin sans pouvoir cesser d'être prince, ne parvint pas, même après avoir accordé à la Révolution le gage d'un vote régicide, à sauver cette tête pour laquelle on l'accusait d'avoir rêvé une couronne usurpée.

S'il ne garda point sa tête, sur le sort de laquelle il prit vite son parti avec un courage exalté par le dégoût, et qu'il ne disputa au bourreau que le temps nécessaire à sa dignité, il garda ce cœur qui jusqu'au dernier moment ne cessa de battre pour l'ex-com tesse de Buffon d'un amour sincère et profond. Il ne pensait qu'à elle dans sa prison, et ne nourrissait plus d'autre ambition, d'autre espérance que celle de la rejoindre et de vivre avec elle dans la sécurité d'une condition privée et la douceur d'une retraite agreste.

Il fallait qu'elle eût bien de l'attrait et bien du charme, la femme capable de captiver ainsi un prince blasé, de rendre à un prince roué toutes les naïvetés, toutes les candides tendresses de la passion juvénile; et si Philippe-Égalité fut en politique l'élève, et le mauvais élève, de Laclos, de Merlin, de Lauzun, on ne saurait dire qu'il le fut en amour, car ses lettres, et surtout les dernières qu'il ait écrites à madame de Buffon, ou de Cépoy, comme elle s'appelait, témoignent à la fois de l'empire irrésistible, absolu, qu'elle avait su prendre sur lui, et de l'attachement tendre et presque pur (on peut le dire de cette passion coupable qui subira la double purification, la double expiation des larmes et du sang), qu'il lui avait voué.

Est-elle d'un Lovelace ou d'un Grandisson, par exemple, cette lettre où il confirme par son propre témoignage un propos que lui prête miss Elliott et qu'il tenait devant elle peu de temps avant d'être arrêté? « Il m'assura qu'il avait toujours envié la vie d'un gentilhomme campagnard anglais, et que pendant que ses ennemis l'accusaient d'avoir voulu se faire roi, il aurait volontiers échangé sa position et toute sa fortune contre une petite propriété en Angleterre, avec les privilèges de ce délicieux pays, qu'il espérait revoir encore. » Cette espérance fut, jusqu'au désespoir suprême, la consolation et le charme de sa captivité. Jusqu'au dernier moment, il rêva de châteaux..... en Angleterre, avec madame de Cépoy (il oubliait sa femme, digne et sainte princesse, incapable de figurer, en effet, dans un rêve profane) et ses enfants.

Par un raffinement qui le peint bien, il avait voulu donner à sa maîtresse un nom qui fût à lui, que nulle autre bouche n'eut prononcé en l'appelant, et il avait paré d'un nom à son goût, à son gré, d'un nom anglais, l'héroïne française de son idylle anglaise.

Voici une des lettres que le duc d'Orléans écrivait à la citoyenne Cépoy, rue Bleue, à Paris, le 17 septembre 1793, l'an II de la République, du fort Saint-Jean, où il était détenu avant d'être transféré à la Conciergerie, antichambre de l'échafaud. Cette lettre peut donner une idée des autres; on y remarque qu'il appelle la destinataire « ma chère Fanny », nom d'intimité, de caresse, qu'elle ne tenait que de l'amour.

Vos lettres me parviennent, chère et tendre amie, très exactement; en voilà trois qui m'arrivent trois jours consécutifs. La dernière est du 14. Que vous êtes aimable! que je vous aime et vous estime! Vous ne pouvez pas vous faire une idée du calme que répand dans mon âme de vous lire et de savoir où vous êtes et comment vous vous portez. Je ne comprends pas que vous n'ayez pas trouvé de lettres de moi à votre arrivée à Paris. Pourquoi vous refuserait-on le bonheur de me lire et de m'entendre vous dire que rien au monde n'est comparable à la tendresse que j'ai pour vous? Vous le savez bien; mais il me serait bien doux de penser que je puis vous le répéter tous les jours. Je ne reçois que très rarement des lettres relatives à mes affaires; je n'en ai aucune depuis quatre mois que deux du citoyen Lemaire, et la dernière m'a percé l'âme, car elle m'a appris que l'on avait suspendu le payement des pensions et des gages des gens qui m'étaient attachés.

Je ne puis vous dire combien j'en suis affecté. Je mets ce malheur au nombre des plus grands que j'ai éprouvés. Je n'ai jamais reçu de lettres d'autres que de Lemaire. Il m'apprend aussi la mise en vente du Raincy et de Monceaux; mais tout cela me touche peu en comparaison. Quelque lieu que j'habite, quelque fortune que j'aie, pourvu que je sois avec vous, chère et bien-aimée Fanny, et que je n'aie pas la douleur de penser que les gens qui m'étaient attachés et que j'aime sont dans la misère et dans le besoin, je vivrai heureux. Comme je n'ai jamais fait d'autres vœux et que je ne demande rien autre chose au ciel, il me l'accordera. Je serai réuni à ma Fanny avec mes deux enfants; et si je n'en meurs pas de joie, je passerai le reste de mes jours heureux et tranquille, uniquement occupé de mon bonheur. Adieu, bien respectable amie, adieu. Je serai bien heureux quand j'apprendrai que mes lettres vous parviennent. Adieu, chère amie, que je vous aime!

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH[1].

1. Cette lettre, qui faisait partie du cabinet de M. Boutron, a été publiée par l'éditeur de la *Correspondance inédite* de Buffon, p. 574-575 des *Notes*.

Ces rêves de bonheur à deux dans une condition privée, sous la paix d'un ciel étranger, furent brusquement interrompus par la plus décevante réalité.

Transféré à Paris, traduit devant le tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire condamné, le malheureux (encore plus que coupable) Philippe-Egalité fut conduit, le 6 novembre 1793, au supplice.

Il passa, avec une émotion assez fermement contenue pour qu'elle ne mît pas une larme à son œil, devant ce Palais-Royal devenu Palais-National. Il essuya, en haussant les épaules, les huées de la foule sur le théâtre de son ancienne popularité. Descendu de la charrette, il gravit d'un pas ferme, d'un pas militaire, les degrés de l'échafaud, abrégea d'un ton et d'un geste altiers, pressé d'en finir avec tant de déboires et de dégoûts, les préparatifs suprêmes; et les derniers mots entendus de lui furent ceux-ci, pleins de courage et de mépris : « *Dépêchons-nous, dépêchons-nous!* »

La citoyenne Cépoy, plus heureuse ou plus malheureuse, comme on voudra; traversa impunément la fin de la Terreur et dut à quelque protection mystérieuse, ou à quelque miraculeux hasard d'être épargnée, même, semble-t-il, par cette captivité que subit dans toute son horreur, à laquelle elle faillit succomber, la vertueuse duchesse d'Orléans.

Celle qui avait été l'objet du dernier et du premier amour de son volage et infortuné mari, se remaria à Rome en septembre 1798, avec Raphaël-Julien de Bussierre, alors attaché à l'armée d'Italie comme commissaire des guerres. Elle mourut le 15 septembre 1804, laissant un *fils adoptif* mort en Espagne au

service de l'Angleterre, et un autre fils, le baron de Bussierre, qui fut pair de France et ambassadeur à Naples en 1848, et qui vivait encore en 1863. Ainsi finit, bourgeoisement et obscurément, dans la personne de son héroïne, ce petit roman de l'histoire de la Révolution qui n'aura peut-être point paru sans intérêt à nos lecteurs.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

PARIS. — IMP. P. MOUILLOT, 13-15, QUAI VOLTAIRE. — 19727.

Paris. — Imp. de l'Étoile. Boudet, directeur, rue Cassette, 1.

